

Projet pour rendre la paix
perpétuelle en Europe / [par
l'abbé C.-I. Castel de Saint-
Pierre]

Castel de Saint-Pierre, Charles-Irénée (1658-1743). Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe / [par l'abbé C.-I. Castel de Saint-Pierre]. 1713.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

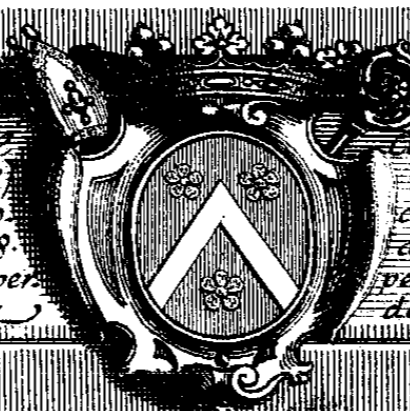
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.



M. l'Abbe
Charles Castel
de S. Pierre, Dio.
le 13. Fevrier 1658.
projet de la Paix per
Henry IV. Roy



de S. Pierre
ne au Chateau
cesé de Coutances,
a ressuscité le grand
petuelle, inventé par
de France

H. II *J. B. de la Haye del.*

PROJET
POUR RENDRE
LA PAIX
PERPETUELLE
EN EUROPE.

TOME II.



A UTRECHT,
Chez ANTOINE SCHOUTEN,
Marchand Libraire.

M. DCC. XIII.



P R O J E T
 D E P A I X
 P E R P E T U E L L E ,
 P O U R L ' E U R O P E .

SIXIÈME DISCOURS.

Recueil de diverses Objections.

A V E R T I S S E M E N T .



U O I Q U E je me sois ap-
 pliqué autant qu'il m'a été
 possible à éclaircir si bien
 la matière , que je pûsse
 ainsi prévenir les objections , je
 n'ai pas compté que l'on ne m'en
 feroit point ; il s'en fait toujours , &

Tomé II.

A

2 *Projet de Paix perpetuelle*,
cela vient de deux sources ; l'une de
la faute de l'auteur, qui accoûtumé
à ses propres idées voit avec clarté
ce que les autres, qui n'ont pas une
pareille habitude, ne sçauroient voir
qu'avec obscurité, il ne peut plus
alors se mettre assez juste au point
de vûë des Lecteurs, pour remar-
quer dans son Ouvrage ce qui man-
que d'évidence dans les principes,
ou de liaison avec les conséquences,
chose essentielle cependant pour
persuader.

L'autre source vient du Lecteur,
qui n'étant pas accoûtumé aux Ou-
vrages de raisonnemens, dont les
parties dépendent les unes des autres,
ne donnent pas toute l'attention
qui seroit nécessaire pour se souve-
nir des propositions passées & de
leurs preuves ; ainsi son esprit faute
d'assez de mémoire, ne peut embras-
ser en même tems un si grand nom-
bre d'idées qui se soutiennent & se
confirment mutuellement ; de sorte
qu'il n'est pas en état d'appercevoir
comment les propositions sont en-
chainées entre elles, ni voir par con-
séquent la force du raisonnement,

chose essentielle pour être persuadé. Ainsi il n'est pas étonnant qu'il ne puisse lever lui-même des difficultez qui l'arrêtent.

Il arrive encore à quelques Lecteurs que faute d'habitude pour les Ouvrages où il est question de comparer différens partis, dans chacun desquels il y a divers motifs de différentes espèces, ils n'ont pas assez de mémoire pour les tenir en même tems tous présens à leur esprit; de-là vient qu'ils ne sçauroient faire une exacte comparaison, & qu'ils sont, pour ainsi dire, dans la nécessité de décider par l'impression que leur ont faite les derniers motifs, dont ils se souviennent, sans aucun égard pour ceux dont ils ne se souviennent plus.

Cet inconvénient en fait naître un autre, c'est que les difficultez ne venant que faute de mémoire de la part du Lecteur pour les preuves & pour les raisons qui ont été bien exposées, l'Auteur se trouve dans la nécessité de répéter plusieurs choses qu'il a déjà dites. Mais si par mes réponses ceux qui n'ont pû eux-mê-

4 *Projet de Paix perpetuelle,*
mes lever ces difficultez, se trouvent
contens, ils ne seront pas choquez
d'une répétition dont ils avoient
besoin, & qu'ils n'ont garde de pren-
dre pour répétition, puisqu'ils com-
mencent à appercevoir ce qu'ils n'a-
voient pas encore apperçû : à l'é-
gard de ceux qui se font eux-mêmes
répondu à ces objections, ils n'ont
qu'à passer les réponses sans les lire.

I. O B J E C T I O N.

Comme je suppose qu'en considé-
ration des avantages immenses que
les Anglois & les Hollandois doi-
vent tirer de la Société Européenne,
ils n'auroient pas de peine à promet-
tre de rendre à la Maison de France,
ou de lui faire rendre toutes les
Conquêtes qu'ils ont faites sur elle,
après que le Traité d'union aura été
signé de tous les Potentats de l'Eu-
rope ; un homme d'esprit m'a fait
une objection fondée non sur quel-
que chose de solide, comme il me
l'a avoué, mais fondée sur la crainte
excessive que quelques-uns des Al-
liez ont eue de la puissance de la

Maïson de France; & j'ai crû qu'il falloit y répondre avec soin, de sorte qu'il ne pût rester à aucun d'eux le moindre sentiment de cette crainte.

Si l'on rend à la Maïson de France, dira quelqu'un des Alliez, tout ce qu'elle a perdu de cette Guerre, elle sera aussi puissante, même après la formation de l'union, que le reste de l'Europe unie, en y comprenant même le Czar, le Grand-Seigneur, & les Souverains de Barbarie, surtout après qu'on lui aura donné le loisir de rétablir ses affaires; ainsi dans le Systême de l'union toute formée il n'y auroit pas de sûreté suffisante.

R. E. P. O. I. N. S. E.

1°. Il n'y a personne qui ne voye que les forces des Anglois, des Hollandois, & de leurs Alliez sont présentement égales au moins à celles de la Maïson de France: j'écris ceci dans le mois d'Avril 1712. la Maïson de France n'entreprend rien, cela prouve qu'elle n'est pas supérieure, même en l'état où sont les Alliez;

6 *Projet de Paix perpetuelle,*
donc si une partie des Alliez n'oc-
cupoient pas une partie de leurs for-
ces ailleurs, & s'ils faisoient pour
conquerir les mêmes efforts, que
fait cette Maison pour se conserver,
il est indubitable que leurs forces
seroient de beaucoup supérieures
aux siennes : on va le voir en détail.

2°. Il est certain que le Corps
Germanique est capable de faire de
plus grands efforts, qu'il fourniroit
des Contingens plus grands de moi-
tié, qu'il auroit la moitié plus de
forces, s'il s'agissoit de se défendre
contre les attaques de la Maison de
France : il est certain que plusieurs
des principaux Princes, s'ils étoient
menacez d'être attaquez chez eux
par la Maison de France, entretiend-
roient encore autant de Troupes
qu'ils en ont à la solde des Hollan-
dois, ce qui seroit près de quarante
mille hommes de plus au delà de
ce qu'ils donnent présentement
pour leur Contingent. Le Roi de
Danemark en est une preuve, lui
qui outre les Troupes qu'il entret-
tient contre la Maison de France,
outre celles qui sont à la solde des

Alliez, entretient encore à ses dépens plus de vingt mille hommes, tant sur terre que sur mer, contre le Roi de Suède, non pour la défensive, mais pour l'offensive. Le Roi Auguste en est une autre preuve bien sensible.

3°. Les Hollandois & les Anglois sçavent bien eux-mêmes que la Maison de France n'est dans cette Guerre que sur la défensive, ce sont eux qui sont sur l'offensive, & qui cherchent à conquérir. Or ils sçavent mieux que d'autres, qu'ils ne font pas le tiers tant d'efforts pour conquérir, qu'ils en feroient, s'il s'agissoit uniquement de se défendre contre les attaques d'un Conquerant : la crainte de périr fait faire plus d'efforts, que l'espérance d'être mieux. Que l'on juge par ce qu'ils font pour attaquer, de ce qu'ils feroient pour se défendre. Or dans le Systême de l'Union, il ne s'agiroit que de se défendre ; donc en l'état même où est leur Ligue, ils ont sûreté suffisante contre la Maison de France ; donc ce seroit sans fondement qu'ils la redoute-

8 *Projet de Paix perpetuelle,*
roient, si leur Ligue devenoit inal-
térable, & si loin de s'affoiblir par
des diversions, elle se fortifioit par
de nouveaux Alliez.

4°. On peut juger par la même
raison que les efforts que pourroit
faire la Maison de France pour at-
taquer les Membres de l'Union, sé-
roient de beaucoup moins grands,
que ceux qu'elle fait présentement
pour se conserver : les Peuples cons-
pirent de toutes leurs forces, quand
il s'agit du salut : ils sont sans mur-
mure & volontiers au delà de ce
qu'on leur demande : les maux de
l'Etat deviennent leurs maux parti-
culiers, au lieu qu'ils sont infini-
ment moins sensibles aux bons suc-
cés, que désolés par les grandes
impositions, quand il ne s'agit plus
que de Conquêtes. Ainsi après l'U-
nion formée, la Maison de France
auroit moins de forces pour atta-
quer, qu'elle n'en a présentement
pour se défendre.

5°. Non-seulement les Alliez au-
roient plus de force alors sur la dé-
fensive, qu'ils n'en ont présente-
ment sur l'offensive ; mais ils sé-

roient beaucoup plus unis qu'ils ne font. Or qui ne sçait que l'augmentation d'union augmente les forces de ceux qui sont unis ? Et voici ce qui augmenteroit leur Union. 1^o. Elle seroit pour leur commune conservation. 2^o. Il se regarderoient dans le Systême de l'Union comme ne pouvant plus désormais avoir de guerres ensemble, ils n'auroient nulle défiance les uns des autres ; ainsi tous conspireroient avec la même ardeur, & à l'envi, à leur mutuelle défense, comme ne faisant plus qu'un même Corps. 3^o. Les Plénipotentiaires toujours assemblez concerteront incessamment & unanimement leurs mesures & leurs desseins. Or ce Congrez perpétuel ne mettroit-il pas une force nouvelle, & très-considérable dans l'Union ?

6^o. Par la même raison dans cent ans les deux Chefs de la Maison de France ne songeant plus à se conserver mutuellement, en seroient beaucoup moins unis, & en auroient par conséquent bien moins de forces : & qui sçait si par défiance ou par jalousie l'un ne refuseroit

10 *Projet de Paix perpetuelle,*
pas d'entrer dans les desseins de l'autre, s'il ne s'agissoit plus que de conquérir? Et puis quand ils s'uniroient pour la Conquête, ils se broiilleroient bien-tôt pour le partage.

7°. Jusques ici je n'ai considéré que les seules forces des Alliez, qui en les supposant sur la défensive, & plus unis, & faisans les mêmes efforts que fait présentement la Maison de France, pourroient facilement entretenir quatre-vingt mille hommes plus qu'ils n'entretiennent. Jusques ici je n'ai considéré que les seules forces de cette Maison qui seroient certainement moindres au moins de trente mille hommes qu'elles ne sont, si les deux Rois n'étoient plus ni si unis, ni sur la défensive, de sorte que l'on peut dire que les Alliez, tels qu'ils sont sans augmenter leur nombre, auroient seuls par eux-mêmes sûreté suffisante contre la Maison de France. Mais que fera-ce si on augmente encore leur nombre de quelques Etats, comme Suède, Suisse, Venise, Gênes, & autres Etats d'Italie? Car

quand on supposeroit les forces des deux partis en balance, quatre-vingt-mille hommes de plus en supposant Troupes également aguëries & également bien conduites, ne suffisoient-ils pas pour emporter de beaucoup la balance, & déterminer la victoire, puisqu'en trois ou quatre ans à fortune égale ces quatre-vingt-mille hommes de plus suffiroient aux Alliez pour enlever une Frontière & pénétrer ensuite dans le cœur des Provinces intérieures. Or l'augmentation de forces, qu'ils tireroient de cette Conquête, & la diminution qu'en souffriroit la Maison de France, feroit que cette augmentation doubleroit : & que fera-ce, si l'on considère que dans le cas de l'Union les Alliez seuls en faisant de pareils efforts que nous, auroient la valeur de cent dix mille hommes plus que nous ?

89. Le Roi de Suède entretenoit il y a trois ans plus de soixante & dix mille hommes : or étant délivré des craintes de ses voisins, ne peut-il pas porter aussi facilement ses Troupes plus près de ses Etats sur

12 *Projet de Paix perpetuelle;*
le Rhin, qu'il les a portées plus loin
sur le Boristhène ?

9°. Les Polonnois, s'ils n'étoient
pas divisez, & s'ils n'avoient rien à
craindre des Turcs & des Moscovi-
tes, ne pourroient-ils pas entretenir
trente mille hommes complets sur
le Rhin pour la défense commune ?
Quand le Czar n'y entretiendrait
qu'un pareil nombre, & le Grand-
Seigneur autant, que deviendroient
les efforts de la Maison de France,
surtout si son Commerce de la Mé-
diterranée étoit interdit chez les
Turcs, & troublé par les Africains,
& par les autres Alliez dans toutes
les Parties du Monde ? Or il n'y a
personne qui ne convienne que ces
trois Puissances peuvent entretenir
plus de cent cinquante mille hom-
mes, au lieu de quatre-vingt-dix
mille.

Je conviens que la Maison de Fran-
ce par une Trêve, ou par une Paix
peut réparer ses forces, sinon entié-
rement, du moins pour la plus gran-
de partie : mais les Alliez ne peu-
vent-ils pas en même proportion
réparer les leurs, avec cette différen-

ce , qu'ils sont encore moins épuisés , moins endettés que nous , & que comme les Anglois & les Hollandois font un bien plus grand Commerce que nous , leurs forces seront encore plutôt réparées que les nôtres ?

10°. Telle sera la superiorité de l'Union sur la Maison de France, même en supposant qu'elle ne soit pas entièrement désarmée : mais la chose seroit en bien plus forts termes après le parfait établissement de l'Union , quand cette Maison n'aura pour la France & pour l'Espagne , que douze mille hommes des deux Nations , lors qu'elle sera environnée de Puissances , comme le Portugal , l'Angleterre, la Hollande, les Electeurs Ecclesiastiques , l'Electeur Palatin , le Cercle de Suabe, les Suisses , le Duc de Savoye, les Venitiens, le Pape, le Grand-Duc , les Génois, qui auroient sur les Frontières de la Maison de France six fois autant de Troupes ; cela joint à la vigilance nécessaire des Résidens ; ne feroit-il pas une sûreté suffisante , puisqu'au moindre mouvement , au moindre

14 *Projet de Paix perpetuelle*,
avis des Résidens, ces Princes feroient accablez avant qu'ils eussent pû lever chacun quinze mille hommes de plus ?

11°. Nous avons montré que l'idée de conquérir l'Europe est une idée parfaitement chimérique, & que quand les deux Chefs de la Maison de France bien unis dans le siècle à venir pourroient y réüssir, ce seroit la plus grande faute qu'ils pussent faire contre la conservation de leur Maison sur le Trône ?

12°. Il y a une considération importante, & qui empêchera toujours tout Prince de se séparer de l'Union, pour replonger l'Europe dans les malheurs de la Guerre ; c'est que quelques Provinces de l'ennemi déclaré de l'Union pourroient se révolter contre lui ; alors elles seroient fortement secouruës, & pour toujours démembrées de l'Etat de cet ennemi déclaré, & gouvernées, ou en République, ou sous la Domination du Chef de la Révolte en Monarchies ; les Provinces Frontières comme plus proches du secours, y seroient plus exposées, & loin de

payer volontairement de grands sub-
sides pour recommencer une Guerre
éternelle, elles feroient toutes fort
ébranlées, pour se jeter entre les
bras de l'Union, afin de se mainte-
nir toujours dans une Paix perpé-
tuelle.

13°. Le Roi d'Espagne a cédé en
propriété à l'Electeur de Bavière les
Pais-Bas Espagnols ; ce seroit enco-
re une nouvelle barrière pour les
Hollandois, & par conséquent une
augmentation de sûreté pour l'Eu-
rope, puisqu'ils n'auroient plus la
Maison de France pour voisine, &
qu'elle seroit moins puissante par
cette cession.

Ainsi il est évident qu'afin que la
Maison de France pût former dans
cent ans le projet de se séparer de
l'Union, il faudroit que les deux
Chefs de cette Maison fussent alors
devenus absolument insensés. Or si
l'Union ne peut jamais avoir rien
à craindre de ces deux Puissances,
que dans un cas si extraordinaire,
on peut dire qu'elle a de ce côté-
là une sûreté suffisante, d'autant plus
qu'en les supposant dans ce degré

16 *Projet de Paix perpetuelle,*
d'extravagance, on ne pourroit pas
supposer qu'ils eussent assez de cré-
dit sur leurs Ministres, sur leurs Of-
ficiers, & sur leurs Peuples, pour
les faire entrer de concert dans une
entreprise évidemment ruineuse.

On n'ôte rien par l'Union aux Al-
liez ennemis de la Maison de Fran-
ce; & en l'état qu'ils sont, ils sont
supérieurs, & font des Conquêtes;
on les fortifie de différentes ma-
nières, on diminue les forces de cet-
te Maison. La balance qui panche
déjà de leur côté, y pancheroit donc
alors toujours avec certitude. Or
que fera-ce si à ces Alliez on y en
ajoute encore le double en puissan-
ce? Alors cette augmentation du
double ne fait-elle pas un effet in-
faillible, puisqu'il sera éternelle-
ment sûr & infaillible qu'une force
double, comme deux livres surmon-
tera toujours sûrement & infailli-
blement une force simple, comme
une livre? De sorte qu'on ne peut
imaginer aucune sûreté plus suffi-
sante que cette sûreté infaillible.

II. O B J E C T I O N.

Les Souverains ne pourront-ils point avoir à craindre que dans la suite la Ville de Paix, cette espèce de République ne devienne trop puissante ?

R E P O N S E.

1°. Il n'y a qu'à faire attention à la constitution de ce petit Etat, pour dissiper cette crainte ; car enfin qui sont ceux qui le composent ? Ne sont-ce pas les Souverains eux-mêmes qui en sont les Membres ? Ne décident-ils pas par l'organe de leurs Députés tout ce qui s'y décide d'important ? Ces Députés ne seront-ils pas obligés, à peine d'être destitués, d'attendre sur chaque matière importante, les instructions de leurs Souverains ? Et ces Souverains n'y ordonnent-ils pas toutes les dépenses qui s'y ordonnent ? N'en fournissent-ils pas continuellement les revenus, qui sont proprement ses alimens ? N'est-ce pas

18 *Projet de Paix perpetuelle,*
de ces Contingens que sont payées
les Garnisons des Citadelles, qui
font la sûreté ? Ne sont-ils pas les
Maîtres de tout ? Chacun d'eux n'a
donc pas plus à craindre de cette
République, qu'il auroit à craindre
de lui-même ? Et n'est-il pas évident
que les Sénateurs n'exercent la Sou-
veraineté, que sous les ordres de
leurs Souverains mêmes ? A-t-on
jamais imaginé que les Souverains
des Cercles de l'Empire eussent quel-
que révolte à craindre de la part de
leurs Députés à la Chambre Impé-
riale de Spire, que je regarde en
quelque sorte comme le modèle
du Sénat de la Ville de Paix ?

2°. Dès que le nombre des Trou-
pes de la Ville de Paix a une simple
Garnison, dès que le nombre de ses
deniers de réserve est fixé, dès que
son Territoire est si limité, dès que
ses Habitans sont en si petit nom-
bre, comment pourroit-elle déve-
nir formidable à ceux-mêmes qui
la soutiennent ? Or ces bornes & ces
limites qui les posera, que les Sou-
verains eux-mêmes pour leur pro-
pre sûreté ? Ainsi ils sont les Maîtres

de resserrer ces bornes , ou de les étendre , selon qu'ils le jugeront à propos.

3°. La puissance du Sénat demeurera donc au point que détermineront entre eux les Souverains ; de sorte que le Sénat a les mains liées pour faire le mal ; il n'a point de force pour nuire à personne : il n'en a que pour faire du bien & pour conserver la Paix ; il n'a de pouvoir que pour empêcher les maux que pourroit causer la folle ambition ; il n'a de force que pour maintenir chacun dans son autorité. Voilà pourquoi on peut dire que quand ses forces seroient plus grandes, elles ne seroient jamais à redouter. Y a-t-il au contraire rien à souhaiter pour une Souveraineté qui ne peut rien que pour nôtre protection , si ce n'est l'augmentation de son pouvoir ?

4°. Le Sénat révolté n'auroit à lui que dix mille hommes de Garnison, & vû son petit Territoire, où prendroit-il des hommes que chez ses Maîtres mêmes ?

5°. Quel but se proposeroit un Député ? Seroit-ce de conquérir les

20 *Projet de Paix perpetuelle,*
Etats de son Souverain ! Quoi, une
personne dont chaque Souverain
peut tous les jours révoquer le pou-
voir selon son bon plaisir, une per-
sonne qu'on suppose une des plus
sensées de l'Etat, pourroit se met-
tre une pareille extravagance dans
l'esprit !

6°. Quand cette incompréhensi-
ble folie prendroit à un Député, ce-
la ne suffiroit pas ; il faudroit que
les deux Vice-Députez & ses deux
Agens fussent attaquez de la même
folie, & d'une folie encore plus
grande, puisqu'ils renonceroient à
leur fortune réelle, pour se livrer
à une chimère où ils ne pourroient
jamais voir rien de solide pour leur
intérêt.

7°. Mais ce ne seroit pas assez
qu'un, deux ou trois de ces Dépu-
tez fussent atraquez en même tems
de cette maladie, ce ne seroit pas
assez que leurs Vice-Députez & les
Agens de leurs Souverains tombas-
sent dans le même accident ; il fau-
droit que les vingt-quatre Dépu-
tez, les quarante-huit Vice-Députez,
les quarante-huit Agens fussent, ca-

capables de la même extravagance, qu'ils fussent convenus de déclarer la Guerre à l'Europe entière, & qu'ils eussent fait entr'eux le partage de leurs conquêtes. Or on a beau supposer les hommes capables de folie, ces suppositions ont leurs bornes, & quand, pour fonder quelque crainte, on supposera qu'un homme sage devienne tout d'un coup extravagant, cette crainte sera assez mal fondée. Mais que fera-ce, si, pour avoir le moindre sujet de crainte, il faut supposer que cent hommes très-sages deviennent tous fous en même tems, & entrent tous dans un Projet parfaitement extravagant.

80. S'il reste quelque crainte, on peut pour s'en délivrer, convenir que chaque Député sera rappelé après trois ou quatre ans de résidence.

III. O B J E C T I O N.

On m'a objecté que la résidence perpétuelle des Députés dans la Ville de Paix pourra donner occasion

22 *Projet de Paix perpetuelle,*
à quelques Souverains ambitieux
de faire par leurs Députez même
des conspirations pour renverser
l'Union, & pour partager l'Europe
entr'eux.

R E P O N S E.

1^o. Il n'est pas possible qu'une pareille conspiration réussisse, qu'elle ne soit confiée à un grand nombre de personnes, & le grand nombre de Conjurez fait toujours échouer de pareils desseins, ou plutôt empêche toujours de les entreprendre. La crainte que peut avoir un Conjuré d'être prévenu par quelqu'autre qui découvrira la conspiration, & qui par cette découverte sera à couvert du danger, & gagnera une grande récompense, cette crainte (dis-je) feroit que chacun à l'envi découvreroit l'affaire avant qu'elle pût réussir, & cette crainte suffit pour empêcher les Conjurez de s'embarquer dans la conjuration, ou s'ils s'y embarquent, elle suffit pour les porter à la découvrir.

2^o. Il est à propos de remarquer

une grande différence entre une conspiration où il peut entrer des gens de vertu par des motifs de Religion, du bien public contre la tyrannie, & une conspiration où il ne peut entrer que des hommes corrompus par l'avarice & des scelerats, qui, pourvu qu'ils s'enrichissent, comptent pour rien de détruire par les plus grands crimes une Confédération, une Alliance qui rend toutes les Nations heureuses, les meilleurs esprits désirent la gloire & craignent la honte; & des entreprises où il n'entre point d'excellens esprits pour les conduire, ne sçauroient jamais réussir, surtout celles où il faut du secret, de la constance, de la fermeté & de la confiance mutuelle. Une Société de Voleurs peut durer cachée jusqu'à ce que quelqu'un de la Troupe soit sûr de gagner quatre fois plus à l'aller découvrir, qu'il ne gagnera à y rester: mais dès-que par de bonnes Loix sa récompense sera fort honorable, très-assurée & dix fois plus considérable que ce qu'il auroit pû espérer en y restant, il n'aura garde

24 *Projet de Paix perpetuelle,*
d'y rester; l'intérêt qui les tient unis
& cachez peut également les désu-
nir & les découvrir, surtout si l'in-
térêt de celui qui révelera devient
dix fois plus fort, & s'il peut atten-
dre des louanges & des honneurs de
sa révelation.

3^o. Il y va de la vie & de l'infamie des Députés & des Vice-Députés qui demeureroient dans la conspiration; Il y va même de tout pour le salut de l'Union, de donner un exemple fameux & sévère: le coupable perdra ses biens & la vie. Or qui seront les Princes assez fous pour projeter une entreprise aussi extravagante, aussi odieuse, aussi blamable, aussi hazardeuse? Qui seront les Ministres qui oseront la conseiller ou l'appuyer; surtout s'ils ont un sûr azile & une récompense très-avantageuse & très-honorable dans la Ville de Paix & partout ailleurs? Qui seront les Peuples qui ne se révolteront pas unanimement contre un Souverain dans une entreprise aussi injuste, qui leur ôteroit le repos pour toujours, & pour le succès de laquelle
ils

ils seroient obligez de fournir de gros subsides ?

40. Quelle sûreté y auroit-il que la Paix durât entre les Princes révoltez , quand même ils auroient été assez heureux pour faire les Conquêtes qu'ils auroient projeté de faire ? Quelle sûreté pourroient-ils se donner de l'exécution de leur Traité de partage ; autre que leur parole , que leur promesse, que leur Traité même ? Or quel fondement pourroient-ils faire sur leurs paroles , sur leurs promesses & sur leurs Traitez , eux qui violent actuellement , & qui foulent aux pieds ce qu'il y a de plus sacré & de plus respectable dans les promesses , dans les paroles & dans les Traitez ? Or seront-ils assez insensés pour risquer autant sans aucune sûreté raisonnable.

Auguste & Antoine qui avoient tant d'intérêt de ne point entrer en Guerre, après avoir partagé entr'eux les vastes Etats de la République Romaine , pûrent-ils achever leur vie en Paix ? Les autres Empereurs d'Orient & d'Occident n'ont-ils pas

26 *Projet de Paix perpetuelle,*
eu incessamment des Guerres entre
eux, & les Princes pour être déve-
nus plus puissans en sont-ils jamais
devenus plus équitables, plus mo-
derez, plus patiens, moins jaloux
de la grandeur de leurs voisins, en
un mot plus paisibles ?

Quand même un Souverain fé-
roit sûr de se rendre le Maître de la
Terre entière, il y perdrait beau-
coup, soit pour sa réputation, soit
pour la sûreté de la durée de sa fa-
mille sur le Trône pour sa réputa-
tion : car enfin quelles voyes seroit-
il obligé de prendre pour réussir,
que des voix de trahison contre ses
Traitez, contre ses Promesses, con-
tre ses Sermens, contre toutes les
Loix de l'équité & de la bonne foi,
contre le bien de la Société des
hommes, en faisant tout ce qui dé-
pend de lui, pour les replonger eux
& leur postérité dans les effroyables
malheurs de la Division & de la
Guerre ? Et peut-on comprendre
que par amour pour la gloire il vou-
lût tenir à la face de l'Univers une
conduite aussi deshonorante ?

A l'égard de la durée de sa famil-

Le sur le Trône, cela n'est pas moins visible, puisqu'il est rare qu'il n'y ait pas de division entre les frères du premier & les frères du second lit, qu'il n'y ait pas des Minoritez & des Régences, qu'il n'y ait pas des premiers Ministres ambitieux sous des Rois foibles & de peu d'esprit, comme on a vû sur le Trône de Constantinople, comme on a vû dans toutes les autres Monarchies.

6°. Pour s'assurer de la fidélité de la Garnison des Citadelles, & pour être averti de la marche des Troupes ennemies, on prendra des précautions si sages, qu'il ne sera jamais possible à un Prince ambitieux d'espérer quelque succès contre la Ville de l'Union; il faudroit corrompre les Résidens & les autres Officiers de l'Union; il faudroit faire garder le secret aux Troupes mêmes; il faudroit qu'elles eussent des ailes au lieu de jambes, pour arriver toutes à tems & secrètement au Rendez-vous: toutes choses qui ne sont pas praticables.

7°. J'ai par précaution proposé que les Députez des Républiques

28 *Projet de Paix perpetuelle,*
de Hollande, de Venise, des Suiffes,
de Gênes feroient toujours du Con-
seil des cinq entre les mains de qui
fera toute l'autorité de la Ville, &
qui ne pourront jamais par rapport
à leurs Souverains nourrir de pareils
desseins ambitieux, & puis que ga-
gneroit chaque Citoyen particulier
à de pareilles Conquêtes?

8°. Les Garnisons seront toutes
composées de Troupes Républicai-
nes & d'Officiers de République.
Or est-il vrai-semblable que les Ré-
publiques d'Europe entraissent dans
une pareille conspiration?

9°. Quand une conspiration au-
roit détruit la Ville de Paix, l'Union
ne seroit pas détruite pour cela, &
les Souverains attaquez n'en dé-
meureroient que plus unis & plus
animez à prendre vengeance de
leurs ennemis, leurs Peuples n'en
seroient que plus disposez à faire
les derniers efforts pour les vaincre
& les anéantir; l'Union se rassem-
bleroit bien-tôt ailleurs, & comme
le reste des Princes de l'Union seroit
beaucoup plus fort que ceux qui
s'en seroient séparées; la Guerre ne
pourroit pas durer.

10°. Les Unions formées pour se défendre peuvent durer, c'est qu'alors la jalousie ne sème point la division sur le partage de nouveaux biens, on se borne à la conservation des anciens: mais de Ligues entre trois Princes pour conquérir, font des Ligues impraticables, ou du moins elles ne sont pas durables. Ils ne sçauroient ni prévoir tous les cas dans un Traité, ni en convenir, s'ils les prévoient.

11°. Qui assureroit un de ces trois Princes qu'après la conquête de l'Europe, ou de l'Asie, deux ne se ligueroient pas à leur tour contre lui pour le dépouiller lui-même entièrement & partager sa dépouille: cette Ligue seroit encore plus aisée à former. Or cependant sans une pareille assurance, sans une pareille sûreté, un homme renonceroit-il à la protection que lui donneroit l'Union Européenne? Et où peut-il jamais sans une pareille Union trouver une pareille sûreté? Seront-ce des paroles, des Traitez, des Sermens? Ils s'en moquent. Sera-ce l'égalité des forces? Mais on

30. *Projet de Paix perpetuelle,*
si suppose que deux étant unis acca-
bleront le troisième, & d'ailleurs
ne peuvent - ils pas attendre l'occa-
sion d'une Minorité & d'un Règne
foible ? L'ambition les pousse, &
nulle crainte ne les retient, qu'en
doit - on attendre ? Trois Voleurs
ont assassiné leurs Voisins ; trouve-
ront-ils bien de la sûreté à demeurer
en même lieu, après avoir partagé
le butin, eux qui ne se soucient d'au-
cunes Loix, & qui ne reçoivent de
conseils que de l'avarice ?

120. Celui à qui viendrait une pa-
reille idée pourroit-il jamais, s'il n'est
extravagant, la confier à des Princes
qui sont en défiance de lui, qui
le regardent toujours avec quel-
que jalousie, & qui, quelques
dehors honnêtes qu'ils ayent font,
toujours intéressés à son abaisse-
ment ? De deux choses l'une, ou
il y auroit de sa part une proposi-
tion signée de lui, ou bien il n'y en
auroit point. S'il n'y en a point, quel
Prince ne croira pas qu'on le tente,
afin de lui faire faire une fausse dé-
marche pour le perdre ? Si la propo-
sition est sérieuse & signée, c'est une

grande extravagance, & quel Prince voudra entrer en Société avec un extravagant? N'aimera-t-il pas mieux au contraire le faire dépouiller d'une partie considérable de son Etat, en montrant des preuves constantes de sa trahison, que de s'en faire complice, sans espérance d'aucun succès?

13°. Le Congrez perpétuel ne donne pas plus de facilité aux Ligues odieuses : au contraire l'attention perpétuelle de l'Assemblée sur la conduite de tous les Souverains, est une nouvelle précaution contre ces sortes de Ligues.

14°. En un mot gens sages ne sçauroient former une entreprise aussi folle, & gens extravagans ne sçauroient la conduire, & beaucoup moins y réüssir, & dès-que cela est ainsi, gens raisonnables ne sçauroient la craindre.

IV. O B J E C T I O N.

Un Monarque & surtout un Monarque puissant comme le Grand-Seigneur, comme le Czar aura une

32 *Projet de Paix perpetuelle,*
grande raison pour ne point con-
sentir à l'Union générale , c'est que
dans le Systême de la Guerre il ne
reconnoît que Dieu pour Juge des
différens qu'il peut avoir avec ses
voisins ; & pour le gain de son Pro-
cez , il ne dépend que de ses propres
forces , du nombre, de la valeur, de
la conduite de ses Troupes & de ses
Officiers : en un mot il ne dépend
que du sort des armes , au lieu que
dans le Systême de la Paix perpé-
tuelle , où de l'Union Européenne,
prenant les autres Souverains pour
ses Arbitres , & leur donnant la for-
ce & l'autorité nécessaires pour faire
exécuter leurs Jugemens , il recon-
noît une Supériorité , un Tribunal
qu'il ne reconnoissoit pas , il entre
dans une dépendance dans laquelle
il n'étoit pas.

R E P O N S E.

1°. Toute cette dépendance où
le Souverain se met par l'Union gé-
nérale , se réduit à se soumettre au
Jugement des autres Souverains
qu'il a choisis pour Arbitres , en cas

qu'il ait des démêlez à juger : or puisqu'il ne peut jamais avoir de démêlé, si ce n'est avec ses Voisins ou avec ses Sujets rebelles à ses ordres, & que par un des Articles fondamentaux l'Union ne se peut mêler des différens avec ses Sujets, que pour lui donner un secours décisif contre les Rébelles ; il s'ensuit que si de sa vie il n'a aucun démêlé à juger avec ses voisins, il n'aura de sa vie aucune dépendance de l'Union. Voilà déjà une grande diminution de cette dépendance.

Sur le chapitre des Sujets rebelles il y a une considération décisive, c'est que le plus grand nombre des Membres de l'Union, ce sont des Rois ou des Princes absolus qui ont tous intérêt de conserver un pouvoir absolu & parfaitement indépendant sur leurs Sujets, & qu'ils n'ont garde de donner des instructions à leurs Députés pour opiner dans le Sénat que conformément à l'autorité despotique. Il est vrai que le Parlement d'Angleterre, la Diette de Pologne & les États d'Allemagne peuvent obtenir que l'U-

34 *Projet de Paix perpetuelle*,
nion les conserve dans le pouvoir
de concourir à la formation des
Loix nouvelles, & les protège dans
l'observation des *Pacta conventa*, du
Traité de Westphalie, des Capitu-
lations Impériales, &c. mais ce sont
des exceptions qui n'intéressent
point les autres Monarques; ils ne
sentiront que mieux leur pouvoir
sur leurs Sujets, en voyant que ce-
lui de quelques Souverains voisins
est plus limité que le leur.

2^o. Si ce Souverain reconnoît les
autres Souverains pour ses Juges
& ses Supérieurs dans les Procez,
ils le reconnoissent pour leur Juge
dans les leurs; de sorte qu'il ne cède
d'un côté qu'autant qu'il acquiert
de l'autre, & s'il cède aux autres une
sorte de supériorité sur lui, s'il se
met dans une sorte de dépendance
grande ou petite, en cas qu'il ait
des Procez, chacun des autres Sou-
verains lui cède pareille supériori-
té, en cas qu'ils ayent des Procez
ou des Differens à juger avec leurs
Voisins, & se mettent tous dans une
pareille dépendance à son égard.
Ainsi jusques-là tout est égal pour

lui dans le Systême de l'Arbitrage, ou plutôt dans le Systême de la Paix perpétuelle.

3°. Cette dépendance des Arbitres est plus ou moins grande à proportion, que ce qui est déferé à leur Arbitrage est plus ou moins considérable. Or dès que par un des Articles fondamentaux de l'Union, on est convenu que chaque Souverain demeurera perpétuellement en possession de tout le Territoire qu'il possède actuellement, dès qu'on est convenu que nul Etat ne pourra jamais accroître ou diminuer son Territoire par succession, donation, vente ou autrement, que le Commerce sera libre, égal & réciproque, il est évident que tout sujet de Procès sera très-peu de chose ; il s'agira peut-être de quelque Isle inhabitée, de quelques Cabanes de Sauvages ; ainsi quand un Souverain pourroit craindre un Jugement injuste, l'injustice du Jugement ne seroit pas plus à craindre que la perte de la chose même ; ainsi quand il devroit avoir pendant sa vie deux ou trois petits Procès, cette dépendan-

36 *Projet de Paix perpetuelle,*
ce dont il est question à l'égard de
ses Arbitres devient si petite , qu'elle
est presque insensible.

4°. Non-seulement la dépendance
diminuë à l'égard des Juges à
proportion du petit nombre de
Procés , & à proportion que le su-
jet du Procés est leger & peu im-
portant , elle diminuë encore à pro-
portion que l'on croît les Juges
éclairés , équitables & fortement in-
téressés à juger avec une équité
scrupuleuse. Or dans le Systême de
l'Union qu'est-ce qui pourra faire
matière de Procés ? Ce seront quel-
ques petites querelles personnelles
ou quelques minuties de limites &
de Commerce. Or ceux qui sont
Juges ne sont-ils pas tous intéressés
à donner sur cela des Jugemens
équitables , puisqu'ils peuvent être
eux ou leurs enfans & Offenseurs &
Offensez , & qu'ils ont & Limites
& Commerce à régler. Ainsi on
peut dire qu'ils seront tous d'autant
plus attentifs à ne faire aucun tort
à une des Parties, qu'ils s'en feroient
un pareil & peut-être plus grand à
eux-mêmes , en s'éloignant de l'é-
quité.

5°. Les Arbitres les moins à craindre & les plus désirables pour une Partie , ce sont ceux dont elle est elle-même l'Arbitre dans un autre Procés.

6°. Ces Jugemens sont d'autant moins à craindre , qu'ils serviront de régleme[n]t en cas pareil : or il se trouvera souvent que tel qui croit avoir perdu quelque chose par la décision de l'Union , aura effectivement beaucoup gagné , en ce que cette décision le mettra à couvert de pareilles prétentions que ses Voisins auroient pû avoir contre lui & contre ses Successeurs. Or moins cet Arbitrage est à craindre , moins il cause de dépendance.

7°. Je vais montrer que les autres dépendances que l'on évite par celle-ci sont beaucoup plus considérables : car enfin il n'y a que deux manières de décider , ou l'Arbitrage du Systême de la Paix , ou les hazards du Systême de la Guerre. Or dans le Systême de la Guerre un Souverain qui prend les armes n'est pas sûr d'en être quitte pour sa prétention , s'il est Demandeur , ou pour

38 *Projet de Paix perpetuelle,*
céder ce qu'on lui demande, s'il est
Défendeur ; (qu'il me soit permis
d'user ici de termes de Procès, c'est
pour abréger, & puis il s'agit de
Procès entre Souverains) il risque
tout son Etat, puisque s'il est abso-
lument vaincu, il perd tout, & ce
qui étoit en question, & mille fois
davantage que ce qui faisoit le su-
jet du Procès. Or si la grandeur de
la dépendance est toujours propor-
tionnée à l'importance de la chose
qui est à décider, il est évident que
la dépendance du sort des armes
dans le Systême de la Guerre est
incomparablement plus grande que
celle où se met ce Souverain, en se
soumettant à des Arbitres équita-
bles dans le Systême de la Paix, puis-
que par l'Arbitrage de l'Union il
ne risque jamais que ce qui est en
Arbitrage, & c'est peu de chose, au
lieu que dans le Systême de la Guer-
re chacun des Combattans risque
tout, lors même qu'il ne combat
que pour peu de chose.

8°. Les frais de la décision par le
sort des armes dans le Systême de la
Guerre sont immenses, ruineux, &

en pure perte pour chacun des deux Partis, quand ils n'ont rien conquis l'un sur l'autre, & que par lassitude réciproque ils sont contraints de faire la Paix ou plutôt la Trêve. Ces frais valent souvent cent fois plus que le capital, au lieu que dans le Systême de l'Union nul ne prend les armes, & le Jugement des Arbitres ne coûte rien aux Parties pour les frais.

9°. Dans la situation présente des affaires de l'Europe, il y a si peu d'espérance d'être remboursé de ses frais par des Conquêtes pour celui qui auroit un grand succès, que si ses Voisins lui voyoient faire des Conquêtes considérables, ils se déclareroient tous dans le moment contre lui, pour les lui faire restituer.

10°. Si dans le Systême de la Guerre il peut se promettre d'avoir des succès heureux & d'être remboursé de ses frais, il est mortel, il n'est pas sûr que sa Maison sera toujours sans Minorité & sans Régence, & que la Maison sur laquelle il a eu de la supériorité, n'en prenne pas à son tour dans les siècles à venir sur la

40 *Projet de Paix perpetuelle,*
sienne , & alors supposant qu'elle
reprenne sur les Descendans ce qu'il
a pris sur elle , n'est - il pas évident
que tous les frais & les ravages de
la Guerre , tant de part que d'autre,
& d'une Guerre qui aura duré plu-
sieurs siècles , demeureront pour les
deux Maisons en pure perte. Les frais
des Guerres passées depuis cent soi-
xante - dix ans entre la Maison de
France & la Maison d'Autriche ne
sont-ils pas en pure perte présente-
ment pour ces deux Maisons ? Et
cependant qu'on suppose à quoi
montent ces frais & ces ravages , &
l'on verra qu'ils valent quatre fois
plus que le Royaume de France en
entier , & que la France en cent soi-
xante-dix ans de Paix voudra quatre
fois autant qu'elle vaut présente-
ment.

11°. Ou ce Souverain croit sa pré-
tention très-juste, ou il la croit injus-
te. S'il la croit injuste, y a-t-il rien de
plus odieux que de vouloir exécuter
contre les autres ce qu'il ne voudroit
pas qu'ils exécutassent contre lui? S'il
la croit juste , où est la prudence d'ai-
mer mieux que la chose se décide par
le

le sort des armes qui sont toujours journalières , c'est-à-dire par le hazard même , plutôt que par le Jugement des Arbitres rendus éclairés & équitables par leur propre intérêts ? Y a-t-il donc de la comparaison entre ces deux sortes de dépendances pour un Prince juste & sensé ?

12°. Dans le Systême de la Guerre le Souverain le plus puissant est dans une perpétuelle dépendance à l'égard des Membres de sa Famille qui peuvent se diviser dans une Régence , à l'égard des Grands qui peuvent conspirer , & à l'égard de ses autres Sujets dont une partie peut se révolter sur des prétextes d'impôts excessifs ou de liberté de Religion : il ne faut point se flatter ; un Souverain dépend de toutes ces choses qui peuvent renverser sa Maison ; ce sont des maladies où toutes les Maisons Souveraines seront toujours sujettes dans le Systême de la Division & de la Guerre , au lieu que dans le Systême de l'Union & de la Paix le Souverain prévient toutes ces sortes de malheurs pour

42 *Projet de Paix perpetuelle,*
sa Maison, il la délivre donc pour
toujours d'une des plus terribles
dépendances où elle puisse être. Or
que l'on compare la seule dépen-
dance de l'Arbitrage avec toutes ces
sortes de dépendances, & l'on verra
si l'une n'est pas un atôme de dé-
pendance imaginaire en compa-
raison du nombre & de la gran-
deur des autres dépendances réelles
dont il se délivre.

13°. Mais enfin quand la dépen-
dance où se met le Souverain par
l'Arbitrage ne seroit pas en elle-
même tres-petite, quand la Supé-
riorité qu'il cède sur lui aux autres
Souverains ne seroit pas parfaite-
ment égale à celle qu'il acquiert
sur eux, quand cette dépendance
où il se met dans le Système de
l'Arbitrage ne seroit pas infiniment
plus petite que toutes les fâcheuses
dépendances dont il se délivre en
quittant le Système de la Guerre,
quand toutes choses seroient éga-
les de ce côté-là, s'il trouve d'ail-
leurs dans le Système de la Paix des
avantages infiniment supérieurs à
ceux qu'il trouve réellement dans

le Systême de la Guerre, n'est-il pas visible que la crainte de cette dépendance d'Arbitrage ne devoit pas l'arrêter ? Or nous avons montré dans le troisiéme Discours une espèce d'immensité dans ces avantages.

14°. Les Souverains d'Allemagne avant de s'unir, avant de convenir d'Arbitres perpétuels, ne sçavoient-ils pas qu'ils n'avoient que Dieu pour Juge de leurs différens, c'est-à-dire, qu'ils ne pouvoient être décidés que par la force ou par le fort des armes ? Cependant les plus puissans d'entre eux, comme les moins puissans, jugèrent en signant cet Arbitrage perpétuel, que cette voye leur étoit à tout prendre beaucoup plus avantageuse, que de laisser toujours tout à décider à la force. Or pourquoi les plus puissans d'Europe ne pourroient-ils pas, si on leur propose les mêmes raisons & les mêmes motifs qu'eurent autrefois les plus puissans d'Allemagne, prendre la même résolution pour former l'Arbitrage perpétuel Européen, comme ceux-là prirent

44 *Projet de Paix perpetuelle,*
la résolution de former l'Arbitrage
perpetuel Germanique ? Il est vrai
que les raisons, les motifs nous ont
été enlevez par l'injure du tems,
mais le sens commun qui les leur
dicta subsiste encore aujourd'hui ;
qu'on l'interroge, & il dictera aux
Souverains presens ce qu'il dicta
aux Souverains des siècles passez,
& ce sont ces raisons, ces motifs
que j'ai tâché de deviner, & que
j'ai expliqué dans le cours de cet
Ouvrage, & particulièrement dans
le troisieme Discours.

15°. Henry IV. Roi de France n'é-
toit-il pas, lorsqu'il mourut, un des
plus puissans d'entre les Princes de
l'Europe ; il avoit même acquitté la
plus grande partie des dettes de l'E-
tat, & avoit amassé un trésor confi-
dérable ; il avoit une grande expé-
rience de la Guerre ; il étoit aimé
de ses Peuples ; il avoit un grand
génie, un grand courage & une ac-
tivité merveilleuse : cependant il
consentoit à cet Arbitrage perpé-
tuel, & renonçoit à toute espéran-
ce d'agrandissement pour l'établif-
sement de l'Union, & c'étoit lui

qui en sollicitoit l'exécution, comme l'Inventeur : donc il n'y a nulle impossibilité que le Czar ou tout autre Prince puissant n'entre dans des vûes aussi sages.

V. O B J E C T I O N.

Est-il possible qu'un Projet qui paroît si avantageux à tous les Souverains ait échappé à tant de Princes, à tant de Ministres éclairés ? Il faut donc, ou que ces avantages ne soient pas aussi réels qu'ils le paroissent, ou que la chose leur ait paru impossible dans l'exécution.

R E P O N S E.

Il ne faut pas dissimuler que cette Objection, quoique peu solide, est cependant spécieuse, & fait d'autant plus d'impression, que le Lecteur me regardant comme l'Auteur du Projet, a quelque raison de proportionner l'idée qu'il veut prendre de l'Ouvrage par l'idée qu'il peut avoir pris de l'Auteur. Mais,

no. Quand je serois le premier

46. *Projet de Paix perpetuelle,*
inventeur du Projet, on sçait assez
que les plus belles & les plus uti-
les inventions sont dûes au hazard,
& qu'un génie médiocre peut être
plus heureux, qu'un génie supé-
rieur.

2°. Avec un pareil argument on
rejettera toutes les nouvelles dé-
couvertes, les vraies comme les
fausses : avec un pareil raisonne-
ment on se révolta il y a quatre-vingt
ans contre le Systême de la Circula-
tion du sang. Ce n'est donc pas sur
de simples préjugés qu'il faut ju-
ger, quand on peut juger d'un Pro-
jet en le regardant par toutes ses
faces, & quand on peut l'examiner
partie à partie, & dans l'assemblage
de toutes ses parties.

3°. J'ai montré qu'heureusement
pour le succès du Projet, c'est Hen-
ry le Grand qui en est le premier
inventeur : il est vrai que comme à
sa mort nous avons perdu les Mé-
moires qui contenoient les motifs
dont il s'étoit déjà servi pour per-
suader dix-sept ou dix-huit Poten-
rats, & les moyens dont il préten-
doit se servir pour mettre ce Projet

en exécution : il est vrai , dis-je , que jusques ici la chose n'a pas paru ni si aisée à persuader , ni si facile à pratiquer ; mais que le Lecteur s'imagine que ce sont ici les vrais Mémoires d'Henry IV. que j'ai eu le bonheur de les trouver dans une Cassette de plomb, en creusant quelque part sous terre , que je n'ai fait qu'y changer quelques endroits pour m'en attribuer tout l'honneur ; il est bien sûr qu'on ne se défiera plus tant de mes idées , & qu'on sera plus disposé à écouter , à approuver ce que l'on y trouvera de raisonnable.

VI. O B J E C T I O N.

Cette Union de l'Europe seroit très-souhaitable pour tous les Souverains ; en moins de vingt ans ils doubleront leurs révenus , c'est l'unique voye pour affermir leurs Maisons sur le Trône contre les efforts des Puissances étrangères , & contre les Conspirations & les Révoltes de leurs Sujets : nul Traité ne peut jamais leur apporter la cen-

48 *Projet de Paix perpetuelle,*
tième partie des avantages qu'ils
tireroient de celui-là. Nous voyons
tous avec évidence des sources in-
tarissables de richesses & d'abondan-
ce, le repos, la tranquillité, en un
mot toute la félicité que leur pro-
cureroit une Paix perpetuelle. Nous
voyons tous avec évidence la mul-
titude des maux infinis dont ils se
délivreroient eux, leurs Familles, &
leurs Sujets, en sortant du Systême
de la Guerre: ils ne céderoient rien
de réel, qui ne soit infiniment au
dessus de ce qu'ils acquereroient:
cette Police générale épargneroit à
l'Europe un déluge de sang pour
tous les siècles, & des misères plus
affreuses, que la mort même, pour
ceux qui ne meurent pas. Mais on
doit regarder ce beau Projet plutôt
comme le désir d'un bon Citoyen,
que comme le Plan d'un bon Po-
litique, *votum, non consilium*: c'est une
République de Platon, & non un
Projet sérieux; il ne sauroit plai-
re aux esprits corrompus du siècle,
non in Republicâ Platonis sumus, sed in
face Romuli: la raison est bien foible
contre les passions: il faudroit être
tranquille

tranquille pour l'entendre, & l'homme ne l'est jamais. Les Souverains font des hommes, & les hommes ne font pas assez sages & assez sèzes, pour se conduire par leurs plus grands intérêts : ils craignent moins l'agitation de la Guerre, que l'ennui de la Paix : un ressentiment, une jalousie, une fausse opinion, une vaine espérance d'agrandissement de Territoire, que sçai-je, une vision de Monarchie universelle, une chimère de réputation de grand Capitaine, de grand Conquerant, enfin un objet très-vain ou très-petit, qu'ils désirent depuis leur jeunesse, leur paroîtra beaucoup plus grand, beaucoup plus considérable, qu'un nouvel objet infiniment plus important en lui-même, mais qui ne leur paroîtra presque rien, parce qu'ils n'ont pas eu le tems de s'y accôûtumer ; l'habitude à désirer une même chose forme les passions, & ce sont les passions qui à la honte de la raison, gouvernent les êtres raisonnables.

R E P O N S E.

J'ai ramassé de divers endroits & de diverses personnes cette objection, & j'ai tâché de ne lui rien dérober de sa force : c'est que je ne crains que ceux qui ne veulent rien objecter.

Ces discours généraux sont d'autant plus spécieux, qu'ils sont en partie vrais ; mais il est d'autant plus aisé d'en montrer la foiblesse, que l'on va voir que pour en faire un raisonnement concluant, il faut supposer des choses entièrement fausses & absurdes.

Ramenons les vûes générales à des objets simples & particuliers : de quoi est-il question ? On vient proposer à quatre ou cinq Souverains qui sont très-las d'une très-longue Guerre, un Traité de Paix, qui non-seulement finiroit la Guerre présente, mais qui les préserveroit tous de toute Guerre pour l'avenir. Je parle ici du Roi de France, du Roi d'Espagne, des Anglois, des Hollandois, & des Portugais, que

s'il est impossible de faire goûter ce Traité à ces quatre ou cinq Souverains, le Projet est absolument impraticable : mais je soutiens que s'il n'est pas impossible en faisant la Paix prochaine, ou quelque autre Paix après une autre Guerre, qu'ils songent à prendre les moyens les plus propres pour la faire toujours durer, & pour la rendre inaltérable, ils pourront sans miracle se résoudre à signer un Traité conforme à ce Projet.

Or appliquez d'abord votre raisonnement à ces cinq Puissances, & vous-même vous remarquerez qu'il n'est pas concluant ; car pour conclure qu'ils ne signeront jamais ce Traité, quoique vous conveniez qu'il est le plus avantageux qu'ils puissent jamais signer, il faut soutenir que ces Souverains se gouverneront toujours par des passions qui les feront toujours écarter de leurs plus grands avantages, & que si quelques-uns des cinq ont de la raison ou des intervalles de raison, ces intervalles arriveront juste, lorsque les autres raisonneront encore

52 *Projet de Paix perpetuelle*,
comme des insensez : il faut que
vous supposiez qu'il est impossible
que cette jointure de leurs bons in-
tervales puisse se rencontrer ensem-
ble ; car autrement si chacun de ces
cinq Souverains peuvent avoir ou
beaucoup de raison ou du moins
des intervalles de raison, & que ces
intervalles puissent se rencontrer en-
semble seulement pendant un mois,
il est impossible qu'alors ils ne si-
gnent le Traité.

2°. On voit à quel point d'absur-
dité nous mènent les discours gé-
néraux, quand on ne veut pas les
réduire à des raisonnemens particu-
liers. L'absurdité de ce raisonne-
ment va se faire sentir encore da-
vantage par une considération ; c'est
que si ces cinq Puissances sont tou-
jours gouvernées par des passions
qui les empêchent de voir leurs
véritables intérêts, il est impossible
non-seulement qu'elles signent ce
Traité d'Union, mais il est impossi-
ble qu'elles en signent jamais aucun
ni entre elles, ni avec d'autres Puif-
sances, qui leur soit tant soit peu
utile : ils ne signeront donc jamais

aucun Traité de Paix. Or peut-on appuyer un moment sur un raisonnement qui conduit à une si haute extravagance ?

3°. Ce raisonnement général, sur le gouvernement des passions, ne conclut pas seulement que ces cinq Souverains sont incapables de faire jamais entr'eux, dans aucune conjoncture aucun Traité qui leur soit réciproquement avantageux ; mais comme il embrasse tous les hommes, il en faut conclure de même que si on proposoit à cinq Particuliers de signer un Traité, qui seroit tel que chacun d'eux n'en pourroit jamais signer de plus avantageux pour lui, ni pour ceux de sa Famille, il seroit impossible qu'ils signassent, & même qu'il seroit ridicule de s'y attendre.

4°. Ce raisonnement conclut non-seulement pour cinq Souverains, mais il conclut avec la même force pour deux ; car il ne s'agit pas ici du nombre, il s'agit que les passions gouvernent tellement les Princes, qu'il leur est impossible dans les Traitez d'aller droit à leurs

54 *Projet de Paix perpetuelle,*
vrais intérêts : on en conclut la même chose de deux particuliers , car le gouvernement des passions ne tombe pas plus sur les Princes , que sur les particuliers , sur cinq que sur deux.

5°. Ce raisonnement conduit non-seulement à croire qu'il est impossible que ni cinq Princes , ni deux , que ni cinq particuliers , ni deux ne peuvent jamais étant gouvernez par leurs passions , signer aucun Traité conforme à leurs vrais intérêts ; mais s'il est concluant , il conduit encore à croire qu'il ne s'est jamais fait ni entre les Princes , ni entre les autres hommes , aucun Traité conforme aux intérêts de toutes les parties. Car enfin pourquoi le passé seroit-il plus privilégié que l'avenir ? Et sur quel fondement diroit-on que les passions extravagantes gouverneront encore plus les hommes à l'avenir , qu'elles ne les ont gouvernez par le passé ?

On voit par cet exemple qu'il est à propos de se défier des raisonnemens spécieux des Orateurs, jusqu'à

ce qu'on ait pû les réduire aux règles exactes des Logiciens.

6°. Si ceux qui font l'objection croient qu'il n'est pas absolument impossible que ces cinq Souverains aient un jour assez de raison pour signer un Traité si avantageux pour eux tous, j'en conclurai qu'il n'est donc pas impossible de leur proposer celui-ci, puisque absolument parlant ce jour peut arriver; il peut arriver telle conjoncture, qu'ils viennent à l'approuver, & qu'ils en désirent l'exécution.

7°. Quelques-uns de ceux qui ont fait l'ObjECTION, ont appercû qu'elle ne seroit pas sans réplique, tant qu'ils conviendroient que ce Traité étoit si évidemment avantageux pour chacun des Souverains, qu'il faudroit les supposer, ou entièrement aveuglez par quelque passion extraordinaire, ou stupides & hebetes; ainsi ils sont révenus sur leurs pas, & ont cherché à douter des mêmes preuves qu'ils avoient trouvées excellentes, tandis qu'ils ne se trouvoient point intéressez à les trouver foibles, mais comme ils ne

§6 *Projet de Paix perpetue le,*
m'ont rien apporté qui les puisse
affoiblir, elles demeurent telles qu'el-
les étoient.

8°. J'ai montré ailleurs que les
avantages du Traité étoient si
grands & si évidens, qu'il n'étoit be-
soin que du plus bas degré de pru-
dence, pour appercevoir assez de
ces avantages, pour se déterminer
à le signer.

9°. J'ai montré encore qu'il n'é-
toit pas nécessaire d'être exempt de
passions pour être porté à le signer:
car enfin l'envie de devenir incom-
parablement plus riche, ne peut-elle
pas devenir une passion ? La crainte
de perdre ses Provinces, ses Etats
par le sort de la Guerre ne peut-
elle pas devenir une passion ? La
considération de la situation dan-
gereuse où est la Maison d'un Sou-
verain dans le Système de la Guer-
re, soit à cause des Conquerans, soit
à cause des Conspirateurs futurs,
ne sçauroit-elle exciter aucune crain-
te dans son esprit ? Ainsi je ne ferai
pas dans la nécessité d'opposer la
simple raison à l'effort des passions,
on peut facilement la fortifier par

des passions nouvelles qui peuvent devenir supérieures ou du moins égales aux anciennes.

10°. Entre ceux qui loient ce Projet & qui le trouvent très-conforme aux intérêts de tous les Souverains, il y en a un qui m'a dit froidement : *Il n'y a aucun Prince qui ne le dût signer ; ils le signeraient tous , s'ils étoient tous sages : pour moi (me dit-il) je le signerois avec une grande joye si j'étois à la place , soit du moins puissant , soit du médiocrement puissant , soit même du plus puissant ; mais je crois que ni les uns ni les autres ne le signeront jamais.* Il est surpris de la bonne opinion que j'ai du bon sens & de la prudence des Souverains ; mais n'est-il pas encore plus surprenant de voir qu'il croit que ces Princes pensent d'une manière si peu sage en comparaison de lui , & qu'ils penseront toujours de même , & ceux qui régneront , comme ceux qui régneront ?

11°. Si son raisonnement étoit solide , il s'ensuivroit que l'Union du Corps Germanique n'eût jamais pû se former : car enfin c'étoient des hommes, c'étoient des Princes, c'é-

§ 8 *Projet de Paix perpetuelle,*
toient des Princes fujets à leurs
passions comme ceux d'aujourd'hui,
qui ne faisoient pas plus de
cas de la raison, que ceux d'au-
jourd'hui, qui n'étoient ni plus sa-
ges, ni plus senez que ceux d'au-
jourd'hui, qui ne craignoient pas
moins l'ennui, qui n'avoient pas
moins de jalousie & de ressentiment
que ceux d'aujourd'hui, qui dési-
roient l'agrandissement de leur Ter-
ritoire, la réputation de grand Ca-
pitaine, comme ceux d'aujourd'hui,
qui craignoient autant d'avoir des
Juges sur leurs têtes, qui espéroient
autant les succès de la Guerre que
ceux d'aujourd'hui, qui avoient des
intérêts aussi opposez entr'eux que
ceux d'aujourd'hui; en un mot qui
se gouvernoient autant par leurs
passions que les Souverains d'au-
jourd'hui: cependant ce beau raison-
nement que l'on pouvoit faire dans
ce tems-là, comme aujourd'hui, em-
pêcha-t-il que tous ces Souverains
ne signassent alors un Traité d'U-
nion semblable à celui que je
propose aujourd'hui, & qu'ils ne
le signassent tel qu'il étoit, quoi-

qu'il ne fut pas à beaucoup près si avantageux aux Princes Allemans, que celui que je propose le seroit aux Princes Européens.

12°. Si cette objection étoit solide, si cette prédiction étoit bien fondée, il s'ensuivroit que Henry le Grand n'eût jamais consenti à un pareil Projet d'Union : car enfin c'étoit un homme, c'étoit un Prince des plus puissans, sujet à ses passions comme ceux d'aujourd'hui, qui avoit désiré toute sa vie d'agrandir son Territoire aux dépens de ses Ennemis comme ceux d'aujourd'hui, qui étoit aussi éloigné de mettre un Tribunal au dessus de sa tête que ceux d'aujourd'hui, qui espéroit & qui pouvoit espérer avec autant de fondement du succès dans la Guerre que ceux d'aujourd'hui : cependant Henry le Grand consentit à un Traité d'Union semblable, & c'étoit lui, qui, lorsqu'il fut tué, sollicitoit les autres Souverains d'y entrer, & qui en avoit déjà attiré dix-sept ou dix-huit.

VII. O B J E C T I O N.

Si par la continuation de la Guerre (diront les Ennemis) nous pouvions encore affoiblir la Maison de France, ou nous dispenser de lui promettre la restitution de toutes nos Conquêtes, cela n'augmenteroit-il pas encore la sûreté que nous trouvons dans le Traité d'Union générale ?

R E P O N S E.

Quand on a *sûreté suffisante*, les augmentations de sûreté sont inutiles : autrement la sûreté ne seroit pas *suffisante*. Or nous avons démontré dans le quatrième Discours que le Traité d'Union étant signé de tous, la sûreté seroit parfaitement *suffisante*. On sçait d'ailleurs que la continuation de la Guerre produira certainement aux Alliez une très-grande dépense, & que le succès de cette continuation n'est pas certain ; ainsi rien n'est plus sensé pour eux que de se hâter de signer

le Traité d'Union pour se délivrer présentement des grands frais des armemens, & pour profiter incessamment du rétablissement du Commerce.

20. Qui sçait si la France après avoir offert de signer ne deviendra pas supérieure par la continuation de la Guerre, & si alors elle ne demandera pas le remboursement des frais qu'elle aura faits depuis ses offres, surtout si en faisant ses offres elle fait sa protestation.

VIII. OBJECTION.

Quel dédommagement (m'a-t'on dit) quel équivalent donnez-vous aux Anglois, aux Hollandois pour les Places de Flandres qu'ils retiennent entre leurs mains, tant pour sûreté des sommes principales qu'ils ont prêtées dans cette Guerre à la Maison d'Autriche, que pour payement des intérêts ? Comment croyez-vous de même qu'ils se résolvent à rendre Gilbraltar & le Port-Mahon ? Car outre que par l'Union générale la Maison d'Autriche dé-

62 *Projet de Paix perpetuelle,*
meurera quitte envers tout le monde, comme tout le monde demeurera quitte envers elle, c'est qu'il ne paroît pas juste que ne gardant rien de la succession d'Espagne, elle fût encore tenuë de ce qu'ils lui auroient prêté pour la conquérir, dans la vûë que cette Conquête deviendroit leur boulevard contre la puissance de la Maison de France. Ils perdroient donc tout ce qu'ils ont dépensé à cette Guerre.

R E P O N S E.

1^o. Si le Traité d'Union se signe, & que la Paix devienne inaltérable & universelle, il s'en faudra beaucoup que les Anglois & les Hollandois n'ayent fait une dépense inutile, & qu'ils eussent perdu ce qu'ils ont prêté à l'Archiduc, puisqu'ils ne restitueront rien qu'après que le Traité aura été signé par tous les Souverains d'Europe, c'est-à-dire, après qu'ils auront *sûreté suffisante* d'une Paix inaltérable & d'un *Commerce perpétuel*. Alors jamais dépense n'aura été mieux employée que l'aura été la leur; jamais prêt n'a

produit un si gros intérêt que celui qu'ils tireront de leur prêt, puisqu'il leur aura produit l'exemption pour toujours des frais de la Guerre, la conservation de leur Gouvernement, & la perpétuité de leur Commerce. Ainsi loin d'avoir perdu quelque chose par leurs prêts, par leurs dépenses, ces dépenses, ces prêts en leur apportant une Paix inaltérable, leur auront apporté un gain immense : ils auront donc un équivalent, un dédommagement incomparablement plus grand que la valeur de ce qu'ils auront dépensé, de ce qu'ils auront prêté, & de ce qu'ils restitueront après l'Union formée.

20. Si en dix ans de Paix les Anglois & Hollandois se dédommagent entièrement non-seulement de ce qu'ils ont prêté à l'Empereur, mais encore de ce qu'ils auront dépensé à cette Guerre, à quoi montera leur profit en cent ans de Paix ?

30. Si avant le commencement de cette Guerre, le Roi Philippe étant paisible possesseur du Royaume d'Espagne, la Maison de France

¶ 4 *Projet de Paix perpetuelle,*
eût proposé aux Anglois & aux Hol-
landois un Projet semblable à celui-
ci, si elle leur eût offert de mettre el-
le-même des bornes immuables à
son agrandissement de Territoire, &
de leur donner d'aussi grandes sûre-
tez & d'aussi bons garans pour la li-
berté & la continuation du Com-
merce, est-il vrai-semblable, est-il ap-
parent que des Nations aussi sages &
aussi sensées eussent daigné s'arrêter
aux foibles garanties, aux incertaines
sûretés que leur eût proposées la Mai-
son d'Autriche ? Est-il apparent
qu'ils eussent voulu s'y embarquer ?
Cela est hors d'apparence. Il est sans
doute au contraire qu'ils eussent
accepté à bras ouverts les offres de
la Maison de France, & après tout
ils n'avoient nul intérêt dans cette
affaire, dès que la Maison de France
eût proposé de former une Union
générale de tous les Souverains
pour être garante toute-puissante &
perpétuelle de la Paix & du Com-
merce.

Chacun des Princes de l'Europe,
& surtout les Princes d'Italie &
plusieurs Potentats d'Allemagne
eussent

eussent conjointement avec les Anglois & les Hollandois contribué de toutes leurs forces à mettre promptement ce Projet en exécution ; le feu de la Guerre n'auroit point embrazé depuis plus de dix ans toute l'Europe : c'est un grand malheur ; mais c'est un malheur passé, & que peuvent-ils tous ensemble faire de mieux pour faire cesser les malheurs présens, & pour éviter les malheurs à venir, que d'accepter présentement ce qu'ils eussent accepté alors. Peuvent-ils trop tôt se mettre en état de recueillir les fruits précieux d'une Paix inaltérable ? N'est-ce pas une folie de se rendre malheureux par le souvenir des maux passés, lorsqu'il n'est question que de se réjouir, & de la possession des biens présens & de la vûe des biens futurs.

4°. Venons à la supputation, je suppose que les Anglois ayent à reprendre sur la Maison d'Autriche soixante millions à cinq pour cent, & que pour payement des intérêts, & pour sûreté de leur capital ils soient convenus de rétenir pour en-

66 *Projet de Paix perpetuelle,*
gagement Ostende, Anvers, le Port-
Mahon, & leurs Territoires, avec
Gibraltar : je suppose que les Hol-
landois ayent prêté pareille somme
à la Maison d'Autriche, & qu'ils
soient convenus de rétenir pour
payement des intérêts, & pour sûre-
té du capital ce qu'ils ont conquis
de la Flandres : quand on supposé-
roit même, ce qui n'arrivera jamais,
que l'Archiduc devienne Maître de
Cadix, de toute l'Espagne, & de tout
le Commerce d'Amérique : quand
on supposeroit encore qu'il leur eût
promis *sûreté suffisante* qu'ils feront
le Commerce d'Amérique pendant
cent ans, comme du tems du feu
Roi d'Espagne : voilà tout ce qu'ils
ont jamais pû espérer du succès de
la Guerre où ils sont entrez : qu'ils
comparent présentement ces avan-
tages avec ceux qu'ils tireront de
l'Union générale : car enfin 1.
Quelle est leur sûreté que la Guer-
re ne recommencera pas avant quin-
ze ans, ou entr'eux, ou avec la Mai-
son de France ? Ainsi cette crainte
les obligera à se tenir sur leurs gar-
des, & par conséquent à une dépen-

se beaucoup plus grande que le revenu qu'ils peuvent tirer de leurs Places de sûreté, Garnisons payées. 2°. L'Archiduc pour retirer de leurs mains les Places qu'ils tiennent par engagement ne peut-il pas les menacer de les exclure du Commerce d'Amérique, & d'y admettre uniquement les François ? 3°. L'Archiduc ne peut-il pas mourir avant vingt ans, & sans enfans ? Les Anglois & les Hollandois ne se trouveront-ils pas encore alors avoir bâti sur le sable ? Car quelles Guerres ne naîtront point de cette succession, & quel dommage ne leur coûtera pas alors l'interruption de leur Commerce ? Un Souverain plus puissant a beau *promettre* de donner à ses Alliez *sûreté suffisante* d'exécuter certains Articles d'un Traité, il lui est impossible de la donner, tant qu'il demeurera le plus puissant, & qu'il n'y aura nulle Société permanente plus puissante que lui, qui soit garante de cette exécution, & fortement intéressée à faire valoir cette garantie.

Cependant il ne s'agit que de

68 . *Projet de Paix perpetuelle* ,
trois millions de rente pour chacu-
ne de ces Nations , & combien les
Guerres futures leur coûteront-elles
davantage à eux qui seulement
depuis douze ans y ont dépensé plus
de cinquante millions par an , sans
compter le dommage de leur Com-
merce interrompu, qui monte à une
aussi grosse somme ? Or qu'ils vo-
yent si l'Union générale ne leur
donne pas une sûreté infiniment
plus grande de la conservation de
leurs Etats , soit contre les Guerres
civiles, soit contre les Guerres étran-
gères , si elle ne leur donne pas une
sûreté infiniment plus grande , non-
seulement pour le Commerce d'A-
mérique, mais encore pour le Com-
merce de toutes les Parties du Mon-
de ; enfin si elle ne leur fait pas épar-
gner des sommes immenses.

5°. La Guerre est un jeu où il en-
tre beaucoup de hazards , & tel
Souverain qui a beau jeu une Cam-
paigne , peut l'avoir très-mauvais
trois ou quatre Campagnes après.
Les exemples ne nous manquent
pas : mais quand on pourroit espé-
rer dix ans de succès , poussez vos

vûës plus loin en faveur des Nations qu'on peut regarder comme immortelles. Y a-t-il quelque sûreté sur les événemens qui leur arriveront dans trois ou quatre cens ans, tant que les Souverainetez & les Nations seront le jouet de la fortune des armes? Ainsi lorsqu'ils se présente une occasion de fixer par l'Union générale le sort des Etats toujours flottans, seroit-il sage de préférer une rente incertaine de trois millions à une rente de plus de cent millions qui sera produite par tous les avantages d'une tranquillité inaltérable & d'un Commerce continuel, libre, sûr, universel?

6°. La Paix perpétuelle est un trésor inépuisable que les Princes unissent toujours ouvert, & où les autres Souverains leurs créanciers, en puisant tous les ans des richesses immenses, se récompenseront de toutes leurs pertes, de toutes leurs dépenses passées, & se payeront largement par leurs mains de tous leurs prêts, de toutes leurs demandes légitimes, & même de leurs prétentions les moins fondées.

7°. Pourquoi les Anglois & les Hollandois ont-ils entrepris la Guerre, uniquement pour avoir *sûreté suffisante* ? Or c'étoit à eux à trouver ces moyens de sûreté, sans ôter rien à personne. Enfin voilà ces moyens trouvez par une Providence particulière : on les leur offre ; n'est-ce pas présentement à eux à restituer au légitime possesseur ? N'avons-nous pas le droit de nôtre côté ? Nous ont-ils offert cette Union Européenne ? L'avons-nous refusée ? Pourquoi donc payerions-nous, en leur laissant nos Places, les frais d'une Guerre qu'ils nous ont faite injustement ?

I X. O B J E C T I O N.

Il est vrai que les Souverains n'ont que deux sortes de pouvoir, ou sur leurs Sujets, ou sur leurs Voisins. Il est vrai encore qu'à l'égard de leurs Sujets ils conservent par le Traité mêmes droits & même pouvoir, & que ce pouvoir seroit même infiniment augmenté, parce qu'ils n'auroient plus jamais, ni révoltes,

ni conspirations à craindre : mais ils ne se résoudront jamais à céder à se dépoüiller du droit qu'ils ont, ou qu'ils croyent avoir sur quelques portions des autres Souverainetez voisines, du droit & du pouvoir de prendre les armes contre leurs Voisins, quand il leur plaira, & sans en rendre compte qu'à Dieu seul : leurs idées de Conquêtes, d'agrandissement de Territoire, de Monarchie universelle ont beau être mal fondées & sujettes à de très-grands inconvéniens pour eux & pour leurs Maisons, ils ne consentiront jamais à se borner de ce côté-là, & par conséquent à donner à leurs Voisins la sûreté qui peuvent procurer le Traité d'Union générale. Les Souverains nourris, élevés au milieu des Flateurs ne sçauroient penser comme les Particuliers, ni donner aux choses à venir leur véritable valeur, ils ne sont jamais prudents au point de n'espérer pas trop, & de craindre assez.

R E P O N S E :

1^o. Cette Objection est dans le fond la même que la sixième. Ceux qui la font, embrassent sans distinction les Princes les plus puissans & les moins puissans, comme si les moins puissans n'avoient pas plus à craindre la perte ou la diminution de leurs Etats, que les plus puissans, & qu'ils eussent également à espérer de grandes Conquêtes. Ils confondent avec les uns & les autres les Républiques les plus sages, & qui n'ont en vûe que de se conserver, & de maintenir leur Commerce libre, universel & sans interruption. Ils ne songent pas que parmi les plus puissans il peut y en avoir de vieux & qui sont sages, ou dès leur jeunesse, ou par le secours de l'expérience, qui pensent fort différemment de ceux qui sont jeunes, audacieux & téméraires.

Jusqu'ici personne de ceux mêmes qui croient ce Projet impraticable n'a dit que la Hollande, l'Angleterre, le Portugal, la Curlande, Venise,

Venise, Gènes, Genève, les Grisons, les Suisses, la Pologne, la plupart des Princes d'Italie & des Princes d'Allemagne seroient assez infensibles & incertains d'une Guerre perpétuelle aux avantages immenses & certains d'une Paix inaltérable, d'une Paix qui ne peut cependant devenir inaltérable qu'en se donnant réciproquement toutes les *sûretés suffisantes* proposées dans le Projet. Personne jusqu'ici ne m'a dit chose pareille: il ne falloit donc pas comprendre sous le nom générique des Souverains, des Princes & des Etats qui certainement dans l'affaire de leur Règne la plus importante pour eux ne prendront pas un parti très-extravagant: il ne falloit pas non plus entre cinq ou six autres Souverains qui restent, confondre ceux qui sont certainement sages avec ceux qui peuvent ne l'être point encore sur cet article.

2°. Si ceux qui font l'Objection soutenoient que le Traité proposé est si défavantageux aux Souverains les plus puissans, qu'ils ne

74 *Projet de Paix perpetuelle,*
peuvent jamais le signer que dans un intervalle de folie, & que par conséquent ils ne le signeront jamais. Leur conséquence seroit bonne, leur prédiction seroit bien fondée; mais ce n'est pas cela: ils conviennent que le Traité est si avantageux, que si les Princes en ont connoissance, s'ils ont un peu de prudence & de raison, ils le signeront, & cependant on vient nous soutenir qu'aucun de ces Princes ne le signera: il faut donc qu'on soutienne encore que nul d'entre eux n'aura jamais ce médiocre degré de prudence & de raison. Or n'est-ce pas là une haute extravagance? Et cependant si ceux qui font l'Objection ne soutiennent cette extravagance, leur raisonnement est lui-même extravagant.

3°. Si vous ne convenez plus des grands avantages que les plus puissans Souverains trouveroient à signer le Traité, répondez aux quinze Articles du troisième Discours: jusques-là l'Objection n'a nulle force.

4°. Point de Paix inaltérable sans ces *sûretés suffisantes*, sans ces conditions réciproques ; cépendant ou Guerre perpétuelle, malheurs terribles & perpétuels pour les Souverains & pour leurs Sujets de tous les siècles, ou Paix inaltérable, richesses immenses & biens infinis. Voilà les deux uniques partis : il n'y a point de milieu ; il faut opter.

5°. Pour donner quelque force au raisonnement, il faut soutenir que les deux cens Souverains qui ont formé l'Union Germanique pensoient autrefois fort différemment des vingt quatre Souverains d'Europe d'aujourd'hui ; mais qu'on nous apporte des preuves de cette extrême différence.

X. O B J E C T I O N.

Il y aura toujours dans les Souverains, comme dans les autres hommes, des principes de division, & vous prétendez les unir & les tenir unis.

R E P O N S E.

1°. Il est vrai qu'il y a dans les hommes des principes de division, mais il y a dans les mêmes hommes des principes d'union ; c'est qu'ils ont besoin les uns des autres pour contenter les fantaisies & le desirs qui font la baze de leurs intérêts, & s'ils ont intérêt d'être quelquefois divisez, ils ont aussi souvent intérêt d'être unis : il est donc question de sçavoir si pour terminer leurs démêlez il leur convient davantage de prendre la voye *de la force, de la ruse, de la violence, de la division, ou la voye de la conciliation, de l'Arbitrage, de l'Union.*

Je conviens qu'il naîtra toujourns des sujets de division, mais je soutiens qu'après la signature du Traité ils seront rares & de peu d'importance ; & j'ai montré que pour les terminer, la voye *de la conciliation & de l'Arbitrage* est infiniment préférable à la voye *de la force & de la violence.* Heureusement pour les Particuliers la violence leur est défen-

dué par leurs Souverains, & les Souverains pour leur propre bonheur, & pour celui de leurs Sujets ne peuvent-ils pas de concert se défendre à eux-mêmes cette pernicieuse voye ?

Il est donc aisé de comprendre que les Souverains d'Europe pourront être divisez par des intérêts opposez, & cependant former l'Union, & la maintenir, pour les terminer *par une voye moins cruelle, moins injuste, moins hazardeuse, & toujours moins ruineuse que la voye de la Guerre.*

20. N'y a-t-il aucuns sujets de division entre les Cantons Suisses, entre les sept Provinces, entre les Souverains Allemans ? Ceux qui sont dans ce Pais-là sçavent bien le contraire ; leurs différens ne se terminent-ils pas, & sont-ils obligez de recourir *à la force & à la violence ?* Nous sçavons tous le contraire, & que tous ces différens se terminent *sans Guerre* ; pourquoi ce qui se pratique déjà si utilement entre tant de Souverains d'Europe, ne pourroit-il pas se pratiquer encore entre les autres ?

78 *Projet de Paix perpetuelle,*

Je ſçai bien que les Souverains auront toujours des deſirs vifs ou des paſſions qui leur confeilleront la voye de la violence & de la Guerre : mais l'Union une fois formée, ces deſirs vifs ne feront-ils pas contrebalancez par des craintes encore plus vives, en un mot par d'autres paſſions encore plus fortes ; & alors les craintes ſages & ſalutaires ne les preſerveront - elles pas facilement des eſperances folles & ruineuſes ?

XI. O B J E C T I O N.

Un Souverain peut-il jamais conſentir à entrer dans une Société, qui, ſ'il vouloit ſ'en ſéparer, peut le priver de ſes Etats ?

R E P O N S E.

10. S'il entre dans cette Société, c'eſt qu'il la régarde comme très-avantageuſe : or en ce cas ne ſouhaite-t-il pas de la rendre perpetuelle ? Et peut-elle être perpetuelle, ſi chacun de ceux qui la compoſent ne ſe donne toutes les ſûretez poſ-

fibles de ne la jamais troubler? Entre ces sûretés y en a-t-il de plus grande & de plus nécessaire, d'un côté, que la crainte d'être dépossédé, si on cesse de vouloir la Paix & l'Union, & de l'autre, que l'assurance d'être maintenu tant qu'on voudra l'entretenir.

2^o. Les Princes Allemans par le Ban de l'Empire ne nous ont-ils pas fait déjà sentir que cette crainte d'être dépossédé, si l'on rompoit l'Union, est une des principales sûretés pour la rendre indissoluble? & ne nous ont-ils pas fait sentir en s'unissant qu'ils ont vû qu'à tout prendre l'Union & la Paix valent incomparablement mieux que la Division & la Guerre, & que la punition du Ban n'étoit à redouter que pour ceux qui seroient assez méchans & assez insensés pour préférer la Guerre à la Paix?

XII. O B J E C T I O N.

Quelle justice à l'Union de soutenir la révolte des Provinces d'un Souverain, & de punir deux cens

80 *Projet de Paix perpetuelle,*
de ses Officiers principaux qui n'ont
d'autre crime que de lui être obéis-
sans & fidèles.

R E P O N S E.

1°. Le Souverain en entrant dans l'Union veut donner des *sûretés suffisantes & réciproques* pour la rendre indissoluble : pour cet effet il consent, comme les autres, que si lui ou ses Successeurs cessoient de vouloir entretenir la Paix, & étoient déclarez ennemis de l'Union, ses Sujets cessent d'être ses Sujets: or alors ses Provinces, ni ses Sujets ne lui doivent plus d'obéissance, ni de fidélité. Ainsi l'Union en soutenant des Provinces qui se séparent de leur Prince, ne favorise point la désobéissance, puisqu'elles cessent de devoir l'obéissance à celui qui cesse de vouloir les conserver en Paix, & qui a consenti à la peine du Ban & du dépoüillement, en cas qu'il cessât de vouloir entretenir l'Union & la Paix.

2°. De même l'Union en punissant les deux cens principaux Offi-

ciers de son ennemi déclaré, ne punit point ses Sujets, puisque depuis cette déclaration ils ont cessé de l'être; elle punit des Perturbateurs volontaires du repos public. Tout cela à l'égard du Souverain n'ajoute rien à la peine du *Ban*: du reste ce *Ban* que je propose n'est point une sûreté nouvellement inventée; mais quand on proposeroit une sûreté nouvelle, ceux qui désirent sincèrement la perpétuité de la Paix non-seulement ne s'y opposeront point, mais ils se la demanderont réciproquement comme chose très désirable pour tout le monde. Qui veut sincèrement & fortement la fin, veut sincèrement & fortement tous les moyens. Entre ces moyens nous avons la crainte du *Ban*, la punition des Officiers principaux, la vigilance des Résidens dans les Provinces, les sermens annuels des Souverains. Or d'un côté peut-on dire que ces moyens, que ces sûretés soient inutiles, qu'ils ne soient pas même nécessaires à la durée de la Paix? Et de l'autre peut-on dire qu'ils ôtent quelque chose

82 *Projet de Paix perpetuelle,*
aux Souverains qui voudront la
faire durer ?

3°. Si l'on dit que les Résidens
seront régardez comme d'honnêtes
Espions, j'en conviens : ils le seront
même en effet ; mais les Ambassa-
deurs & les Envoyez d'aujourd'hui
sont-ils bien différens ? Ce seront
des Espions, ou plutôt des Vedettes,
des Sentinelles utiles au bien com-
mun qui est la continuation de la
Paix.

XIII. O B J E C T I O N.

Il n'y a aucun Souverain qui
veuille dépendre de personne pour
ses prétentions : nul ne veut d'Ar-
bitres quand il est *certain* d'avoir
par la force ce qu'il désire : il ne
veut ni Loix , ni Conventions qui
bornent son pouvoir : donc aucun
Souverain ne consentira à l'Union.

R E P O N S E.

1°. Si on pouvoit supposer un Sou-
verain assez puissant en Europe pour
dominer avec tant d'autorité sur

tous ses Voisins , qu'il n'eût besoin que de désirer pour obtenir , si tous ensemble étans unis n'étoient pas à beaucoup près assez forts pour résister à ses volontez , il est constant que ce Souverain ne voudroit jamais sur ses différens s'en rapporter à d'autres Arbitres qu'à la force ; mais l'Europe n'est pas dans ce cas-là. Ainsi tout Souverain peut compter que ses Voisins n'aiment pas moins que lui à dominer, qu'ils voudroient dominer sur lui comme il voudroit dominer sur eux, que s'ils étoient certains d'avoir toujours la force de leur côté , ils refuseroient toujours la voye de l'Arbitrage , pour terminer leurs différens. Mais qui est celui qui est certain d'avoir toujours la force de son côté ? Qui est celui qui n'a rien à craindre , ni de ses Voisins, ni de ses Sujets ? Ainsi il en faut toujours révenir à montrer que les quinze Avantages proposez dans le troisième Discours n'ont rien de solide pour un Prince puissant, en comparaison de ce qu'il cède & de ce dont il se dépouille , en signant le

84 *Projet de Paix perpetuelle,*
Traité : jusques-là l'Objection elle-même n'a rien de solide.

2^o. Les Souverains d'Allemagne qui ont formé le Corps Germanique, & depuis eux Henry IV. ce puissant Roi qui a le premier proposé de former le Corps Européen, étoient-ils d'un caractère différent des Souverains d'aujourd'hui ? N'aïmoient-ils pas à dominer ? Ne sentoient-ils pas une sorte de contrainte de se soumettre au Jugement des Arbitres & de donner à ces Arbitres le pouvoir de les punir par le Ban, s'ils refusoient d'exécuter leurs Jugemens ? Cependant les uns ont formé l'Union, l'autre vouloit en former une semblable & plus durable ; c'est qu'ils étoient assez sages pour estimer les avantages certains de la Paix que donne l'Arbitrage perpétuel, beaucoup au dessus des chimériques espérances de la Guerre ; & pourquoi veut-on croire que les vingt-quatre Souverains régnans seront moins sages aujourd'hui que ne furent autrefois les deux cens Souverains d'Allemagne, & que les Souverains qui

pour l'Europe. 85
vivoient, il y a cent ans, en Europe?

XIV. OBJECTION.

Comme les Députés ne donneront leur avis sur le Jugement d'un différent entre deux Souverains, qu'après qu'ils auront reçu leurs instructions de leurs Maîtres, le Procez sera long-tems indéci.

R E P O N S E.

1^o. Nous avons montré que dès que les Souverains auront pris la sage précaution de consentir que leurs Etats ne pourront jamais en aucune façon, ni augmenter, ni diminuer de Territoire, & que les Loix du Commerce seront égales & réciproques, ces Procez seront de très-peu d'importance; ainsi la longueur de l'indécision ne scauroit jamais être fort préjudiciable.

2^o. Les Parties en auront plus de loisir pour faire des réflexions sur les propositions d'accommodement faites par les Commissaires-Con-

86 *Projet de Paix perpetuelle,*
ciliateurs, & ces Conciliateurs eux-
mêmes en auront plus de loisir
pour chercher encore quelques
nouveaux expédiens pour faciliter
la conciliation des Parties, & pour
éviter à l'une d'entr'elles la honte
d'un Jugement défavorable.

XV. O B J E C T I O N .

Dans le Sénat sur le Jugement
des Procez il y aura des cabales, des
partis comme dans les autres Tri-
bunaux.

R E P O N S E .

1^o. Chaque Député ne fera que
l'organe de son Souverain : il
ne serviroit de rien de solliciter
l'organe ; ainsi il y aura encore
moins de cabales & de partis que
dans les autres Tribunaux.

2^o. Dans la Chambre Impériale
de Spire ces cabales, ces partis n'em-
péchoient pas qu'on ne jugeât se-
lon l'équité . c'est que le plus grand
nombre est très - intéressé à suivre
l'équité dans les Jugemens, quand

Les Juges ſçavent que leurs Jugemens des Procez préſens doivent ſervir de règles pour juger leurs Procez futurs.

3°. Les Procez y ſont terminez & terminez *ſans Guerre*, & c'eſt ce qu'il y a de plus important.

XVI. OBJECTION.

Le deſir de ſ'agrandir eſt ſi naturel, que ni le Marchand, ni le Gentilhomme, ni le Souverain ne pourront jamais y rénoncer.

R E P O N S E.

1°. Le Souverain ne rénonce à aucun des agrandiſſemens qui conviennent au Marchand, au Gentilhomme : il peut comme eux amaſſer par ſon industrie, épargner ſur ſon révenu, & de ſes profits & de ſes épargnes en acquitter ſes dettes, en acheter des Domaines, en établir des Manufactures, en bâtir des Maisons de plaiſance, &c.

2°. Le ſeul agrandiſſement que ſe défend le Souverain, c'eſt de ſ'a-

88 *Projet de Paix perpetuelle,*
grandir injustement par les voyes
de la force & de la violence, les
armes à la main, aux dépens d'un
Voisin : or le Marchand, le Gentil-
homme n'ont jamais eu cette es-
pèce d'agrandissement en vûë : il
n'y a que les Corsaires, les Voleurs,
les Bandits chez les Particuliers,
ou les Usurpateurs chez les Sou-
verains, qui puissent concevoir
un dessein aussi injuste, & aussi in-
sensé.

3°. Si le Marchand, si le Gentil-
homme peut dans un Etat Etran-
ger acheter & posséder une Terre,
un Domaine, & en disposer, y ac-
querir des rentes, il n'y a rien qui
empêche le Souverain de faire
comme eux pareilles acquisitions,
en laissant à cet Etat tout droit de
Jurisdiction sur ces acquisitions.

On voit donc que le Souverain
ne rénonce à aucune sorte d'agran-
dissement qui convienne à l'hom-
me en Société, & que s'il rénon-
ce au seul agrandissement de Ter-
ritoire, c'est pour acquérir tous les
avantages de la Société, de la Paix,
& d'un Commerce durable avec
les

ses voisins. Or nous avons vû qu'il y avoit infiniment plus à gagner pour lui dans la Société, dans l'Union, dans la Paix, dans le Systême de l'Equité, que dans le Systême de la Violence & de la Guerre. Le Souverain ne perd donc rien, & gagne autant à entrer en Paix & en Société avec les autres Souverains ses Voisins, que les Caciques, ou Chefs des Bourgs Sauvages, qui sont des Souverains *en petit*, gagneroient s'ils pouvoient former entre eux une Société durable; le Commerce y améneroit les Arts que la Guerre en éloigne, & les Arts y améneroient, comme dans les grands Etats, la sûreté, les richesses, & l'abondance.

Puisque nous en sommes venus à l'idée des Caciques, ou petits Souverains des Sauvages d'Amérique, faites réflexion sur leur sorte d'indépendance; il est certain que de droit ils ne dépendent ni des Caciques leurs voisins, ni des Souverains éloignez, ni de leurs propres Sujets; il ne dépendent que de Dieu, ils ne sont obligez à sui-

90 *Projet de Paix perpetuelle,*
vre aucunes Loix, aucuns Juge-
mens; mais réellement ils dépen-
dent de tous ceux qui peuvent les
déposséder, ils dépendent réelle-
ment de tous ceux qu'ils ont à
craindre, soit Voifins, soit Sujets,
soit Souverains éloignez. Or s'ils
pouvoient convenir entre eux de
l'étenduë de leur Territoire, de se
garantir mutuellement de tous
ceux qu'ils ont à craindre, s'ils pou-
voient convenir que leurs diffé-
rens se décidéroient *sans Armes, par*
des Arbitres; enfin s'ils pouvoient se
donner des *sûretés suffisantes* de leur
garantie mutuelle, n'est-il pas vi-
sible qu'ils acquéreroient par les
Loix de leur Société, de leur Con-
vention, une grande *indépendance*
réelle, qu'ils n'ont point, & qui est
la seule chose désirable, à la place
d'une sorte *d'indépendance chimérique*,
qui est véritablement de droit, mais
qui leur est réellement très-inutile,
soit pour leur propre conservation,
soit pour l'aceroissement de leurs
richesses, & de leur autorité sur
leurs Sujets?

Or faute de cette Convention,

de cette Société entre eux, faute de s'entendre, & de connoître le seul remède spécifique à leurs maux, ils sont toujours dans la division, toujours en défiance, toujours en Guerres, ou en Trêves mal assurées, toujours dans le péril & dans le besoin des choses mêmes nécessaires à la vie. Nos Guerres Civiles nous réduisent à la condition des Caciques, & les malheurs des Guerres Etrangères se font sentir à nos Souverains dans la même proportion que les sentent les Caciques les plus puissans. Que suit-il de cette digression ? Une vûe déjà tant prouvée d'ailleurs que nos Souverains d'Europe pour être incomparablement plus heureux, peuvent faire eux-mêmes entre eux *cette Société* qu'ils conseilleroient aux Caciques pour les rendre incomparablement moins malheureux.

4°. Les Souverains Allemans, quand ils convinrent de demeurer tous dans les bornes de leur Territoire, n'avoient-ils nul désir d'agrandissement par la voye des armes ? Cependant voyant l'incertitude &

92 *Projet de Paix perpetuelle,*
les dépenses que demande cette voye
d'agrandir leur révenu, & que cette
chimère les privoit d'agrandissemens
plus grands, plus certains, plus réels,
ils ne firent aucune difficulté d'y
rénoncer. Ainsi les Princes Allemans
par tout ce qu'il y a de bon dans leur
Union montrent au reste de l'Europe les
moyens de diminuer de beaucoup le
nombre des Guerres, & par tout ce
qu'il y a de défectueux ils montrent
les moyens de n'en avoir point du tout,
& d'arriver enfin à cette Paix inaltérable
où le Corps Germanique lui-même n'a
jamais pû atteindre.

5°. Puisque le désir d'agrandir son
Territoire par la voye de la force,
ou pour parler plus honorablement,
par la voye des Conquêtes, est un
désir vif & naturel dans les Princes,
& surtout dans les Princes les plus
puissans, il n'y a pas de doute que
Henry IV. le plus puissant Roi d'Europe
n'eût, comme les autres, nourri un
pareil désir; d'où vient donc qu'après
la Paix de Veruins il abandonna le
désir de tout.

agrandissement de cette espèce ?
D'où vient qu'il proposa lui-même
de mettre des bornes immuables
à son Territoire ? D'où vient qu'il
offrit lui-même par l'Union générale
de l'Europe de donner à ses
Voisins les moins puissans *sûreté suffisante*
que ni lui, ni aucun de ses
Successeurs ne leur enlèveroit ja-
mais un arpent de leur Territoire ?
D'où vient ce grand changement
qui parut en lui douze ans durant
jusqu'à sa mort ? C'est que heureu-
sement pour la France & pour
l'Europe il lui vint deux pensées
en même tems, dont la combi-
naison forma dans son esprit ce
nouveau Systême de Police générale
de l'Europe que je remets de-
vant les yeux de tout le monde.
La première roula sur la considé-
ration des grands avantages que
produiroit à tous les Souverains
une Paix perpétuelle. La seconde,
fut la considération de la sûreté ré-
ciproque que produiroit l'Union
générale des Souverains d'Europe
toujours représentés dans une Vil-
le libre par le Congrez perpétuel

94 *Projet de Paix perpetuelle,*
de leurs Députez, pour terminer
les différens à venir, ou par la con-
ciliation des Commissaires-Média-
teurs, ou par le Jugement Arbi-
tral des Princes de l'Union, en un
mot sûreté entière d'une Paix per-
pétuelle. Ce nouveau Systême de
Paix inaltérable lui parut donc in-
comparablement plus désirable que
de nouvelles Conquêtes incertain-
nes & toujours d'une prodigieuse
dépenſe; enfin il vit tous ces avan-
tages que l'on vient de voir dans
le troisiéme Discours, & voilà la
véritable cause de ce grand chan-
gement qui se fit en lui. Or pour-
quoi les mêmes causes, c'est-à-di-
re, les mêmes considérations n'o-
péreroient-elles pas dans de sem-
blables Souverains de semblables
effets ?

XVII. OBJECTION.

Les Guerres sont une suite néces-
saire du Péché Originel qui a cor-
rompu la raison des hommes, &
qui leur donne des inclinations
tout-à-fait déraisonnables ; c'est de

cette source corrompue qu'ils rapportent tout uniquement à leur propre satisfaction & à leur propre intérêt. Or prétendre rendre les hommes raisonnables, c'est un miracle de la Grace seule, & non pas un ouvrage de la Nature : prétendre que les Princes soient plus raisonnables que les autres hommes, c'est prétendre encore un autre miracle.

R E P O N S E.

Voici encore de ces Discours généraux de gens qui ne se sont pas donné la peine de réfléchir sur la nature des motifs & des ressorts que j'employe pour faire concourir tous les Souverains les uns après les autres à former l'Union générale.

1°. Il n'est pas vrai qu'on ne puisse pas éviter la division, quoique cette division soit une suite nécessaire du Péché Originel. On voit des Unions, des Alliances entre Princes Chrétiens & Princes Payens, entre Provinces, entre Cantons, entre Princes Catholiques &

96 *Projet de Paix perpetuelle,*
Princes Protestans, & cela malgré
le Péché Originel; c'est qu'il y a
des passions & des intérêts qui por-
tent à l'Union & à la Paix, comme
il y en a qui portent à la Division
& à la Guerre, & en fait des pas-
sions & d'intérêts, les plus forts dé-
cident de nôtre conduite, ils font
pancher la balance, & ainsi le Péché
Originel qui est la source de toutes
nos passions, portera les Souverains
à opter le Systême de l'Union, s'il
est plus conforme que le Systême
de la division à cet intérêt qui est
la source de leurs passions.

20. Ai-je employé d'autre réfforts
que les réfforts de la Nature tels
qu'ils sont aujourd'hui? L'homme
tel qu'il est veut sa conservation,
il veut conserver ses Loix, ses Coû-
tumes, ses opinions, ses mœurs; il
cherche à augmenter sa Religion,
ses biens, ses plaisirs, sa tranquillité,
sa gloire, son repos, ses commodi-
tez & les agrémens que peut lui
causer la Société. Voilà les princi-
pales sources des passions humai-
nes; voilà surquoi sont fondées
toutes les Sociétez petites & gran-
des,

des , celles des Bourgs des Sauvages , comme celles des Allemans & des autres Nations policées ; voilà aussi surquoi je fonde une Union semblable qui n'aura d'autre différence que d'être encore plus étendue que celle des Provinces-Unies, que celle des Etats d'Allemagne : font-ce là des motifs trop sublimes, des ressorts surnaturels , & faut-il pour les faire mouvoir un miracle de la Grace ?

30. Ai-je employé dans mes motifs , ou la modération de Socrate, ou l'austérité des maximes des Stoïciens ? Ai-je même compté que les Souverains Chrétiens ne consultassent que les Maximes de l'Évangile ? Si j'en avois usé ainsi, on auroit raison de dire qu'un Systême bâti sur de pareils motifs ne sçauroit réussir sans un miracle de la Grace : on auroit raison de le regarder à peu près comme impossible dans l'exécution.

40. Ai-je supposé autre chose , si non que les Princes songent à leurs intérêts , qu'ils y sont assez éclairés, quoiqu'ils s'y trompent quelque-

98 *Projet de Paix perpetuelle,*
fois ? Or cela même n'est-ce pas
bâtir sur la Nature telle qu'elle est,
sur les hommes tels qu'ils sont, plû-
tôt que sur des hommes tels qu'ils
devroient être ? Que l'on se ressou-
viennne de tout ce que j'ai mis de-
vant les yeux des Souverains, soit
choses facheuses à craindre dans le
Système de la Division & de la
Guerre, soit choses agréables à ef-
pérer dans le Système de l'Union
& de la Paix perpetuelle, & l'on
verra s'ils ont besoin du miracle de
la Grace pour y être sensibles.

5°. Soutenir que parce qu'il y a
toujours eu des Guerres en Europe,
il est impossible qu'il n'y en ait jus-
qu'à la fin des siècles, c'est prophé-
tiser, ce n'est pas raisonner : il faut
montrer que l'Union générale,
ou ne seroit pas un remede
suffisant, ou seroit elle même im-
possible : il faudroit montrer, ou
qu'il est impossible que ces Souve-
rains cherchent jamais leur intérêt,
ou qu'il est impossible que la plû-
part le croient trouver dans cette
Union : mais c'est ce que je de-
mande à voir que ces impossibili-

tez bien détaillées, & c'est ce qu'on ne me montre point.

6°. Il est certain que les sages & les saints désireront le succès de ce nouveau Système du monde politique, parce qu'il est conforme à la vertu, à la raison & aux intérêts de la justice, de la vérité & de la charité: il n'est pas moins vraisemblable que les esprits corrompus le désireront, parce que nul autre Système n'est plus conforme aux intérêts, soit de la volupté, soit de la vanité; c'est que, soit pour le parfait Chrétien, soit pour le Mondain, la Division, la Guerre seront toujours la source inépuisable de tous les plus grands maux, comme l'Union & la Paix seront toujours le plus solide fondement de tous les plus grands biens.

7°. Le Péché Originel devoit causer des Guerres entre les Princes Allemans: il en a causé: mais ce Péché a-t-il empêché l'Union Germanique qui a fort diminué ces Guerres en Allemagne, & qui les en auroit entièrement chassés, si le Legislatteur n'y avoit point lais-

100 *Projet de Paix perpetuelle,*
fé des défauts essentiels ? Au con-
traire on peut dire que comme
l'envie d'être mieux, la crainte d'être
pis sont des passions naturelles
venuees de la première origine de
l'homme, c'est le Péché lui-même
qui a contribué à former l'Union
Germanique, & ce seront les pas-
sions ordinaires, la concupiscence
& les autres suites du Péché Ori-
ginel qui contribueront le plus à
former l'Union Européenne : &
qui ne sçait que l'on peut tirer du
Scorpion des remèdes contre les
maux que cause le venin du Scor-
pion même ?

XVIII. O B J E C T I O N.

La Guerre est un fleau de Dieu
destiné pour punir dès cette vie les
Péchez des Méchans, & pour exer-
cer la patience des Justes : donc la
Guerre est un mal nécessaire qu'il
est impossible d'éviter.

R E P O N S E.

1°. C'est un fleau de Dieu, lors-

que Dieu s'en sert ; mais Dieu n'a-t-il point d'autres moyens dans sa toute puissance , soit pour punir dans cette vie ou dans l'autre les Pécheurs , soit pour exercer la patience des Justes ? Cet argument ne conclut donc rien.

2°. Qui sçait si Dieu ne veut pas par le moyen de la Paix de l'Europe amener les hommes, non-seulement à une plus grande connoissance de la vérité , mais encore à une pratique plus exacte de la charité ? Alors il n'aura pas besoin de les punir si sévèrement ; ainsi il n'aura plus besoin du fleau de la Guerre.

3°. Si quelqu'un proposoit les moyens d'éviter les grands ravages de la peste & de la famine , diroit-on que non-seulement ce seroit perdre son tems, mais que ce seroit même aller contre les desseins de Dieu qui veut absolument se servir de ces fleaux ? Car enfin qui sçait les desseins de la Providence ? Avec un pareil raisonnement on pourroit conclure qu'il ne faudroit pas même tenter par l'habileté des Médecins



102 *Projet de Paix perpetuelle,*
& par la prudence des Magistrats
de diminuer la peste & la famine.
Car n'est-ce pas (dira-t-on) s'oppo-
ser à la volonté de Dieu, que de
vouloir diminuer la punition qu'il
envoie ? Or ne sent-on pas facile-
ment l'absurdité d'une pareille Ob-
jection ?

4^o. L'Union des deux cens Sou-
verainetez Germaniques, l'Union
des treize Souverainetez Suisses,
l'Union des sept Souverainetez
d'Hollande ont certainement dimi-
nué ce fléau de Dieu, puisqu'ils l'ont
ou banni entièrement d'entre elles,
ou du moins extrêmement affaibli.
Dira-t-on que ces Unions ont été
faites contre les desseins de la Pro-
vidence ?

XIX. OBJECTION.

Il est certain que le Systeme de
l'Union est dans les vrais intérêts
des Souverains, mais une preuve
sensible que les hommes ne se con-
duisent guères par leurs vrais inté-
rêts, c'est ce qui se passe parmi les
Chrêtiens; ceux-mêmes qui sont les

pour l'Europe. 103
plus persuadez de la nécessité de
mener une vie chrétienne pour évi-
ter l'Enfer & pour obtenir le Para-
dis, pratiquent-ils exactement les
Maximes du Christianisme ?

R E P O N S E.

Il est vrai que les hommes ne se
conduisent guères que par des pas-
sions & des intérêts mal entendus,
mais l'exemple qu'on apporte en
preuve pour montrer qu'il est fort
douteux que les Souverains se ré-
solvent jamais à désirer l'Union,
n'est pas dans l'espèce dont il s'a-
git. Dans les Chrétiens l'intérêt spi-
rituel a toujours à combattre con-
tre l'intérêt sensible, & le sensible
l'emporte toujours : c'est que les
hommes se conduisent ordinaire-
ment par sentiment, & jamais par
spéculation, à moins que la spécu-
lation ne soit parvenue par le sé-
cours de l'habitude à être elle-mê-
me un sentiment, ce qui est rare.

Les passions naissent des choses
sensibles, & l'intérêt ordinaire des
hommes, c'est la satisfaction de

104 *Projet de Paix perpetuelle,*
leurs passions ; peu le gouvernement
par raison & par des motifs de Ré-
ligion. Si les Souverains étoient
gouvernez par ces deux motifs, per-
sonne ne douteroit qu'ils ne dési-
rassent fort le Systême de l'Union.

Le Christianisme surtout qui
n'inspire que la douceur, la patien-
ce, la charité, le desintéressement,
l'humilité, l'admiration & l'estime
pour les biens éternels & pour les
grandeurs célestes, le mépris & l'in-
différence pour les biens peu du-
rables de cette vie, & pour toutes
les grandeurs humaines ; le Chris-
tianisme ne conseillera jamais pour
garder des prétentions d'agrandis-
sement terrestre, de refuser une U-
nion perpétuelle ; la Philosophie
ou la raison épurée, elle qui cher-
che le repos & la tranquillité pour
perfectionner & l'esprit & le cœur,
elle qui compte pour beaucoup
l'exemption des soins, des chagrins
& des inquiétudes pour rendre la
vie plus heureuse ; la Philosophie,
soit Stoïque, soit Epicurienne ne
conseillera pas de préférer une Di-
vision & une Guerre presque con-

tinuelle à une Paix perpétuelle.

Mais les hommes ordinaires ne consultent guères dans leur conduite ni les Maximes de la Religion, ni les idées de la Philosophie ; ils ne les regardent que comme des pures spéculations ; aussi n'ai-je pas appuyé sur ces sortes de motifs qui ne sont proportionnez qu'à peu de gens : J'ai opposé passion vulgaire à passion vulgaire, désir de s'agrandir d'une manière à désir de s'agrandir de plusieurs autres manières, désir de conquérir & d'envahir, en faisant valoir ses prétentions, à crainte d'être envahi par un Voisin qui voudra de son côté faire valoir les siennes, désir d'acquérir de nouvelles possessions, à crainte de perdre son ancien patrimoine, désir d'élevation de Maison, à crainte de faire chasser sa Maison du Trône, désir d'augmenter la distinction de sa Maison entre les autres Maisons Souveraines, à crainte de déchoir de celle où l'on est, désir d'avoir un plus grand révenu par les Conquêtes, à désir d'en avoir un beaucoup plus grand par le retranchement d'une prodigieuse dépen-

106 *Projet de Paix perpetuelle,*
se & par la grande augmentation
du Commerce, désir de se faire un
grand nom par les Conquêtes, mais
une réputation équivoque & même
odieuse chez les Nations qui
auront souffert de ces Conquêtes,
à désir d'une réputation toute belle,
toute aimable, toute glorieuse
& durable autant que l'Union même
pour avoir contribué à l'établir,
& pour avoir procuré par cet établisse-
ment la perfection des Arts & des
Sciences, & la félicité des hommes
de tous les siècles & de toutes les
Nations du monde.

Voilà les motifs que j'ai employés.
La seule chose où j'ai manqué,
faut de calme, de loisir & de talent,
c'est de n'avoir pas mis ces motifs
dans toute leur évidence : mais
qui les examinera de près, les
trouvera en eux-mêmes beaucoup
plus forts que ceux qui peuvent
porter à la division ; & c'est ce qui
me fait espérer que la plupart des
Souverains d'aujourd'hui s'y trouveront
sensibles, surtout quand on
considérera que les Souverains qui
ont formé autrefois le Corps Ger-

manique, n'étoient pas d'une autre pâte que ceux qui doivent former le Corps Européen.

XX. OBJECTION.

On m'a dit : ce Projet, restreint même à l'Europe, est encore trop vaste pour être exécuté ; sa grandeur en fait l'impossibilité.

R E P O N S E.

10. Lorsque Henry IV. commença à travailler à son grand Projet qui est dans le fond le même que celui-ci, il vit bien qu'il seroit plus aisé de le conclure entre cinq ou six Puissances, qu'entre quinze ou vingt; pourquoi se résolut-il donc d'y faire entrer tous les Princes d'Europe les uns après les autres ? Pourquoi ce Projet ne lui parut-il point trop vaste ? C'est que d'un côté il jugea que dès que le Traité seroit signé par quelques-uns, la plupart des autres ne demanderoient pas mieux que d'y entrer, & de l'autre, que l'Union ne seroit jamais solli-

108 *Projet de Paix perpetuelle,*
de qu'à proportion du grand nombre des Membres qui y entreroient? Ce Projet ne parut point trop vaste, ni à Henry IV. ni à son Conseil. Le Duc de Sully son premier Ministre étoit un homme d'un grand sens, & dont les vûes étoient fort solides. On le voit bien, & par la manière dont il rétablit les affaires de son Maître, & par les choses sensées qu'il a écrites; il connoissoit les affaires de l'Europe. Ces têtes valent peut-être bien celles d'aujourd'hui qui jugent ce même Projet trop vaste. Feu M. de Peresfixe qui exaltoit ce Projet comme il le mérite, écrivoit tout ce qu'il en dit par les ordres & sous les yeux du Cardinal Mazarin, & le lisoit au Roi; cela prouve au moins que le Cardinal & les Ministres de ce tems-là qui n'étoient rien moins que des Visionnaires quarante-cinq ans après la mort de Henry ne regardoient pas son dessein comme une belle chimère & comme une chose absolument impossible dans l'exécution, puisque l'intention du premier Ministre n'étoit pas de se dés-

honorer, en proposant au Roi parmi des Maximes sages & sensées d'un bon Gouvernement des Projets parfaitement chimériques: mais tout cela n'est qu'un préjugé contre ces Faiseurs d'Objections. Voyons au fond s'il y a quelque solidité dans leurs discours.

2°. Ce Projet est petit pour les commencemens : car enfin que deux, que trois, que quatre Souverains signent les Articles fondamentaux en 1712. dans la vûe d'en attirer d'autres dans leur Union, il n'y a rien de trop grand, de trop vaste, il n'y a rien que de très-possible, il n'y a rien même que de très-facile, vû les grands intérêts qui les porteront à s'unir. Qui prétendrait d'un gland jetté dans la Terre en faire naître en un an un chêne de cent pieds de haut, auroit une prétention ridicule ? La grandeur en feroit l'impossibilité ; mais si l'on prétend seulement en un an en faire naître un petit chêne d'un pied de haut, si l'on compte que l'accroissement de la première année deviendra une cause nécessaire de

110 *Projet de Paix perpetuelle,*
l'accroissement d'un second pied
qu'il doit prendre la seconde année,
ce n'est pas porter ses espérances
trop loin que d'espérer qu'en cent
ans le gland devienne un chêne de
cent pieds de haut.

Que l'on voye donc ce qui peut
se faire chaque année ? Est-ce que
l'Angleterre, la Hollande, le Portu-
gal, la France, l'Espagne ne peuvent
en trois ou quatre mois de Négociation convenir de trois ou qua-
tre Articles du Traité ? Est-ce que
trois mois après ils ne peuvent pas
parvenir à convenir de quelques
autres, & ainsi convenir des douze
autres Articles fondamentaux ou
de quelque chose d'équivalent
dans le cours d'une année ? Est-ce
que Venise, Gênes, les Suisses & les
autres Princes d'Italie qui auront
connoissance de la Négociation ne
pourront-t-il pas y entrer, ou en
même tems, ou six mois après ?
L'intérêt qu'ils ont de s'unir n'est
il pas infiniment plus grand que
l'intérêt qu'ils pourroient avoir à
demeurer séparés ? L'Union ne
peut-elle pas s'accroître presque en

même - tems par le consentement des Princes Allemans , du Roi de Dannemark, &c. Or les trois quarts de l'Europe unis ne peuvent-ils pas la troisième année attirer peu à peu les autres Princes. qui seront alors non seulement invitez par le grand intérêt d'une Paix inaltérable, mais encore pressiez par la crainte d'être forcez par la plus puissante Ligue du Monde qui se joindroit à leurs ennemis? L'Europe entière ne pourroit-elle pas la quatrième année se trouver unie, & cela par le même intérêt qui a fait unir les autres? On voit donc que l'accroissement que l'Union prendra pendant une année sera une cause nécessaire de l'accroissement qu'elle prendra l'année suivante, & ainsi du reste. Qu'y a-t-il donc de trop grand, de trop vaste pour être impossible? Au contraire comme c'est la grandeur qui en fait la solidité, c'est cette solidité qui engagera tous les Princes à la désirer, & par conséquent à travailler à la former; ainsi l'on peut dire avec vérité que bien loin que la grandeur du Projet en fasse l'im-

112 *Projet de Paix perpetuelle,*
possibilité, c'est sa grandeur au con-
traire qui en fait la facilité.

En effet les Souverains auroient-ils
envie d'entrer dans un Traité qui
pourroit s'anéantir par le change-
ment de la volonté de quelqu'un
ou de quelques-uns des Membres ou
de leurs Successeurs : mais dès qu'ils
verront que le grand nombre des
Membres rend ce changement de
volonté ou impossible, ou inutile ;
alors ils seront d'autant plus portez
à entrer dans le Traité qu'ils y trou-
veront de solidité.

4°. L'Empire universel de la Repu-
blique Romaine pouvoit tandis qu'
elle subsistoit, rendre la Paix univer-
selle : mais comme cette Republi-
que elle même ne pouvoit pas tou-
jours subsister , & qu'elle portoit
dans ses entrailles divers principes
de division qui devoient enfin la dé-
chirer & l'anéantir, ne pouvant pas
se rendre perpétuelle, elle ne devoit
pas donner à la Paix une perpétuité,
une solidité qu'elle n'avoit pas elle-
même.

Les Empereurs Romains pou-
voient de même donner la Paix à la
Terre,

Terre, mais il n'y avoit rien d'assez solide dans leur Monarchie universelle pour pouvoir durer; il y avoit encore plus de causes de division & d'anéantissement que dans la République Romaine.

Pour former une Union toujours subsistante, il semble qu'il falloit que ce vaste Empire se separât en vingt ou trente morceaux différens qui pussent désormais estre perpétuellement unis par un grand interest commun & perpétuel qui consiste dans une augmentation prodigieuse de richesses qu'apportera le retranchement des prodigieuses dépenses de la Guerre, & la perpétuité & l'universalité du Commerce; il falloit que ces Etats pussent se rendre eux-mêmes parfaitement stables par leur Union perpétuelle.

Les Etats de l'Union peuvent tous devenir malades par les Divisions intestines, mais il est comme impossible que tous deviennent ainsi malades à la fois. Le plus grand nombre demeure en sa force; alors les Etats sains donnent du secours aux Etats malades, & les rétablissent dans

114 *Projet de Paix perpétuelle,*
leur premier calme & dans leur première santé; ainsi chaque Membre se prêtant en différens siècles des secours mutuels, ils s'empêchent les uns les autres de s'annéantir, & se communiquent ainsi par leur Union perpétuelle une inaltérabilité qu'aucun d'eux n'avoit en son particulier, & que l'Empire Romain ne pouvoit pas avoir.

Il falloit attendre qu'une longue & facheuse Guerre entre tous les Souverains de l'Europe préparât tous les esprits à souhaiter ardemment de rendre la Paix inaltérable.

Il falloit trouver le temps où plusieurs Républiques fassent assez puissantes pour contribuer puissamment à cette Union, mais non pas trop puissantes pour se laisser aller à de folles idées d'une ambition démesurée.

Il falloit attendre le moment où d'un côté les Alliez de l'Empereur pussent estre rebutez par de nouvelles difficultez & par la crainte d'une longue Guerre & infructueuse, & de l'autre il falloit attendre le temps où la Maison de France gouvernée par

des Chefs sages & moderez proposât ou du moins consentit à donner sûreté parfaite qu'elle n'aura jamais un plus grand Territoire, & qu'elle laissera le Commerce libre, égal, sûr, franc, perpétuel & universel; enfin il falloit des conjonctures que la Providence seule pouvoit amener pour le bonheur des Nations.

Ainsi je crois avoir montré que bien loin que *le Projet ait quelque chose de trop vaste*, nulle Union ne sera jamais parfaitement solide, qu'elle n'embrasse tous les Etats d'Europe.

Si les Anglois & les Hollandois trouvent que ce Projet, restreint même à l'Europe, est encore trop étendu pour être executé, qu'ils marquent eux-mêmes le nombre des Souverains qu'il suffira pour rendre la Paix inaltérable, qu'ils laissent seulement la porte ouverte à tous ceux qui voudront y entrer, & ils verront que les plus éloignez, pour avoir la faculté d'y entrer, indiqueront eux-mêmes de nouveaux moyens de rendre les mouvemens du Corps Européen aussi faciles, aussi prompts

116. *Projet de Paix perpetuelle*,
qu'ayent jamais été ceux du Corps
Germanique.

XXI. O B J E C T I O N.

Je ne crois pas (me disoit un homme d'esprit) qu'il soit absolument impossible que le Projet d'Union se signe par la France, par l'Espagne, par l'Angleterre, par la Hollande, par le Portugal, mais sûrement il ne se signera point : je ne puis point (ajouta-t-il) vous démontrer qu'il ne se signera pas : mais sûrement il ne se signera pas.

R E P O N S E.

Pour moy je dis qu'il se signera, & j'apporte les raisons de ma prédiction, c'est que les puissances sont trop interessées à le signer ; il convient de ce grand interest, mais il soutient qu'ils ne le verront point : je soutiens qu'ils le verront : il dit qu'ils n'ont pas les yeux assez sains : je soutiens le contraire ; enfin il m'avoue qu'il n'a pas de quoy me démontrer sa prédiction, mais que ce

la n'empêche pas qu'il n'en soit sûr : mais pourquoy en êtes-vous sûr (luy dis-je) n'est-ce pas par des raisons suffisantes pour produire cette assurance ? Or pourquoy ne pourriez-vous pas me les faire voir ces raisons ? il fallut qu'il en vint au dernier retranchement, qui est de me dire qu'il en étoit convaincu par *sentiment interieur* l'azile de l'opiniâtreté & de tous les préjugés les plus extravagans ; enfin il n'y a plus à raisonner avec un homme qui ne peut plus apporter de raisons.

XXII. OBJECTION.

Pour excuser son opiniâtreté, le même homme me dit que plusieurs gens d'esprit qui ont lu l'Ouvrage prédisoient, comme lui, qu'il ne se signera jamais un pareil Traité, pas même entre les Anglois & les Hollandois.

R. E. P. O. N. S. E.

Ces gens d'esprit ont apparemment des raisons pour juger ainsi de

118 *Projet de Paix perpetuelle*,
l'avenir; vous les ont-ils dites? Si ce-
la est, dites-les moy, & nous allons
les examiner? Ont-ils trouvé quel-
ques-unes des propositions mal
prouvées? Vous ont-ils dit laquelle,
& en quoy consiste le défaut de
preuve? Ont-ils trouvé quelqu'une
des Objections à laquelle je n'aye
pas solidement répondu? Dites-moy
laquelle? Vous ont-ils dit les défauts
de la réponse? Dites-les moy, & les
examinons? Vous ont-ils fait quel-
ques nouvelles Objections? Dites-les
moy? Il ne me dit rien de nouveau,
& cela impatiente. Si c'étoit une
femme incapable de juger de ces
matieres qui tint un pareil discours,
je n'y trouverois rien à dire; elle est
dans la necessité sur les choses qu'elle
ne scauroit voir par elle-même
de s'en rapporter au sentiment des
autres; mais en verité pour un hom-
me d'esprit, quand il faut qu'il ju-
ge d'un Ouvrage de pur raisonne-
ment, s'en rapporter à la simple au-
torité de gens qui non plus que
moy ne sont rien moins qu'infail-
libles, lors qu'il peut être luy-même
juge des raisons de l'Ouvrage, & de

celles des Critiques : ce n'est pas prendre la voye la plus sûre pour ne se point tromper, ce n'est plus raisonner, ce n'est plus philosopher, c'est discourir sans raison, c'est proprement faire comme les superstitieux & comme les autres ignorans, qui dans le choix de leurs opinions ne veulent voir que par les oreilles.

XXIII. OBJECTION.

Sans la Guerre les Nations deviendroient trop nombreuses ; la Terre ne pourroit nourrir tout le Peuple.

REPONSE.

Cette objection est venue à l'esprit de plusieurs personnes ; ainsi il y faut répondre serieusement ; car il ne faut rien mépriser de ce qui peut arrêter les esprits les plus foibles.

1. Il est certain que si ce trop grand nombre d'Habitans est à redouter, si cela doit causer quelque crainte pour l'avenir, on ne doit pas

120 *Projet de Paix perpetuelle*,
être rassuré sur ce grand inconve-
nient, quand les Guerres dureroient
par tout telles qu'elles sont, puis-
que malgré ces Guerres il est visible
que le genre humain multiplie en-
core, & a considerablement multi-
plié depuis deux mille ans. Ain-
ceux qui font cette objection, de-
vroient trouver qu'il n'y a pas assés
de Guerre; & pour se delivrer de
leurs craintes c'est à eux à songer aux
moyens de multiplier les Combats,
le nombre des Combatans, & les
Machines meurtrieres.

20. Ce prétendu inconvenient ne
seroit à craindre qu'après un prodi-
gieux nombre de siècles. Car, par
exemple, la Normandie ma Patrie,
où il y a environ quinze cens mille
ames, est plus grande & beaucoup
plus fertile que n'étoit le Royaume
de David; cependant ce Royaume
nourrissoit dans ce temps-là plus de
sept millions d'ames; parce que les
terres y étoient mieux cultivées, à
cause du grand nombre d'Habi-
tans.

Beaucoup de gens périssent à la
Guerre, qui seroient morts ailleurs

en même-temps, ou même plutôt ; beaucoup d'autres n'auroient point eu d'enfans ; ainsi on ne peut pas supposer que la Paix perpetuelle donne à la France quatre cens mille ames de plus en cent ans : ce sera pour la Normandie, qui est la dixième partie de la France, quarante mille Habitans de plus en cent ans, & quatre cens mille en mille ans, & quatre millions en dix mille ans. Il faudra donc attendre plus de dix mille ans avant que la Normandie ait plus d'Habitans qu'il n'y en avoit dans la Palestine, où il n'y en avoit pas trop. On peut dire la même chose de tout le Royaume à proportion ; mais il s'en faut plus des trois quarts que, ni l'Espagne, ni la Tartarie, ni la Moscovie, ni la Norvege, ni la Suède, ni la Turquie, ni l'Egypte, ni le reste de l'Afrique, ni quantité d'Isles d'Asie ne soient si peuplées à proportion que la Normandie. Ainsi cette crainte qu'il n'y ait un jour plus d'Habitans que de nourriture sur la terre, il faut la reculer au moins de trente ou quarante mille ans, vû la grande éten-

122 *Projet de Paix perpetuelle*,
duë de ces Pais en comparaifon de
la France. Mais que fera-ce fi l'on
envoye de tems en tems des Colo-
nies d'Europe dans les vastes terres
de l'Amerique, dans ces grandes
Iles de l'Ocean & dans toutes ces
autres terres inconnuës des deux Pô-
les ; ainfi reculez, s'il vous plaît, vô-
tre crainte au moins d'ici à la fin du
monde, quand il devroit encore du-
rer cent cinquante mille ans.

30. Si l'on se met à defirer les
Guerres pour empêcher une mul-
tiplication qui s'augmente tous les
jours, il faut donc defirer une plus
mauvaise Medecine que la nôtre,
afin de tuer plus de gens & bannir
la bonne qui prolonge la vie. Les
secrêts de prolonger la vie, que tant
d'habiles gens cherchent depuis si
long-temps, font donc des secrêts
pernicieux au genre humain, puis-
qu'ils conspirent à cette multipli-
cation excessive que l'on veut nous
faire craindre, & un Medecin qui
auroit un bon remede pour guerir
les maladies populaires, & pour la
peste, seroit un Citoyen très-dange-
reux qu'il faudroit promptement

pour l'Europe. 123
ensevelir lui & son secret; il faudroit de même dans un Etat bien police récompenser tous ceux qui étoufferoient leurs enfans; car enfin il vaudroit encore mieux étouffer quatre cent mille enfans en cent ans & sans frais, que de faire égorgé quatre cent mille hommes avec de grands frais: voilà où conduit une crainte aussi extravagante.

40. Un trop grand froid, un trop grand chaud, des pluyes excessives, trop de secheresse, un air corrompu des saisons déreglées, des maladies populaires, les pestes, les famines, toutes choses qui ne dépendent point des hommes, & pour lesquelles ils n'ont point de préservatifs suffisans, seront toujours des maux trop frequens & trop redoutables au genre humain, & sur tout là où le Peuple sera fort nombreux. La peste seule enleva en dix mois vers l'an 1669 plus de la sixième partie de la Ville de Rouen où j'étudiois; & quatre ans auparavant cette maladie emporta à Londres plus de deux cent cinquante mille-ames. Ces fleaux que nous craig-

124 *Projet de Paix perpetuelle,*
nons avec tant de raison ne suffi-
sent que trop pour vous guerir d'u-
ne crainte aussi déraisonnable que la
crainte d'une multiplication exces-
sive, sans que vous ayez besoin d'a-
peler à leur secours les épouvanta-
bles carnages de la Guerre.

XXIV. OBJECTION.

Comment esperer de rendre inal-
térable un établissement humain ?

R E P O N S E.

1^o. Les Arts qui servent à la nour-
riture des hommes, aux commo-
ditez de la vie, l'Agriculture, les
Moulins, l'art de faire de la Toile &
des Etoffes, l'Ecriture, l'Imprimerie,
la Gravure, l'Arithmetique, la ma-
niere de mesurer le temps, les
champs & les autres choses neces-
saires, les établissemens des Ecoles,
des Colléges, ne sont-ce pas autant
d'établissemens humains ? Cepen-
dant y a-t-il à craindre que ces cho-
ses ne durent pas tant qu'il y aura
des hommes ou du moins jusqu'à ce
qu'on ait trouvé quelque chose de
plus utile ou de plus commode ? Et

ce qu'on trouveroit de meilleur ne dureroit-il pas de même toujours, quoique ce fût un établissement humain, & loin de cesser ou de s'altérer, ces établissemens ne feroient avec le temps que s'affermir & se perfectionner, c'est que les hommes naîtront toujours fortement intéressés pour leur repos, pour leur opulence, & pour leurs commoditez: voilà la maniere de rendre inaltérable un établissement humain. Or y eût-il jamais sur la terre un établissement plus avantageux aux Princes & à leurs Sujets que le seroit l'établissement de la Société Européenne pour rendre la Paix perpétuelle? Peut-on rien imaginer de plus nécessaire pour leur repos, pour leur opulence, pour toutes les commoditez & pour tous les agrémens de la vie? Pourquoi un établissement où la gloire & la volupté, où le vicieux & le vertueux; où tous les caracteres, où tous les âges & tous les sexes trouvent également leur satisfaction & leur bonheur, ne seroit-il pas durable? Si quelques hommes peuvent devenir assez insensés

126 *Projet de Paix perpetuelle,*
pour vouloir brûler leurs Villes &
leurs Maisons, tuer les autres & se
détruire eux-mêmes; ce degré de fo-
lie est rare, & le grand nombre de
ceux qui n'auront pas perdu le sens
pourront facilement les réprimer.
Qui peut donc empêcher que l'U-
nion une fois établie ne dure au-
tant que le genre humain?

2°. L'Union Germanique est un
établissement humain, cependant
il subsiste depuis six ou sept siècles;
& peut encore subsister long-tems
malgré ses défauts essentiels; & que
seroit-ce si on trouvoit le moyen
de lui ôter ses défauts? Or le vrai
moyen, le moyen sûr & unique,
c'est d'unir ce Corps au Corps Hel-
vétique, au Corps Hollandois, ou
plûtôt au Corps Européen, & nous
avons montré qu'il étoit plus fa-
cile de faire cette augmentation
de Ligue de former dans quelques
années cette seconde Union, qu'il
ne fut autrefois de former la pre-
mière; & ce sera alors que cet éta-
blissement sera inaltérable.

XXV. O B J E C T I O N.

Comment concilier le Christianisme avec le Mahométisme, les Moscovites avec les Calvinistes ?

R E P O N S E.

L'Union qu'on propose n'est pas la conciliation des Religions différentes, mais la Paix entre Nations de différentes Religions. Or qu'y a-t'il d'impossible ? Les Luthériens d'Allemagne, par exemple, ne sont-ils pas en Paix avec les Catholiques Allemans ? les différens de Religions ont-ils empêché l'Espagne de s'unir avec la Hollande ? Si l'on ne faisoit la Guerre que pour la Religion, l'objection auroit de la force ; mais dans le Projet on laisse chacun dans sa Religion, comme dans ses autres possessions ; ainsi il n'est point question de concilier sur cet article toutes les Nations du Monde : j'ai dit seulement, & je le dis encore, que s'il y a quelques moyens humains qui puissent con-

128 *Projet de Paix perpetuelle,*
tribuer à amener peu à peu les di-
verses Sectes au point de vûë de la
vérité, l'établissement d'une Paix
perpetuelle, est le plus solide de
tous ces moyens, & même le fon-
dement de toute conciliation.

Par le fréquent Commerce les
opinions seront fréquemment
comparées, & avec le seul secours
des fréquentes comparaisons on
peut espérer que les opinions les
plus raisonnables prendront à la
fin le dessus, & par conséquent que
la raison servira beaucoup à amé-
ner tous les hommes à la véritable
Religion.

Les opinions raisonnables ont
un grand avantage dans la compa-
raison sur celles qui ne le sont pas:
sur ce pied là il est certain que la
vraye Religion n'a besoin que d'être
souvent comparée aux autres,
pour leur être enfin préférée. Or
la grande étendue, l'augmentation
& la perpétuité du Commerce en-
tre toutes les Nations rendront né-
cessairement les comparaisons des
Religions beaucoup plus nombreu-
ses & plus fréquentes; ainsi on peut

s'affûrer que la vraie Religion, qui est la seule raisonnable, deviendra peu à peu dans la suite des siècles la Religion universelle : il ne faut pas même craindre que cette considération éloigne les Nations ou Hérétiques, ou Infidèles, de la Société Européenne ; au contraire elles souhaiteront cette Société même par zèle pour leurs Religions ; c'est que chacun est dans la persuasion que sa Religion est beaucoup plus raisonnable que celle des autres.

On m'a objecté que c'est un article de la Religion des Mahométans, de ne faire que des Trêves, & jamais aucun Traité de Paix avec les Chrétiens : mais ceux qui parlent ainsi, ne sont pas bien informez d'une distinction essentielle : il leur est défendu de faire de Paix solide & durable avec des Ennemis Chrétiens ou égaux en force, ou presque égaux ; mais avec des Chrétiens qui seroient de beaucoup supérieurs en forces, il ne leur est pas défendu de faire une Paix solide & durable, puisque sans cela ce

130 *Projet de Paix perpetuelle.*
feroit exposer leur Religion dans
un péril évident. Or si le Grand-Sei-
gneur seul devenoit Ennemi de la
Société Européenne, son Empire
& sa Religion ne seroient-ils pas
dans un danger évident ? Et d'ail-
leurs puisqu'il leur est permis de
faire des Trêves de vingt ans & de
les renouveler, n'en peuvent-ils pas
faire de cent ans, & les renouveler,
& ces longues Trêves toujours ré-
nouvelées, n'opèrent-elles pas le
même effet que la Paix perpétuelle ?

XXVI. OBJECTION.

La gloire que quelques Souve-
rains espèrent du succès de la Guer-
re, peut les éloigner de ce Projet,
qui rendroit la Guerre impossible.

R E P O N S E.

1^o. Je suppose que malgré le
peu de solidité de ces espérances,
l'imagination séductrice appuyée
de l'habitude de penser faux, don-
ne à ces Souverains un plaisir très-
réel à imaginer leur nom célèbre
dans toutes les Nations, leur Mai-

son vingt fois plus florissante dans mille ans, qu'elle n'est présentement : si cette sorte de plaisir étoit innocent, s'il n'en coutoit rien à personne, je n'aurois rien à dire : l'homme peut être heureux par des visions : mais si ce seul plaisir tout chimérique qu'il est, coûte à cent cinquante millions de personnes qui vivent, tous les malheurs qu'entraîne la Guerre : si cette chimère leur fait perdre pour jamais tous les biens qu'apporteroit la Paix universelle & perpétuelle : si ce plaisir doit causer tant de maux peut-être pendant cent cinquante mille ans, à tous ceux qui nous suivront, sacrifier ainsi froidement à une pareille chimère le bonheur du genre humain, c'est chercher la gloire dans la dureté, dans la méchanceté, dans la cruauté même : or qu'y a-t-il de plus insensé.

2°. Quand l'amour de la gloire, quand le désir de rendre son nom célèbre & sa Maison illustre porte un homme à entreprendre & à exécuter des choses très-difficiles, mais surtout très-avantageuses pour le

132 *Projet de Paix perpetuelle,*
bonheur des hommes, le plaisir
qu'il se fait non-seulement n'a rien
que d'innocent, mais même il n'a
rien que de très-loiiable, parce qu'il
n'a rien que de très utile au genre
humain? Il s'imagine à la vérité des
plaisirs dans l'avénir qui peuvent
bien se réduire aux agréables espé-
rances dont il jouit dans le présent,
mais à Dieu ne plaise que je cher-
che à éteindre en lui des espéran-
ces vaines qui produisent dans la
Société des biens si grands & si
réels; il n'en sçauroit trop naître
de cette espèce dans nos esprits;
mais quand les Princes se laissent
conduire par des *espérances* qui doi-
vent rendre les hommes très-mal-
heureux, on ne sçauroit alors ap-
porter trop de soin à les en désa-
bufer, & à leur faire toucher au
doigt la fausseté & la vanité dont
elles sont accompagnées, la honte,
l'exécration & les autres punitions
dont elles sont suivies.

Où vous serez très-heureux après
votre mort, & alors les plaisirs iné-
fables dont vous jouirez vous per-
mettront-ils d'être sensibles aux

petits intérêts terrestres , à la vaine satisfaction de grand Conquerant ? Qui ne sçait que les très - grands plaisirs ne laissent pas de sensibilité pour les petits ? Et qui doute que les plus grands plaisirs de cette vie ne soient extrêmement petits en comparaison de ceux de la vie future ? Ou bien vous serez très-malheureux ; & peut-on s'imaginer qu'au travers des plus grandes douleurs on puisse être sensible à de pareilles satisfactions , telle que sera la réputation d'un grand Capitaine, & l'agrandissement de Territoire de vôtre Maison dans cette Planete ? Jugeons-en par nôtre propre expérience. La moindre brûlure laisse-t-elle à l'ame la moindre sensibilité pour des satisfactions encore plus grandes que ne peuvent être les satisfactions de la vanité ?

4°. Je sçai bien que les Princes non plus que les autres hommes ne se déterminent guères dans les partis qu'ils ont à prendre dans leurs affaires journalières par le Systême de l'immortalité de l'ame & de l'éternité de peines & de plaisirs ; mais

134 *Projet de Paix perpetuelle,*
cependant il faut qu'ils orent : si
c'est dans le Systeme de l'immor-
talité, ils ne scauroient ignorer que
la vertu consiste à rendre les autres
heureux, que le crime consiste à les
rendre malheureux, que la vertu
est seule digne de récompense, &
d'autant plus digne, que l'on sacrifie
de ses intérêts pour le bonheur
des autres, que le vice, que le cri-
me est seul digne de punition, &
d'autant plus punissable que l'on
sacrifie plus du bonheur des au-
tres à sa propre satisfaction, & que
pour éviter un petit mal, on leur
en fait souffrir de très-grands.

5°. Quiconque a la première tein-
ture de Religion, soit Chrétienne,
soit Mahométane, soit Chinoise,
soit Payenne, ne scauroit avoir d'i-
dée du Paradis que pour les bons,
de l'Enfer que pour les méchants, &
personne ne dispute sur l'idée du
bon & sur l'idée du méchant. Le bon
fait du bien à ceux qu'il peut, le mé-
chant ne se soucie pas de faire, de
causer beaucoup de maux aux autres,
pourvu qu'il lui en revienne quelque
satisfaction: or peut-il venir à l'esprit

d'un Prince que ce soit être bon à ses Peuples, que ce soit être bon à ses Voisins & aux autres Nations, que de s'opposer pour sa propre satisfaction à une Paix perpétuelle & universelle ? Les plus impudens flatteurs peuvent-ils jamais espérer de lui persuader que de contribuer de toutes ses forces pour une vaine satisfaction à entretenir perpétuellement les malheurs effroyables de la Guerre parmi les hommes, ce ne soit pas être extrêmement méchant ? Or peut-il jamais tomber dans l'esprit d'un homme tant soit peu sensé, de chercher une grande gloire dans une extrême méchanceté, & d'obtenir une vie infiniment heureuse, en causant aux hommes des maux infinis.

XXVII. OBJECTION.

Vous n'aurez pas contre votre Projet la plupart des Souverains (m'a-t-on dit) s'ils se gouvernoient autrement que par leurs Ministres. Mais qui est-ce qui parle aux Princes de leurs affaires que leurs Mi-

136 *Projet de Paix perpetuelle,*
nistres? Et qui sont les Ministres qui
préferent l'intérêt du Prince & de
l'Etat à leur propre intérêt? Les
Ministres du Roi de Suède, par
exemple, qui ont le détail de la
Guerre, soit de terre, soit de mer;
les Ministres de la Guerre dont se
sert la Maison d'Autriche ne ver-
ront-ils pas que s'il se faisoit une
Paix inaltérable, ils n'auroient plus,
ni crédit, ni considération, ni em-
ploi? Il ne peut y avoir que le Mi-
nistre des Finances & du Commer-
ce, qui pourroit y gagner, étant
déchargé d'un pesant fardeau pen-
dant la Guerre, & ayant beaucoup
d'affaires utiles & agréables à pro-
poser pendant la Paix.

R E P O N S E.

1°. Trop de gens souffrent de la
Guerre, pour ne pas souhaiter de
sortir de cet état malheureux; trop
de gens parleront de ce Projet en
Europe, s'il est publié, en latin, &
dans les Langues vulgaires, pour
que les Princes n'en entendent pas
souvent parler, & quoique les Mi-
nistres

nistres entourent le Prince, ils n'oseroient pourtant lui donner pour désavantageux un Traité où les avantages sont si évidens pour lui & pour ses Peuples; peut-être qu'ils pourroient espérer de lui cacher ces grands avantages, s'il étoit impossible que d'autres qu'eux ne lui en parlassent, mais trop de personnes sages & désintéressées lui en parleroient: la plupart des Souverains le liront donc, & s'ils le lisent, leurs intérêts y sont trop évidens pour ne pas vouloir que la chose soit approfondie; ainsi ils n'auront qu'à former un ou plusieurs Bureaux ou Comités de gens habiles qui mettent par écrit les nouvelles objections & les réponses qu'on y peut faire, & qui mettent tout Lecteur en état de juger par lui-même s'il est ou nuisible ou avantageux, s'il est ou possible ou impossible à exécuter. Or sûrement si le Prince prend ce parti là, aucun Ministre n'osera plus parler malgré sa conscience contre les intérêts de son Maître & de sa Patrie; il craindroit avec raison d'être regardé comme

138. *Projet de Paix perpetuelle,*
un traître & d'être puni de sa trahi-
son.

20. Un Ministre craindra qu'un
ou deux Princes voisins, ayans
agréé le projet, ne sollicitent son
Maître d'y entrer, & que ce ne soit
un puissant préjugé contre son sen-
timent, de voir que d'autres Prin-
ces regardent ce Traité comme a-
vantageux; ainsi ou le Ministre n'o-
sera risquer sa réputation, ou s'il
la risque il aura la honte de la per-
dre.

30. Il est vrai que dans les con-
stitutions présentes des Etats de l'Eu-
rope, & du reste de la Terre, les af-
faires de la Guerre soit directement
soit indirectement, sont les trois
quarts & demi des affaires de cha-
que Etat; mais quiconque voudra
réfléchir tant soit peu sur les autres
affaires du Souverain, verra bien-
tôt qu'il y a vingt sortes d'affaires
négligées, qui sont à la vérité moins
pressantes que celles de la Guerre;
mais qui sont toutes dans le fond
beaucoup plus avantageuses pour
le Souverain, & pour ses Sujets.
Nous en avons indiqué quelques

unes dans le troisieme discours, on a negligé de toutes parts ces importantes affaires pour se tourner uniquement du côté de l'affaire de la Guerre; mais si la Paix regnoit en Europe, & que son regne fût affermi pour toujours, les Ministres changeroient à la verité d'affaires & d'occupations; mais ils n'en auroient pas moins, avec cette difference que ces affaires seroient beaucoup plus agréables & infiniment plus profitables que celles de la Guerre. Ainsi les Ministres auroient encore plus d'emplois, & plus de créatures à employer, & auroient bien moins de chagrins pour les maux présens, & moins d'inquietudes pour les mauvais succès avenir.

Un Seigneur Particulier a eu pendant vingt ans de grands procès en divers Parlemens, il y a employé deux solliciteurs habiles & gens d'esprit, il a été force de tourner presque toute son attention & celle de ses gens de ce côté-là, d'employer presque tout son revenu, & une partie de son fond pour four-

140 *Projet de Paix perpetuelle,*
nir à la dépense de ces sollicitéurs,
aux frais des Huissiers, des Procureurs, des Avocats, des Greffiers, des Juges même; ainsi il a été force de négliger ses terres, l'éducation de ses enfans, l'économie domestique, & son commerce. Voilà enfin tous ses procès finis, & pour toujours il va songer présentement à défricher de bonnes terres, qui faute de culture se sont remplies de broussailles, à dessécher des marécages, pour faire de bonnes prairies, à planter de bonnes vignes, & des arbres d'ornement, à labourer, engraisser, & semer ses champs, à faire paître plusieurs pâturages qu'il n'avoit pas le moyen de charger de bestiaux, à reparer des fermes & des métairies qui tomboient en ruine, à rétablir des moulins abandonnés, à trouver des Fermiers, à établir des Commis pour son commerce, à faire des bâtimens & des clôtures utiles & agréables, à faire des acquisitions commodes. Qu'on ne dise si alors ses deux principaux Ministres, gens d'un esprit excellent, affectionnés à son service, luy seront désormais

inutiles , & s'il manquera d'emploi à leur donner ? il n'aura plus ces affaires désagréables & dommâgeables qu'amènent les procès : mais n'aura-t'il pas quantité d'autres sortes d'affaires moins fâcheuses & plus profitables , pour lesquels il aura besoin de tout leur zèle & de toute leur application ?

4°. Seroit-il possible quand les Ministres croiroient beaucoup perdre au Traité de Paix , que tous fussent assez corrompus , & assez malheureux pour ne vouloir pas donner leurs petits intérêts au plus grand interest que puissent jamais avoir leur Prince, leur Patrie & tous les hommes de toutes les Nations , de tous les siècles avenir. Or dans une Cour il suffit d'un Ministre zélé pour soutenir la verité & pour la persuader, quand cette verité est aussi évidente , aussi interessante & appuyée du suffrage de tous les gens de bien.

5°. Les Princes du corps germanique avoient leurs Ministres pour la Guerre ; cependant le Projet d'Union fut agréé & fut exécuté. On

142 *Projet de Paix perpetuelle,*
peut donc soutenir que l'obstacle
qui peut venir de la part des ministres
à l'Union de l'Europe ne sera
point absolument insurmontable.

CONSIDERATION.

*Sur la Noblesse employée à la
Guerre.*

1°. Chacun sçait que l'on ne fait
la Guerre que par necessité, & pour
avoir la paix; c'est un grand mal que
l'on supporte pour en éviter un au-
tre plus grand.

2°. L'interêt des Gens de Guerre
n'empêche pas chaque Etat de faire
des Paix, ainsi ce même interêt
n'empêchera pas que chacun des
Souverains qui sont en Guerre ne
tâche de conclure promptement la
paix future, & ne fasse en sorte que
cette paix soit fort longue, & s'il se
peut inaltérable.

3°. Mais au fond la Guerre est une
Lotterie, où la Noblesse en géné-
ral perd incomparablement plus
qu'elle ne gagne, la dépense que tous
y font, passe de beaucoup les re-

compensés que tous en tirent, peu de billets noirs en comparaison des billets blancs. J'appelle une Lotterie égale où les billets noirs tous ensemble valent tout ce que content à tous les Joueurs tous les billets, soit blancs, soit noirs. J'appelle Lotterie inégale, celle où tous les billets noirs pris ensemble ne valent pas ce que content aux Joueurs tous les billets, soit blancs, soit noirs; elle est fort inégale, quand il s'en faut un tiers, une moitié que ces billets n'arrivent à la valeur de ce que content tous les billets. Or il est évident que beaucoup plus de Familles nobles sont ou éteintes ou appauvries, ou ruinées par le métier de la Guerre, qu'il n'y en a d'enrichies & d'élevées; c'est une Lotterie qui peut être avantageuse pour quelques maisons particulières en très petit nombre, mais ruineuse pour le général des maisons de la Noblesse.

40. Quant à la distinction, il est évident que tant que l'Etat pour sa conservation a besoin de gens de Guerre, il est à propos d'attacher des honneurs à la valeur & aux talents.

144 *Projet de Paix perpetuelle*,
de bon Officier : mais s'il arrive par
le moyen de l'établissement de la
République de la Paix, qu'on n'ait
plus besoin de Guerre, ce même
Etat attachera ces mêmes hon-
neurs, ces mêmes distinctions aux
vertus, aux travaux, aux talens à
proportion qu'ils seront plus utiles
au bonheur de l'Etat ; ainsi la No-
blesse n'y perdra, ni honneurs, ni
richesses.

5°. Dès que l'on mettra beau-
coup de degrez dans les emplois de
Justice, de Police, de Finance, de
Commerce, des Arts & des Scien-
ces, les seuls Emplois qui peuvent
rendre un Etat heureux & florissant,
dés qu'on y attachera des honneurs,
dés qu'on n'y placera que ceux en
qui on reconnoitra le plus de bon-
té, de justice, de capacité & d'appli-
cation, chacun trouvera sa place, le
ressort de l'émulation sera mis en
œuvre au profit du Public, l'Etat
sera bien servi, & les Particuliers
seront bien recompensez.

6°. Comme chaque Etat fera une
grande épargne en Troupes, il est
juste d'employer une partie de cette
épargne

Épargne en pensions pour les Officiers de terre & de mer qui seront congédiez, à proportion de leur rang: il est à propos que ceux qui ont servi soient recompensés à proportion de leurs services, & que chacun de ceux qui sont interessés à la continuation de la Guerre, reçoivent quelques desintereffement du profit même que fera l'Etat par la continuation de la Paix.

70. La Noblesse n'achete-t'elle pas beaucoup d'emplois de Guerre, ainsi ne pourra-t'elle pas acheter des emplois de Paix, lorsqu'il sera établi que ce seront les sources des honneurs, lorsque les Nobles seront preferez, & lorsque les charges seront fixez à un prix modique, où l'on puisse aisément atteindre, lorsque dans chaque Corps il y aura beaucoup de degrez de distinction pour ceux qui auront plus de lumières, d'aplication & de probité, & lorsque l'on donnera les honneurs de Comte, de Marquis, de Duc ou autres semblables, à ceux qui par leur services seront montez aux premieres places; & n'est-il pas

146 *Projet de Paix perpetuelle,*
juste après tout que ceux qui rendent les plus grands services à l'Etat en réçoivent les plus grandes récompenses ?

8°. L'Etat devenu plus riche, ne pourra-t-il pas rembourser partie du prix des charges, afin que dans la Noblesse moins riche le Souverain puisse choisir sur un plus grand nombre les excellens Sujets.

9°. La Noblesse aura les mêmes honneurs, de plus grand révenus, & les Maisons ne s'éteindront plus par les Guerres, & dureront beaucoup plus long-tems, tels sont les avantages que la Noblesse tirera de l'inaltérabilité de la Paix.

XXVIII. OBJECTION.

Les hommes sont si disposez à se contredire les uns les autres, si différens dans leurs vûës, & dans leurs manières de penser, si opposez dans leurs intérêts, que quand il est nécessaire d'obtenir de quatre personnes leur consentement, pour une chose qui leur est utile, il est presque impossible d'y parvenir.

Or comment espérer de faire jamais convenir vingt-quatre Souverains, qui ont la plupart des sentimens si differens, qui sont gouvernez en partie par des Ministres, qui ont leurs intérêts particuliers souvent opposez à ceux de leurs Maîtres, & de les faire convenir de soixante articles différens; cépendant sans convention, point d'Union.

R E P O N S E.

1^o. Il est vrai que les hommes ont une grande disposition à se contredire les uns les autres; mais ils n'ont pas coûtume de contredire celui qui parle pour eux, & conformément à leurs plus grands intérêts, à moins qu'ils ne soient dans quelque accès de passion violente, qui n'est qu'une folie passagère.

2^o. Quand on a tant de peine à faire convenir quatre personnes d'un seul article, c'est qu'il y a quelqu'un d'eux à qui il n'est pas évident que cet article lui soit avantageux: car sans cela il ne se trouveroit aucun obstacle. Or il est évi-

148 *Projet de Paix perpetuelle,*
dent pour tous les Souverains que
le Systême de l'Union sera infini-
ment plus avantageux, pour eux &
pour la durée de leur Maison, que
le Systême de la Guerre. Ainsi il n'y
a rien qui puisse les éloigner de
convénir des articles qui doivent
servir de fondement à l'Union.

30. Cette Objection iroit à prou-
ver, qu'on ne pourroit jamais es-
pérer de former aucune Société,
aucune Compagnie seulement de
quatre ou cinq personnes, & sur
tout celles où il faut beaucoup de
sortes d'articles qui soient comme
les moyens d'arriver au but que se
proposent ces Sociétés. Cependant
l'expérience nous apprend que dans
les affaires civiles, dans les entre-
prises de piété, il se forme des Com-
pagnies de Commerce, des Socié-
tés de Religion d'un plus grand
nombre de personnes, que de qua-
tre, que de vingt-quatre; & que le
nombre s'augmente très-considé-
rablement par le nombre de ceux
qui croient trouver leur avantage
à y entrer.

40. Je n'ai pas prétendu que la

convention se fit tout d'un coup entre les vingt-quatre Souverains ; mais qu'elle se pourroit faire d'abord, entre deux, entre trois, entre quatre ; qu'ensuite d'autres y entreroient. J'ai dit & je croi l'avoir bien prouvé que cette première convention entre deux, entre trois, entre quatre n'est pas impossible, qu'elle suffit pour commencer l'Union, que cette union commencée, chacun y entrera, s'il suit ses plus grands intérêts, & que si quelqu'un n'y vouloit pas souscrire de bon gré, l'Union plus puissante l'y feroit facilement souscrire les armes à la main. Or sur quel fondement juger qu'il est impossible que ces quatre Puissances conviennent de former cette Union, il faudroit montrer que quelqu'un d'entre eux ne verra pas les quinze grands avantages dont on a ci-devant parlé, qu'on me nomme quelqu'un de ces quatre Souverains, & qu'on me dise qui l'empêchera de trouver son intérêt, & un intérêt prodigieux dans cette Union.

Si vous n'avez pas de raison pour

150 *Projet de Paix perpetuelle,*
croire que les Princes ne trouve-
ront pas dans l'Union de très-grands
avantages , vous avez tort de juger
qu'ils ne conviendront jamais ; si
au contraire les avantages sont im-
mensés pour eux à convenir de cette
Union, si ces avantages sont évidens,
même pour ceux qui seroient pré-
venus de passions contraires. Il est
certain qu'ils la souhaiteront à pro-
portion qu'elle leur paroîtra avan-
tageuse ; c'est l'intérêt qui divise :
mais c'est l'intérêt qui unit. Nous
n'avons pas plus de pente à la di-
vision qu'à l'union , ce qui fait nô-
tre pente c'est le plus d'intérêt que
nous trouvons , ou que nous cro-
yons trouver du côté de la division,
plûtôt que du côté de l'union.

50. Quant à la multitude des ar-
ticles, dont les Souverains doivent
convenir ; n'est-il pas vrai qu'ils se
réduisent tous à un, qui est de con-
server entre eux une Paix qui leur
doit être infiniment avantageuse ?
n'est-il pas vrai que les autres arti-
cles sont subalternes, & ne sont que
des moyens pour arriver à un but
si désirable , & le prix du but ne

fait-il pas agréer les moyens ; quand les moyens coûteroient beaucoup , pourvu qu'on les regarde comme absolument nécessaires , & que le but paroisse d'un plus haut prix que tous les moyens ensemble , & puis tous ces moyens fondamentaux se réduisent à douze articles , & dès que l'on sera convenu que les autres articles se formeront pour la provision à la pluralité des voix , & aux trois quarts pour la définitive. Il est impossible que la multitude des articles fasse jamais un obstacle.

Qui doute que pour l'établissement de cette fameuse Compagnie que les Hollandois ont formée pour le Commerce des Indes , il n'ait fallu que quelqu'un en ait fait un premier Plan fondé sur le profit immense que l'on y pourroit faire , si l'on pouvoit fournir certaines avances pour divers établissemens nécessaires : avances qui ne pouvoient être faites que par un grand nombre de riches Particuliers ; mais ce grand profit mis une fois en évidence fonde l'Union de

152 *Projet de Paix perpetuelle,*
dix personnes, & bien-tôt après de
quarante, ensuite de cent; & enfin
de deux mille, de vingt mille per-
sonnes qui ont d'ailleurs des inté-
rêts particuliers fort différens, &
peut-être opposés, le grand profit
qu'ils doivent faire en commun ne
les fait-il pas passer par dessus des
intérêts moins considérables? L'U-
nion se forme & ne consiste que
dans un seul article fondamental,
que chacun profitera à proportion
de ce qu'il y mettra. Il est bien vrai
qu'il faut convenir de cent autres
articles pour faire réussir le Projet;
mais si ces articles sont les moyens
les plus convénables pour arriver
au but, chacun par intérêt ne les
souhaite-t-il pas? ne les demande-
t-il pas? On compte pour rien la
perte ou la dépense quand elle est
nécessaire pour faire un profit très-
grand & proportionné à cette dé-
pense.

Mais au fond quand on se trom-
peroit d'abord en quelque chose
sur le choix de ces moyens, de ces
articles dont on est convenu par
provision, on ne risque rien; puis-

que ceux qui font la Société, ceux qui la gouvernent peuvent, ou éclairez par de nouvelles réflexions, ou instruits par leur expérience changer ces articles, & prendre de nouveaux moyens plus convénables & plus commodes, le même intérêt qui les a fait convenir d'un article, tandis qu'ils ont crû qu'il étoit avantageux pour arriver au but, ce même intérêt le leur fera aisément changer, dès qu'il appercevront qu'il est moins avantageux que nuisible; entre associez le but rectifie bien-tôt les moyens, & quand on fait une fois la grande valeur du but, chacun se rend facile pour convenir des moyens; ainsi dans ce projet loin que le nombre des articles doive épouvanter, on ne sera en peine que de les multiplier pour perfectionner l'ouvrage, & les Princes qui s'uniront peuvent-ils craindre de s'engager à quelques articles, ou pénibles, ou désavantageux, eux qui sont les Maîtres aux trois quarts des voix, de s'en dispenser comme ils ont été les Maîtres de s'y engager? n'au-

154 *Projet de Paix perpetuelle,*
ront-ils pas en ceci le même inté-
rêt qui est d'un côté de rendre l'U-
nion la plus solide qu'il leur sera
possible, & de l'autre de faire en
forte de choisir les moyens qui
leur coûteront le moins, & qui
leur seront les moins incommodes
pour augmenter cette solidité.

6°. Qui doute que les deux cens
Souverains d'Allemagne, ne fussent
fort disposés à se contredire les uns
les autres : cependant ils convin-
rent, & par quelle raison ce qui
s'est fait autrefois entre deux cens,
devient-il impossible présentement
entre vingt-quatre ?

XXIX. O B J E C T I O N.

Le Système de la Paix est propre-
ment le Système de l'abondance,
ainsi une longue Paix nous apporte-
roit certainement une grande abon-
dance, & feroit cesser une grande
partie de nos misères ; mais souvent
l'abondance traîne avec elle la mol-
lesse, le luxe, la débauche ; les hom-
mes ne feront donc que changer
de maux. *Nunc patimur longa pacis*

R E P O N S E.

10. Il est vrai que lorsque les Loix ne dispensent pas les honneurs, les dignités, les emplois, les pensions aux plus vertueux, aux plus laborieux, & aux plus intelligens, les vices de l'abondance sont à craindre : mais il sera bien plus facile de former, & de faire observer de bonnes Loix, de bons Réglemens dans la tranquillité de la Paix, que dans le trouble & l'agitation de la Guerre.

Lorsque les vices regnent dans un Etat, ce n'est pas tant la faute de l'abondance que la faute des Loix qui ne sont pas encore arrivées au point de bien diriger les mœurs par la bonne dispensation des récompenses ; tenés par des Loix sages la porte ouverte à toute condition, à tout âge pour s'élever aisément à proportion de son travail au dessus de ses pareils. Il arrivera que ceux qui ne travailleront pas, tomberont dans le mépris ; ainsi presque tous travailleront, mais si le ressort de la

156 *Projet de Paix perpetuelle,*
gloire n'est bien secondé par de sages Loix : si la parenté, l'alliance, le dévouement servile, la flatterie, la faveur, décident plus souvent des emplois & des récompenses de l'Etat, que les talens que l'application, que la modération, que la probité : On abandonnera toujours ces bonnes qualités, & l'Etat tombera peu à peu en décadence à mesure que les emplois & les récompenses seront mal distribués, & se relèvera à mesure que tout commencera à se distribuer avec plus de choix & de justice.

Ces sages Romains qui avoient une si belle discipline militaire, de si belles Loix pour conquérir le monde par la Guerre, n'avoient pas assez bien pourvû aux Loix qui pouvoient prévenir les divisions entre eux & les malheurs du luxe durant la Paix ; ils avoient trouvé ce qui doit produire l'abondance, mais ils n'avoient pas inventé les réglemens nécessaires pour inspirer à chaque Citoyen le bon usage de cette abondance.

Or quand peut-on espérer de trouver ces sages réglemens ? quand peut-on espérer de les établir, que lorsqu'on ne sera plus occupé des inquiétudes, & des maux pressans de la Guerre ? Et lorsqu'on ne craindra plus de séditions & de révoltes au milieu de la Paix.

Le luxe, la débauche, la basse ambition ne sont donc pas des suites nécessaires de l'abondance, ils n'en sont suites nécessaires que dans un état qui n'est pas encore assez bien policé : le mauvais usage de meilleures choses est à craindre, s'enfuit-il que les bonnes choses soient à éviter ? Faudra-t-il demander la petitesse d'esprit, l'ignorance, parce qu'on peut abuser de la science & de l'étendue d'esprit ? Que de biens il revient à une Province quand l'abondance se trouve chez des personnes genereuses, habiles, comparissantes, laborieuses, intelligentes ! Les voisins, les amis, les parens, les pauvres, les riches même, tout le monde s'en ressent ; distribués avec justice les récompenses utiles & honorables à ceux qui dans leur con-

158 *Projet de Paix perpetuelle,*
dition serviront le mieux le Public;
& ne craignez plus pour eux l'abondance : dirigez vos Loix & vos Réglemens; faites des établissemens pour connoître tous les jours plus exactement les divers degrés de mérite de chaque Sujet , & chacun ne songera plus à se faire d'autres Patrons que le mérite même. laissez les fainéans sans honneur , sans emploi, il s'en trouvera peu, & dès qu'on aura ainsi jetté des marques de mépris sur le luxe , sur la mollesse , sur l'intemperance, sur la paresse, sur la basse ambition , les vices chercheront bientôt une autre Contrée.

Voulez-vous, m'a-t-on dit, retrancher les jeux, les répas agréables, les spectacles , pour donner tout à la gloire? je n'ai garde de demander aux hommes du commun une perfection , dont ils ne sont pas capables ; la modération dans les plaisirs innocens , est une vertu qui suppose des plaisirs, & la vertu la plus rigide en a besoin, comme d'un relâchement nécessaire à la nature. Il est vrai que pour le bon Gouverne-

ment d'un Etat, on a bien plus besoin de mettre en œuvre le ressort des plaisirs de la gloire, que le ressort des plaisirs des sens : mais la gloire elle-même a besoin d'être dirigée ; & ne voit-on pas souvent qu'au lieu de produire l'émulation sur l'acquisition du mérite, elle ne fait naître que la jalousie sur la récompense que reçoivent les autres ? Ne voit-on pas avec étonnement qu'un sentiment estimable dans son principe ne produit quelque-fois qu'une conduite honteuse & méprisable ?

Dans le calme de la Paix, il ne sera pas bien difficile de diriger peu à peu les mœurs par la gloire. Nous en avons vû des exemples dans Lacédémone, & dans l'ancienne Rome, les hommes vont droit à la récompense : Ne récompensez que les actions glorieuses, que les qualités estimables & utiles, & à proportion qu'elles sont utiles, l'abondance, loin de nuire à la vertu ne servira qu'à mieux établir son regne.

2°. Il faut opter entre le Système

160 *Projet de Paix perpetuelle,*
de l'abondance, & le Systême de la
pauvreté. Or qui ne voit que la
pauvreté, traîne après elle beaucoup
plus de crimes, & de plus grands
crimes que l'abondance ? Le même
homme qui est injuste à trois dé-
grés, tant qu'il est dans l'abondan-
ce, le seroit à six s'il tomboit dans
la pauvreté, c'est que dans l'abon-
dance il n'en coûte le plus-souvent
que du superflû pour estre juste, au
lieu que dans la pauvreté il en coûte
du nécessaire.

Les larcins, les fraudes, les fausse-
tés, les parjures, l'hypocrisie, les
perfidies, les vols, les empoisonne-
mens, les assassinats marchent à la
suite de la pauvreté, & sont de bien
plus grands crimes que ceux de l'in-
temperance, de la fainéantise, & du
luxu, c'est que les crimes de la pau-
vreté rendent criminel, odieux,
exécrable, & tendent à détruire la
société, au lieu que la plupart des
vices de l'abondance ne font le plus-
souvent que rendre la société in-
commode, & le vicieux méprisa-
ble.

3°. Qu'on se représente le prodi-
gieux

gieux nombre de meurtres qui se font tous les jours à la Guerre, & dont chaque parti permet les incendies, les pillages, & toutes les autres violences des Soldats yvres & emportés, ce sont des suites nécessaires du Systême de la Guerre. Or l'on verra que les vices du Systême de l'abondance & de la Paix sont infiniment moins à craindre pour le genre humain, que les crimes qu'autorise la Guerre.

4^o. Voyons-nous qu'en Hollande où les Habitans sont plus opulens qu'ailleurs, que dans cet Etat où il y a plus de richesses à proportion chés les Particuliers, qu'en aucun País du monde, il y ait plus de vices & plus de crimes que parmi les autres Nations ? Au contraire les Habitans, soit qu'ils doivent cela à l'abondance même ou à leurs bonnes Loix, exercent bien plus exactement la justice, la bonne foi, & la charité, qu'on ne fait dans les País où regne l'indigence.

Qu'on ne nous presente donc plus l'abondance comme un malheur pour les hommes, à moins qu'on

162. *Projet de Paix perpetuelle,*
ne veuille regarder comme des
maux tous les biens dont ils peu-
vent abuser, ce qui seroit une gran-
de extravagance.

XXX. OBJECTION.

La Guerre avec les Etats voisins
est très-utile à un Etat, pourvû qu'
elle ne se fasse pas avec une trop
grande dépense, pourvû qu'elle ne
dure pas trop long-tems, & qu'elle
ne se fasse pas avec un grand désa-
vantage; en ce qu'elle éloigne les
Guerres civiles en consumant les es-
prits turbulens, remuans, inquiets;
les gens ruinez par leurs profusions,
qui pour changer de situation ex-
citeroient des séditions dans les Pro-
vinces, & formeroient des partis dans
l'Etat: Or de deux maux il faut choi-
sir le moindre; & qui ne sçait que
les Guerres civiles sont beaucoup
plus funestes & beaucoup plus rui-
neuses pour l'Etat que les Guerres
étrangeres ?

R E P O N S E .

1^o. Ces esprits inquiets & turbulens qui se consument à la Guerre, ne sont pas les seuls qu'elle fait perir ; elle en fait aussi perir au moins une autre moitié de Citoyens sages & vertueux, qui auroient rendu de grands services à leur Patrie dans les emplois de Paix ; elle fait perir beaucoup d'Habitans sur les frontieres & dans les villes assiégées.

2^o. Dans le Systême présent de la Guerre, il est visible que les Guerres étrangères font naître & facilitent souvent les révoltes & les Guerres civiles, on en voit des exemples en Hongrie, en Pologne, en Italie, en France, en Espagne, par tout, & dans tous les tems où les Citoyens sont armez contre les Citoyens pendant les Guerres étrangères.

3^o. Qui peut se promettre de poser des Bornes à une Guerre Etrangere, soit du côté de la durée, soit du côté de la dépense, soit du côté des succès malheureux.

4^o. La réponse décisive, c'est qu'
Oij

164 *Projet de Paix perpetuelle,*
il ne peut y avoir d'utilité dans la
Guerre étrangère qu'en ce qu'elle
peut éloigner la Guerre civile. Or
nous avons démontré que dans le
Système de l'union il n'y auroit à
craindre ni Guerre étrangère, ni
Guerre civile ; ainsi l'Union seroit
un preservatif infallible contre les
Guerres civiles, au lieu que la Guer-
re étrangère loin d'être un préservatif sûr contre les Guerres civiles,
en devient souvent l'unique cause.

XXXI. OBJECTION.

Je conviens (m'a-t-on dit) que si
quatre ou cinq Souverains avoient
commencé à signer ce Traité, tous
les autres le signeroient l'un après
l'autre ; mais c'est ce commence-
ment qui est presque impossible.

R E P O N S E.

Je sçai bien qu'un ouvrage ne
sçauroit jamais s'achever, s'il ne peut
jamais se commencer ; mais pour-
quoy juge-t-on que si le Traité étoit
commencé par quatre Souverains,

les vingt autres viendroient l'un après l'autre le signer, & l'achever ? Y a-t-il quelque autre fondement à ce jugement que le grand intérêt que ces vingt auroient à signer les derniers, ce que les quatre autres auroient signé les premiers ? Or quelle preuve, quelle impossibilité y a-t-il que le même motif, qui seroit sûrement assez puissant pour faire signer les vingt derniers avec joye & avec empressement, ne sera pas sûrement assez puissant pour en exciter quatre à signer les premiers ? Qu'on me montre cette impossibilité ; il y a même un motif de plus pour les premiers, c'est l'honneur d'avoir commencé l'établissement le plus important aux Peuples & aux Souverains que l'on puisse jamais imaginer.

Au reste j'avouë que ces sortes d'objections, dont je ne scaurois découvrir la force, & qui ne prennent leur source que dans des préjugés sans fondement, loin de m'ébranler, ne font que m'affermir, loin de m'ôter l'espérance du succès, ne font que me l'augmenter, c'est que l'on

166 *Projet de Paix perpetuelle,*
à sujet de croire que ceux-là n'ont
rien de solide à objecter ; qui après
s'être tourné de tous côtez ne pré-
sentent que des fantômes de diffi-
cultez, qui s'évanoüissent dès qu'on
veut les toucher.

Voici encore quelques nouvelles
objections qui m'ont été faite sur
la troisième ébauche de cet Ou-
vrage.

XXXII. O B J E C T I O N.

On m'a dit que j'eusse mieux fait
de cacher ma Patrie au Public , &
que j'en aurois parû moins suspect
de partialité à toutes les Nations.

R E P O N S E.

Cette pensée m'étoit venuë ; mais
je ne m'y suis pas arrêté : 1^o. Parce
qu'étant dans la nécessité de pro-
fiter des avis de plusieurs personnes
habiles de différens emplois & de
différens caractères , je n'eusse ja-
mais pû parvenir à tenir mon nom
caché pour le Public.

2^o Ce n'est pas en disant que l'on

n'est point partial, que l'on peut persuader que l'on n'a pas plus de penchant pour une Nation que pour une autre, c'est en proposant effectivement des choses equitables en elles-mêmes, & qui accommodent *également* toutes les Nations: Ainsi si je propose la restitution de quelques conquêtes, tant pour la Maison de France; que pour tous les autres Princes dépossédés; ce n'est point par esprit de partialité, c'est que la dépossession m'a paru injuste; & que ce qui étoit à restituer ne valoit pas pour les Anglois & pour les Hollandois la dixième partie, la centième partie que leur vaudra l'inaltérabilité de la Paix; ainsi j'ai eu raison de croire que cette proposition accommodoit *également*, & la Maison de France, & les Alliés de la Maison d'Autriche. Or que peut-il y avoir de moins partial qu'une proposition juste, & également accommodante pour les Parties intéressées??

XXXIII. O B J E C T I O N .

Ce n'est pas tant la mauvaise volonté des Ministres (m'a-t-on dit) qui est à craindre pour le succès du *Projet d'Union*, que la difficulté qu'ils sentiront à changer tout d'un coup tout le *Système* de leur ministère.

R E P O N S E .

Dans chaque Etat, le Ministre du Commerce, le Ministre des Finances, le Ministre des affaires Etrangères ne changeront point de *Système*, ils auront les mêmes affaires avec cette différence, qu'elles seront beaucoup plus faciles, & beaucoup plus agréables & comme les vûes pour le *perfectionnement* de la Police, des Loix Civiles, des Réglemens & des Etablifsemens pour l'éducation, pour les chemins, pour les canaux, pour les arts, pour les sciences se multiplieront, le Ministre de la Guerre pourra avoir de ce côté-là beaucoup d'emploi, &

une

une occupation plus agréable, & plus facile que celle qu'il quitte. Or il ne lui sera pas difficile de diriger bien-tôt de ce côté-là ses vûës, & ses Bureaux.

XXXIV. OBJECTION.

Un autre m'a dit dans un Etat, ce sont les Ministres qui décident, & les Ministres n'ont pas le loisir de lire un gros mémoire, bien moins ont-ils l'esprit assez calme pour le lire avec attention, & pour en relire les endroits les plus importants; cependant le mémoire est de dix heures de lecture, ainsi il restera sans exécution.

R E P O N S E.

Il est vrai que dans un Etat, les Ministres seuls ont l'autorité de décider, & qu'entraînez rapidement par le torrent des affaires journalières, importantes & pressantes, ils n'ont pas souvent le loisir de lire & d'examiner avec des gens habiles un mémoire fort long; mais

170 *Projet de Paix perpetuelle,*
cependant, 1°. Ce mémoire traite
de la plus importante affaire qu'il
y ait présentement à traiter, & en
traite à fonds, & par les premiers
principes. 2°. Si tous ceux qui ont
du loisir, & en qui ils ont confian-
ce sont prévenus en faveur du mé-
moire, il se fera naturellement une
forte de conspiration de suffrages,
qui obligera les Ministres à l'exa-
miner eux-mêmes. Ainsi la voix
publique, & l'intérêt commun suf-
frent pour obliger les Ministres &
les Princes à établir un Bureau ex-
près pour l'examen de l'ouvrage,
& s'il est attaqué publiquement,
s'il est examiné, il réussira : ce qui
est de vrai, c'est qu'avant qu'il ait
été traduit en toutes les langues
vulgaires de l'Europe, avant qu'il
ait été imprimé dans les Capitales,
& qu'il soit, pour ainsi dire, parve-
nu entre les mains de tout le mon-
de, il faut quelques années, il faut
que le froment, avant de produire
une moisson abondante soit semé,
& s'il se peut, en bonne terre, il
faut du tems pour le faire venir
en herbe ; il en faut pour le faire

venir en grain : mais tout est assujetti au tems , & c'est avoir beaucoup fait pour le succès d'un pareil Projet , qu'il n'ait plus besoin que des mains des gens de bien pour le semer par tout , chacun selon leur pouvoir.

XXXV. OBJECTION.

Un Souverain puissant comme le Turc , ne peut-il pas faire des armemens , sans que l'Union en soit avertie , & ne peut-il pas gagner un Résident ?

R E P O N S E.

Il pourra gagner un Résident ; mais dès qu'il faudroit gagner dix Résidens , quinze Résidens qui seroient répandus dans un grand Etat , un Prince ne songera pas seulement à le tenter , tant la chose lui paroîtra impossible ; d'autant plus qu'un seul tenté & non gagné suffit pour tout découvrir.

XXXVI. O B J E C T I O N.

On m'a dit : les principes de division qui sont dans les hommes, suffisent pour détruire un jour l'Union.

R E P O N S E.

1^o. Quand au bout de cinq cens ans l'Union viendroit à se détruire, l'Europe auroit toujourns joui d'une très-longue Paix, & par conséquent d'une très - grande & très-longue félicité.

2^o. Nos Etats durent malgré les jalousies, les haines d'un Citoyen contre un autre Citoyen, c'est qu'il n'y a aucun Citoyen qui ne veuille quelque Union avec plusieurs, tandis qu'il veut être en division avec quelqu'un ; nul ne veut vivre ennemi mortel de tous les autres, ses besoins le rappellent à la société de quelques-uns.

3^o. Les Souverains sages seront retenus par la crainte de perdre les biens qu'ils tirent de l'Union, à

mésure que leur sagesse est grande, ils apperçoivent que ces biens sont plus grands qu'ils ne paroissent.

4°. La Société une fois faite, les peines une fois établies contre les Perturbateurs, la seule crainte des punitions rétiendra ceux qui ne sont pas assez sages pour appercevoir les biens qu'ils tirent de la Société.

5°. Il restera des histoires, & ces histoires en représentant nos malheurs & ceux de nos pères, instruiront nos neveux, la seule comparaison de l'Etat, où les Souverains seront avec l'Etat où leurs ancêtres ont été, suffira pour leur faire sentir la différence de l'Etat de division à l'Etat de société.

6°. Cela me fait penser, qu'un des premiers Chefs de l'éducation des Souverains futurs, c'est la lecture des histoires, des malheurs causez aux Maisons Souveraines par les conspirations, par les Guerres civiles, & par les Guerres étrangères, & chaque Etat doit payer les meilleurs Ecrivains pour bien écrire toutes ces choses, pour les mettre

174 *Projet de Paix perpetuelle,*
en spectacle sur nos Théâtres, &
pour les rendre à la portée de tous
les esprits, & sur tout des enfans de
Maison Souveraines.

70. S'il reste encore en Asie & en
Afrique des Peuples en Guerre, leur
misère, leur grossièreté, seront des
tableaux perpétuels de ce que cau-
se la Guerre.

80. Il n'y a pour persuader les
Souverains futurs de l'utilité de la
Société Européenne, qu'à convenir
que ceux qui vivent envoient à la
Ville de Paix l'état présent de leur
révenu, de leurs dettes, du nombre
des Villes, & de leurs Habitans,
l'état de leur Maison, de leurs dif-
férens Palais, &c. & l'état à peu près
du revenu des Sujets, & l'on verra
clairement au bout de chaque sié-
cle les avantages que l'on a tiré de
l'établissement de cette Société, &
par conséquent ceux que l'on doit
se promettre de sa durée.

XXXVII. OBJECTION.

L'Auteur n'auroit-il point mieux
fait de donner son Système com-

R E P O N S E :

1^o. J'ai déjà dit que si je n'avois eu qu'une simple opinion spéculative à persuader, j'aurois pris le parti de proposer le système simplement, comme une idée belle en elle-même, & dont on se seroit contenté de dire *entre les belles visions, voilà une des plus souhaitables* ; mais je n'aurois jamais pris tant de peine, simplement pour amuser, pour divertir le Lecteur ; & comme j'étois persuadé de la possibilité de l'exécution de ce Projet, si j'eusse fait paroître dans le corps de mon ouvrage que je doutois tout le premier de cette possibilité, aucun Lecteur ne l'eut cru possible : Car qui est-ce qui va sur l'opinion de l'utilité d'un ouvrage au delà de l'Auteur même ? ainsi je n'aurois jamais pu espérer que l'approbation stérile d'un Lecteur superficiel, qui s'en seroit amuse pendant deux ou trois jours.

Au reste j'avois d'abord pris ce

176 *Projet de Paix perpetuelle,*
ton-là dans la première ébauche:
j'expérimentai, qu'il ne vint pas
seulement à l'esprit d'aucun Lec-
teur, que l'ouvrage pût être régar-
dé autrement que comme un ou-
vrage d'amusement du genre de la
République de Platon.

J'ai bien vû qu'en traitant l'affai-
re sérieusement, je m'attirerois
quelque ridicule de la part des es-
prits superficiels, mais que je les
obligerois à force de raisons soli-
des de répondre sérieusement à un
corps de raisonnemens assez suivi
pour n'être pas si légèrement mé-
prisé, qu'il se trouveroit quelques
esprits forts, & robustes, péfâm-
ment armez, qui entrant dans mes
vûes, feroient ferme, & méprisé-
roient les discours généraux pour
attendre des objections dignes d'at-
tention que ceux-ci raliéroient
peu-à-peu derrière eux un petit
corps qui grossiroit à la longue, &
qui seroit redoutable à quiconque
voudroit entrer en lice, & en venir
au combat.

Voilà ce qui m'a déterminé en
faveur de l'utilité publique à me

livrer franchement à la plaisanterie de tous les plaisans de profession, & de faire ferme le premier en défiant les plus hardis de mettre seulement par écrit trois pages sensées, & de faire une seule objection solide contre un ouvrage, qui après tout ne leur sçauroit paroître de tout point si méprisable.

XXXVIII. OBJECTION.

Un de mes amis qui voudroit que l'on chassât le Turc de l'Europe, avant que de faire avec lui aucun Traité de Commerce, & avant que de le recevoir dans l'Union comme associé, propose que l'Union entreprit la Guerre, pour donner aux Polonois ce que les Tartares, & les Cosaques leurs tributaires ont sur la mer noire; pour donner à l'Empereur les autres rivages de la mer noire, jusqu'à Constantinople, & aux Dardanelles, pour donner aux Venitiens toute la Grèce, & toutes les Isles de l'Archipel & Candie, pour rendre Rhode aux Chevaliers de Malte.

R E P O N S E.

1°. Ce seul article est peut-être plus difficile à exécuter que l'établissement de la Société, & il ne me semble pas absolument nécessaire pour la sûreté de cette Société.

2°. Je doute que la plupart des Princes de l'Europe aimassent mieux faire une aussi grande dépense en faveur des Polonois, de la Maison d'Autriche, de Malte, & de la République de Venise, que de recevoir le Turc en l'état qu'il est dans l'Union Européenne.

3°. Si la Société entreprenoit une pareille Conquête; pourquoi ceux dont on augmenteroit le Territoire ne payeroient-ils pas une Rente, jusqu'à remboursement aux autres Etats de l'Europe, à proportion de ce qu'ils auroient contribué pour une pareille Conquête?

XXXIX. O B J E C T I O N.

Les plus puissans Princes auroient
sujet de se plaindre de n'avoir pas
plus de voix dans les délibérations
que les moins puissans.

R E P O N S E.

Où ces Princes ne doivent en
avoir qu'une, non plus que les
moins puissans, ou ils doivent en
avoir à proportion de leur contin-
gent : car autrement si vous ne gar-
dez point cette proportion, il arri-
veroit ou que les Princes médio-
cres auroient autant de voix que
les plus puissans, ce qui feroit un
autre inconvénient aussi grand, ou
que les moins puissans en auroient
autant que les médiocres ; autre in-
convénient. Or il est visible que si
les plus puissans avoient des voix
à proportion de leurs contingens ;
dés que quatre ou cinq d'entre eux
se ligueroient, ils seroient maîtres
de toutes les délibérations, & qui
ne voit qu'il n'y auroit plus de

180 *Projet de Paix perpetuelle,*
sûreté suffisante pour les foibles, c'est-
à-dire pour le reste de l'Union. Or
si l'on détruit la *sûreté suffisante* de
l'Union par un seul article, il est in-
utile de vouloir l'établir par plu-
sieurs autres.

Je crains d'un côté de déplaire,
de l'autre je crains encore plus
de donner atteinte à la sûreté de
l'Union, je crains de détruire ce
que tout le monde a tant d'intérêt
d'établir; avec toute la solidité pos-
sible je le donne au plus habile,
c'est un grand embarras d'avoir à
concilier pour le même Souverain
très-puissant des intérêts entière-
ment opposés: mais quand cela est
impossible, que peut-on faire de
plus sage, que d'abandonner l'inté-
rêt, qui ne vaut que dix, pour ob-
tenir celui qui vaut mille fois plus.

X L. O B J E C T I O N.

L'habitude de penser qu'ont les
Souverains, & les Ministres d'une
manière fort différente de ce qui
est contenu dans ce mémoire, fera
toujours un très-grand obstacle.

R E P O N S E.

J'avoüe que c'est là le plus grand obstacle ; mais il peut être surmonté 1^o. Par l'habitude d'en parler & d'en entendre parler. Or à chaque Guerre il en sera question , ainsi peu-à-peu le Public s'accoutumera à ces idées.

2^o. Je puis peu-à-peu avec le tems, & le secours de mes amis, arriver à mettre les choses à un certain point de clarté & d'évidence que le sentiment qui en naîtra dans l'esprit de ceux, qui étoient prévenus, contre-balancera le penchant que leur donne l'habitude.

XLI. OBJECTION.

La jalousie de métier révoltera tous les Ministres, on répugne à reconnoître en autrui une sorte de supériorité d'esprit dans les choses de sa profession.

R E P O N S E.

1^o. J'aurois bien voulu prendre le masque d'un Anglois ou d'un Hollandois, mais comme l'ouvrage avoit besoin de contradicteurs, & qu'il falloit en faire plusieurs ébauches pour être porté à une perfection raisonnable, il n'y avoit pas moyen d'éviter l'inconvénient de la jalousie; mais ne peut-on pas espérer qu'à la longue, l'esprit de contradiction joint aux raisons que je fournis élèvera assez d'Approbateurs pour tenir ferme contre les Censeurs.

2^o. Ce n'est pas moi qui suis l'inventeur du Projet, c'est Henry le Grand.

XLII. OBJECTION.

La Paix ne sera pas inaltérable, si plusieurs Souverains peuvent après l'Union faire des ligues pour la détruire.

R E P O N S E.

10. On ne sçauroit se souvenir tant soit peu de ce que j'ai expliqué dans le troisiéme discours, & faire une pareille objection : Car enfin les mêmes motifs qui ont porté à s'unir, subsistent pour empêcher de se désunir. 1°. Les grands biens qu'apporte la perpétuité de la Paix. 2°. Les grands maux que cause la Guerre aux Souverains. 3°. Le risque de perdre sa fortune & celle de sa famille. 4°. Le défaut de sûreté réciproque entre les Princes ligués pour parvenir au succès de leur ligue qui est l'article capital. 5°. Le défaut de sûreté réciproque pour jouir long-tems du succès de leur ligue ; enfin il faudroit pour faire paroître la chose possible supposer que cinq ou six Princes envieux, jaloux les uns des autres de mœurs, d'âge, de Religion, de sentimens tout differens s'accordassent sur un partage de conquêtes futures, il faudroit supposer qu'ils deviendroient en même tems fous, &

184 *Projet de Paix perpetuelle,*
arrivassent tous à un degré de folie
& d'extravagance, tel que l'on ne
peut pas même supposer qu'un seul
y puisse arriver sans se faire renfer-
mer.

XLIII. O B J E C T I O N.

Il est impossible d'empêcher les
Guerres Civiles de naître.

R E P O N S E.

Il sera du moins impossible qu'el-
les durent ; puisqu'aucun homme
un peu habile & un peu sensé n'o-
sera se joindre aux Rébelles, voyant
de toutes parts sa ruine prochaine
& assurée; qu'on examine toutes les
révoltes qui ont duré, & l'on ver-
ra que c'est parce qu'il s'y étoit
joint de bonnes têtes ; & peut-on
croire que ces bonnes têtes s'y fus-
sent jettées, sans aucune espérance
de succès. Or dans la supposition de
l'Union pourroient-ils sans cesser
d'être sages, & sans cesser d'être *bon-
nes têtes* espérer du succès dans leur
révolte ?

XLIV.

XLIV. OBJECTION.

L'Auteur suppose que la Maison de France peut s'unir présentement avec la Maison d'Autriche pour faire des Conquêtes ensemble. Or qui les empêchera de faire de pareilles ligués après l'Union formée? Ils peuvent convenir de s'attendre mutuellement, & de n'avancer qu'également dans les Conquêtes qu'ils feront chacun de leur côté.

R E P O N S E.

Toute la force de la réponse tombe sur le défaut de sûreté, jamais la Maison d'Autriche plus foible, ne pourra se fier à la Maison de France plus forte, & n'aura de sûreté suffisante contre elle. La fable de la société du Lyon; je ne ferois que répéter ce que j'ai déjà dit.

XLV. OBJECTION.

L'argent que dépenfent l'Officier & le Soldat passe aux Vivandiers.

186 *Projet de Paix perpetuelle;*
aux Marchands, aux Munitionnaires;
donc il n'est pas perdu, les frais de
la Guerre ne sont pas si grands.

R E P O N S E.

Un Prince qui occuperait dix
ans de suite trois cens mille hom-
mes à creuser des lacs, & à les rem-
plir dès qu'ils auroient été creusés,
à faire des montagnes & à les dé-
faire ne feroit donc aucun frais;
puisque l'argent qu'il donneroit aux
Ouvriers retourneroit aux Vivan-
diers & aux autres Marchands. Il est
vrai que l'argent reste dans l'Etat;
mais la dépense n'en est pas moins
grande, les frais n'en sont pas moins
réels; c'est une dépense de cent mil-
lions qui ne rapporte aucun profit
à l'Etat, & une dépense ruineuse
pour l'Etat: vous tenez trois cens
mille hommes occupés à faire des
choses inutiles, qui occupés dans
les dernières branches du Commer-
ce, feroient un profit suffisant pour
payer leur dépense.

XLVI. OBJECTION.

Ne peut-on pas supposer qu'une folle ambition monte à la tête de quelque Souverain ?

R E P O N S E.

Je ne dis pas qu'il soit impossible qu'un Souverain ne devienne extravagant ; mais cela est rare , & il ne suffit pas pour rompre l'Union qu'il y en ait un qui devienne fou , il faut que plusieurs & le plus grand nombre , ou les plus puissans le deviennent en même - tems & de la même folie , & qu'ils n'ayent tous nuls égards pour les Conseils de leurs Ministres , & pour les vœux de leurs Sujets , ou que ces Ministres deviennent fous comme eux. Voilà les suppositions qu'il faut faire pour pouvoir penser que l'Union formée & bien établie se dissoudra un jour. Or avec de pareilles suppositions , il n'y a aucun malheur moralement impossible , qu'on ne puisse craindre ; mais ce sont de ces sujets de

188 *Projet de Paix perpetuelle,*
crainte auxquels aucune personne
de bon sens ne sçauroit se résoudre
à faire la moindre attention.

XLVII. OBJECTION.

Une Paix fort longue, une Paix
qui aura duré deux ou trois siècles
en Europe, aura tellement effacé
toutes les idées des malheurs de la
Guerre, que ce que l'on en contera
alors, ne fera presque plus d'im-
pression sur les esprits; on sera si ac-
coutumé aux biens dont l'Europe
abondera, que l'on ne fera presque
plus d'attention à la multitude, &
à la grandeur de ces biens, & bien
moins à la véritable source d'où ils
procèdent, qui est l'Union & la
Paix. Ainsi il ne sera pas étonnant
que les folles idées d'ambition
s'emparent alors de la plupart des
esprits.

R E P O N S E.

Il est à propos de faire attention
à cette objection; car elle est fon-
dée sur l'indolence qui produit l'ha-

bitude, & c'est la nature même; mais il n'est pas impossible de trouver les moyens les plus propres de remettre devant les yeux de la postérité la peinture au vrai de tous nos malheurs passés. 1^o. Par des histoires exactes, & bien circonstanciées. 2^o. Par un Etat des Souverainetés particulières de l'Europe, de leurs revenus, de leurs dettes avant l'établissement de la Société. 3^o. Ordonner qu'on fera un Régistre exact de ce qui s'est fait d'utile durant chaque Règne, Réglemens, Etablissmens, Canaux, Ports, Edifices, Payemens de Dettes; & que tous les dix ans chaque Souverain en fera remettre un Etat à la Ville de Paix.

XLVIII. OBJECTION.

Ce Projet d'Union a beau devenir public, on a beau l'imprimer en toutes les langues vivantes, & répandre dans toutes les Villes de l'Europe, les Républiques; les Princes moins puissans, & entre les puissans, les Princes pacifiques l'ap-

190 *Projet de Paix perpetuelle,*
prouveront. Mais la plupart des autres Princes ne le liront jamais ; il y a même apparence qu'ils n'en feront jamais instruits à fond. Les Princes à l'égard de la fortune ont bien des avantages au-dessus des Particuliers ; mais l'expérience nous apprend qu'à l'égard de la vérité, les Particuliers ont bien des avantages au dessus des Princes, les Particuliers ont des égaux, ils ont même des supérieurs ; ainsi ils ont l'avantage d'être contredits en une infinité de choses dans leurs opinions, & en toute liberté. Or c'est des entrailles de la contradiction que la vérité se plaît à fortir, surtout quand elle veut être accompagnée de l'évidence & de la certitude : nous sommes tous payez par la nature pour contredire nos égaux & nos inférieurs, & nul n'est payé pour contredire son Souverain : la vérité a beau faire des efforts pour paroître devant les Souverains, on la barre de tous côtez, & il en coûte ordinairement si cher à ceux qui portent la lumière, que cela rebute tous ceux qui auroient

pour l'Europe. 191
envie d'en faire part aux Princes.

R E P O N S E.

Il peut se rencontrer en Europe des Princes puissans, qui soient justes, sages & pacifiques, de l'aveu même de celui qui fait l'objection, il y a en Europe plusieurs Princes moins puissans, plusieurs Républiques, plusieurs Etats à demi Républicains : or tous ces Souverains sont ou égaux, ou même supérieurs aux autres Souverains, & ils sont payez, ou plutôt ils sont fort intéressez à faire examiner le Projet par les Princes à qui leurs Ministres l'auroient ou caché, ou déguisé ; ainsi voilà pour ces Princes assez de contradicteurs, pour les obliger sur cet article à recevoir la vérité, & une vérité qui doit leur être si avantageuse.

XLIX. OBJECTION.

L'Auteur a, ce me semble, démontré que tous les Princes même les plus puissans ont un très-

192 *Projet de Paix perpetuelle,*
grand interest à signer le Traité
d'Union; mais il ne l'a démontré
que pour des esprits du premier or-
dre, attentifs & raisonnables: or
quelle apparence que la vérité, la
beauté, & l'utilité du Projet soit ja-
mais apperçûë par des Princes qui
ne sont pas assez intelligens, & au
milieu du tumulte, & de l'obscu-
rité que causent les passions?

R E P O N S E.

1°. J'ay déjà dit qu'il se peu trou-
ver en Europe de nôtre tems des
Princes assez intelligens & assez rai-
sonnables, même parmi les plus
puissans, pour être sensibles à cette
démonstration.

2°. Il n'est pas vray qu'il soit né-
cessaire d'être ny d'un esprit du pre-
mier ordre, ny exempt de passions,
pour appercevoir la force de dé-
monstration: Quantité de Lecteurs,
qui ne sont pas des esprits du pre-
mier ordre, & qui ne sont pas si in-
teressez à l'appercevoir que les Sou-
verains, l'ont sentie, l'ont apper-
çûë.

30. Il y a un grand nombre d'oc-
casions, où un homme médiocre-
ment prudent prendra sans balan-
cer le même parti que prendroit le
plus habile homme du monde ;
lorsque tous les avantages & les dé-
s'avantages de chaque parti sont mis
en un certain degré d'évidence ; &
lorsque par la simple comparaison,
& par le simple balancement il est
impossible de ne pas remarquer
que l'un des partis l'emporte de
beaucoup sur l'autre , c'est qu'il
n'est pas nécessaire au médiocre-
ment habile, pour se déterminer,
de sçavoir précisément, comme le
sçait le plus habile, de combien le
bon parti l'emporte : il luy suffit de
sçavoir en gros qu'il l'emporte, &
qu'il l'emporte considérablement.
Ainsi il n'est pas nécessaire d'être si
habile & si prudent que Henry IV.
pour prendre le même parti que
luy : ainsi rien n'empêche tous les
Princes d'Europe, & même les plus
puissans d'approuver ce Projet. Un
Prince habile fait avec quelques
voisins une Ligue offensive & dé-
fensive, pour se mettre en sûreté

194 *Projet de Paix perpetuelle,*
contre un autre voisin très-puissant
& très-ambitieux : ce parti est si évi-
demment le seul bon à prendre,
qu'un autre vingt fois moins habi-
le n'auroit pas hésité à le prendre
également comme lui.

4°. Ceux qui supposent dans les
Souverains moins de lumières que
dans le commun des autres hom-
mes , sous prétexte qu'ils sont en-
toureux de flatteurs , qui ont grand
soin d'éloigner toutes les vérités
qui pourroient déplaire , ne font
pas d'attention que ces Princes sont
aussi entoureux de gens très - capa-
bles, & de bon conseil , esprits fins
& déliés , qui sont payez pour faire
entrer toutes les vérités qui peu-
vent plaire : or quelles vérités peu-
vent plus plaire , que la démonstra-
tion sensible des avantages immen-
ses & solides qu'ils tireroient d'u-
ne Paix inaltérable ? Les Princes
sont aussi intéressés & aussi éclairés
sur leurs intérêts, que les autres
hommes : & dans une occasion
où il ne faut que peu de lumières
pour bien choisir , pourquoi sou-
tenir qu'il est sûr qu'ils choisiront
mal ?

Enfin il ne s'agit pas de déterminer le tems où se commencera l'Union, ni le tems où elle se consommera ; il s'agit sçavoir si de vingt-quatre Souverains il ne s'en rencontrera jamais deux en même tems qui soient assez sages pour signer ce Projet, & s'ils ne pourront point trouver en un an de moment favorable où quelqu'un des vingt-deux autres Souverains ne soient point dans un accez de folie, & dans lequel il puisse appercevoir au moins la dixième partie des avantages qu'on lui propose.

L. OBJECTION.

Puisque la Maison de France gagneroit infiniment de son côté au Traité d'Union, pourquoi l'Auteur veut-il obliger les Anglois & les Hollandois à lui restituer, & faire restituer les Provinces & les Places qu'elle a perduës ?

R E P O N S E.

1°. On a dépossédé la Maison de
R ij

196 *Projet de Paix perpetuelle,*
France contre la justice ; car elle
étoit en possession , & avoit droit à
la possession.

2°. N'est-il pas raisonnable pour
faire entrer quelqu'un dans un
Traité que ceux qui y gagnent plus
que lui, fassent la condition encore
meilleure , surtout quand c'est par-
ticulièrement aux dépens d'un tiers,
qui a usurpé par force & par leur
secours. Or les Anglois & les Hol-
landois conviennent d'un côté que
les Souverains les plus puissans ,
quoiqu'ils gagnent beaucoup au
Traité d'Union , y gagnent cepen-
dant beaucoup moins que les
moins puissans : & de l'autre ils sca-
vent que dans la Paix ceux qui font
le plus grand Commerce font aus-
si les plus grands profits. Ainsi
quand je dis que pour les considé-
rations ils doivent restituer, & faire
restituer à la Maison de France ce
qu'on lui a enlevé , je ne propose
rien que de raisonnable , & de très-
équitable : or la raison & l'équité
ne sont-elles pas les fondemens les
plus solides des Traitez ?

L I . O B J E C T I O N .

Un Prince ne voudra jamais entrer dans un Traité d'Union au hazard d'être puni par le Ban de la République Européenne.

R E P O N S E .

J'ai déjà répondu ailleurs à cette objection ; mais il ne fera pas inutile de fortifier encore la réponse.

1°. Si en entrant dans l'Union ce Prince voit tous les avantages , il est impossible qu'il lui vienne jamais de désir de s'en séparer , & de la détruire : or il n'y entrera qu'après avoir vû tous ces avantages.

2°. C'est à peu près comme si un Marchand s'engageoit à perdre tout son bien, en cas qu'il fût assez fou pour faire abîmer un de ses Vaisseaux, où seroit la moitié de ses richesses, cet homme risqueroit-il la moindre chose à un pareil engagement ?

Mais, dira-t-on, les Souverains ne sont pas infallibles dans leurs ju-

198 *Projet de Paix perpetuelle,*
gemens, & les trois quarts des voix
peuvent déclarer sans raison un
Souverain ennemi de l'Union.

On peut bien dire en général que
les hommes ne sont pas infallibles
dans leurs jugemens, mais c'est dans
des choses où il y a quelque obs-
curité ; car on peut dire que lors-
qu'il s'agira de choses évidentes, ils
sont parfaitement infallibles : on
a beau imaginer des raisons de dou-
ter, on ne se persuadera jamais que
s'il s'agit de déterminer si une mu-
raille est fort blanche ou fort noi-
re au même endroit, de vingt-trois
Juges il y en ait les trois quarts
qui décideront pour le faux.

Or il ne sera pas plus possible d'im-
maginer que de ces vingt-quatre
Souverains les trois quarts déci-
dent évidemment contre leurs plus
grands intérêts, que d'imaginer
qu'ils se trompent à décider entre
très-blanc & très-noir d'un endroit
d'une muraille : or sera-t-il moins
évident, que d'enfreindre évidem-
ment les Loix fondamentales de
l'Union, c'est la détruire, & que la

détruire, c'est aller contre leurs plus grands intérêts ?

Tel est l'avantage d'un Système vrai & solide : qu'on le régarde de tous les côtez, à toutes fortes de jours, la vérité se montre bien-tôt : toutes les parties se tiennent mutuellement, & c'est ce qui en fait la solidité. Mais les objections ont cela d'utile, elles font l'effet des grands vents, des grands orages ; elles mettent les opinions à l'épreuve, elles les combattent de tous les côtez ; mais quand on voit que plus elles sont combattues, plus elles deviennent lumineuses, leur nouveauté ne paroît plus suspecte, & on les embrasse avec assurance.

LII. OBJECTION.

On voit bien plus de passions & plus vives pour le Système de la Guerre que pour le Système de la Paix.

R E P O N S E.

1^o. Il faut conter que les Princes moins puissans ont bien plus de crainte que d'espérance, & que la crainte est une passion fort vive.

2^o. Que les Républiques mêmes puissantes sont bien plus touchées de la crainte de voir leur Commerce perdu & interrompu, que de l'espérance de conquérir.

3^o. Qu'il y a des Princes fort puissans, pacifiques ou par âge, ou par sagesse, ou par tempérament, & qui craignent plus les inquiétudes, les soins, les peines de la Guerre, qu'ils ne sont touchés des agrandissemens qu'ils pourroient en espérer.

4^o. Ceux qui sont touchés vivement de la beauté de certains desseins qu'ils ne peuvent cependant jamais exécuter que dans une longue & profonde Paix, souhaiteront bien plus la Paix que la Guerre; de sorte que l'on peut dire qu'il y a plus de passions & plus vives qui conseillent la Paix inaltérable, qu'il

pour l'Europe. 201
n'y en a qui conseillent la Guerre
perpétuelle.

LIII OBJECTION.

Je suppose, m'a-t-on dit, que l'Union de l'Europe soit formée, que le Czar comme Chrétien soit un des Membres, que l'Empereur des Turcs soit Associé, que l'Union Européenne ait ainsi subsisté en Paix cent cinquante ans, tandis que les Princes Tartares auront eu des Guerres entre eux, ou les Chinois contre les Tartares, ou les Princes Arabes contre les Persans, ou les Persans contre les Mogols : alors ne peut-il pas arriver qu'un Prince Tartare, qu'un Prince Arabe, qu'un Roi de Perse, ayant par sa valeur, & par sa conduite subjugué tous ses voisins, tourne tout d'un coup toutes ses Troupes aguérées contre la Moscovie, contre la Turquie, & que ne trouvant plus nulle pratique de la Discipline Militaire, nulles Troupes Européennes aguérées, il ne se répande comme un torrent impétueux dans toute l'Europe, &

202 *Projet de Paix perpetuelle,*
n'en fassé la Conquête avec la même
facilité & la même impétuosité, que
les Princes des Gots & des Wanda-
les subjuguèrent les plus belles &
les plus vastes Provinces de l'Empire
Romain ; l'Union Européenne ga-
rantiroit à la vérité ses Membres de
toute Guerre entre eux, mais elle ne
les garantirait pas de l'invasion d'un
Conquerant Tartare , d'un Con-
querant Chinois , d'un Conquerant
Arabe, d'un Conquerant Persan : il
y auroit donc *sûreté suffisante* contre
l'ambition des Souverains de l'U-
nion, mais l'Union elle-même n'au-
roit pas *sûreté suffisante* contre les
Souverains voisins du Moscovite
& du Turc, à moins qu'ils n'entra-
fent encore un jour les uns après
les autres dans la Société Euro-
péenne, ce qui est impossible, à
cause de leur excessif éloignement.
Ainsi ou l'Union proposée n'est pas
suffisamment solide, puisqu'elle peut
être détruite, ou si on la veut faire
suffisamment solide en embrassant les
Tartares, les Chinois, les Persans
& les Mogols, elle devient impra-
ticable par sa trop vaste étendue.

1^o. Cette objection ne manque pas de vrai-semblance , & c'étoit pour la prévenir que dans la première & dans la seconde ébauche j'avois laissé place dans le Traité d'Union pour les Souverains d'Asie & d'Afrique , qui y voudroient entrer ; mais de la manière dont je propofois la chose , si elle n'étoit pas absolument impossible dans la pratique , au moins étoit-elle très-difficile , à cause du prodigieux éloignement : mais j'ai depuis imaginé des moyens de rendre cette Union praticable : j'en dirai ici seulement un mot en abrégé.

Je suppose que l'Union de l'Europe étant formée , cette Union propose aux Princes d'Asie d'en former une semblable dans une Ville libre entre la Mer Caspienne & les Montagnes de la Chine , comme Samarcande , que le Moscovite y aura une voix , le Persan , le Mogol , le Chinois , chacun une voix , les Princes Arabes une voix , les Prin-

204 *Projet de Paix perpetuelle,*
ces Tartares trois voix, Siam, Co-
chinchine, chacun une voix, les
autres Souverains des Terres & des
Isles d'Asie trois voix: le Turc com-
me Prince Afiatique une voix, le
Moscovite une voix, les Hollandois,
les François, les Espagnols, les An-
glois, les Portugais, à cause de leur
commerce & de leurs Etablissemens
Souverains en Asie, chacun une
voix. L'Union Afiatique seroit for-
mée, 1^o. Pour entretenir la Paix
entre tous ses Membres. 2^o. Pour
entretenir aussi la Paix entre elle
& l'Union Européenne; je mon-
trerai facilement qu'il n'y auroit
pas plus de difficultez à former
l'Union Afiatique, que l'Union
Européenne, & qu'il y en auroit
moins & des moins grandes.

2^o. Mais quand il seroit impossi-
ble de former l'Union Afiatique
sur le modèle de l'Union Européen-
ne, il me semble qu'il seroit facile
de trouver des sûretés pour le Mos-
covite contre les Chinois, & con-
tre les Tartares, pour le Turc con-
tre les Persans & contre les Arabes;
car l'Union peut entretenir deux

Corps de Troupes & des Colonies de diverses Nations d'Europe sur les Frontières de Moscovie & de Turquie , avec cette attention qu'il faudroit en entretenir un tiers plus que les Souverains Afiatiques voisins , & diminuer le nombre de celles de l'Union à proportion que ces Princes diminueroient le nombre des leurs , & afin que les Troupes des Souverains Afiatiques ne puissent s'aguerrir plus que les nôtres , l'Union par son Général & par ses Commissaires offriroit sa médiation aux Souverains qui seroient prêts d'entrer en Guerre , & agiroit contre celui qui refuseroit sa médiation , & qui ne voudroit pas exécuter son Jugement Arbitral : or il est évident qu'ayant de cette sorte la supériorité du nombre & l'égalité du côté de l'aguerrissement , l'Union Européenne auroit *sûreté suffisante* contre toute invasion des Princes Afiatiques ; car enfin ou leurs Troupes ne s'aguerriroient point , ou les nôtres s'aguerriroient en même-tems ; ainsi toute la force de l'objection tombe avec la fausse suppo-

206 *Projet de Paix perpetuelle,*
sition, que les nôtres ne pourroient
s'aguerrir.

Mais, m'a-t-on dit, est-il impossible que le Généralissime de l'Europe ne se révolte contre l'Union même ? Ne se peut-il pas même joindre dans certe vûë à quelque Prince Asiatique ? 10. Le Généralissime n'aura point de crédit sur les Troupes des Alliez, puisqu'il n'aura pas le crédit de faire aucun Officier : il n'aura pas même le crédit de destituer le Trésorier, ni l'Intendant : il ne pourra de même rien faire d'important sans l'avis des deux Commissaires de l'Union, qui seront ses Vice-Généraux. 20. Il sera ordinairement du Territoire de l'Union, ou Sujet de quelque République. Ainsi il ne pourra se fier à aucune des Nations qui le regarderont comme Etranger, & qui ayant des récompenses à espérer de leurs services dans leur Pais, comme Dignitez & Pensions, ne pourroient pas être tentez par de vaines espérances. 30. Il faudroit gagner plus de la moitié des Généraux des Nations, ce qui est impraticable.

4°. Le Général de chaque Nation ne dispose pas entièrement des Troupes de sa Nation, puisqu'il ne nomme aucun Officier, & que pour remplacer un Officier tout se fait à la pluralité des voix des Officiers.
5°. L'argent nécessaire pour l'Armée arrive tous les mois : or si le cours de cet argent étoit interrompu, l'Armée seroit bien-tôt dissipée.
6°. L'Union choisira son Général entre les plus sages ; or un Projet impossible, aussi odieux, aussi extravagant peut-il jamais tomber dans une tête fort sensée ?

LIV. OBJECTION.

L'opulence du Peuple le dispose à la révolte.

R E P O N S E.

Je sçai que dans plusieurs Etats on prend cette opinion, quoique fautive, ou pour raison, ou pour prétextes des grandes impositions que l'on fait sur les Peuples ; mais,
1°. Ce ne sont presque jamais

208 *Projet de Paix perpetuelle,*
ceux qui ont quelque chose à perdre qui excitent les révoltes, ou qui s'y joignent, ce sont au contraire des aventuriers nez sans bien, ou gens qui ont gâté leurs affaires dans le repos, qui espèrent les rétablir dans le trouble, & qui trouvant l'état où ils se trouvent, insupportable, ne respirent qu'après quelque révolution, & quelque changement dans les affaires du Gouvernement.

2°. Il faudroit que tous les aventuriers des Etats voisins se donnassent le mot pour se révolter en même-temps; car sans cela les Troupes des Membres de l'Union en se joignant auront bien-tôt éteint l'embrasement & dissipé les boute-feux.

3°. A toute révolte il faut des Chefs intelligens pour la rendre durable: or qui des Seigneurs opulens voudra hazarder sa fortune & sa vie dans une affaire qui ne sçauroit avoir un succez durable?

4°. L'opulence est bien plus capable d'amolir les courages, que de les pousser dans les dangers.

5°. Si les révoltes sont à craindre dans un Etat, c'est bien plutôt lorsque

que les Peuples sont dans l'indigence, & pressés de la misère, que lorsqu'ils sont amolis par la volupté & par l'abondance : donc il y aura de ce côté-là encore moins de révolte à craindre dans le Systême de la Paix, ou de l'abondance, que dans le Systême de la Guerre ou de l'indigence.

Or comme après l'établissement de la Société aucun Souverain n'aura rien à craindre du côté de ses Sujets, aucun ne pourra tirer de leur opulence aucune raison, ni aucun prétexte pour les tenir dans la pauvreté, ce qui est une situation désirable pour un bon Prince, & un grand bonheur pour ses Sujets; ainsi ils profiteront de la douceur de son règne pour doubler leurs revenus, & il profitera lui-même à proportion de cette augmentation; puisque s'il prend pour subsides ordinaires une certaine portion de leur revenu, lorsqu'ils seront parvenus à doubler le leur, il sera parvenu à doubler le sien; & rien n'est mieux imaginé pour la félicité d'un Etat, que d'intéresser ainsi le Souverain

LV. OBJECTION.

Je trouve (m'a-t-on dit) votre
Projet fort raisonnable ; un pareil
Traité seroit infiniment avanta-
geux pour tous les Souverains :
beaucoup d'autres Particuliers en
jugeront de la même manière ; mais
que serviront tous ces Jugemens
de Particuliers ; il n'est pas moins
vrai que ces Souverains n'en juge-
ront point ainsi, & qu'ils ne signe-
ront jamais.

R E P O N S E.

1^o. Il me semble que pour rendre
cette objection concluante, il faut
prouver qu'il n'y aura aucun
Souverain assez éclairé & assez vif
pour ses propres intérêts pour ap-
percevoir ces avantages. Or sans ce-
la la prédiction, & par conséquent
l'objection n'a aucun fondement.

LVI. O B J E C T I O N .

On m'a dit que pour faire réussir cet Ouvrage il eût fallu moins approfondir la matière & ne point répondre aux objections, afin d'exciter les Ecrivains contradicteurs; que le Public auroit alors pris part à la querelle, comme Juge curieux; & d'ailleurs ne faut-il pas laisser aux Lecteurs de la besogne à faire, afin qu'en trouvant d'eux-mêmes de quoi soutenir l'ouvrage, ils s'intéressent davantage à le faire valoir?

R E P O N S E .

1^o. Si c'est un mal d'avoir approfondi la matière, il est fait; ainsi il n'y a plus de remède.

2^o. J'avois à profiter des conjonctures des affaires de l'Europe. Et le tems ne me permettoit pas d'attendre des contradicteurs publics.

3^o. La matière est d'elle-même assez intéressante pour le public, sans avoir besoin de l'intéresser comme spectateur curieux, & com-

Sij

212 *Projet de Paix pernetuelle;*
me Juge d'un combat d'Ecrivains.

4°. S'il y a des Lecteurs qui demandent qu'on leur laisse à inventer, & qu'on ne fasse que leur tailler de la besogne pour penser, il y en a beaucoup plus qui aiment besogne faite, & à voir les choses routes développées.

5°. Si plusieurs ont traité cet ouvrage de chimerique, & d'impossible dans la pratique, lors même que je mettois devant les yeux beaucoup de moyens proportionnez au dessein, & lorsque je leur levois toutes les difficultés; à combien plus forte raison se seroient-ils récriés, si je ne m'étois point appliqué à éclaircir toutes les difficultés? Ainsi jusques-là je ne sçaurois encore me repentir d'avoir tâché d'ôter d'une route nouvellement défrichée, tout ce qui peut embarrasser ceux qui seroient bien aise de la suivre.

6°. Il n'est pas question de plaire, & d'amuser les esprits oisifs, il est question de dire simplement ce que l'on croit propre à faire cesser le mal present, & à prévenir les maux futurs.

LVII. OBJECTION.

L'ouvrage est trop long ; le Lecteur a oublié à la fin ce qu'il a compris au commencement.

R E P O N S E.

1^o. Je crains effectivement d'être trop long pour les esprits excellens ; mais je crains encore d'être trop court pour les esprits médiocres , peu instruits de ces matières , qui même avec toute l'attention dont ils sont capables , & avec tous les éclaircissémens qu'on leur fournit , rencontrent encore beaucoup de difficultés , qui ne sont pas tant dans la chose que dans leur esprit : cependant ceux-cy sont les plus nombreux ; les plus forts ; & souvent ce sont eux seuls , qui dans certains Etats ont les Places où tout se décide.

2^o. J'ai éprouvé que d'excellens esprits trop occupés d'affaires journalières , ne pouvoient apporter à ces sortes de lectures qu'une atten-

214 *Projet de Paix perpetuelle,*
tion très-partagée, & que de ce côté-là par le défaut de leur situation, ils se trouvent presque au même point de vue que ces esprits médiocres, qui par leur situation tranquille peuvent disposer de toute l'attention, & de toute la force de leur esprit.

3°. Quand on est venu à marquer les retranchemens, qu'il seroit à propos de faire en faveur des plus habiles, on a trouvé que cela ne leur épargneroit pas une heure de lecture, & encore cette heure ne leur est-elle pas tout-à-fait inutile : car enfin qui doute que le genie le plus sublime n'entre d'autant plus profondément dans le Systeme, à mesure qu'il met plus de tems à penser aux choses qui y ont du rapport ?

4°. L'ouvrage vous a-t-il persuadé ? Oiii. Il n'est donc pas trop long pour vous ? Puisque je ne visois qu'à vous persuader, & que j'y ay réussi. L'ouvrage ne vous a-t-il point persuadé ? Non. Il y manque donc encore quelque chose de ce qui auroit été nécessaire pour vous

persuader ; ainsi loin d'être trop long, il est encore trop court pour vous, & pour tous ceux qui sont à votre point de vûe.

50. Si c'étoit ici un ouvrage de pur agrément, je demanderois, a-t-il paru trop long ? A-t-il ennuyé ? Mais pour un sujet de la dernière importance va-t-on disputer sur une heure de lecture de plus ou de moins ? Le Ministre le plus occupé lit tous les jours des Mémoires : aucun de ces écrits n'est-il trop long d'une dixième partie ? Mais le Ministre daigne-t-il quand la matière est importante faire attention à ce petit défaut ? Or qu'on ramasse ce qu'il en a lu en un mois, & l'on verra que tous ensemble, ne font pas le quart si importans que l'est celui-ci, & qu'il a employé quatre fois plus de tems à les lire, qu'il n'en employera à lire celui-ci.

LVIII. OBJECTION.

Sans donner aucun pouvoir aux Sénateurs d'envoyer des Ambassadeurs, des Visiteurs, & de nommer

116 *Projet de Paix perpetuelle*,
les Députés des Chambres frontié-
res, je devois me contenter (m'a-
t-on dit) de ne leur donner que le
même pouvoir qu'ont les Députés
à la Diète de Francfort, dès que les
Souverains d'Europe auroient fait
ce pas, ils verroient peu-à-peu qu'il
seroit necessaire d'ajouter, à la for-
me de l'Union plusieurs choses que
l'on indique dans l'ouvrage pour la
sûreté commune.

R E P O N S E.

Je conviens de toutes ces choses;
mais j'ai plus crains que si je laissois
beaucoup d'obstacles sans indiquer
les moyens de les surmonter, les
Souverains & les Ministres ne se
rébutassent du Projet par les diffi-
cultés que je n'ai esperé qu'ils s'y
interesseroient par la gloire de de-
venir eux-mêmes inventeurs de
quelque chose.

Au reste la Chambre Impériale
de Spire, transferée en 1692. à Vetz-
lar, qui représente tous les Souve-
rains du Corps Germanique, & qui
forme comme une espèce de Diète
perpetuelle

perpétuelle pour juger les Procez qui naissent, ou entre les Sujets de divers Souverains, ou entre les Souverains eux-mêmes est une excellente idée : mais outre les défauts essentiels que nous avons déjà marqués, elle en a encore d'autres, qu'il est important d'éviter.

1^o. Cette Chambre est composée de cinquante - cinq Juges, & ce grand nombre fait un grand embarras.

2^o. Il y a un Président perpétuel, au lieu de faire circuler la Présidence comme en Hollande ; & ce Président est nommé par l'Empereur.

3^o. Il devroit y avoir plusieurs Chambres Frontières, sur tout dans les Cercles où il y a un plus grand nombre de Souverainetés, comme en Suabe & en Franconie, pour juger des Sujets de différentes Souverainetés, & réserver la Chambre Impériale pour les différens de Souveraineté à Souveraineté.

4^o. La Chambre Aulique est pernicieuse à l'autorité de la Chambre Impériale, parce qu'elle a même droit, & même autorité qu'elle.

218 *Projet de Paix perpetuelle,*
& que les membres sont tous nom-
més uniquement par l'Empereur ;
ainsi c'est proprement l'Empereur
qui est Juge entre les Souverains, ce
qui est fort oposé à la liberté. Ils
pourroient de leurs Députés n'at-
tendre que des Jugemens très-équi-
tables, parce qu'ils sont intéressés à
ne suivre que l'équité dans leurs Ju-
gemens, & leurs Jugemens étans di-
rigés par une règle invariable se-
roient eux-mêmes uniformes, au
lieu que les Jugemens de la Cham-
bre Aulique des Empereurs sont
pour l'ordinaire partials, & très-
oposés les uns aux autres.

5°. C'est un autre grand abus que
d'avoir introduit dans les cas im-
portans l'Apel à l'Empereur ; c'est
ruiner entièrement l'autorité de la
Chambre Impériale.

6°. Cette diminution d'autorité a
fait que plusieurs Cercles ont né-
gligé de payer les appointemens
de leurs Députés, comme dépen-
ses inutiles : aussi à peine se trouve-
t-il à cette Chambre le tiers de ces
cinquante-cinq Juges. Il étoit de
l'intérêt du Corps Germanique

d'en soutenir & d'en augmenter le pouvoir; mais il étoit de l'intérêt de l'Empereur, de la ruiner, & d'en attirer à lui toute l'autorité: la jalousie & la désunion des membres a favorisé de tems en tems l'Empereur, & ce salutaire établissement, qui eût subsisté, s'il n'eut point eu un adverfaire perpétuel, & toujours attentif à en ruiner les fondemens, est présentement sur le penchant de sa ruine: cependant tout délabré, tout défectueux qu'il est, il faut l'avoier; c'est encore un des plus beaux modèles que l'esprit le plus sublime puisse se proposer pour le bonheur du genre humain, & plus on y pensera, plus on sera persuadé qu'il n'est pas moins aisé pour le Projet d'Union de l'Europe, de suivre ce qu'il y a d'excellent dans cet établissement, que d'en éviter les défauts.

LIX. OBJECTION.

Il est certain que dans le Système de la Société Européenne, les Souverains augmenteroient très-considérablement leur autorité sur leurs

220 *Projet de Paix perpetuelle,*
Sujets ; mais aussi ils auront un
frein de moins pour les empêcher
de devenir tyrans , c'est qu'ils ne
craindront plus les séditions, les ré-
voltes, les Guerres Civiles ; de sorte
que s'ils gagnent à cet établisse-
ment , leurs Sujets y perdront.

R E P O N S E.

1^o. Il est vray que la tyrannie est
une maladie , où les Monarchies
sont sujettes : il est vray aussi que les
Souverains craignent les séditions ;
mais dans le Systême de la Guerre
cette crainte n'est presque pas un
frein contre l'abus de leur propre
pouvoir ; ainsi on peut dire , que
les grandes tyrannies ne sont pas
moins à craindre dans le Systême de
la Guerre que dans le Systême de
la Paix ; puisque si dans l'un le Sou-
verain tire une sûreté infailible de
la protection de l'Union , il tire
dans l'autre sa sûreté du nombre
de ses Troupes ; ainsi pour conte-
nir le Souverain dans les bornes de
la raison, le frein de la crainte des
séditions n'est pas plus fort dans le

Système de la Guerre, que dans le Système de la Paix.

2°. Quand les Sujets n'ont pour prévenir la tyrannie, ou pour en arrêter le cours que la sédition, la révolte, la Guerre Civile, c'est un préservatif, c'est un remède pire sans comparaison que le mal même ; ainsi ce n'est rien ôter aux Sujets, que de leur ôter un pareil remède, & c'est même leur donner beaucoup, que de leur ôter pour jamais jusqu'à la tentation de s'en servir : donc de ce côté-là le Système de la Paix est plus avantageux pour les Peuples, que le Système de la Guerre.

3°. Comme par la Paix perpétuelle les Sujets auront un Commerce la moitié plus grand avec leurs voisins, & que presque tous ceux qui étoient employés dans les armes, s'employeront dans le Commerce ; les Ports & les Villes Frontières seront bien plus peuplées de Marchands, le nombre des Négocians s'y doublera, la plus grande partie des richesses de l'Etat sera entre leurs mains, & il leur fera d'autant

222 *Projet de Paix perpetuelle,*
plus facile de se transplanter, qu'ils
ont presque tous leur bien en effets
transportables. Or s'ils se trouvoient
surchargez d'Impôts, de Taxes, ac-
cablez de demandes, de vexations
de la part des Financiers du Sou-
verain, qui doute que la plupart
passeroient insensiblement avec
leurs familles, leurs richesses, leurs
marchandises, & leur industrie dans
les Villes voisines, dans les Ports
voisins des autres Etats. Or quelle
prodigieuse perte une conduite ty-
rannique n'apporteroit - elle point
au Tyran? Il est sensible que cette
perte, & par conséquent la crainte
de cette perte seroit beaucoup plus
grande pour un Souverain dans le
Système de la Paix, que dans le Sy-
stème de la Guerre; ainsi ce seroit
de ce côté-là un frein de plus pour
l'empêcher de devenir Tyran: donc
de ce côté là la tyrannie est moins
à craindre dans le Système de la
Guerre que dans le Système de la
Paix.

4°. Comme la différence de trai-
tement de la part des Souverains
opéreroit infailliblement ces transf-

migrations, comme nous voyons les familles sujettes à la taille arbitraire, persécutées par les Collecteurs se réfugier & se transplanter dans les Villes abonnées; il est évident qu'il naîtroit bien-tôt entre les Souverains une louïable émulation, à qui traiteroit mieux ses Sujets, à qui feroit des Loix plus commodes, des établissemens plus avantageux pour attirer dans leurs Etats plus de familles étrangères, & cette émulation si utile à chaque Souverain, seroit encore infiniment plus utile à leurs Sujets.

50. Il y a deux sortes de mauvais traitemens considérables de la part d'un tyran, les impositions excessives à l'égard du Peuple; & les cruautés à l'égard de quelques Sujets qu'il sacrifie, ou à sa haine, ou à ses soupçons. A l'égard du premier chef, il regarde la nation entière; mais il y a quatre considérations qui en doivent beaucoup diminuer la crainte pour le Système de la Paix: la première, c'est que dans le Système de la Guerre, il n'y a pas moins à craindre. La seconde, c'est

224 *Projet de Paix perpetuelle,*
que dans le Systême de la Guerre
le tiran a de plus le prétexte de la
Guerre pour en augmenter les im-
pôts, ou pour en établir de nou-
veaux, & les nouveaux une fois éta-
blis, ils restent en partie sur le prétex-
te d'acquitter les dettes. La troisié-
me, c'est que les impôts d'un tyran
ne monteront jamais si haut dans le
Systême de la Paix, que les impôts
d'un Roi juste & humain dans le
Systême de la Guerre. La quatrié-
me, c'est que dans la tyrannie le
commerce du dedans, ni le com-
merce du dehors ne sont point in-
terrompus. Or c'est dans la plûpart
des Nations au moins la moitié
du révenu de l'Etat; ainsi dans la ty-
rannie du Systême de la Paix on au-
ra des impôts beaucoup moins pé-
sants, & on aura le double de facilité
de payer les impôts que dans un
bon gouvernement du Systême de
la Guerre.

60. A l'égard des cruautés, des
exils, des morts ordonnées par un
tyran, il y a de même plusieurs con-
sidération en faveur du Systême de
la Paix. 1^o. Il n'y a pas moins

de tyrans dans le Systême de la Guerre. 2°. Ces cruautés, ces exils, ces morts ne regardent pas le gros du Peuple, mais seulement quelques familles, & cela également dans les deux Systêmes : Or il y a de plus des sujets d'affliction dans le Systême de la Guerre, les cruautés, les violences qui s'exercent à la Guerre, soit sur mer, soit sur terre, soit par les Partisans, soit par les Corsaires, & dans les pillages des Villes. 3°. Il y a de plus le nombre des morts de la Noblesse & du Peuple que l'on tuë sans miséricorde dans les combats ; Ainsi il y a bien plus de familles à plaindre & désolées dans le meilleur gouvernement dans le Systême de la Guerre, qu'il n'y en peut jamais avoir dans le gouvernement le plus tyrannique du Systême de la Paix. 4°. Outre les cruautés & les morts, qui sont en plus grand nombre dans le gouvernement le plus doux du Systême de la Guerre, il y a encore plusieurs maux du Systême de la Guerre qui ne se trouvent point même dans un gouvernement ty-

226 *Projet de Paix perpetuelle,*
rannique du Systême de la Paix, ce
sont les fouragemens des frontières,
les bois coupés, les maisons pillées,
les embrasemens des Villages, des
Bourgs, des Villes.

7^o. Les tyrannies sont des mala-
dies passagères, les tyrans meurent,
& ne le sont pas même souvent
pendant tout leur règne : Auguste
cessa de l'être, Néron ne le fut pas
dans les premières années, il s'en
faut bien même que parmi les Sou-
verains il s'en trouve le quart de
tyrans dans une même Monarchie,
& il n'y en a pas moins dans le Sy-
stême de la Guerre, qu'il y en aura
dans le Systême de la Paix; ainsi que
l'on compare un siècle du Systême
de la Guerre à un siècle du Systême
de la Paix, pour une même Mo-
narchie, & l'on verra clairement
qu'à tout prendre, quand il dévroit
y avoir un plus grand nombre de
tyrans dans le Systême de la Paix,
que dans le Systême de la Guerre,
la tyrannie du Systême de la Paix
seroit encore infiniment préférable
aux tyrannies du Systême de la
Guerre.

8°. Non - seulement les Monarchies y gagnent beaucoup à tout prendre du côté de la tyrannie: mais il est visible que les Républiques & les Sujets des Etats , qui tiennent du gouvernement Républicain y gagnent sans y perdre; puisqu'ils n'ont aucun tems de tyrannie à craindre: ainsi en général tous les Sujets d'Europe trouvent des avantages évidens malgré tout ce qu'ils peuvent raisonnablement craindre de l'idée vaine & frivole du plus de tyrannie.

9°. Il est certain que dans le Système de la Paix les mœurs seroient moins féroces , plus douces, que la Religion seroit plus écoutée ; le vice plus haï , plus méprisé , & la vertu plus honorée , plus suivie : or ces mœurs , qui seroient communes parmi les Sujets , opéreroient nécessairement dans les esprits même des Souverains une plus grande disposition à la justice , à l'humanité , par conséquent un plus grand éloignement pour la tyrannie.

10°. Si l'on y prend garde , ce qui a le plus excité la cruauté des tyrans, ç'a été la crainte qu'ils avoient

228 *Projet de Paix perpetuelle,*
de ceux qu'ils persécutoient, ou à
qui ils avoient commencé de faire
des injustices. Or dans le Systême
de la Paix le Souverain assuré d'une
protection puissante, peut-il crain-
dre aucun de ses Sujets ? Les hom-
mes s'en tiennent aisément au mé-
pris pour ceux qu'ils ne sçauroient
jamais craindre, & dans lesquels ils
ne sçauroient imaginer aucune ré-
sistance à leurs volontés ; ainsi la
cruauté cessera dès que les causes
de la cruauté cesseront : La tyran-
nie est donc moins à craindre de
ce côté-là dans le Systême de la Paix
que dans le Systême de la Guerre.

110. Si l'on dit que la tyrannie
s'établira dans le Systême par dé-
grez insensibles. 10. Cela peut ar-
river de même dans le Systême de
la Guerre. 20. On ne souffre point
de ce qui est insensible, on ne souf-
fre presque point de ce qui est pres-
qu'insensible : l'habitude est alors
d'un grand secours ; puisqu'un hom-
me accoutumé à porter tout le
long du jour un habit de vingt li-
vres, n'a pas plus de peine à le por-
ter que celui qui en porte un beau-

coup plus léger , & qui le porte tous les jours.

12^o. Il est donc évident que quand la tyrannie dévroit être plus fréquente dans le Systême de la Paix, que dans le Systême de la Guerre : cette maladie d'Etat causeroit beaucoup moins de maux , & moins grands pour les Sujets que le gouvernement le plus sage & le plus modéré dans le Systême de la Guerre : il n'est pas moins visible qu'à l'égard des biens, ils seroient en bien plus grand nombre pour les mêmes Sujets ; puisqu'il n'y auroit nulle interruption d'aucune sorte de commerce : enfin les générations de la même Nation les moins heureuses dans les régnes les plus tyranniques du Systême de la Paix, seroient à tout prendre, beaucoup plus heureuses que toutes celles qui ont précédé dans le Systême de la Guerre ; & de plus il y auroit plusieurs générations entières & successives, qui seroient parfaitement heureuses, ce que l'on ne verra jamais dans tout autre Systême.

L X. O B J E C T I O N :

Il est indubitable (m'a-t-on dit) que les Alliez de l'Empereur recevront toujours avec beaucoup de joye le plan d'une Union générale, dans laquelle ils trouveroient une sûreté entière pour l'inaltérabilité de la Paix, il est encore certain que si ce Projet leur eût été proposé par la Maison de France au commencement de la Guerre, avant que d'entrer en action ; lors même qu'ils se croyoient supérieurs, ils l'auroient accepté avec une grande joye, & qu'ils l'auroient fait accepter par tous les autres ; mais malheureusement les choses ne sont pas en cet état, ils ont fait de grandes dépenses dans la Guerre présente, ils ont fait des Conquêtes en Italie, en Espagne, en Flandres, & ils espèrent en faire encore d'autres, soit en continuant simplement leurs efforts, soit en les augmentant, & quand ils seront parvenus avec ces nouveaux efforts à établir l'Archiduc sur le Trône d'Espagne,

quand ils auront conquis encore sept ou huit Places en trois ou quatre Campagnes du côté de Flandres ; ce fera alors que pour mettre des bornes fixes & immuables aux Etats de l'Europe , ils solliciteront l'exécution du Projet ; mais pas plutôt. Ce Projet eût donc été bon à leur proposer dans les premières années de la Guerre , lorsque nous n'avions rien perdu , & lorsqu'ils se croyoient ou inférieurs , ou égaux , ou peu supérieurs ; mais la conjoncture est passée ; ils se croient fort supérieurs, & nous avons beaucoup perdu : ainsi d'un côté ils ne voudront jamais former l'Union Européenne à condition de *promettre de restituer , ou de faire restituer toutes leurs Conquêtes* , parce qu'ils espéreront sans rien restituer pouvoir former cette même Union, & ils aimeront mieux encore continuer la Guerre pendant quatre ou cinq ans , que de rien restituer : & d'un autre côté il ne faut pas espérer que la Maison de France veuille jamais entrer dans cette Union , faire une Paix inaltérable , & poser des bornes fi-

232. *Projet de Paix perpétuelle,*
xes, immuables, éternelles, à sa
puissance & à son Territoire, sans
cette condition, *de promettre de resti-*
tuer toutes ces Conquêtes, elle aime-
ra mieux continuer la Guerre.

R E P O N S E.

Il me semble que je n'ai rien dé-
guisé de la force de l'objection, &
comme elle a quelque apparence de
solidité, je n'omettrai rien, si je
puis, pour montrer qu'en effet elle
n'a rien de solide.

1^o. Vous convenez que si le Roy
avant le commencement de la
Guerre eût proposé ce Projet d'U-
nion aux Anglois, aux Hollan-
dois, aux Portugais, aux Princes
d'Allemagne, & aux autres Alliez
de la Maison d'Autriche, ils l'au-
roient tous accepté à bras ouverts,
quand même ils se seroient crûs a-
lors supérieurs en force à la Mai-
son de France: ils n'auroient alors
demandé ni le Milanez, ni Naples,
ni la Catalogne, ni les Places de
Flandres: ils auroient signé le Trai-
ré en laissant tous les Souverains
en

en l'état qu'ils étoient : pourquoi en jugez-vous de la sorte ? C'est que l'unique but de ces Alliez étoit d'obtenir une *sûreté suffisante & durable* pour la conservation de leur Etat & de leur Commerce contre la puissance de la Maison de France , & qu'ils auroient trouvé cette sûreté suffisante & éternelle dans l'Union Générale , au lieu qu'ils n'eussent jamais trouvé qu'une *sûreté tres-insuffisante & très-peu durable* dans le Systême de l'Equilibre, comme je l'ai démontré de vôtre aveu même dans le premier Discours.

Pourquoy croyez-vous que se voyant bien armez , & se croyant supérieurs en Troupes & en forces , ils n'eussent pas commencé les actes d'hostilité pour faire des Conquêtes contre un ennemi qui n'est pas extrêmement inférieur en forces ? C'est que ces Conquêtes d'un côté coûtent trois fois , dix fois plus qu'elles ne valent ; & de l'autre, c'est que sans de pareilles Conquêtes ils avoient par le Traité d'Union leur unique but , qui est une *sûreté suffisante & durable* : il est donc

234 *Projet de Paix perpetuelle*,
sans doute que si on leur offre pré-
sentement ce Projet en y voyant
cette *sûreté suffisante & durable*, ils a-
bandonneront présentement tout
dessein de nouvelles Conquêtes
par les mêmes raisons qu'ils n'eus-
sent pas même entrepris d'en faire
aucune, quoique armez & supé-
rieurs, si on leur eût alors proposé
ce même Projet.

· Vous convenez que ces nouvel-
les Conquêtes n'ajouteroient rien
à la sûreté qu'ils demandent, puis-
qu'ils ne la demandent, & qu'ils ne
la scauroient demander que *suffi-
sante & durable*: or par leur aveu
même, & par le vôtre la sûreté du
Projet d'Union est *parfaitement suffi-
sante, & parfaitement durable*.

· 2^o. Il est donc sûr que l'aparence
de faire de nouvelles Conquêtes
ne leur fera point différer d'accep-
ter le Projet; mais je soutiens que
le désir de conserver celles qu'ils
ont faites pour se dédommager de
leurs dépenses passées & des prêts
faits à l'Archiduc, ne leur fera point
non plus différer d'accepter la Paix
inaltérable: j'en ai mis les preuves

dans la réponse à la huit ième objection ; je ne sçauois me résoudre à repeter ce que j'ai expliqué si amplement ailleurs : mais il en résulte que si les Anglois & les Hollandois s'opiniâtroient à différer la conclusion d'une Paix inaltérable, & à vouloir plutôt continuer la Guerre quatre ou cinq ans, qu'à faire cette restitution, ce seroit une opiniâtreté très-déraisonnable, très-dommageable pour eux, & dont ils seroient blâmez de tous les Souverains neutres, & de leurs Peuples mêmes ; puisque la continuation de quatre ou cinq années de Guerre leur causeroit huit ou dix fois plus de dépense & de perte, que la conservation de ces Conquêtes ne leur apporteroit de profit.

Il est vrai qu'ils peuvent dire par une raison semblable, que si la Maison de France s'opiniâtroit à vouloir plutôt continuer la Guerre quatre ou cinq ans, qu'à se passer de cette restitution, ce seroit une opiniâtreté très-déraisonnable & très-dommageable pour elle : mais outre qu'elle a fait autant de dépense

236 *Projet de Paix perpetuelle*,
se qu'eux dans cette Guerre, il y a
une différence essentielle, c'est qu'
ils n'avoient nul droit pour faire
sur elle des Conquêtes, & qu'elle a
par conséquent tout droit de leur
en demander la restitution: ils
n'ont aucun droit de lui demander
leurs frais, au lieu qu'elle a tout
droit de leur demander les siens;
& cependant pour le bien de la Paix
elle leur abandonne ce droit des
frais de la Guerre: ce ne seroit donc
pas une opiniâreté déraisonnable
dans la Maison de France.

Il est vrai que les Anglois, les
Hollandois, & les autres Alliez de
la Maison d'Autriche n'ont comba-
tu jusqu'à présent, que pour avoir
la sûreté suffisante, & que nous ne
leur offrons cette *sûreté* que présen-
tement; mais ils sçavent bien que
cette *sûreté suffisante* ne fait que dese-
montrer présentement & à eux, &
à nous: il est vrai que le *Projet*
d'Union Européenne de Henry IV. n'é-
toit pas ignoré: mais comme les
motifs & les moyens étoient perdus, il
ne paroïsoit presque à tout le mon-

de qu'un Projet impraticable : il falloit les retrouver ; & pourquoi y auroit-il plus de nôtre faute que de la leur , de n'avoir pas plutôt retrouvé *ces motifs & ces moyens* ? Et puisqu'il ne pouvoit jamais y avoir d'autre *sûreté suffisante & durable* , que celle-là , & que c'étoit à eux à nous la demander , n'étoit-ce pas aussi à eux, plutôt qu'à nous à faire cette nouvelle découverte , & à nous l'indiquer avant que de commencer la Guerre ? Alors s'ils nous eussent proposé cette espèce de sûreté , & si nous eussions refusé de la leur donner, ils auroient raison de vouloir retenir leurs Conquêtes pour les frais de la Guerre : mais ils ne l'ont ni trouvée, ni indiquée, ni demandée ; rien ne seroit donc plus injuste que de vouloir retenir ce qu'ils n'ont eu ni raison , ni prétexte d'usurper.

30. Quand on pourroit en cette rencontre reprocher de l'opiniâtreté à la Maison de France sur la demandé de la restitution , n'est-il pas vraisemblable que l'Angleterre, cette Nation si éclairée sur ses intérêts,

238 *Projet de Paix perpetuelle,*
abandonnera sans peine les Places
qu'elle tient par ses mains, pour s'é-
pargner les nouveaux frais de qua-
tre ou cinq nouvelles Campagnes,
& la perte de l'interruption du Com-
merce avec la France & avec l'Es-
pagne, surtout quand elle conside-
rera que ces Places ne luy produi-
sent rien en comparaison de la pro-
digieuse dépense future, & qu'en
les laissant entre les mains du légi-
time Possesseur, elle trouvera dans
la Paix perpétuelle une plus grande
sûreté pour ses Vaisseaux, & les mê-
mes commoditez dans les Ports
Espagnols, que si elle les avoit ré-
tenus ?

4°. Les Hollandois ont-ils moins
de lumières sur leurs interests, que les
Anglois ? Il est vrai qu'ils tiennent
un plus grand nombre de Places, &
d'un plus grand revenu ; mais qu'ils
comparent ce revenu à la perte qu'ils
font par l'interruption de leur Com-
merce avec la France & avec l'Es-
pagne, & à la grande dépense future
d'une Guerre qui peut encore durer
quatre ou cinq ans, & ils cesseront
d'être opiniâtres : d'ailleurs les An-

glois peuvent fort bien les abandonner sur cet article, & leur dire que ne réservant rien de leurs Conquêtes, & se contentant de l'acquisition de la Paix inaltérable, ils doivent non plus qu'eux ne rien rétenir des leurs, se contentant de la même acquisition : or si les Anglois les abandonnoient sur cet article, croyez-vous que les Hollandois fussent assez insensés pour s'y opiniâtrer ? Il y a plus, c'est qu'en Hollande le Peuple, les Marchands, les Négocians ont beaucoup de part au Gouvernement : or si tous ces Marchands, si tous ces Négocians ont connoissance d'une pareille opiniâreté de la part de quelques Membres des Etats Généraux, croyez-vous qu'ils ne donnent pas des instructions positives à leurs Députés, pour *promettre de restituer* des Places qui pourroient leur coûter infiniment plus qu'elles ne valent ?

5°. Il n'est nullement sûr que les ennemis pussent attirer d'autres Puissances dans leur Ligue présentes : au contraire lorsque ces Puissances verront clairement qu'il ne tient

240 *Projet de Paix perpetuelle,*
qu'à eux, qu'à une restitution juste;
que la Maison de France elle-même
n'entre dans l'Union générale, il
n'est nullement sûr que ces Puissances
veüillent se mettre en frais pour
les dispenser de cette restitution;
ainsi lorsque la Maison de France
fera aux ennemis des propositions
aussi raisonnables qu'est l'établissement
de l'Union Européenne, à condition
de la restitution, peuvent-ils
espérer de fortifier leur Ligue d'aucun
nouvel Allié?

En effet si les Puissances neutres
bien averties & bien informées des
propositions de la France, disent
aux Hollandois, *la restitution que de-*
mande la Maison de France est juste, l'U-
nion qu'elle propose à cette condition est
infiniment avantageuse à tout le monde,
cette restitution qu'elle demande ne se de-
vant faire qu'après que tous les Souve-
rains auront signé, elle ne diminue en rien
la sûreté suffisante que nous demandons,
comme vous, & à laquelle nous sommes
tous vivement intéressés: nous ne pré-
tendons faire aucune dépense pour vous
conserver ces Conquêtes, nous en ferions
plûtôt pour vous obliger à les restituer.
croyez

Croyez-vous, dis-je, que les Hollandois fussent long-tems opiniâtres, & croyez-vous que ces Puissances aimassent mieux faire un grand armement pour fortifier la Ligue contre la Maison de France, que de leur tenir ce discours? Ceux qui verront bien que la Maison de France sera la plus ferme, ou, si l'on veut, la plus opiniâtre, & que tant qu'elle refusera de concourir à l'Union Européenne, il sera fort incertain qu'elle se forme, voudront-ils pour plaire aux Hollandois hazarder de perdre la plus belle occasion du monde de se procurer à eux-mêmes le plus grand avantage qu'ils puissent jamais se procurer.

6°. On peut donc juger que selon toutes les apparences, ni les Anglois, ni les Hollandois ne s'opiniâtreront pas long-tems à refuser l'Union sous la condition de la restitution future: or ne voulant plus continuer la Guerre, & abandonnant en cet article la Maison d'Autriche, cette Maison s'opiniâtrera-t-elle à garder la Catalogne, Naples & le Milanez, & ne seroit-ce

242. *Projet de Paix perpetuelle,*
pas inutilement, si l'Angleterre &
la Hollande refusoient de faire agir
leurs Troupes une seule Campa-
gne en sa faveur ?

7°. Rien n'est moins certain que
les ennemis soient dorénavant su-
périeurs à la Maison de France: s'ils
ont été supérieurs en Flandres, elle
a eu la même supériorité en Espa-
gne, & s'ils peuvent faire de nou-
veaux efforts, elle peut en faire de
semblables, surtout à présent que
le Dixième Denier est établi, & que
toutes les Provinces de France ou-
tre la Capitation ont commencé de
le payer sans murmure; car s'il est
absolument nécessaire pour *la con-*
servaion de l'Etat, nous payerons le
Neuvième l'année prochaine, com-
me le Dixième celle-ci, & peut-être
même le Huitième. Je dis pour *la*
conservaion de l'Etat, parce qu'il est
naturel de croire que nous ne fé-
rions pas avec la même joye les
mêmes efforts pour son agrandif-
sement que pour sa conservaion.
Ainsi le fond pour la Guerre est
annuel, réglé, certain, durable,
suffisant, & la Campagne prochai-

ne nous nous sentirons bien plus de l'établissement du Dixième qui sera dans sa perfection, que nous n'avons fait celle-ci, parce qu'il ne faisoit que commencer : si je ne mets point ici en ligne de compte ni l'extrême fidélité des Castillans, dont ils ont fait preuve, ni la diversion que peuvent causer les Suédois & les Turcs en Allemagne, c'est qu'il me semble que c'est plutôt aux ennemis à les craindre qu'à nous à les leur faire craindre, c'est plutôt à eux à connoître l'état de leurs forces, qu'à nous à leur vanter les nôtres. Nous montrerons donc notre égalité pour lasser ceux qui nous attaquent, & nous ne montrerons pas, quand nous le pourrions, notre supériorité, de peur d'engager contre nous de nouveaux ennemis.

8°. Ceux qui connoissent les intérêts & le caractère du Duc de Savoye, ne doutent pas non plus, que si on lui propose le Traité d'Union, à condition de lui laisser ce qu'il a obtenu de l'Archiduc, il ne le signe d'autant plus volontiers,

244 *Projet de Paix perpetuelle,*
qu'il verra la possession de son acquisition aussi durable que l'Union même.

9°. Les Anglois & les Hollandois sçavent supputer : or les Anglois dépensent tous les ans plus de quarante millions en Troupe & en Vaisseaux : l'interruption du Commerce avec la France & avec l'Espagne, les Escortes pour les autres Commerces, la diminution de ces Commerces faute de sûreté, les prises de leurs Vaisseaux Marchands par les Corsaires, tout cela leur cause une perte de plus de quarante millions par an. Ceux d'entre eux qui ont la moindre connoissance des affaires publiques, sçavent que je n'exagère pas. Les Hollandois de leur côté dépensent plus de trente-cinq millions d'extraordinaire pour la Guerre, & l'interruption du Commerce avec la France & l'Espagne leur cause une perte annuelle de plus de quarante-cinq millions : cela fait pour ces deux Nations cent soixante millions, qui au denier vingt font huit millions de rente : or pour garder des Con-

pour l'Europe. 245

quêtes , qui ne leur vaudront jamais trois ou quatre millions par an , voudront-ils risquer encore quatre ou cinq années de Guerre, c'est-à-dire , six ou sept cens millions : une seule année de Paix de plus , une seule année de Guerre de moins leur vaudra deux fois plus qu'ils ne perdront à restituer ces Conquêtes , & ils auront les *sûretés* *suffisantes* pour lesquelles seules ils ont entrepris la Guerre.

10°. Leurs Peuples contribuèrent moins volontiers & moins longtemps pour conserver ces Conquêtes onéreuses, que nous pour les reconquerir : ils ne contribuent que par persuasion, & le moyen de leur persuader qu'il est de leur intérêt d'acheter une chose certainement deux fois plus cher qu'elle ne vaut , puisque c'est certainement une année de Guerre de plus, & de risquer de l'acheter huit fois plus cher, puisqu'ils risquent d'avoir encore à soutenir quatre années de Guerre, au lieu que nous & les Espagnols nous avons pour durer encore plus de persuasion qu'

246 *Projet de Paix perpetuelle,*
eux, puisque nous redemandons
le nôtre ? Ils se passeront plus aisé-
ment que nous des choses dont ils
se sont toujours passez jusqu'ici,
au lieu que nous ne nous passe-
rions pas si aisément de choses où
nous sommes tout accoutumez ;
& d'ailleurs outre la persuasion
nous avons un ressort de plus, qui
est une plus grande obéissance à
nos Maîtres, une obéissance aveu-
gle, qu'ils n'ont pas ; ainsi il est é-
vident que nous durerons plus qu'
eux, & que nous pourrons nous
maintenir dans une défense plus
juste, plus long-temps qu'ils ne
pourront se soutenir dans une usur-
pation très-injuste.

• Ils verront ces choses, comme
nous les voyons, puisqu'elles sont
évidentes : or peut-on craindre que
les voyant ils ne veüillent pas tout
d'un coup finir une Guerre ruineu-
se, en promettant une restitution
de Conquêtes, qui leur coûteroient
à garder au moins quatre fois plus
qu'elles ne valent, lors qu'il s'agit
d'obtenir le trésor immense de la
Paix inaltérable ? Or une objection

pour l'Europe. 247
uniquement fondée sur une crainte
aussi vaine peut-elle jamais avoir
aucune solidité?

LXI. OBJECTION.

Si le Roy donne connoissance de ce Projet à ses ennemis, ils s'en prévaudront pour se rendre plus difficiles sur les Articles de Paix : on croit toujours que celui qui fait des propositions d'accommodement, a plus de crainte des évènements futurs, & comme on le croit plus pressé, on lui fait aussi acheter la Paix plus chèrement, ou s'il ne veut pas accepter certaines conditions, sa démarche contribue à augmenter le courage de ses ennemis pour continuer la Guerre : ils prendront une idée fautive de nôtre faiblesse ; mais cette idée toute fautive qu'elle sera, leur donnera de nouvelles forces pour s'éloigner de la conclusion de la Paix ; *car, diront-ils, quelle nouvelle raison la Maison de France peut-elle avoir, si elle croit ses affaires en bon état, de vouloir si-tost finir la Guerre ?*

R E P O N S E.

1^o. La nouvelle raison de la Maison de France , c'est ce nouveau Projet, dont elle ne fait que d'avoir depuis peu elle-même connoissance : elle y trouve de grands avantages pour elle , en ce qu'il doit rendre la Paix plus prompte, en ce qu'il lui facilite la restitution sans frais de tout ce qu'elle a perdu , & en ce qu'elle envisage les quinze avantages immenses que lui apportera l'inalterabilité de la Paix , à elle & à ses Sujets. Voilà la nouvelle raison de sa nouvelle démarche ; c'est un interest évident , & un interest nouveau qui la fait agir d'une maniere nouvelle : si elle fait cette proposition aux Alliez de la Maison d'Autriche , c'est qu'elle comprend qu'ils trouveront pour eux pareils avantages qu'elle y trouve pour elle-même. Ainsi loin que la publication du Mémoire puisse fortifier l'opinion qu'ils auroient pû prendre d'ailleurs de nôtre foiblesse , elle ne fera au contraire qu'affoi-

blir cette opinion , puisque quand nous serions de beaucoup supérieurs en forces, la Maison de France ne laisseroit pas par les mêmes considérations de leur faire les mêmes propositions d'une manière ouverte & publique , puisque la Conquête de l'Europe entière ne lui seroit pas à beaucoup près si avantageuse, que l'établissement de l'Union.

2°. Je passe aux ennemis ; leur opinion de nôtre foiblesse où peut-elle les porter , sinon à continuer la Guerre pour tâcher de ne rendre que partie de leurs Conquêtes? Mais quel est le but de la conservation de ces Conquêtes , qui leur coûteront quatre fois plus à garder en continuant la Guerre , qu'elles ne vaudront ? Qu'ils le disent eux-mêmes, n'est-ce pas uniquement pour avoir *sûreté suffisante* par le Système de l'Equilibre contre la trop grande puissance de la Maison de France ? Or ne verront-ils pas clairement par le premier Discours que toutes les sûretés que peut jamais produire le Système de l'Equilibre, ne peu-

250 *Projet de Paix perpétuelle,*
vent jamais être *suffisantes*, & qu'il
n'y a uniquement que le Projet de
l'Union de l'Europe, que le Roi lui-
même leur peut proposer, qui puis-
se leur procurer *ces sûretés suffisan-
tes* ?

3°. Ne sçavent-ils pas que les Ar-
mes sont journalières, que la Mai-
son de France peut par divers Com-
bats heureux reprendre sur eux une
plus grande supériorité que celle
qu'ils ont eüe sur elle ? Or alors qui
l'empêchera de reconquerir ce qu'
elle a perdu, & de leur faire payer
non-seulement les frais faits depuis
cette continuation, mais encore les
frais de toute la Guerre ?

4°. Il demeure constant que les
Conquêtes des Anglois & des Hol-
landois ne valent pas quatre-vingt
millions, & il demeure encore con-
stant qu'une année de Guerre de
moins leur vaudra cent soixante
millions : il y a donc pour eux qua-
tre-vingt millions à gagner à *pro-
mettre* cette année la restitution de
ces Conquêtes, & à faire le Traité
une année plutôt, & quatre-vingt
millions en pur profit.

Il est donc certain que loin que la publication du Mémoire porte les ennemis à prolonger la Guerre, elle les portera à solliciter vivement la conclusion de la Paix , en promettant de faire la restitution lorsque par la signature de tous les Souverains d'Europe ils auront *sûreté suffisante de cette inaltérabilité*, puisqu'ils verront qu'un an de Guerre de moins leur vaudra plus de quatre-vingt millions de profit, & que chaque année de Guerre de plus leur cause cent soixante millions en pure perte.

LXII. O B J E C T I O N.

Les ennemis sont dans une telle défiance, sur tout ce qui leur peut venir de la part de Maison de France, qu'ils régarderont comme un piège la publication de ce Mémoire.

R E P O N S E.

Cette opinion du piège ne peut s'appuyer que sur trois soupçons,

252 *Projet de Paix perpetuelle,*
dont ils peuvent aisément s'éclair-
cir ; le premier , ils peuvent douter
si ce Projet d'Union ou de Paix in-
altérable leur seroit réellement
plus avantageux que le Systême
présent de la Guerre presque per-
pétuelle : or ils n'ont qu'à lire ce
Mémoire ; ils ont entre les mains
de quoi en juger par eux-mêmes,
ils verront clairement que jamais
on ne leur peut proposer un parti
si avantageux , & quand il leur re-
steroit encore quelque doute , l'e-
xemple des Puissances neutres qui
en solliciteront l'exécution de tou-
tes leurs forces dissiperoit leurs
doutes.

Le second soupçon qu'ils peu-
vent former , c'est de sçavoir si ce
Traité d'Union se signera réelle-
ment de tous ; mais il est évident
qu'il se signera de tous , si tous le
veulent bien signer ; puisqu'il ne
peut y avoir d'opposition que le
défaut de volonté. Or il est cer-
tain que chaque Souverain voudra
avec empressement signer un Trai-
té qui lui est si évidemment avan-
tageux , dès qu'il lui sera présen-

te, sur tout quand il verra que plusieurs Souverains des plus puissans & des plus sages l'auront déjà signé, & qu'ils l'inviteront à le signer pour entrer dans une garantie mutuelle, qui sera d'autant plus désirable, qu'elle sera plus nombreuse: or les Princes neutres qui solliciteront la signature de ce Traité, aideront encore aux ennemis à se persuader qu'il est de l'intérêt de tout le monde de le signer, & effectivement en pareille occasion, il n'y a qu'à donner l'exemple pour être sûr qu'il sera suivi.

Le troisième doute peut être fondé sur ce qu'ils peuvent penser que quoique le Roi offre de faire un pareil Traité d'Union, c'est un leurre pour les amuser, & pour ralentir leurs efforts, & qu'en effet il se gardera bien de mettre de pareilles bornes à son ambition, & de signer ce Traité; mais ils n'ont qu'à faire tant soit peu d'attention au troisième discours, c'est-à-dire, aux avantages immenses que lui & sa Maison tireroient du Traité d'Union; pour être persuadez qu'il n'a

254 *Projet de Paix perpetuelle,*
jamais rien désiré si sincèrement &
si fortement que la conclusion &
l'exécution d'un pareil Traité, sur
tout depuis la mort des deux der-
niers Dauphins arrivée cette année.

D'ailleurs, il leur est bien aisé de
sortir de ce doute, qu'ils signent
eux-mêmes entre eux les articles
de ce Traité aux conditions de la
restitution; qu'ils le présentent en-
suite à signer dans le Congrès aux
Plénipotentiaires du Roi, & du Roi
d'Espagne, & ils verront bien-tôt
que c'est sincèrement que la Mai-
son de France offre & propose el-
le-même ce Traité, & que les ad-
ditions & les retranchemens qu'elle
proposera, seront, ou très-justes,
ou très-convenables à l'intérêt de
l'Union, & tels qu'eux-mêmes le
désireront; ils verront qu'en très-
peu de conférences tous conspirant
au même but, qui est de rendre la
Paix inaltérable *en conservant chacun
dans la possession, où il étoit au commen-
cement de la Guerre présente*, on con-
viendra facilement de tous les ar-
ticles *fondamentaux* de la plupart des
articles *importans*, & à l'égard des

articles utiles, on en conviendra de même : car ne sera-ce pas en convenir, que de consentir qu'ils seront réglés par la pluralité pour la provision, & pour les trois quarts des voix, pour la définitive ? Car enfin dès que l'on convient de s'en rapporter à une sorte d'arbitrage, tout est censé convenu & réglé, c'est n'avoir plus jamais rien à décider par la *voye de la Guerre*, & par conséquent c'est être pour toujours en Paix.

Si en leur proposant de négocier sur ce Mémoire, la Maison de France leur demandoit une Trêve, ils auroient peut-être raison de regarder d'abord cette proposition comme un piège ; mais elle ne leur demande rien de semblable, que chaque parti fasse de son côté tous ses efforts pour la Campagne présente, que dans la Campagne même chacun agisse comme s'il n'y avoit nulle proposition de Paix ; où est donc le piège, & surquoi fonder le soupçon de piège : ainsi ou ce soupçon ne naîtra point, ou s'il naît il s'anéantira bien-tôt par la réflexion,

256 *Projet de Paix perpetuelle,*
ou s'il dure jusqu'au succès du Congrès, il ne nuira en rien à l'avancement de la Paix ; il est donc visible que le pis aller, c'est que les Alliez soient quelques mois sans lui rendre justice sur la beauté de son Projet, & sur la droiture de ses intentions ; mais quelque parti que prit le Roi, changeront-ils d'opinion à son égard pendant cet intervalle ? Ainsi il peut, sans y rien perdre, leur faire encore pareil crédit pour quatre ou cinq mois : enfin cela peut-il l'empêcher d'aller droit à son but, au bien de sa Maison, à son repos, au bonheur de ses Sujets, à la félicité de toute l'Europe, & n'est-il pas depuis long-tems tout accoûtumé à faire sans regret des ingrats ?

LXIII. OBJECTION.

Il y a dans cet Ouvrage un grand nombre de répétitions qui déplaisent.

REPONSE.

R E P O N S E.

J'ai été obligé de remettre souvent devant les yeux les mêmes pensées ; mais en différentes expressions : je n'ai garde de retrancher ces sortes de répétitions, il faudroit retrancher tout d'un coup presque toutes les réponses aux objections. Si je n'avois à faire qu'à des Lecteurs qui eussent lû les premières ébauches, & qui eussent une grande attention à leur lecture, & une mémoire excellente, je réduirois l'ouvrage à la moitié ; mais par malheur cette ébauche arrivera encore toute nouvelle entre les mains de la plupart des Lecteurs, & puis ceux qui ont lû l'ébauche du premier Septembre mil sept cens onze, n'ont pas tous une mémoire si heureuse, qu'ils se souviennent de tout qu'ils ont lû, il y a neuf ou dix mois.

Or il faut remarquer que quand on propose quelque système nouveau, il ne sçauroit faire d'impression sur l'esprit du Lecteur, si on

258 *Projet de Paix perpetuelle,*
ne le lui présente sous différentes
formes ; c'est l'habitude de penser
d'une même manière qui fait nô-
tre certitude , & cette habitude ne
se forme que par les répétitions ;
nous sommes en garde contre l'é-
vidence même , quand elle se pré-
sente pour la première fois ; & elle
ne passe en certitude que par le
secours de l'habitude , & le pouvoir
que l'habitude a sur nôtre esprit, est
tel qu'il y a une infinité de propo-
sitions qui nous paroissent éviden-
tes , & qui sont cependant très-ob-
scures , & cela uniquement à cause
de la longue habitude que nous
avons dès nôtre enfance , dès nô-
tre jeunesse de penser de la même
manière.

Il y a une autre sorte de répétition vicieuse , qui est de répéter les mêmes pensées dans les mêmes expressions , surtout quand ce sont ou pensées , ou expressions singulières ; c'est que la singularité donne de l'attention , & excite la mémoire ; mais quelque bonne que soit la pensée : quelque propre que soit l'expression , la répétition blesse le

Lecteur, & lui est très-inutile. Pour ces sortes de répétitions, je les condamne tout le premier; je crois bien qu'il y en a quelques unes de cette espèce dans le corps de cet Ouvrage, c'est-à-dire, qu'il y a une ou deux pages de trop; je tâcherai de les retrancher à la première ébauche; mais quand je présente au Lecteur un Projet de la dernière importance, je ne daigne pas seulement lui demander grace pour ces sortes de négligences, il a bien autre chose à faire qu'à songer à des minuties de stile, à des méprises de peu de conséquence, à des ignorances de certains faits qui ne font rien à l'affaire principale, & auxquelles il est aussi facile de remédier, qu'il a été facile de les apercevoir; le bon esprit pour son propre intérêt saisira le bon, l'essentiel de l'ouvrage, & laissera à l'esprit superficiel à discuter sérieusement des bagatelles qui n'attaquent que la réputation de l'Ecrivain, & qui même ne lui nuisent en rien, si malgré ses négligences il arrive à son but, qui est de montrer à

260 *Projet de Paix perpetuelle,*
tous les Lecteurs l'importance &
la possibilité du Projet.

LXIV. OBJECTION.

Quand l'Union sera entièrement formée, ne peut-il pas arriver que les vingt-trois Souverains veuillent dans trente ans, dans cent ans ôter au Czar, par exemple, ou à quelque autre Membre de l'Union son Etat, ou partie de son Etat? Il est vrai que l'on ne peut pas supposer qu'ils en eussent le droit; puisque par les articles fondamentaux aucun Souverain ne peut être dépossédé d'aucune part ou du Territoire dont il sera en possession, à moins qu'il ne soit déclaré ennemi, & qu'il ne peut être déclaré ennemi tant qu'il voudra bien en demeurant uni avec les autres, exécuter les Loix fondamentales, & les Jugemens de l'Union; mais enfin ce qu'ils ne sont pas en droit de faire, ils sont en pouvoir de l'exécuter; puisque les vingt-trois, ou même vingt seront beaucoup plus forts que ce Souverain. Or quelle sûreté

Et-il qu'ils ne s'uniront pas tous, sinon contre lui, du moins contre quelqu'un de ses Successeurs dans quelque siècle avenir ?

R E P O N S E.

1°. Tant que ces vingt-trois Souverains ne seront pas devenus tous entièrement infensés, il y aura une sûreté qu'ils ne voudront pas renverser les fondemens de l'Union.

2°. Un homme n'est ni évidemment injuste, ni évidemment méchant, à moins qu'il ne trouve dans sa méchanceté, dans son injustice quelque intérêt, ou réel, ou apparent. Or ce qui est rare pour un seul homme, est encore plus rare pour vingt-trois, qu'on ne peut pas sans raison supposer tous extravagans, conseillés chacun par un grand nombre de Ministres également extravagans : or dans cette supposition l'injustice seroit évidente, la méchanceté à l'égard du Souverain seroit encore plus évidente ; puisque hors de lui ôter la vie, on ne peut lui faire une plus grande

262 *Projet de Paix perpetuelle,*
méchanceté que de lui ôter son
bien, ou en tout, ou en partie, un
bien qui par la longue possession
est aussi évidemment le sien, que
le bien des autres est le leur.

3°. Mais on a beau supposer ces
vingt-trois Souverains injustes &
méchans envers ce vingt-quatrié-
me, si l'injustice, si la méchanceté
en question est telle, qu'ils ne puis-
sent la commettre sans se faire un
très-grand tort, & un tort très-évi-
dent, on ne peut supposer qu'ils la
commettront, à moins que d'être
tous parvenus en même tems au
dernier degré d'extravagance : or
s'ils dépossent le vingt-quatrième
de tout, ou partie de son État, qui
d'entre eux aura sûreté, que dix
ans après il ne sera pas lui ou son
successeur dépossédé de la même
manière, & sur pareils prétextes par
les vingt-deux autres ? Or pourquoi
est-il entré dans cette Société, sinon
pour avoir sûreté, que ni lui, ni ses
successeurs ne pourront jamais
être dépossédés sous quelque pré-
texte que ce puisse être.

4°. Quand les Membres d'une

Société se résolvent à passer par dessus un article fondamental, quelle sûreté peuvent-ils avoir de l'exécution de tous les autres, & pourquoi demeurent-ils assujettis aux Réglemens d'une Société, s'ils ne sont pas sûrs qu'elle subsiste demain? Si les avantages de cette Société sont très-grands & très-évidens, seront-ils tous assés fous pour la saper eux-mêmes par les fondemens? Or n'avons-nous pas démontré ailleurs la grandeur & l'évidence de ces avantages?

5°. Qu'on me donne un motif tant soit peu aparent pour engager les vingt-trois Souverains à ôter au Czar tout ou partie de son Etat: sera-ce pour le donner à un Particulier? Pourroit-on imaginer un motif aussi ridicule? Sera-ce pour le donner à quelqu'un des vingt-trois? Et par quel Privilege les vingt-deux autres le préféreroient-ils à eux-mêmes? Sera-ce pour le partager entre eux, & en faire vingt-trois parts? Mais seroit-ce pour le partager par égales portions? Les plus forts ne s'opposent

264 *Projet de Paix perpetuelle,*
roient-ils pas à cette égalité ? Et
pourroient-ils s'accorder dans l'esti-
mation ? Séra-ce pour le partager
à proportion des contingents ? Est-
ce que les plus foibles ne s'oppose-
ront pas à ce partage proportionel,
& pourroient - ils jamais convenir
d'une estimation proportionelle ?
Impossibilités de tous côtés !

6°. Les Princes Allemands qui
formèrent l'Union Germanique
avoient la même chose à craindre :
cependant ou ils ne la craignirent
point , ou bien ils passèrent pardef-
sus cette crainte comme mal fon-
dée , & effectivement voyons-nous
qu'il soit arrivé depuis sept cens
ans que l'Union Germanique ait
ôté ou quelque Ville ou quelque
Province , ou l'Etat a quelqu'un
des Membres , quand il n'a point
été déclaré rébelle , & mis au Ban
de l'Empire pour rébellion ? vo-
yons-nous que les autres Membres
aient mis en partage quelque Ter-
ritoire semblable ? voyons - nous
qu'ils aient seulement été tentés
de déposséder un Souverain pacifi-
que d'un seul Village ? Leur pro-
pro

pre intérêt les eût retenus ; puisque ç'eût été ouvrir la porte à de semblables dépossessions : cependant les prétextes n'ont pas manqué, il y en a eu de toutes les sortes, les haines, & sur tout les haines causées depuis deux cens ans par la différence des Religions, haines où le Peuple prend une grande part, étoient de spécieux prétextes: qu'on me montre un seul exemple où un Souverain pacifique ait eut à souffrir une dépossession. Or nous sommes ici en bien plus forts termes : car les Sectes se fortifièrent dans les Guerres de Religion, c'étoit le tems le plus à craindre : or il n'y aura plus de Sectes à craindre, du moins les Guerres de Religion ne feront plus à craindre après la formation de l'Union.

7°. Il y a en Europe plusieurs Républiques & Etats Républiquains ; le Peuple y a beaucoup de pouvoir dans les délibérations : or s'imaginera-t-on que ces Nations dans le dessein d'agrandir leur Territoire puissent jamais donner les mains à ruiner le fondement d'une So-

266 *Projet de Paix perpetuelle,*
ciété, dont ils tirent la principale
sûreté de la durée de leur Etat &
de leur Commerce ; qu'est-ce que
le Peuple gagneroit à un pareil ac-
croissement ? Chaque Particulier
en seroit-il d'un sou plus riche ? Or
cependant les Républiques & les
Etats Républiquains font le tiers de
l'Europe.

Ainsi de quelque côté qu'on
tourne la chose, on verra que cette
objection disparoît d'elle-même à
la première attention, au lieu que
les bonnes objections ou les véri-
tables obstacles s'agrandissent à me-
sure que l'on vient à les appron-
dir.

LXV. OBJECTION.

L'Auteur pour augmenter la sû-
reté des Membres de l'Union, pro-
pose dans les Guerres qu'elle pour-
ra avoir, d'employer de chaque Na-
tion pareil nombre de Soldats, de
sorte que si pour former le contin-
gent de Troupes des Frontières de
l'Europe, il suffit de tenir sous les
armes cent quatre « vingt mille

hommes, ce sera environ six mille sept cens hommes; le tiers en Cavalerie pour chacun des vingt-sept contingents; ainsi il n'y aura que six mille sept cens François, & il y aura six mille sept cens Lorrains avec cette différence, qu'il n'y aura pas la huitième partie de ces Lorrains entretenus aux frais de la Lorraine; le reste sera entretenu aux frais de l'Union, & payé par son Trésorier: jusques-là il n'y a rien d'impossible; mais en tems de Guerre, comment la Lorraine qu'on suppose ne contenir qu'environ douze cens mille Habitans, c'est-à-dire deux fois autant comme il y en a dans Paris: comment dis-je pourra-t-elle fournir tous les Soldats qui seront nécessaires à l'Union en tems de Guerre.

R E P O N S E.

Il n'y a qu'à faire réflexion que lorsqu'en tems de Paix les vingt-quatre Membres Chrétiens, & les trois Associés Mahométans, fournissant seulement six mille sept cens

268 *Projet de Paix perpetuelle,*
hommes de leur Nation, tous ces
contingents forment plus de cent
quatre - vingt mille Combattans ;
qu'ainsi si chaque Nation en four-
nit treize mille quatre cens, l'U-
nion aura sur pied plus de trois
cens soixante mille hommes ; & si
chaque Nation en fournit vingt-
six mille huit cens en tems de
Guerre, l'Union aura en un ou plu-
sieurs corps plus de sept cens mille
hommes ; or d'un côté n'est-ce pas
assez pour procurer sûrement à
l'Union un heureux succez dans
ses Guerres, sur tout si l'on suppo-
se qu'elle ne fera pas en même-
tems en Guerre avec tous ses voi-
sins, d'un autre côté est-ce qu'il
est impossible que douze cens mil-
le Habitans fournissent vingt - six
mille huit cens Combattans.

Il n'y a personne qui ne sçache
que la Lorraine en fourniroit plus
de quarante mille, que la Suisse,
par exemple, en fourniroit plus de
cent mille, non - seulement sans
s'incommoder ; mais même en
s'enrichissant ; qu'ainsi on ne man-
quera point de Suisses, tant qu'on

pour l'Europe. 269
ne manquera point d'argent , &
qu'il n'y a aucune Puissance qui
puisse avoir aucun ombrage de la
multitude des Suisses qui seroient
répandus dans l'Armée de l'Union
sous des Chefs , & des Officiers de
différentes Nations.

On ne peut pas dire non plus
que douze cens mille Habitans ne
pourroient pas fournir pendant la
Guerre des recrûes suffisantes pour
les vingt-six mille huit cens hom-
mes : car quand il en faudroit dou-
ze mille par an , il est certain par les
Extraits des Régistres des Batêmes
de Paris que six cens mille ames
produisent dix - huit mille enfans
par an ; qu'ainsi douze cens mille
en produiront trente-six mille , &
puis une Guerre qu'entreprendroit
l'Union , se feroit avec une si gran-
de supériorité de sa part , qu'il seroit
impossible qu'elle durât plus de
deux ou trois ans.

Ainsi quand je suppose que les
Nations les moins nombreuses
de l'Union fourniront autant de
Soldats que les Nations les plus
nombreuses pour former des Ar-

270 *Projet de Paix perpetuelle,*
mées suffisamment supérieures à ses
ennemis, je ne suppose rien que de
très-possible & de très-facile; & je
trouve par ce moyen une très-
grande sûreté pour les Souverains
moins puissans, contre toute mau-
vaise volonté des Souverains les
plus puissans; ce qui étoit très-im-
portant à trouver.

LXVI. OBJECTION.

L'Union entre les Princes Alle-
mands n'a pas tant été pour termi-
ner entre eux leurs différens *sans*
Guerre, que pour se maintenir réci-
proquement contre les entreprises
de l'Empereur, elle s'est formée peu
à peu, & il ne paroît pas dans l'his-
toire qu'il y ait jamais eu de plan
de cette Union.

R E P O N S E.

1^o. Je conviens que l'Union Ger-
manique ne s'est formée que peu
à peu, c'est-à-dire que deux ou trois
Souverains, soit puissans, soit moins
puissans, ont commencé par l'a-

gréer, que d'autres ensuite y sont entrés l'un après l'autre de proche en proche selon les conjonctures, plus ou moins pressantes : or que prétens-je autre chose à l'égard du Projet de l'Union Européenne, que quelqu'un des Souverains le trouvant très-avantageux pour lui & pour chacun d'eux en particulier, le fasse agréer par un autre que ceux-ci peu à peu, & de proche en proche, y fassent entrer, tantôt l'un, tantôt l'autre, peut-être même que l'Union Européenne se formera plus promptement que ne s'est formée l'Union Germanique. 1°. Parce que tous les avantages sont plus en évidence. 2°. Parce que l'impression d'un ouvrage donne plus de facilité à tout le monde de l'examiner. 3°. Parce que les esprits sont plus éclairés. 4°. Parce que nous avons des modèles subsistans ; mais enfin quand elle ne se formeroit que dans un espace de tems semblable, qu'importe pourveu qu'enfin elle se forme.

2°. Quand l'Union des Princes Allemands se seroit formée, particulièrement pour résister aux entre-

272 *Projet de Paix perpetuelle,*
prises de l'Empereur, du moins est-il certain qu'ils ont eu aussi en vûe de terminer leurs propres differens *sans Guerre*; puisque la forme de les terminer en subsiste encore aujourd'hui, qu'*inutilement se seroient-ils unis pour toujours contre une Puissance perpetuelle qu'ils eussent redoutés, s'ils ne fussent convenus de moyens nécessaires pour entretenir toujours cette Union, & par consequent pour terminer sans Guerre les differens qui pouvoient naître entre eux dans la suite*: mais une preuve invincible que leur Union a été formée particulièrement pour entretenir le Commerce entre eux, & pour terminer sans Guerre leurs differens, c'est que l'Union ne s'est faite que dans le tems de la plus grande foiblesse des Empereurs, c'est à-dire, lorsque l'Empire devint électif en cessant d'être héréditaire, & lorsque les Allemands n'avoient pour voisins que des Princes incomparablement moins redoutables que ceux d'aujourd'hui; il y a encore une considération; c'est que si le principal but de leur Union eût été de se garantir des entreprises de l'Empereur,

ils n'eussent jamais élu des Princes puissans : or il est cependant certain que dans ces premiers tems ils éli-foient souvent pour Empereurs les plus puissans d'entre eux.

3^o. Prétendre qu'il y ait eu une Union sans Traité, un Traité sans articles proposés dont on pût convenir, c'est prétendre une chose impossible, le mémoire qui contenoit les dix ou douze articles fondamentaux, & les motifs principaux que chacun pouvoit avoir d'en convenir, c'est ce que j'appelle le plan, le Projet du Traité de l'Union, & il n'est point nécessaire que l'histoire parle de ce plan, pour croire qu'il y en a eu un ou plusieurs; puisqu'il y a eu un ou plusieurs Traités; & nous concluons sans peine, & sans le secours de l'histoire, qu'il y a un ou plusieurs Traités, en voyant un établissement encore subsistant, entre Souverains, qui n'a jamais pû commencer, sans qu'ils soient convenus de plusieurs articles, c'est-à-dire, sans quelque Traité: or que ce plan ait été proposé par un Prince puissant, de la manière dont Hen-

274 *Projet de Paix perpetuelle,*
ry le Grand propofa le fien, ou par
un Prince moins puiffant, ou mê-
me par un Particulier qu'il ait été
fort court, qu'il ait été fort étendu?
qu'importe, cela ne fait rien à la
chofe, il fera toujours certain que
quelqu'un ou Prince, ou Sujet a
commencé à imaginer un fembla-
ble plan de l'Union Germanique,
il n'a pas été porté tout d'un coup
à fa perfection, j'en fuis perfuadé, &
qui doute que celui-cy ne fe puif-
fe de même beaucoup perfection-
ner quand il fera une fois com-
mencé, fur tout étant exempt des
deux défauts effentie's de l'Union
Germanique dont nous avons par-
lé?

On peut voir par ce te objection,
qu'il faut que l'argument pris de
l'Union Germanique preffe étran-
gement les contradicteurs; puis-
qu'ils fe fentent obligés de recourir
à de fi foibles retranchemens.

LXVII. OBJECTION.

S'il arrive par exemple, que les
compagnies des Marchands d'E-

dimbourg ayent des démêlez sur le Commerce avec compagnies des Marchands de Londres, Ecoissois contre Anglois, que le different soit décidé par le Roi d'Angleterre, ceux qui seront mécontents de la décision, ne pourront-ils pas en appeller, & se pourvoir au Tribunal de l'Union, comme à un Tribunal supérieur? Or alors que deviendrait la Souveraineté du Souverain?

R E P O N S E.

1^o. Les differens qui naîtront entre un Anglois & un Hollandois, entre une Compagnie Angloise & une Compagnie Hollandoise, seront à la verité décidés par les Juges députez de l'Union dans les Chambres de Commerce, c'est que les Parties ne sont pas des Sujets d'un même Souverain; voilà pourquoi il est nécessaire que ces differens soient décidés par l'autorité de l'Union, qui étant composée de tous les Souverains d'Europe, devient l'unique Souveraine des deux Nations; mais il n'en est pas de même

276 *Projet de Paix perpetuelle,*
des Compagnies de Londres & d'Édimbourg, ce sont tous Sujets de même Souverain ; ainsi ils n'ont point d'autre Juge que lui, & comme il n'avoit point de supérieur dans les Jugemens qu'il rendoit entre ses Sujets avant la formation de l'Union, il n'en a point non plus après l'Union formée ; c'est que l'Union n'est faite que pour terminer sans Guerres les différens de Souverain à Souverain, des Sujets d'un Souverain, avec les Sujets d'un autre Souverain, elle ne s'est pas formée pour diminuer en rien l'autorité d'aucun Souverain sur ses Sujets ; elle a été formée au contraire pour augmenter cette même autorité ; puisqu'elle assure à chaque Souverain un secours certain & invincible contre tous Sujets, toute Ville, toute Province qui refuseroit de lui obéir.

2^o. On ne peut pas craindre que l'Union consente jamais à prendre connoissance des Jugemens rendus par un Souverain entre ses Sujets : car qui est-ce qui compose l'Union ? Ne sont-ce pas tous Souverains ?

Ne veulent-ils pas être seuls Maîtres chez eux ? Leurs députez peuvent-ils opiner sans leurs instructions, & sans que ces instructions soient communiquées ? Ainsi comment craindre que ces députez sans un ordre exprès opinent à prendre connoissance d'une pareille affaire ? Et peut-on jamais craindre qu'aucun Souverain donne jamais un ordre qui iroit à lui ôter la Souveraineté qu'il a sur ses Sujets ?

LXVIII. OBJECTION.

Vous ne sçauriés me marquer aucun tems (m'a-t-on dit) où l'Union Germanique se soit faite avec cette convention que les differens entre Souverains & entre Sujets de differens Souverains seront terminez sans Guerre, par Jugement des députez des Souverains, soit dans la Chambre Impériale, soit dans les Diètes, soit dans le Conseil de la Regence entre les intervalles des Diètes, & que nul ne pourra *impunément* refuser d'exécuter ces Jugemens, sans encourir la peine du Ban. Et une preuve (m'a-t-on dit) qu'il n'y a point

278 *Projet de Paix perpetuelle,*
en Allemagne d'autre voye que la
force pour terminer ces fortes de
différens, c'est que l'on a vû dans
tous les tems des Guerres entre les
Allemands; ainsi c'est une chimère
que le *Solon Germanique*, ou le *sage*
Allemand.

R E P O N S E:

1°. Il est certain que ces fortes
de différens ne se terminent pas
tous par la voye des armes, il y a une
Chambre Impériale, il y a des Diet-
tes où il se décide quantité de ces
fortes de différens: Or si je deman-
de, celui qui est condamné, est-il
obligé d'exécuter la décision? A-t-il
une punition à craindre s'il réfu-
se de l'exécuter? il n'y a pas sur ce-
la de doute, le fait est certain: donc
y a convention, il y a Société qui
donne à ces Députés autorité suf-
fisante pour décider & pour termi-
ner sans Guerre ces différens: or
pour le but que je me propose, il
n'importe de marquer précisément
l'année où a commencé la con-
vention, ni entre combien, ni entre

quels Souverains elle a commencé, ni qui d'entre eux, ou qui de leurs Sujets a eu le premier cette idée de prendre une autre voye que celle des armes pour terminer leurs différens futurs, c'est un fait historique qui peut être enseveli dans l'oubli; il nous suffit que la chose soit pour prouver quelle a commencé d'être, & qu'une convention, qu'une Société semblable est possible.

20. Qu'importe que cette Société se soit formée en peu ou en beaucoup d'années; cela ne fait rien à la chose, puisque je ne prétens rien, sinon que de montrer que pareille Union se peut faire en pareil espace de tems entre pareils Membres.

30. Qu'importe qu'il y ait eu des Guerres de tems en tems entre les Souverains Allemans, cela ne prouve pas qu'ils n'eussent une autre voye que celle des Armes, pour terminer leurs différens; cela ne prouve pas qu'il n'y ait eu un grand nombre de semblables différens terminés sans Guerre par la voye de l'Arbitrage; cela prouve seulement

280 *Projet de Paix perpetuelle,*
que la convention ancienne n'a pas
toûjours été bien observée entre
eux, & cela parce que quelqu'un
des Membres assisté de quelque
Puissance étrangere a crû pouvoir
impunément se dispenser d'exécuter
les Décisions, & éviter la peine du
Ban, cela prouve bien quelques dé-
fauts dans cette Société; mais cela
ne prouve pas qu'il n'y eût pas de
Société, & qu'il n'y en ait encore;
& même cela ne prouve nullement
que ces défauts soient de telle na-
ture, qu'il soit impossible ou d'y
remédier, ou de les éviter dans la
formation d'une pareille Société.

40. Il est certain que la Société
Germanique, toute défectueuse qu'
elle ait été n'a pas laissé d'épargner
par ses Décisions un nombre infini
de Guerres entre les Souverains
d'Allemagne, & d'y conserver par
conséquent un grand nombre de
petites & de grandes Souveraine-
tez, qui sans son autorité auroient
été plusieurs fois depuis six cens
ans englouties les unes par les au-
tres.

50. Voilà donc une convention
formée

formée, une Société permanente établie : elle a donc commencé : or elle n'a pû commencer sans que quelque Souverain, ou quelque Sujet en ait eu la première idée, sans que quelqu'un en ait fait quelque espèce de Projet petit ou grand. Or quiconque a proposé cette idée, quiconque a dressé le premier ce Projet, ne peut-on pas l'appeller *le Sage Alleman, le Solon Germanique*? Solon fit-il jamais recevoir de Loi si utile pour Athènes, que celle-ci l'a été pour toute l'Allemagne? Et n'est-ce pas avec justice que ses Loix lui ont acquis le surnom de *Sage*? Or qu'importe que nous ayons perdu le nom du Sage Allemand, il n'en est pas moins certain qu'il y en a eu un, c'est qu'il est certain que lorsqu'on voit une Société établie, ou quelque autre établissement humain, ce n'est point supposer une chimère, que de supposer que quelqu'un en a eu la première idée, que quelqu'un en a dressé le premier Projet, & que si cet établissement montre beaucoup de sagesse, on ne puisse avec raison donner le nom de

282 *Projet de Paix perpetuelle,*
Sage à celui qui en est l'Inventeur.
J'espère donc que les personnes
équitables ne refuseront pas d'ap-
peller Henry le Grand *le Solon Euro-*
péen, puisque c'est lui qui le premier a
dressé le Projet de la Société Eu-
ropéenne.

LXIX. OBJECTION.

L'intérêt des Souverains paroît
dans tout l'Ouvrage un peu oppo-
sé à l'intérêt des Sujets. D'ailleurs,
m'a-t-on dit, vous rétranchés trop
scrupuleusement le pouvoir qu'ont
présentement les Souverains de se
nuire les uns aux autres.

R E P O N S E.

Il est vrai que leurs intérêts sont
différens : le Souverain cherche à
être heureux par ses Sujets, les Su-
jets cherchent à être heureux par
leur Souverain ; mais quoique ces
intérêts soient différens, ils ne sont
rien moins qu'opposés : au contrai-
re ils se réunissent au point princi-
pal de la Société qui est entre le

Supérieur & les Inférieurs, c'est que leur commune sûreté, leurs communes richesses augmentent à proportion que le Prince est content de ses Sujets, & que les Sujets sont contents de leur Prince, & personne n'ignore que le moyen de dissoudre une Société, c'est de faire qu'il n'y ait qu'une des parties qui y gagne, & que l'autre partie, loin de croire y gagner, croie y perdre : au contraire jamais la Société ne produit davantage à tous les intéressez, que lorsque chacun croit travailler pour soi en travaillant pour les autres.

On ne demande autre chose pour faire un Citoyen vertueux, sinon que pour régler toujours sa conduite à l'égard des autres, il connoisse toujours parfaitement ses plus grands intérêts, il verra alors avec évidence combien la vertu, c'est-à-dire, la justice & la bonté lui peuvent apporter d'avantages pour augmenter son bonheur en comparaison de l'injustice ; il est de même évident que pour faire le meilleur Prince du monde, on n'a à

284 *Projet de Paix perpetuelle,*
souhaitter autre chose, sinon qu'il
soit le plus intéressé; mais le plus
habile de tous les Princes, c'est-
à-dire, qu'il voye clairement ce
qui est conforme à ses plus grands
intérêts; car alors il verra clai-
rement que son plus grand inté-
rêt, c'est de faire sentir sans cesse
à ses Sujets les effets de sa justice,
de sa bonté & de sa prudence.

Je conyiens au reste que pour
la sûreté de la Société, je rétranche
autant que je puis le pouvoir que
chacun des Associez avoit de se
nuire, & de se rendre malheureux
les uns les autres avant la forma-
tion de la Société; mais c'est pour
faire arriver les Souverains au plus
haut degré de bonheur où ils puis-
sent arriver dans leur condition de
Souverains, c'est pour leur procu-
rer sûreté entière de la conserva-
tion de leur personne, de leur Mai-
son sur le Trône, sûreté entière des
moins puissans contre les plus puis-
sans, des mineurs contre les ma-
jeurs, des imbéciles contre les génies
supérieurs, pour leur procurer la
même sûreté contre leurs voisins.

dont jouissent leurs Sujets contre leurs voisins, & leurs propres domestiques ; sûreté entière de terminer leurs différens sans armes , sans grands frais , & selon l'équité ; enfin sûreté entière de Commerce perpétuel ; & par conséquent d'une augmentation perpétuelle de richesses.

Or que l'on compare la valeur de ce je leur propose d'abandonner du pouvoir de nuire à la valeur de ce que je leur propose d'acquiescer par une Paix inaltérable, & l'on verra que si d'un côté ils perdent trois, ils gagnent de l'autre trois mille, & qu'ils gagneront d'autant plus dans le Système de la Paix, qu'ils abandonnent plus de droits & de moyens de se nuire, droits funestes, moyens exécrables qu'ils avoient dans le malheureux Système de la Guerre.

LXX. OBJECTION.

Henry IV. ne vouloit pas réellement établir la Société Européenne, il vouloit sous ce beau prétexte former une ligue pour abaisser

286 *Projet de Paix perpetuelle* ;
la puissance de la Maison d'Autriche & s'élever lui-même par cet abaissement ; s'il fut venu à bout de son dessein , il auroit trouvé un prétexte spécieux pour se dispenser de former la Société Européenne , & ce qu'il appelloit la République Chrétienne.

R E P O N S E.

1°. Du moins pensoit-il que les avantages que chacun des Souverains pouvoient tirer de cette Société , étoient si grands , si évidens , si seurs , si durables ; que cela seul suffisoit pour les engager dans la ligue ? Ainsi il ne croyoit pas que ce fût leur proposer quelque chose qui ne s'accordât pas évidemment avec leurs intérêts ; ainsi il ne croyoit pas leur proposer une Société dont ils dussent avoir de l'éloignement : or que fais-je en remettant devant les yeux de ces mêmes Souverains le même Projet , que de suivre l'opinion qu'il avoit que cette proposition convenoit merveilleusement à leurs intérêts.

2^o. Non-seulement il croyoit que cela convenoit à ces Souverains ; mais ces Souverains eux-mêmes, & ceux-là entre autres, qui ne devoient point profiter des Conquêtes que la ligue devoit faire sur la Maison d'Autriche, comme l'Angleterre, les Princes d'Allemagne, Gênes, Florence étoient enfin entrez dans le même Projet, dans les mêmes sentimens que leur proposoit Henry IV. Ce n'est donc pas un Projet qui ne puisse convenir aux intérêts des Souverains d'aujourd'hui ; puisqu'ils ont les mêmes motifs qu'avoient leurs prédécesseurs qui l'avoient agréé.

3^o. Comment Henry IV. après avoir formé l'Union dans la vûe de rendre la Société Européenne inaltérable, comment après avoir affoibli la Maison d'Autriche eût-il pû espérer de se dispenser d'entretenir cette Union, lui qui n'eût pas douté que les autres Souverains de l'Union ne se fussent joints à la Maison d'Autriche pour le contraindre à tenir sa promesse, lui qui n'eût pas pû espérer de pouvoir ré-

288 *Projet de Paix perpetuelle,*
fister seul à tous les autres ? On voit
donc que c'étoit un Projet très-sen-
fé, très-sage dans la supposition qu'il
étoit sincère de sa part ; & que ç'eût
été un Projet insensé dans la sup-
position que ce n'étoit qu'une four-
berie , & une feinte de sa part : car
y a-t-il rien de plus insensé que de
se donner beaucoup de peine : de
courir beaucoup de dangers , de
faire beaucoup de dépenses pour
une chose aussi odieuse , & aussi
évidemment impossible : tel est ce-
pendant le dernier retranchement
des Contradiçteurs opiniâtres de ce
Projet.

PROJET



PROJET
DE PAIX
PERPETUELLE,
POUR L'EUROPE.

SEPTIÈME DISCOURS.
ARTICLES UTILES.
MOTIFS PARTICULIERS.
RECAPITULATION.



LUSIEURS personnes
en lisant cet Ouvrage
sont entrés en défiance
que ce qui paroissoit pos-
sible & praticable tant que le Pro-
jet demeureroit dans la spécula-

Tome II.

Bb

290 *Projet de Paix perpetuelle,*
tion, seroit cependant réellement
impossible, dès qu'on voudra le ré-
duire en pratique. Je conviens qu'il
n'est pas aisé de les rassurer autre-
ment que par la pratique même ;
mais avec une pareille crainte, on
ne commenceroit jamais à travail-
ler à aucun établissement, & cepen-
dant la sagesse la plus scrupuleuse
conseille & ordonne d'en entre-
prendre sur tout ceux qui paroissent
très-importans, & dans lesquels
on n'apperçoit aucun obstacle in-
surmontable, il a donc fallu mon-
trer que ce Projet ne trouvera dans
les détails de l'exécution nulle dif-
ficulté que l'on ne puisse facilement
surmonter ; puisque les réglemens
que je vai proposer suffisent pour
l'entier établissement de la Société,
qu'il est facile d'en convenir, ou de
quelques équivalens ; & qu'aucun
de ces réglemens n'est impratica-
ble : or c'est le sujet des *Articles sui-
vants* que l'on va lire.

Je sçai bien que de plus habiles
gens que je ne suis pourront fa-
cilement en indiquer de plus com-
modes & de plus convenables ; mais

en attendant le Lecteur qui a une forte d'impatience de voir du moins en gros la forme que l'on pourroit donner à un si bel établissement, ne sera pas fâché de voir cet essai ; j'avois assemblé un beaucoup plus grand nombre de vûes & d'articles différens ; mais quant à présent il m'a parû plus à propos de ne proposer que ceux-ci : je n'ai pas même voulu donner ici les raisons qui m'ont conduit à proposer chacun de ces réglemens en particulier, parce que je demande qu'on ne les régarde, que comme un essai que je prétens bien mettre en meilleur état, lorsque j'aurai un peu plus de loisir : & alors chaque article sera accompagné de ses motifs.

ARTICLES PROPOSEZ

*Comme utiles pour la formation,
& pour la conservation de l'U-
nion.*

I. ARTICLE.

*Sûreté & Privilèges de la Ville
de Paix.*

La Ville de Paix sera fortifiée d'une nouvelle Enceinte, & on placera des Citadelles autour de cette nouvelle Enceinte ; il y aura des Magazins de vivres & de munitions, & tout ce qui peut être nécessaire pour soutenir un long siège & un long blocus.

Les Ambassadeurs de l'Union, les Résidens, les cinq Députez de chaque Chambre Frontière, & surtout les Officiers des Garnisons de la Ville feront autant qu'il sera possible natifs ou habitans & mariés dans la Ville & Territoire de l'Union, les soldats de la garnison sé-

ront pris du même Territoire, s'il est possible ; & le reste ne pourra être pris que parmi les Sujets des Républiques de l'Europe.

L'Union par la diminution du contingent, dédommagera les Etats Généraux des Provinces unies de ce qu'ils tirent ordinairement de subsides de la Seigneurie d'Utrecht ; ainsi au lieu d'une plus grande somme, ils ne payeront que neuf cens mille livres de contingent, & pour dédommager les Particuliers de la même Seigneurie du préjudice qu'ils pourroient souffrir de ce que leur Souveraineté sera incorporée à l'Union, les Habitans seront non-seulement conservés dans leurs Loix, dans leurs biens, dans leur Religion, & dans leurs emplois ; mais l'Union leur fournira encore des postes plus profitables & plus honorables, comme Ambassadeurs, Résidens, Juges des Chambres, Consuls, Trésoriers & autres, & à l'égard des subsides ordinaires des Sujets, ils seront diminués de moitié.

II. A R T I C L E.

Généralissime de l'Union.

Si l'Union entre en Guerre contre quelque Souverain, elle nommera un Généralissime à la pluralité des voix, il ne fera point de Maison Souveraine, il pourra être révoqué toutes fois & quantes, il commandera aux Généraux des Troupes des Souverains unis, il ne disposera d'aucuns emplois parmi ces Troupes; mais si quelqu'un de ces Généraux ou autres Officiers Généraux défobéissoit ou manquoit à son devoir, il pourra le mettre au Conseil de Guerre.

L'Union en cas qu'il n'y eût point de Prince de la Maison Souveraine vaincuë, pourra se déterminer à donner en Principauté au Généralissime, tout ou partie de ce qu'il pourra conquérir sur le Souverain ennemi.

ECLAIRCISSEMENT.

On m'a objecté que je donnois bien peu d'autorité au Généralissime ; je sçai bien que moins un Général a d'autorité, moins son Armée est redoutable, je sçai bien que plus il y a de Nations différentes, moins il y a d'union, & par conséquent moins de forces ; mais les Princes unis peuvent remédier facilement à cet inconvénient, en fournissant tous chacun un tiers plus de Troupes, & rendant leur Armée trois fois plus forte que celle de l'ennemi de l'Union ; ils le peuvent en faisant chacun moins d'efforts que cet ennemi, & ils ont pour cela trois motifs considérables. Le premier, c'est que plus ils feront d'efforts pour avoir d'abord une très-nombreuse Armée, moins la Guerre durera ; ainsi la dépense sera réellement moindre, le second qui est le plus important, c'est que plus l'Armée de l'Union sera forte, moins le succès de la Guerre sera douteux. Le troisième, c'est que le

296 *Projet de Paix perpetuelle,*
succés étant certain, chacun sera
seur d'être remboursé de ses avan-
ces aux dépens du vaincu : il y a
donc un moyen avec plus d'argent
de remédier à l'inconvénient qui
naît du peu d'autorité du Généra-
lissime, au lieu que les plus sages
ne voyent aucun moyen de remé-
dier aux grands & pernicioeux in-
convéniens, qui peuvent naître au
préjudice des Membres unis de la
trop grande autorité qu'on lui don-
neroit, en lui laissant la nomina-
tion des Officiers.

III. A R T I C L E.

Qualitez des Députez, des Vice- Députez & des Agens.

Chaque Prince, chaque Etat
tiendra dans la Ville de Paix pen-
dant toute l'année un Député, au
moins de 40. ans, & deux Vice-Dé-
putez de même âge pour le rempla-
cer en cas d'absence, ou de mala-
die ; & deux Agens pour remplacer
les Vice-Députez.

Les Vice-Députez seront nom-

mez dans les lettres de leur Souverain par premier & second, afin que le premier en cas de maladie & d'absence succède de plein droit au rang, & à la fonction du Député absent ; les Agens seront de même nommez par premier & second, afin que le premier Agent puisse faire la fonction du Vice-Député absent.

Les Princes qui les nommeront, auront égard dans leur choix à la supériorité d'esprit, à la capacité dans les affaires, à la connoissance du Droit public & des diverses sortes de commerce, au caractère modéré, patient, zélé pour la conservation de la Paix, à la connoissance de la langue du Sénat, & surtout à l'application au travail : chaque Prince pourra les révoquer, & en substituer d'autres, quand il le jugera à propos, & il ne pourra employer le même Député plus de quatre ans de suite dans cette fonction.

Si un Sénateur par son caractère d'esprit se trouvoit opposé à la Paix, & à la tranquillité, le Sénat

298 *Projet de Paix perpetuelle,*
pourra aux deux tiers des voix le
déclarer incapable d'en faire les
fonctions, & ordonner que le Prin-
ce sera prié par l'Union d'en nom-
mer un autre, & dès ce jour-là il
sera exclu des Assemblées.

Nul ne pourra dans la suite être
nommé Député, qu'il n'ait été
deux ans Vice-Député, nul ne pour-
ra être Vice-Député qu'il n'ait été
deux ans Agent dans la Ville de
Paix.

Nul ne pourra dans la suite être
nommé Juge d'une Chambre Fron-
tière, qu'il n'ait demeuré deux ans
de suite à cette Ville de Paix.

IV. ARTICLE.

Fonctions des Députés.

Chacun des Sénateurs ou Dépu-
tés sera tour à tour, & par semaine
Prince du Sénat, Gouverneur ou
Directeur de la Ville de Paix, il pré-
sidera aux Assemblées générales, &
au Conseil des cinq.

Il y aura un Conseil de cinq Sé-
nateurs destiné à gouverner les af-

fares journalières, pressantes & importantes, qui régarderont la sûreté des Sénateurs & de la Ville de Paix, le mot du guet, les ordres pour arrêter quelqu'un, &c. le Prince ne pourra donner le mot qu'en leur présence, ni rien ordonner que de leur consentement par écrit, à la pluralité des voix.

Le Député du Souverain qui aura signé le premier le Traité d'Union, commencera par être Prince du Sénat, & chacun des autres Sénateurs se rangeront dans la Chambre du Sénat, par rapport au rang qu'ils auront tenu en signant, en sorte que celui qui se trouvera sur le banc à la droite du Fauteuil du Prince, lui succédera à cette Dignité, le jour que finira l'exercice du premier, & celui qui sortira de fonction se mettra à la gauche de son successeur, & ne redéviendra Président; qu'après que tous les Membres de l'Assemblée auront présidé tour à tour.

Lorsque quelque Souverain entrera dans l'Union déjà formée, son Député ne pourra être Prince du

300. *Projet de Paix perpetuelle,*
Sénat que deux mois après la Séan-
ce prise ; afin que dans l'Assemblée
il ait le loisir d'apprendre l'usage
de cette Compagnie , & les fonc-
tions de cet emploi.

La Séance des Sénateurs dans les
Bureaux particuliers , dans les Af-
semblées publiques , se réglera cha-
que semaine sur la Séance qu'ils
prennent dans le Sénat , en sorte
que les plus proches de la Princi-
pauté auront le pas & la Préséance
dans les semaines , où ils en feront
plus proches ; mais dans les visites
particulières , chacun y fera *incogni-
to* , & sans rang marqué.

V. A R T I C L E.

Forme des délibérations, &c.

L'Assemblée ne délibérera sur au-
cun mémoire , qu'il n'ait été signé
de trois Sénateurs qui certifieront
qu'il est à propos de l'examiner ,
toutes les délibérations se feront
sur mémoires imprimés , ils seront
distribués par le Secrétaire à tous
les Députez ; huit jours après la

distribution on délibérera dans l'Assemblée à la pluralité ; s'il est à propos de faire examiner ce mémoire , si la résolution passe à l'examen , le Secrétaire le donnera au Président du Bureau , qui a la connoissance de la matière du mémoire.

Le mémoire renvoyé à un Bureau , y sera examiné suivant les formes dont on conviendra ; le Président du Bureau donnera au Secrétaire du Sénat l'avis du Bureau avec les motifs , le Secrétaire en fera faire des copies imprimées , qu'il distribuera à tous les Sénateurs ; le jour sera marqué par le Prince du Sénat à la pluralité des voix , afin que chacun y puisse apporter son suffrage , selon l'importance de l'affaire ; le jour marqué arrivé , chaque Sénateur écrira , & signera son avis au pied du mémoire , & le renvoyera au Secrétaire.

Au jour de l'Assemblée le Secrétaire lira de suite tous les avis semblables l'un après l'autre , & les comptera ; & le Prince dira tout haut à quel avis la chose passe ,

302 *Projet de Paix perpetuelle,*
& le Jugement sera mis au pied
du mémoire, apporté à la Sécre-
tairerie par le Président du Bureau,
où l'affaire avoit été examinée, le
Jugement, ou décision de l'Assem-
blée sera signé par le Prince, par les
Membres du Conseil des cinq, &
par le Secrétaire, toutes ces déci-
sions se mettront en divers Régi-
stres, dont on donnera tous les ans
une copie imprimée à chaque Sé-
nateur, on fera en sorte autant qu'il
sera possible d'éviter de condam-
ner nommément un Souverain par
aucun Jugement; mais le Sénat fé-
ra une Loi générale sur le fait par-
ticulier, qui est à décider, sans nom-
mer aucune partie, afin que le Sou-
verain après cette Loi fasse de lui-
même ce qu'elle ordonne.

Dans le premier Bureau on exa-
minera les lettres des Ambassadeurs
& des Résidens de l'Union, & on
y fera les réponses, après qu'elles
auront été approuvées de l'Assem-
blée générale, on y choisira les Su-
jets pour remplacer les Ambassa-
deurs, les Résidens, les Officiers des

Chambres Frontières, les Conseils du Sénat, &c.

Dans le second on choisira les Officiers de la Garnison, on y examinera les affaires de la Guerre, s'il y en a ; le choix d'un Général de l'Union, & ce qui regardera les troupes des frontières de l'Europe.

Dans le troisième on examinera les affaires de Finances, les comptes, les choix des Officiers de Finances.

Dans le quatrième on examinera les mémoires sur les Réglemens, qui peuvent regarder, ou l'Union générale, ou la Ville de Paix & son Territoire, ou les Loix des Chambres Frontières.

Outre ces quatre Bureaux perpétuels, il y aura des Bureaux passagers, formés exprès pour concilier les différens entre Souverain & Souverain: ces Bureaux de Conciliation seront composés de membres nommés par lettres du Sénat à la pluralité des voix, les Commissaires de ce Bureau seront remerciés, & auront une gratification, en cas qu'ils parviennent à la conciliation des

304 *Projet de Paix perpetuelle,*
Parties, & à leur faire signer un accord; & en cas qu'ils n'y réussissent pas, le Président donnera l'avis du Bureau au Secrétaire Général, qui en distribuera des copies imprimées à tous les Sénateurs, afin qu'étant informés, ils puissent donner leur avis par écrit en pleine Assemblée au Secrétaire, & si après la Loy faite par le Sénat pour tous les cas pareils, il arrivoit que le Souverain qui a tort ne voulût pas déferer à la Loy, alors le Prince du Sénat prononcera un Jugement nommé contre le Souverain, dont la demande, ou la défense n'aura pas parû juste aux autres Souverains.

Ce Jugement arbitral sera prononcé à la pluralité des voix pour la provision, & six mois après par un second Jugement aux trois quarts des voix, pour la définitive; ainsi il y aura toujours sur chaque différent deux Jugemens.

Il sera marqué un tems pour donner les suffrages, & un tems, tel que les Plénipotentiaires des Etats les plus éloignés, puissent avoir les instructions de leurs Souverains. Si
quel.

quelqu'un, ou quelques-uns n'avoient pas reçu réponse dans le délai prescrit, le Sénat pourra à la pluralité des voix, donner un nouveau délai, après lequel il sera procédé au Jugement, soit que le Plénipotentiaire, qui refuse de donner son suffrage, soit présent ou absent.

Tous ces Bureaux s'assembleront dans l'Enceinte du Palais du Prince, à moins que la santé du Président d'un Bureau ne demandât que l'on s'assemblât chez lui.

Le Sénat aux trois quarts des voix nommera les Présidens, & les membres des Bureaux qui seront composés de cinq Députés, & de dix Vice-Députés; le Secrétaire du Bureau sera Sujet de l'Union, soit par naissance, soit par lettres.

Les Députés des Républiques de Hollande, de Venise, des Suisses & de Gennes seront toujours du Conseil des cinq, quand un Député d'une de ces Républiques sera Prince du Sénat, la place qui vaquera dans ce Conseil sera remplie tour à tour, à commencer par le Député du Prince qui aura prési-

306 *Projet de Paix perpetuelle,*
de le dernier à l'Assemblée générale.

La langue du Sénat dans laquelle les délibérations seront faites, les mémoires donnez, fera la langue qui se trouve le plus en usage, & la plus commune en Europe, entre les langues vivantes.

Chaque Député aura libre exercice de sa Religion, un Temple dans son Palais, avec les Ministres convenables, ceux qui seront de sa Religion, soit de sa Nation, soit d'autre Nation, y auront la même liberté: le Sénat fera très-expresses défenses, sous peine de prison, & de plus grandes peines, selon les cas, d'y apporter aucun trouble, d'en tourner quelque chose en raillerie publiquement, & de rien écrire, ou imprimer contre elle dans le Territoire de la République, & ce sera une raillerie censée, publique, quand elle sera faite, en présence de quelqu'un de la Religion attaquée.

L'Union tâchera de convenir du titre, & du poids des monnoyes, d'un même livre, d'un même pied,

du même calcul astronomique par toute l'Europe; & sur tout du commencement de chaque année.

ECLAIRCISSEMENT.

Cette convention seroit d'une grande utilité, pour rendre le Commerce plus facile, & tout ce qui le rend plus facile l'augmente, & tout ce qui l'augmente enrichit le Peuple & le Souverain.

On pourroit même esperer de trouver par toute la terre une mesure fixe & immuable, par le moyen du pendule à secondes, qui contient un peu plus de trois pieds de France; & si l'on avoit trouvé une fois la mesure du pied immuable, il seroit aisé par la même voye de déterminer une livre immuable, en déterminant que la livre est la tantième partie d'un pied cube d'eau distillée.

VI. ARTICLE.

Sûreté des Frontières de l'Europe.

Pour la sûreté de l'Union, le Czar fera bien fortifier toutes les Frontières du côté des Princes, qui ne seront point de l'Union, elle y entretiendra des garnisons considérables, composées de Troupes de Souverains unis.

Si un de ses voisins armoit plus qu'à l'ordinaire, l'Union armera de ce côté-là, à proportion, & aura un tiers plus de Troupes que ce voisin; & de peur que les Troupes des Souverains voisins ne puissent s'aguerir plus que les Troupes de l'Union, si ces Princes se font la Guerre, l'Union leur offrira sa médiation, son arbitrage & sa garantie, tant pour les démêlés présens, que pour les démêlés avenir, & se déclarera pour celui qui acceptera.

On conviendra que pour être averti de tout armement nouveau, il y aura des Ambassadeurs & des Ré-

fidens des uns chez les autres.

L'Empereur des Turcs tiendra la même conduite à l'égard des Frontières qu'il a communes avec les Princes, qui ne seront point entrez dans l'Union.

VII. ARTICLE.

Contingens, ou Revenus ordinaires de l'Union.

Le Revenu de l'Union fera composé du contingent ordinaire que payera chaque Souverain, le contingent sera réglé par provision, à raison de trois cens mille livres par an monnoye présente de France, ou valeur en autre monnoye que payera le Souverain le moins puissant, qui aura seul une voix, les autres payeront à proportion de leurs revenus; ce contingent sera diminué dans la suite en égard à la diminution des besoins de l'Union, qui aura alors fait ses bâtimens, ses fortifications, ses magasins, &c. le contingent pour les Frontières d'Europe, & le contingent en cas de Guer-

310 *Projet de Paix perpetuelle,*
re, seront reglez à proportion par
le Sénat.

Le contingent se payera par le
Trésorier Général de cet Etat, par
parties égales, le premier de chaque
mois, sur la procuration du Trésorier
Général de l'Union, & sur la
quittance de son Commis, qui ré-
sidera dans la Ville Capitale de cet
Etat, ce Commis payera par mois
les appointemens de l'Ambassadeur,
des Résidens & des Juges des
Chambres Frontières.

L'Union réglera par mois les in-
térêts des sommes, qui ne seront
pas payées régulièrement au Com-
mis du Trésorier pour rembourser
ceux qui en auront fait les avances.

ECLAIRCISSEMENT.

Je mets ici pour la commodité
du Lecteur, une supputation de
fantaisie dans le dessein de lui don-
ner une idée grossière de cette ré-
partition.

Membres de l'Union.

1. France, trois millions.
2. Espagne, trois millions.
3. Angleterre, quinze cens mille livres.
4. Hollande, non compris la Seigneurie d'Utrech, neuf cens mille livres.
5. Bavière avec ses Associez, trois cens mille livres.
6. Portugal, cinq cens mille livres.
7. Suisse & Associez, trois cens mille livres.
8. Florence & Associez, trois cens mille livres.
9. Gênes & Associez trois cens mille livres.
10. L'Etat Ecclésiastique, trois cens mille livres.
11. Venise, cinq cens mille livres.
12. Savoye, cinq cens mille livres.
13. Lorraine, trois cens mille livres.
14. Danemark, cinq cens mille livres.
15. Les Electeurs Ecclésiastiques &

12. *Projet de Paix perpetuelle*,
Associez, trois cens mille livres.
16. L'Electeur Palatin & Associez,
trois cens mille livres.
17. Hanovre & Associez, trois cens
mille livres.
18. Saxe & Associez, trois cens mil-
le livres.
19. Brandebourg, cinq cens cin-
quante mille livres.
20. Curlande, trois cens mille livres.
21. Autriche, treize cens cinquante
mille livres.
22. Pologne, un million.
23. Moscovie, trois millions cinq
cens mille livres.
24. Suède, sept cens mille livres.

Associez de l'Union.

Turquie quatre millions cinq
cens mille livres.

Maroc, six cens mille livres.

Alger & Associez, trois cens mille
livres.

Le total des vingt-sept contin-
gens, monte à vingt-cinq millions :
or pour voir à peu près à quoi se
montera la dépense de l'Union nais-
sante, il est à propos de la supputer,
comme

comme si tous les Souverains d'Europe y étoient entrez ; il sera aisé ensuite d'en rabattre les dépenses, quelle ne fera plus, lorsqu'elle sera entièrement achevée.

Je suppose vingt Chambres Frontières, dix petites & dix grandes, les petites de dix Juges, les grandes de vingt, avec des Officiers subalternes, qui coûteront le tiers : or chaque Juge a dix mille livres d'appointemens, chaque petite Chambre coûtera avec les Officiers subalternes cent cinquante mille livres, & les dix petites Chambres un million cinq cens mille livres, chacune des grandes, coûtera trois cens mille livres, & les dix trois millions, de sorte que le total coûtera quatre millions cinq cens mille livres.

Vingt-sept Députez à soixante-douze mille livres chacun, par an un million neuf cens quarante mille livres.

Cinquante-quatre Vice-Députez à trente-six mille livres chacun, un million neuf cens quarante quatre mille livres.

314 *Projet de Paix perpetuelle,*

1. Cinquante-quatre Agens à dix-huit mille livres chacun, neuf cens soixante & douze mille livres.

2. Quarante Résidens à dix-huit mille livres chacun, sept cens vingt mille livres.

3. Appointemens des Magistrats de la Ville & Territoire de l'Union, trois cens mille livres.

4. Vingt-sept Receveurs chez les Souverains, à dix mille livres chacun, deux cens soixante & dix mille livres.

5. Officiers de Finances dans le Territoire de l'Union, trois cens mille livres.

6. Frais de change, cinq cens mille livres.

7. Garnisons de Citadelle, y compris les munitions sur le pied de dix mille hommes, le cinquième en Dragons, trois millions.

8. La perte annuelle sur les Magasins de dix huit mois pour la Ville & Citadelle, environ un million.

9. Réparations des fortifications & bâtimens, &c. année commune, cinq cens mille livres.

Pensions aux habiles gens dans

chaque art, dans chaque Science, Colléges, Hôpitaux; bas Officiers, gratifications, faux frais, huit cens soixante & dix-huit mille livres.

Le total de ces dépenses monte à dix-huit millions cinq cens mille livres; ainsi il resteroit six millions cinq cens mille livres, pour faire les Citadelles, les fortifications de la nouvelle Enceinte, les vingt-sept Palais des vingt-sept Députés, le Palais du Prince du Sénat, les Magasins, les divers Hôpitaux des Pauvres, d'Enfans, d'Invalides, de Malades, soit de maladies ordinaires, soit de maladies contagieuses, & l'amas de cinquante millions de réserve; mais ces choses & beaucoup d'autres semblables peuvent être aisément réglées entre les Souverains, quand ils seront convenus des principaux articles. Il y a seulement une augmentation de dépense à considérer; ce seront les Troupes que l'on entretiendra sur les Frontières du Czar du côté des Tartares & de la Chine, & sur les Frontières du Grand-Seigneur du côté de Perse, d'Arabie, & d'Abyssinie; mais ce

316 *Projet de Paix perpetuelle,*
font de ces articles qu'il sera facile
de former, quand on en sera venu
à ce point là.

VIII. A R T I C L E.

Union Asiatique.

L'Union Européenne tâchera de
procurer en Asie une Société per-
manente semblable à celle d'Euro-
pe, pour y entretenir la Paix ; & sur-
tout pour n'avoir rien à craindre
d'aucun Souverain Asiatique, soit
pour sa propre tranquillité, soit
pour son Commerce en Asie.

ECLAIRCISSEMENT.

Outre les contingens précédens,
il y aura encore le contingent pour
payer les corps de Troupes qui se-
ront l'un sur les Frontières des Mos-
covites & des Tartares, l'autre sur
les Frontières de Turquie & de
Perse ; le troisième en Egypte : on
peut placer deux corps sur la mer
Caspienne. 1°. Afin que l'on puisse
aisément communiquer par mer

d'un camp à l'autre, & que les deux camps puissent se prêter mutuellement & plus promptement du secours. 2°. Afin que les recrues puissent être portées à l'Orient de la mer noire, & qu'elles n'ayent que peu de trajet de terre, on y gagnera les frais de la voiture, & on remédiera aux désertions. 3°. Afin qu'un même Généralissime puisse tout gouverner, & pour cet effet l'Union auroit aussi des Vaisseaux sur la mer Caspienne, sous les ordres du Généralissime. 4°. Afin que l'argent, les armes, les munitions, les habits & les vivres puissent facilement aborder aux deux camps, sans grands frais.

Or si chacun de ces deux corps étoit de soixante & quinze mille hommes, & trente mille hommes en Egypte, cela suffiroit en tems de Paix, pour assurer les Frontières d'Europe, & supposant que la France soit pour la puissance, la sixième partie d'Europe; elle fourniroit au Trésorier de l'Union de quoi payer trente mille hommes, c'est-à-dire la sixième partie des Troupes, dont

318 *Projet de Paix perpetuelle,*
il y auroit environ six mille sept
cens François, & le reste de Nations
voisines, ce contingent pour la
France ne monteroit pas à quinze
millions par an, le Royaume four-
nirait sans peine au Roi un pareil
contingent, pour éloigner la Guerre
de huit cens lieues de ses Fron-
tières, pour purger le Royaume des
esprits turbulents & inquiets, &
pour être seur de la continuation
du Commerce sur ce pied-là, il
n'en coûteroit à l'Europe que qua-
tre-vingt-dix millions par an, pour
se tenir sur ses gardes contre les
Princes d'Asie & d'Affrique; au
lieu qu'il en coûte présentement
aux Souverains d'Europe plus de
deux cens millions pour se tenir sur
leurs gardes, les uns à l'égard des
autres en tems de Paix, & plus de
quatre cens millions année com-
mune pour se soutenir les uns con-
tre les autres en tems de Guerre, &
cette dépense de quatre-vingt-dix
millions, ne dureroit même que
jusqu'à ce que l'on fût parvenu à
former la Société Asiatique: or j'es-
père montrer dans la seconde par-

tie qu'elle sera beaucoup plus facile à former que la Société Européenne.

A D D I T I O N S.

J'ai exposé les intérêts qu'ont tous les Souverains & tous les Etats d'Europe en general à former la Société Européenne; j'ai cru qu'avant que de finir il ne seroit pas inutile de faire encore quelques réflexions sur les intérêts que peuvent avoir quelques-uns de ces Etats & de ces Souverains en particulier à cet établissement.

Intérêt de la Pologne.

Nous voyons avec horreur les terribles malheurs où est tombé ce grand Etat par la division née entre les Grands du Royaume à l'occasion de l'élection de leur Roi, & cependant ce que nous en scavons est infiniment au dessous de la désolation réelle de toutes les Provinces, de toutes les Villes, & de presque toutes les familles de cette puissance.

326 *Projet de Paix perpetuelle,*
re République ; il n'y a personne
qui ne sçache que la durée de ces
malheurs est venue de la presque
égalité des Parties ; de ce que cha-
que parti est devenu , tantôt le plus
fort, tantôt le plus foible ; de ce qu'
aucun de ces partis n'a pû être
promptement & entièrement abba-
rû ; & enfin de ce qu'ils n'ont eu
aucun arbitre ni assez puissant pour
les empêcher de prendre les armes
& de se ruiner les uns les autres, ni
assez bien intentionné pour vou-
loir terminer sans Guerre leurs dif-
férens.

Mais je suppose qu'enfin un de
ces deux Rois soit devenu entière-
ment le maître, qu'il soit en posses-
sion paisible, & que la République
après de si affreuses agitations soit
enfin devenue tranquille ; qui peut
lui donner *sûreté suffisante*, qu'à la
mort du Roi elle ne retombera pas
dans de pareils malheurs ; est-ce que
les Maisons des Grands peuvent être
sans jalousie ? Est-ce que les Polonois
avenir naîtront tous sans ambition ?
Est-ce que dans un si grand nombre
il ne pourra plus se rencontrer ni de

pour l'Europe. 321
présomptueux, ni de broiillons. Est-ce que l'on peut attendre des hommes, que l'intérêt public prévale toujours dans leur esprit sur l'intérêt particulier ? Il ne faut pas se flater à la mort de chaque Roi dans un Royaume électif, le feu de la division est prêt à se r'alumer, & tout y fera d'autant plus disposé lors de l'Élection prochaine, que le Royaume a eu plus de loisir de nourrir des haines de parti, & de s'accoutumer à vivre dans les défordres des Guerres Civiles.

Or que les plus prudens cherchent un préservatif contre une si dangereuse & si fâcheuse maladie, il n'y en a point d'autres, sinon qu'il y eût en Europe une Puissance supérieure qui fût intéressée, en cas qu'il se formât dans l'Etat deux partis à peu près égaux, de leur imposer l'heureuse nécessité de s'abstenir de la voye des Armes, & de s'en rapporter à son arbitrage, si par ses Commissaires médiateurs, elle ne pouvoit parvenir à les concilier.

Mais où trouver cette Puissance

322 *Projet de Paix perpetuelle,*
tellement supérieure, qu'aucun des
partis ne puisse espérer de lui rési-
ster ? Où trouver cette Puissance
suffisamment intéressée à entrete-
nir la Paix parmi les voisins , si ce
n'est la *Société Européenne* ; de sorte
que s'il y a un Etat fortement in-
téressé à procurer un établissement
semblable , on peut dire que c'est
la Pologne , soit pour sortir de sa
misère , si elle dure encore , lors de
l'établissement de l'Union Euro-
péenne, soit pour s'en délivrer pour
jamais , si la contestation présente
se trouve terminée avant cet éta-
blissement.

Quoiqu'il puisse y avoir des rai-
sons pour cette République, de dé-
sirer plutôt un des Prétendants d'au-
jourd'hui que l'autre , cet avantage
quel qu'il soit , peut-il jamais être
comparé à la millième partie des
maux qu'elle en a soufferts , & qu'
elle en souffre encore présentement ?
Et est-il nécessaire d'avoir un esprit
éclairé pour voir qu'aucun de ces
Prétendants ne peut jamais réparer
la centième partie des dommages
que la Guerre a causés dans l'Etat,

& que le plus médiocre Prince *sans* Guerre, leur sera toujours infiniment plus désirable pour Roi, que le plus excellent *avec la Guerre* : or c'est précisément l'avantage immense que les Polonois trouveront en contribuant à établir une Société, qui doit rendre chez eux toute Guerre impossible, & qui entretiendra infailliblement entre eux une Paix inaltérable.

Avantage qu'un Roi sage peut tirer de l'Établissement de la Société Européenne, pour son Successeur Mineur.

Un Roi prudent peut craindre de manquer à sa Maison, & à son État, avant que son Successeur soit en âge de gouverner par lui-même; je suppose qu'il fasse un Testament, dans lequel il tâchera de prévenir les différentes maladies, où les États sont sujet dans les Minorités, qu'en prévoyant sa maladie, il tâche de prescrire les préservatifs les plus convenables, & les remèdes les plus

324 *Projet de Paix perpetuelle,*
efficaces, qu'il établisse un Régent,
qu'il lui donne un conseil, sans le-
quel il ne puisse décider de certai-
nes choses importantes, qui seront
spécifiées; je veux qu'il prévoye
même à substituer des Ministres
habiles à ceux qui pourroient mou-
rir avant la Majorité: je veux que
tout soit réglé pour tout le tems
de la Minorité, pour les Charges
de la Cour, pour les Emplois de
l'Armée, pour le gouvernement
des Finances, pour le choix des
Gouverneurs des Places & des Pro-
vinces, pour la distribution des pen-
sions, des gratifications, des Evê-
chés, des Abbayes & des autres gra-
ces; afin que tout ne soit pas don-
né à la brigue, à la faveur, que tout
ne soit pas au plus offrant, & que
le mérite & les talens soient con-
tés pour quelque chose; à quoi ser-
vira le plus sage Testament du mon-
de, & au Roi mineur, & à son Ro-
yaume, s'il n'y a aucune sûreté que
cet acte soit exécuté seulement pen-
dant trois mois.

Or il ne faut qu'un médiocre
usage des choses du monde, il ne

faut qu'une médiocre connoissance de ce qui s'est passé dans les Régences précédentes, pour voir 1°. Qu'il est absolument impossible que les Membres du Conseil ne se divisent, & ne cherchent bien plus à se nuire & à se perdre les uns les autres, qu'à servir le Roi Mineur & l'Etat. 2°. Il est impossible que le Régent ne prenne bien-tôt toute l'autorité, soit par les graces qu'il fera aux uns, soit par les menaces & par les punitions, dont il usera envers les autres; il se rendra bientôt maître absolu dans le Conseil, & se servira des Ministres complaisans, pour chasser avec de spécieux prétextes ceux qui par des vûes de probité, ou par ambition sur le prétexte du bien public, s'accoutumeroient à lui résister: or de deux choses l'une, ou il se formera une assez forte brigade d'ambitieux, ou de gens de bien dans le Conseil, & alors gâre la division, gâre la Guerre Civile: car elle naît bien-tôt là où les partis sont à peu près égaux, où l'autorité semble se partager & se ranger, partie sous les Etendarts

326 *Projet de Paix perpetuelle,*
d'un Chef d'une grande Naissance,
qu'on dira mal conseillé, partie
sous les Etendarts des Ministres qui
paroîtront zéléz pour le service du
Roi, & pour les intérêts de l'Etat,
& c'est de tous les malheurs le plus
grand qui puisse arriver à un Ro-
yaume, qu'il s'y forme deux partis
dont l'égalité puisse subsister.

S'il y a alors du danger pour la
personne du Roi Mineur & pour
les Loix, à qui les bons Citoyens
pourront-ils avoir recours? Et qui
d'entre eux en se plaignant du Gou-
vernement pourra espérer être en
sûreté pour sa vie, & pour sa for-
tune? Or si nul ne peut se plaindre
avec justice, sans être accablé, si nul
ne peut chercher à défendre les in-
térêts & la vie du Roi Mineur, sans
être puni comme criminel; qui
osera parler? Et cependant si per-
sonne ne parle; quel remède peut-
on espérer aux extrêmes malheurs
dont on peut être menacé? Mais
quand on pourroit se plaindre im-
punément; que servent des plain-
tes qui ne sont adressées à person-
ne, qui ait & le pouvoir, & la vo-

pour l'Europe. 327
lonté de remédier au mal, de remettre les choses dans leur premier ordre, & de faire exécuter par le Régent même, sous des peines très-grandes & très-inévitables les articles essentiels du sage Testament.

Or on a beau chercher, on a beau tourner son esprit de tous côtez; on ne scauroit trouver autre Puissance que la Société Européenne qui puisse donner *sûreté suffisante* de l'exécution exacte des articles d'un pareil Testament, & suppléer à ceux qui auroient pû être omis, soit pour la sûreté du Roi Mineur, soit pour la tranquillité & le bonheur de l'Erat, elle aura certainement un *pouvoir suffisant*; puisqu'elle sera composée des forces de l'Europe entière, & elle aura certainement la volonté de faire tout exécuter, puisqu'il n'y a aucun des Souverains qui ne soit vivement intéressé à se procurer par un exemple éclatant une protection dont sa Maison peut avoir besoin au premier jour dans un cas tout pareil.

Il me semble qu'un Roi prudent pour le salut de son Successeur, pour

318 *Projet de Paix perpetuelle,*
le propre bonheur du Régent & du
Conseil de la Régence, & pour la
prosperité de son Royaume ne
scauroit jamais rien faire de plus
sage, pour être seur que son Testa-
ment sera exécuté, & que l'Etat se-
ra bien gouverné après sa mort,
qu'en obtenant de l'Union Euro-
péenne qu'elle accepte d'être Exé-
cutrice de son Testament, Tutrice
du Roi, & qu'elle nomme exprès
deux Commissaires pour assister au
Conseil de la Régence, afin de ren-
dre compte au Sénat Européen de
tout ce qui se passera d'important
dans ce Conseil contre les disposi-
tions du Testament; ainsi il est évi-
dent que ce Roi ne scauroit jamais
rien faire de plus sage & de plus
glorieux que de travailler le reste
de sa vie à procurer l'établissement
de cette Union, si elle n'est pas déjà
établie.

Intérêt des Souverains d'Italie.

Je ne sçai pas si la Maison d'Autriche demeurera en paisible possession de Naples & de Milan; mais

si

si cela arrivoit , quelle sûreté auroient les Princes d'Italie , de pouvoir se conserver contre les prétentions , l'ambition & la grande puissance de l'Empereur , surtout s'il se tenoit tout prêt à y entrer en armes à la première minorité , ou aux premières brouilleries qui peuvent arriver en France , à l'occasion d'une Régence ?

Or si pareil malheur arrivoit à l'Europe , ces Souverains ne seroient-ils pas trop heureux que la Société Européenne fût déjà formée ? Et peuvent-ils jamais avoir un intérêt plus pressant de travailler à la former avant que ce malheur puisse arriver ? Ont-ils une négociation plus pressée & plus importante à entamer que celle-là ? Que pensera-t-on de la haute sagesse du Sénat de Venise , si prévoyant l'orage , il ne prend nulles précautions , lorsqu'il est encore tems d'en prendre ? Les Suisses , ces peuples si libres , se laisseront-ils endormir pour ne se réveiller qu'esclaves ? Le Duc de Savoye croit-il avoir sûreté suffisante de posséder tranquille-

330 *Projet de Paix perpetuelle,*
ment tout ce qu'il a eu tant de peine à arracher de la Maison d'Autriche, si la France affoiblie par une minorité ne sçauroit lui donner de secours suffisans? Qu'est-ce que vient d'éprouver le Grand Duc? Et que pourra-t-il attendre d'une Puissance pareille? Et si malgré les grandes diversions présentes elle se fait sentir déjà si pesante & si formidable, que sera-ce lorsqu'elle ne sera plus affoiblie par des diversions, & qu'elle aura eu le loisir & la facilité de réunir toutes ses forces? Et si cette Maison parle déjà avec tant de hauteur à Rome & à Gênes, que sera-ce dans les années que la voix secourable de la France ne pourra plus s'y faire entendre pour rassurer les esprits aisez à alarmer? Les plus timides fléchiront dans le moment, & on se servira bien-tôt du grand nombre de ceux qui se feront soumis pour achever de soumettre le reste de ceux qui auront encore quelque espérance de conserver leur liberté.

Avantages que la Reine Anne,
le Roi son frere, & les Anglois
peuvent tirer de l'établissement
de la Société Européenne.

1^o. Je suis persuadé que la Reine
n'auroit aucun éloignement d'ap-
peller son frere au Trône, si elle &
ses Ministres pouvoient avoir *sûreté*
suffisante qu'étant reconnu pour pré-
somptif successeur, il les laisseroit
gouverner tranquillement le Ro-
yaume à leur fantaisie. Or pour
avoir pareille sûreté, elle n'a qu'à
faire un Traité avec le Roi son fre-
re, y mettre telles conditions & tels
articles qu'elle jugera à propos, &
stipuler pour l'exécution de tous
ces articles la garantie de l'Union
Européenne. Or n'est-il pas évident
que cette garantie sera parfaitement
sûre? Ainsi la Reine y trouveroit le
grand & l'incalculable avantage de
conserver le Trône dans sa Maison,
sans rien perdre de son autorité &
de son pouvoir; elle n'a qu'à faire
elle-même le Projet de son Traité,

E c ij

332 *Projet de Paix perpetuelle,*
& solliciter l'établissement de l'Union.

A l'égard des Anglois, il est de même très-certain qu'ils n'iroient pas chercher un Prince Allemand qui n'est point de la Religion Anglicane, s'ils pouvoient avoir *sûreté suffisante* que les Articles de la Capitulation ou des *Pacta conventa* qu'ils feroient avec le Roi frere de la Reine sur la Religion, sur les Loix, sur l'autorité des Parlemens, & sur tous les autres points principaux de leur Gouvernement, seroient religieusement observez par le Roi. La plupart ont de l'affection pour la Maison Royale; la plupart lui ont de grandes obligations, & si leur Religion, & leurs Loix pouvoient être en *sûreté*, ils marqueroient tous avec plaisir au Roi leur zèle & leur reconnoissance. Or cette *sûreté suffisante*, ils l'auroient visiblement par la garantie de la Société Européenne, sous les yeux de laquelle se feroit la Capitulation Angloise. Ils peuvent eux-mêmes en faire le Projet, & solliciter

l'établissement de l'Union.

pour l'Europe. 333
ter de leur côté l'établissement de
l'Union.

Non-seulement ils auroient garantie & sûreté suffisante par l'établissement de la *Société Européenne*, mais ils peuvent conter que sans cet établissement ils n'auront jamais de pareille sûreté contre les entreprises que feront toujours leurs Rois quels qu'ils soient, pour acquérir sur eux l'autorité despotique & le pouvoir arbitraire. Les Anglois pourroient stipuler avec leur Roi que pour la conservation de leurs privilèges & du Gouvernement présent le Parlement dans les deux Chambres nommeroit un *Conseil perpétuel de la conservation* composé de huit ou dix personnes avec un Président, & que ce Conseil aux trois quarts des voix auroit droit de députer au Sénat, quand il croiroit la Nation lezée par les Officiers du Roi, mais cet établissement si solide pour la durée de leur liberté ne peut jamais être solide sans la garantie de la *Société Européenne*. Ils ont donc, pour en solliciter l'établissement, le plus grand inté-

334 *Projet de Paix perpetuelle,*
rét qu'ils puissent jamais avoir.

Il est donc visible que si la Société Européenne étoit formée, le Roi ne trouveroit nul obstacle & trouveroit au contraire de très-grandes facilitez à se faire reconnoître de toute la Nation pour présomptif successeur à la Couronne, en conservant sa Religion. Sans cela il est comme impossible qu'il n'y trouve toujours des obstacles insurmontables, & que les Anglois quelque Roi qu'ils se choisissent, n'ayent toujours avec celui qu'ils choisiroient ou avec son successeur, sur les bornes de son autorité, & pour se garantir du pouvoir despotique dont ils ont si grande frayeur, des démêlez très-fâcheux & des Guerres Civiles très-funestes à la Nation.

Les Anglois ont encore deux intérêts très-considérables à l'établissement de l'Union. Le premier, c'est pour se délivrer du danger des Guerres Civiles, qui peuvent avant dix ans, & même dans tous les tems arriver chez eux, à l'occasion de la différence de la Religion Episcopa-

le & de la Religion Presbytérienne.

Le fécond, ce fera de pouvoir rappeler un grand nombre d'Anglois & d'Irlandois Catholiques, en leur laiffant la même liberté qu'en Hollande; fans que la Nation puiſſe jamais avoir à craindre qu'ils cauſent dans l'Etat aucune broüillerie, aucun parti, aucune fédition; or ce rappel ne produiroit pas une médiocre conſolation pour ces pauvres Réfugiez & pour leurs parens Proteſtans.

Intérêts des Mahométans.

Tout le monde ſçait que la grande raifon qu'ont les Souverains Mahométans de ne point établir de Colléges, & d'éloigner leurs Sujets de l'étude des Sciences & des Belles-Lettres, c'eſt la crainte qu'ils ont des Schiſmes & des Guerres que cauſent ſouvent les diſputes des Théologiens. Juſqu'ici ils ont cru qu'il n'y avoit qu'une profonde ignorance qui pût les mettre à couvert de ce malheur; mais dès qu'ils verroient qu'étant en *association* avec

336 *Projet de Paix perpetuelle,*
la Société Européenne, ils auroient
seureté de la conservation de la
Paix au dedans & au dehors de leurs
Etats ; il est vrai - semblable qu'ils
prendroient bien-tôt les méthodes
des Etats Chrétiens pour l'éduca-
tion de la jeunesse, & pour l'avan-
cement des Arts & des Sciences ;
ainsi ce seroit pour eux un nouveau
motif de contribuer de tout leur
pouvoir à former & à affermir ce
grand établissement ; l'Eglise y ga-
gneroit, en ce que plus les Maho-
métans auroient de lumières, moins
ils seroient attachez à leurs dog-
mes, & plus ils seroient disposez à
sentir la beauté & la perfection de
la Religion Chrétienne.

Intérêt du Czar.

Le Czar a montré la passion
qu'il avoit de faire fleurir le Com-
merce dans ses Provinces, il a pour
cela de grands avantages du côté
de la nature, le pais est traversé de
très-grandes rivières, il a des Ports
sur l'Occéan, sur la mer Baltique,
sur la mer Noire, sur la mer Cas-
pienne ;

pienne; le Terroir est très-fertile en une infinité d'endroits, le Peuple nombreux; il ne leur manque pour se perfectionner dans les manufactures & dans les arts, qu'un Commerce fréquent & perpétuel avec les Nations les mieux policées: or il vient de voir par expérience combien la Guerre éloigne l'accomplissement des beaux Projets qu'il avoit fait de ce côté-là; ainsi il y a grande apparence que dès qu'il aura connoissance d'un Projet qui doit rendre la Paix perpétuelle parmi les Chrétiens, il cherchera avec empressement tous les moyens de le faire réussir.

Intérêt des Souverains du côté de la vie future.

Jusqu'ici pour déterminer les Souverains d'Europe à signer le Traité d'Union, & à procurer un établissement qui doit produire une Paix perpétuelle, il m'a paru qu'il suffisoit de leur montrer les divers intérêts qu'ils y pouvoient trouver,

338 *Projet de Paix perpetuelle,*
par rapport à la vie présente; mais
j'ai compris que pour leur propre
bien, & pour le bien de la chose;
il ne seroit pas inutile de le leur
faire considérer au moins un mo-
ment par rapport à la vie future,
comme il ne me sied pas de faire le
Directeur ou le Prédicateur, surtout
dans un ouvrage de la nature de
celui-ci; je dirai en peu de mots les
réflexions qu'un autre pourroit ex-
pliquer avec plus de force, & avec
plus d'étendue.

Je ne crois pas que des vingt-
quatre Souverains, devant qui cet
ouvrage pourra paroître, il y en ait
aucun qui borne toutes les espéran-
ces de sa félicité à cette vie qui est
si courte & si mêlée de maux que
la plupart des hommes sont tentés
de croire qu'à tout prendre il y a
plus de maux à souffrir que de biens
à goûter, cette espérance d'une vie
heureuse après la mort entre si na-
turellement dans nôtre ame, que
c'est, pour ainsi dire, le principal
fondement des Religions mêmes
les plus fausses; le bonheur des mé-
chans dans cette vie, les misères des

gens de bien, qui n'arrivent que par les Loix de la Providence, prouvent également que Dieu ne scauroit être juste, s'il ne punit les uns, & s'il ne récompense les autres dans une vie qui doit suivre celle-ci : il semble que c'est une opinion que tous les hommes tiennent de la nature même, ou plutôt de Dieu comme auteur de la nature ; ainsi on peut dire que les Souverains Mahométans comme leurs Sujets se gouvernent eux-mêmes dans plusieurs affaires, par rapport à cette espérance ; & à dire le vrai, s'il y a des hommes, s'il y a des Souverains qui soient privés de cette consolation dans leurs disgrâces, & de cette agréable idée dans leur vieillesse, ils me paroissent de tous les hommes les plus malheureux.

Or je demande si un Souverain qui peut épargner à tous les Fidèles, à tous les Chrétiens dans l'espace de cinquante ans des malheurs très-grands & qui peut en signant un Traité empêcher une infinité de violences, d'emportemens, de transports, de rage, & de colère, une

340 *Projet de Paix perpetuelle,*
infinité d'hoïnicides, de sacrilèges,
de vols, d'exactions injustes & d'au-
tres crimes qui sont très-puniffa-
ble devant Dieu ; je demande, dis-
je, si ce Souverain n'est pas obligé
de le signer, surtout si dans ce Trai-
té il n'y peut rien perdre de ses in-
térêts temporels ? Je demande s'il
peut raisonnablement espérer une
vie heureuse après sa mort, & s'il
peut raisonnablement s'empêcher
de craindre une vie très-malheu-
reuse, en refusant de procurer à
tant de familles de si grands biens,
& en négligeant d'empêcher un si
grand nombre de si grands maux ?
Or le bien va croître infiniment,
le mal de même, & la multitude
des crimes sera réellement presque
infinie ; si au lieu de cinquante ans
on songe que par ce Traité ce Sou-
verain n'ôte rien à son Etat, ni à
ses Sujets, ni à sa Maison, qu'il épar-
gne pour toujours aux Fidèles tous
les maux de la Guerre, & qu'il em-
pêche jusqu'à la consommation
des siècles tous les crimes qui en
sont des suites presque nécessaires :
je mets en fait qu'il ne se trouvera

en Europe aucun Casuiste qui dise, qu'en pareille conjoncture un Souverain en refusant de travailler à procurer la Paix perpétuelle, puisse être en sûreté de conscience, qu'il puisse avec quelque fondement espérer la vie future; je mets en fait qu'il ne s'en trouvera pas un qui ne croye que ce soit un très-grand crime, que de pouvoir empêcher une infinité de crimes, & ne les pas empêcher, & qu'un pareil crime est du nombre de ceux qui damnent éternellement.

J'irai plus loin, je mets en fait qu'il ne se trouvera pas même parmi les Mahométans un homme de Loi, qui ne soit sur cela de même avis, c'est qu'il suffit de n'avoir pas perdu entièrement les lumières naturelles, & d'avoir encore quelque idée du bien & du mal, du juste & de l'injuste, pour sçavoir que Dieu qui est la justice même ne récompense point les Souverains méchans, & qu'il les punit à proportion de leur méchanceté, & que c'est être extrêmement méchant de pouvoit empêcher un grand nom-

342 *Projet de Paix perpetuelle,*
lie de malheurs & de grands cri-
mes, en signant un Traité plein
d'équité, & de résister opiniatre-
ment à le signer.

En voilà assez, & le peu que je
viens de dire suffit aux Souverains
pour y faire une attention sérieuse.
En voilà assez pour mettre les Mi-
nistres de leur conscience dans l'o-
bligation de leur représenter la ve-
rité: au reste cette nouvelle consi-
dération peut-elle être regardée
comme inutile à l'établissement de
l'Union entre les Princes Chrê-
tiens; & si elle peut y être utile,
peut-on me reprocher d'avoir es-
sayé de la mettre en oeuvre, & d'a-
voir montré que l'espérance d'une
félicité présente, & la crainte des
malheurs temporels sont des mo-
tifs d'autant plus puissans qu'ils
sont ici étroitement liés avec l'es-
pérance de la félicité future, & avec
la crainte salutaire des malheurs
éternels.

UNIVERSITE DE PARIS
BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE DE THEOLOGIE
17, RUE DE LA HARPE, 17
75005 PARIS
1984

Intérêt d'un Royaume prêt à tomber en Minorité.

Autant qu'un Royaume est éloigné des Guerres Civiles sous le Règne d'un Monarque d'un caractère ferme, constant, & d'une autorité absolue; autant est-il proche de tomber dans le précipice sous une Régence où l'autorité est partagée entre le Régent & le Conseil de la Régence.

Il est impossible, quand les hommes ont quelque chose à partager, qu'ils bornent tous si juste leurs prétentions à l'équité, à la justice, que l'un ne demande pas plus que l'autre croit lui devoir accorder; de sorte que c'est une nécessité qu'ils soient divisés, & quand ils ne reconnoissent point d'autorité supérieure pour régler leurs différens, ils sont prêts les uns & les autres à chercher à les décider par la voye de la force, & ils s'y portent de chaque côté avec d'autant plus de précipitation, que chaque parti craint d'être prévenu par le parti opposé.

344 *Projet de Paix perpetuelle,*
& que le premier qui a les armes
à la main, a un avantage presque
décisif.

Il me semble donc que les bons
Citoyens, c'est-à-dire, ceux qui crai-
gnent la Guerre Civile doivent
souhaiter, ou que dans la Régen-
ce toute l'autorité réside en une
seule Tête, même médiocre & mé-
diocrement bien conseillée, de peur
que le partage de l'autorité n'al-
lume la Guerre entre les Citoyens,
ou que si par un Testament cette
autorité se trouve partagée, il y ait
en Europe quelque Puissance supé-
rieure, qui veuille faire exécuter le
Testament. Supposé donc que l'au-
torité de la Régence soit partagée,
les bons Citoyens n'ont rien tant
à souhaiter que l'établissement de
la *Société Européenne*, afin qu'en cas
de contestation sur le partage de
l'autorité, les Prétendants puissent
être ou conciliez ou jugez par le
Sénat ; mais ce qui est de plus im-
portant au Royaume, c'est qu'au-
cun des partis ne songera à prendre
la voye de la force ; ainsi ce ne sera
qu'un Procez à l'ordinaire dont

les Sujets feront spectateurs, ce procez ne troublera point le Commerce, & n'armera point les parens contre les parens, les familles contre les familles d'une même Ville, les Villes contre les Villes d'une même Province, la Capitale contre la Cour, & les Provinces les unes contre les autres.

Plus il y a dans l'Eglise d'un Etat d'Evêchés, d'Abbayes à distribuer, plus il y a dans le Gouvernement politique de Charges à remplir, de Dignitez à conférer, d'Emplois, de Pensions à donner, soit à la Cour, soit dans la Magistrature, soit dans les Finances, soit dans la Guerre, soit dans le Commerce, soit dans les Arts, & dans les Sciences; plus chacun de ceux qui ont part à l'autorité est jaloux d'en avoir une plus grande portion : or ce prodigieux nombre de nominations, qui appartiennent au Monarque, feront l'objet de l'envie de tous ceux qui auront part à l'autorité Royale : d'un autre côté si on n'est point obligé de suivre leur avis dans ces nominations, leur autorité n'est

346 *Projet de Paix perpetuelle,*
plus rien, & leur voix ne décidera
de rien d'important; puisque ce
qu'il y a d'important dans l'Etat,
& d'intéressant pour les Sujets, c'est
la distribution des graces, des Pen-
sions, des grands & des petits Em-
plois publics. Voilà donc une sour-
ce de partis, de cabales & de sédi-
tions.

Nous avons encore malheureu-
sement dans la plûpart des Etats
d'Europe une autre disposition à la
Guerre Civile; c'est le mauvais état
des affaires d'une partie des Cito-
yens, qui se sont bien plus ruinez
par leur luxe, qu'ils n'ont été appau-
vris par la grandeur des subsides,
ceux qui devoient donner l'exem-
ple aux petits, ont mis l'honneur
& la distinction à avoir de grands
équipages, plutôt qu'à avoir de
pauvres Pensionnaires; à bâtir des
Palais, plutôt qu'à soutenir de pau-
vres Communautéz; à acheter des
meubles, des habits magnifiques,
plûtôt qu'à aider de pauvres ou-
vriers, à faire de grosses pertes au
jeu, plûtôt qu'à donner une partie
de ces grosses pertes pour soulager

les Hôpitaux ; à tenir des tables délicates , plutôt qu'à donner aux Pasteurs de quoi soulager les Mendians , & aux Magistrats de quoi faire cesser la mendicité ; ils nous ont montré à placer mal notre goût pour la distinction : nous avons à leur exemple non-seulement tourné notre dépense de ce côté-là ; mais nous y avons encore tourné notre esprit , chacun a voulu se faire honneur d'inventer quelque chose de nouveau du côté du luxe , au lieu de vouloir tirer de la gloire des nouvelles inventions , propres ou à faire cesser la misère des pauvres ; ou du moins à la diminuer.

Après une si grande corruption, après une si grande indigence causée par le luxe , il ne nous manque plus pour comble de malheurs que l'embrasement d'une Guerre Civile , & jamais les esprits n'y sont plus disposés , que lorsque chacun mécontent de sa situation présente, croit follement que toute autre ne sauroit être pire , tout homme sage doit trembler , & sur tout les riches, en voyant que nous tombons

348 *Projet de Paix perpetuelle,*
à chaque instant nous autres Euro-
péens, & que nous allons rouler
dans le précipice, à moins que cha-
cun de son côté ne travaille sérieu-
sément selon son pouvoir & son
crédit, à faire goûter aux Puissan-
ces le seul établissement qui peut
nous garantir de toute Guerre au
dehors & au dedans, & qui nous
assûre la continuation du Com-
merce intérieur & extérieur, en
nous assûrant une Paix perpétuelle.

*Intérêt des Etats qui peuvent
craindre des partis à l'occasion
des differents de Religion.*

Il est certain qu'il y a en Europe
plusieurs Etats qui ont à craindre
des Guerres Civiles à l'occasion des
démêlez des Théologiens. Or il est
évident que si l'Union Européenne
étoit formée, elle ne termineroit
pas à la vérité les disputes des Théo-
logiens, ni n'empêcheroit pas qu'il
n'en vint de nouvelles; ils en ont
pour jusqu'à la fin des siècles; mais
il est seur que ces disputes, que ces

partis ne feroient jamais prendre les armes à personne , & que l'évidence pourroit quelque fois naître de la dispute, & la terminer, & cela fans que le repos des Citoyens courût jamais aucun risque ; mais si l'Union Européenne ne se forme pas bien-tôt, beaucoup d'Etats ont beaucoup à craindre de la maladie du schisme.

Quand on voudra parcourir les intérêts particuliers de chaque Etat d'Europe , pour entrer dans l'Union , on en trouvera , je crois, de très-puissans ; c'est que la Paix est le fondement de tous les intérêts ; mais jusqu'ici je ne suis pas assez instruit de ces détails , pour les représenter à chaque Souverain & à chaque Nation.

Intérêt des Suisses.

Tout le monde sçait que depuis deux ou trois mois la Guerre s'est allumée entre les Cantons Suisses , je ne sçai point les droits des Prétendans ; mais ce qui est certain, c'est qu'ils n'ont point de préserva-

350 *Projet de Paix perpetuelle,*
rif suffisant contre la voye des ar-
mes ; puisqu'ils ont armé les uns
contre les autres , & qu'ils ont dé-
ja combattu. Voilà deux partis qui
ont des opinions & des prétentions
opposées. Ne dévoient-ils pas
avoir tellement établi entre eux la
voye de l'arbitrage, qu'il fût impos-
sible de recourir à la voye des ar-
mes pour terminer de pareils diffé-
rents ? Il manque donc quelque ar-
ticle essentiel à leurs Loix con-
ventionnelles. Et qui ne sçait que la
Loi est très-défectueuse , quand elle
ne prévient pas le mal , soit qu'elle
n'établisse pas assez bien des Juges
perpétuels , soit qu'elle ne les éta-
blisse pas assez puissans , soit qu'elle
ne les intéresse pas assez à punir
ceux qui prennent une autre voye
que leur décision ; soit enfin que la
peine des contrevenans ne soit ni
assez grande , ni assez certaine ?

Voilà de grands frais pour eux ?
Voilà des morts , des blesez , des in-
cendies , des familles ruinées & dé-
solées. Voilà leur Commerce inter-
rompu. Voilà les plus foibles réduits
dans la nécessité d'appeller les étran-

gers à leur secours. Voilà leur société ; & par conséquent leur liberté , leur tranquillité, leur sûreté réciproque très-ébranlées. Voilà des pertes considérables pour les Particuliers & pour l'Etat, non-seulement pour le présent ; mais des misères semblables à craindre pour l'avenir : ils ont même une grande disposition à la division, c'est la diversité de Religion.

Or cet événement n'est-il pas encore une preuve manifeste, que le plus grand intérêt des Suisses, comme des autres Républicains, c'est d'éviter la voye des armes pour terminer leurs différens, & qu'ils ne sçauroient jamais obtenir un si grand avantage que par la formation de la Société Européenne ?

R E C A P I T U L A T I O N.

S'il y a jamais eu un ouvrage, qui ait eu besoin de récapitulation, c'est celui-ci. 1^o. C'est un Projet de la dernière importance pour le repos & pour la félicité de l'Europe; ainsi il n'y a rien à négliger pour le faire

352 *Projet de Paix perpetuelle,*
réussir. 2°. Il a le désavantage d'être composé d'idées nouvelles, ou du moins qui paroissent nouvelles, & auxquelles le Lecteur ne peut pas être accoûtumé ; ainsi il faut lui aider à se rappeler les jugemens qu'il peut avoir portés sur chaque discours. 3°. Pour être en état de bien juger d'un ouvrage plein de raisonnemens, il faut non-seulement avoir examiné chacun d'eux en particulier ; mais il faut s'il est possible les voir plus serrez, & plus près les uns des autres, pour mieux sentir l'effet du tout ensemble. 4°. Si la chose est nécessaire, seulement pour bien juger d'un système de pure spéculation, ou du travail de l'Auteur, elle est encore plus nécessaire lorsqu'il s'agit de déterminer le Lecteur à agir en conséquence de sa lecture : or cet ouvrage aura de deux sortes de Lecteurs, les uns en petit nombre & très-importans, ce seront, ou les Souverains, ou les Ministres des Etats d'Europe, ou ceux qui environnent les Ministres, & qui ont le plus de crédit dans leur esprit. Il s'agit
de

de déterminer les Souverains à former un Comité, une junte, un Bureau, une Congregation, un Conceil exprès, pour examiner si l'on ne peut pas tirer de ce mémoire quelque chose d'utile pour le Souverain & pour ses Sujets, & en former quelque chose, qui soit propre à mettre en négociation avec quelques Souverains voisins. Les autres font la foule des Lecteurs qui ne peuvent autre chose, sinon de procurer des traductions fidelles & des éditions nouvelles; & par le concours & le concert de toutes leurs voix presser ceux qui sont dans le ministère, d'examiner l'ouvrage, ou plus promptement, ou avec plus d'attention; & c'est toujours les déterminer à agir: or dans tous ces cas, il me semble que c'est à l'Auteur à soulager la mémoire des Lecteurs, & qu'il est de son devoir de remettre devant leurs yeux en abrégé, en huit ou neuf feuillets, ce qui a pu leur faire plus d'impression, & qu'ils n'ont pu voir en détail, qu'en plus de huit ou neuf cens pages.

Les Souverains les plus puissans ont senti dans tous les siècles, comme les moins Puissans, les avantages de la discontinuation de la Guerre, presque tous, & particulièrement les moins Puissans, & ceux qui sur la fin de leur Règne, sont prêts de laisser leurs Etats à des Régens, feroient fort aises d'assurer à leurs Successeurs une Paix inaltérable, au dedans & au dehors, & une protection vive & toute puissante contre les conspirations des Sujets, il n'y a aucun d'eux qui n'ait senti le dommage que lui apportoit l'interruption du Commerce, & le poids d'une dépense prodigieuse; tous ont désiré non une Trêve; mais une véritable Paix: une Paix qui pût toujours durer, & de ceux-là ont toujours été les plus sages d'entre les plus puissans, les Princes les moins puissans, toutes les Républiques & tous les Etats Républiquains.

Mais quels préservatifs ont-ils trouvé jusqu'à présent pour éviter la Guerre? Les seuls Traités, c'est-à-dire, des Traités dans lesquels ils se

font mutuellement des promesses, préservatifs vains & entièrement inéficaces. L'expérience ne nous prouve que trop leur inéficacité.

1^o. Entre ceux qui font des Traités, plusieurs les signent malgré eux; & forcés par une grande crainte, c'est le plus foible qui cède contre son gré au plus fort, & qui n'attend que l'occasion favorable pour rompre le Traité, & pour se dispenser de tenir sa promesse.

2^o. Quand les promesses auroient été faites sans aucune contrainte, souvent une des Parties se trouve lezéc, & se repent; & comme elle peut impunément ne point exécuter le Traité, sur le moindre prétexte, le Traité ne s'exécute plus.

3^o. Les Souverains ont beau s'imposer des Loix par leurs Traités, pour les cas arrivés; il en arrive tous les jours d'autres qu'ils n'ont point prévûs, & qu'ils n'ont pas même pû prévoir; & c'est un beau prétexte à celui qui se croit le plus fort de demander au delà de l'équité, & de rentrer en Guerre, parce qu'il la peut recommencer impunément.

Nous avons remarqué que les Particuliers qui vivent dans une Société permanente, dont ils sont Membres, ne sont pas dans un pareil inconvenient; leurs différens se régulent, ou par les promesses mutuelles écrites dans des Traités, ou par des Juges députez par la Société, pour régler les cas qui n'ont pas été prévûs dans leurs Traités, & cela sans qu'aucun d'eux ose prendre les armes: pourquoi exécutent-ils ponctuellement leurs promesses mutuelles, c'est que la Société permanente en est garante, & qu'elle est prête de prêter sa force, pour contraindre celui qui voudroit se dispenser de tenir sa promesse? Pourquoi exécutent-ils ponctuellement les Jugemens des Députez de la Société, je veux dire des Juges, c'est qu'ils ne peuvent impunément faire sur cela la moindre résistance? Pourquoi le plus fort, le plus violent, le plus emporté n'ose-t-il prendre les armes? C'est qu'il sçait, à n'en pouvoir douter un seul moment, qu'il ne peut exercer aucune violence impunément, & qu'il y va non-seule-

ment de sa fortune ; mais encore de sa vie , à causer la mort de quelqu'un , soit par lui-même , soit par les gens ; ainsi point de Guerre entre les Membres d'une Société permanente, il y a des différens ; mais tous se terminent *sans Guerre* , & le Commerce va toujours son train.

Les Souverains d'Europe , faute de *Société permanente* entre eux , ont bien senti qu'ils étoient exposés nécessairement aux malheurs d'une Guerre presque perpétuelle : dans cette situation ils n'ont eu en vûe que de se garantir des derniers malheurs , c'est-à-dire d'être chassés du Trône par les Vainqueurs.

1°. Dans les tems de Trêve ils se font tenus sur leurs gardes les uns à l'égard des autres, de peur des surprises , Places fortifiées, munitions, magasins , gens de Guerre sur pied, toutes choses qui coûtent une très-grande dépense ; mais dépense absolument nécessaire , jusqu'à l'établissement d'une Société permanente.

2°. Les plus foibles ont cherché à faire des confédérations contre

358. *Projet de Paix perpetuelle,*
les plus forts, Traités de ligues of-
fensives & défensives ; mais Traités
peu durables, presque inutiles, par-
ce que chacun des Confédérés peut
se détacher impunément de la confé-
deration ; ainsi de ce côté-là nulle
sûreté suffisante.

3^o. Quand en Allemagne on a
vû deux Souverains dont la puis-
sance étoit formidable, les plus foi-
bles, de peur d'être accablés par
l'un ou par l'autre, ont cherché à
les tenir divisés ; & dans une sorte
d'équilibre de puissance, quand les
Souverains d'Europe ont vû la Mai-
son de France, & la Maison d'Au-
triche, devenues beaucoup plus
puissantes que les autres : ils ont
mis tout en oeuvre pour les tenir
divisées, & dans une espèce d'équi-
libre de puissance. Voilà tout ce
que les plus habiles Politiques dans
la nécessité d'être dans une Guerre
perpétuelle, ont pû jusqu'à présent
imaginer pour empêcher le plus
fort de détruire le plus foible, &
pour se conserver tous mutuelle-
ment dans leur Territoire, dans leur
Religion, & dans leurs Loix.

On a vû combien cette idée d'Equilibre est peu solide, & combien une *Société permanente* qui s'établirait entre les Princes d'Europe auroit d'avantages sur l'Equilibre, que cette Société feroit exécuter ponctuellement les promesses, c'est-à-dire, les Loix que s'imposeroient eux-mêmes les Souverains par leurs Traitez, qu'aucun ne pourroit s'en dispenser *impunément* qu'à l'égard des differens qui pourroient naître, ou pour des cas mal exprimez dans les Traitez, ou qui n'y auroient point été prévûs, ils seroient réglez par les Souverains eux-mêmes par l'organe de leurs Députez, & que personne ne pourroit se dispenser *impunément* d'exécuter ces Jugemens, qu'aucun ne pourroit *impunément* prendre les armes pour résister à la Société, qu'ainsi il n'y auroit plus de Guerre à craindre, soit au dedans, soit au dehors, qu'il n'y auroit plus d'interruption de Commerce, que chacun d'eux seroit délivré des grandes dépenses nécessaires, soit pour se tenir sur ses gardes en tems de Trêve, soit pour se

360 *Projet de Paix perpetuelle*,
défendre en tems de Guerre, que
le Systême de l'Equilibre ne pou-
voit jamais procurer de pareils avan-
tages, & que les Allemans ayant
par de tristes expériences, reconnu
pour un préservatif très-insuffisant,
ce Systême d'Equilibre,avoient por-
té leurs vûës, jusqu'à former entre
eux une *Société permanente*.

J'ai fait faire réflexion sur la vie
malheureuse des Sauvages. Ils ne dé-
pendent à la vérité d'aucun Souve-
rain, d'aucunes Loix, d'aucune So-
ciété ; mais à cause des nécessitez
de la vie, ils dépendent extrême-
ment des Saisons; ils dépendent mê-
me des bêtes féroces, & ce qui est
de plus terrible dans leur dépendan-
ce, ils dépendent de leurs voisins
qui sont autant de bêtes féroces qui
peuvent tous les jours leur ôter
impunément leurs biens & la vie mê-
me. Ils n'ont point le secours des
Arts & du Commerce, parce qu'ils
n'ont point de Loix, ni de Société
permanente qui puissent *punir* les
infraçteurs de Loix. Ils ont beau
faire des Traitez de famille à famil-
le, de Village à Village ; ils ont beau
se

Se faire des promesses réciproques pour jouir en Paix de leurs possessions, ils n'ont nulle sûreté de leur exécution. Les plus foibles ont beau faire des Confédérations pour se garantir de la violence des plus forts ; ils ont beau tenter de les tenir divisez & de maintenir une sorte d'Equilibre entre eux, toutes ces précautions sont inutiles, tant qu'il n'y a point entre eux de *Société permanente suffisamment puissante & suffisamment intéressée à punir les infractions*. On a pû facilement remarquer la différence de nôtre vie à la leur. Nous dépendons à la vérité des Loix & d'une Socété protectrice de ces Loix ; mais nous ne dépendons plus les uns des autres ; nous ne sommes plus ennemis mortels ; nous ne sommes plus, comme eux, bêtes féroces les uns à l'égard des autres ; nos conventions sont observées, parce qu'on ne peut plus les enfreindre *impunément* ; ainsi nous avons les Arts & le Commerce, & avec le secours des Arts & du Commerce nous avons toute la sûreté, toute la sécurité, toutes les commoditez & tous les agrémens de la

362 *Projet de Paix perpetuelle,*
vie. Qui seroit assez extravagant
pour preferer la vie des Sauvages,
avec leur independance de toutes
Loix, jointe à la dure & perpetuel-
le dependance les uns des autres, à
la vie que nous menons dans une
parfaite independance les uns des
autres, jointe à nôtre dependance
des Loix ? Qui seroit assez insensé
pour preferer leur misere à nôtre
bonheur, les plus riches d'entre eux
aux plus riches d'entre nous ? Or
j'ai montré, & ce me semble avec
assez d'évidence, que les Souverains
d'Europe, faute de Loix, de Con-
vention, faute de Société perma-
nente entre eux demeureroient tou-
jours ennemis, & dans une terrible
dependance les uns des autres ; ain-
si le Lecteur a pû voir que s'ils ve-
noient un jour à former une Socié-
té permanente, leur bonheur aug-
menteroit en même proportion en
vingt ans, que le bonheur d'une
famille Sauvage augmenteroit en
pareil espace de tems, si on la trans-
portoit du fonds d'une forêt du
Canada dans quelque Ville riche
& bien policée d'Europe.

Inutilité des Traités pour se préserver de la Guerre en Europe, inutilité du Systême de l'Equilibre, pour la conservation des États & du Commerce. Voilà ce que l'on a vû dans le premier discours; mais y a-t-il quelque autre préservatif possible, & cette Société Européenne qu'on propose, n'est-elle pas une idée impraticable? N'est-ce point une de ces belles visions qui à cause des défauts de la nature humaine, & du caractère ineffaçable des Souverains ne peut jamais avoir d'exécution, c'est une idée nouvelle, & par conséquent suspecte d'impossibilité; si ç'eût été quelque chose de praticable: pourquoi ne fût-elle pas venuë à tant d'habiles Princes, à tant de Ministres qui désireroient une Paix perpétuelle. Si elle leur est venuë, c'est encore pis; puisqu'il faut qu'ils l'ayent abandonnée comme impraticable. Voilà de grands préjugés contre le Projet.

Qu'ai-je dû faire, pour n'être pas jugé comme on dit sur l'étiquette du sac, opposer préjugés à préjugés, & quel préjugé plus fort,

364 *Projet de Paix perpetuelle,*
Société permanente à Société permanente semblable à celle que je propose, Société déjà toute établie, Société qui dure depuis plusieurs siècles entre Souverains, Société entre deux cens Souverains, les uns fort foibles, les autres très-forts en comparaison des plus foibles : tous fort jaloux de leurs droits, tous dans des haines anciennes, tous dans des intérêts directement opposés, tous n'ayant eu jusques-là que la voye de la force, pour décider leurs différens, tous ayant essayé des Traités de Trêves, des Traités de Paix, des Traités de Commerce; des Traités de ligue offensive & défensive, tous ayant essayé des idées de l'Equilibre, tous voulant s'agrandir, tous avec des passions, les uns jeunes, les autres vieux, les uns modérez, les autres emportez, les uns sages, les autres impétueux & mal conseillez.

Le prémier qui leur proposa entre eux une sorte de Traité, de *Société permanente*, pour terminer sans Guerre leurs différens & leurs prétentions, pût-il se garantir d'être

traité de visionnaire ? Le préjugé étoit bien plus fort contre lui, qu'il n'est contre moi ; ne lui dit-on pas que si ç'avoit été chose possible, Gens plus habiles & plus intéressés que lui à l'imaginer, l'auroient déjà imaginé : & que s'il étoit venu à l'esprit de quelques-uns, ils l'auroient rejeté comme une chimère incompatible avec la nature des hommes, & sur tout avec la nature des Souverains ? Je dis que le préjugé étoit plus fort contre lui que contre moi ; c'est qu'il n'avoit nulle Société permanente, qui subsistât entre les Souverains à opposer à ces préjugés, & j'ai la Société Germanique ; cependant heureusement pour le Projet il ne fut point jugé de tous *sur l'étiquette du sac* : quelque Souverain plus sage que les autres, voulut l'approfondir ; il y trouva de la solidité, il trouva le moyen de le faire agréer à quelqu'un de ses voisins, & de proche en proche on se mit à l'examiner, d'autres s'y joignirent, ceux-ci en attirèrent encore quelques-uns ; enfin avec le tems les obstacles disparurent, &

366 *Projet de Paix perpetuelle,*
malgré tous ces puissans préjugés
la *Société Germanique* fut formée.

Tel est le premier préjugé que
j'ai opposé aux préjugés contraires;
que pouvois-je faire de mieux pour
prouver qu'on peut faire un *Traité*
de *Société*, sinon de montrer qu'en
pareil cas, pareilles Parties en ont
fait un tout semblable, dont ils se
sont si bien trouvé, qu'il subsiste
encore depuis sept ou huit siècles
malgré de très-grands défauts, dont
il est très-aisé de se garantir dans
celui-ci ?

J'ai parcouru les motifs que les
Souverains Allemands purent avoir
dans ces premiers tems, pour con-
venir de ce *Traité de Société permanente* ; & il ne s'en est trouvé aucun,
que n'ayent tous nos Souverains
pour en signer un tout pareil : cha-
cun vouloit conserver ses États en-
tiers, tels qu'il les possédoit actuelle-
ment, chacun vouloit se procurer
par la *Société* une protection seu-
re & suffisante, pour se garantir soi
& ses Descendans Mineurs de toute
conspiration, de toute révolte, de
toute Guerre Civile, de toute Guer-

re étrangère , chacun d'eux vouloit tirer de cette Société une garantie suffisante de l'exécution des Traités futurs , chacun vouloit se délivrer des dépenses & des malheurs de la Guerre , chacun vouloit maintenir le Commerce entre les Sujets les uns des autres : Or les Souverains n'ont-ils pas les mêmes motifs ? Et n'avons-nous pas vu que comme la Société Européenne sera beaucoup plus puissante que la Société Germanique , il n'y aura jamais à craindre qu'aucun Membre en veuille jamais troubler la Paix , comme il est arrivé souvent en Allemagne, qu'il n'y aura en Europe , ni dans le voisinage de l'Europe aucun Souverain en état de soutenir ce Membre rébellé , & de le préserver de la peine de sa rébellion ? Or comme la perpétuité de la Paix sera incomparablement plus assurée dans la Société Européenne , les motifs pour la désirer seront incomparablement plus forts , que ne furent les motifs qui suffirent cependant à former la Société Germanique.

J'ai montré que la crainte d'une grande Puissance étrangère n'étoit pas pour eux un plus puissant motif que la crainte que les Alliez ont de la Maison de France ; puisque celle des Alliez ne se contente pas de faire des ligue pour leur sûreté ; elle va jusqu'à faire les dépenses nécessaires pour des Conquêtes, que les Alliez n'entreprennent que pour établir cette sûreté : dépenses immenses, où ne s'engagerent jamais les Princes Allemans. J'ai montré par la situation des affaires de l'Europe de ce tems-là, que les Allemans n'avoient aucune Puissance voisine, qui leur pût être formidable, & que les Rois de France n'étoient pas le quart si puissans, que le Roi l'est présentement : les Princes Allemans avoient usé l'expédient de l'Equilibre, ils en étoient désabusez ; nos Alliez l'ont mis depuis en oeuvre ; il ne tient qu'à eux de s'en désabuser.

J'ai parcouru les obstacles que les Souverains Allemans eurent à faire le Traité de Société, & à le mettre en exécution ; & nous n'en

avons trouvé aucun qui nous soit particulier, & qui n'ait été surmonté.

1°. Les obstacles qui s'opposent à la conclusion d'un Traité de Société, & à la formation de cette Société, sont d'autant plus faciles à surmonter, qu'il ne s'agit d'autre chose, que du consentement des Parties; & ce consentement est d'autant plus aisé à obtenir, que les motifs pour signer le Traité sont plus puissans: or la Société Européenne aura *sûreté suffisante* de la perpétuité de la Paix; sûreté que n'avoit pas la Société Germanique, & cette sûreté est un motif infiniment plus puissant: donc les obstacles seront plus faciles à surmonter. 2°. Nous avons moins de Parties à faire convenir; les Allemands étoient plus de deux cens, & nos Souverains ne seront que vingt-quatre. 3°. Les Princes Allemands n'avoient ni un moindre nombre d'intérêts, ni des intérêts moins grands, moins vifs, moins opposés à concilier. 4°. Il n'y avoit pas entre eux une plus grande inégalité de Puissance; puis-

370 *Projet de Paix perpetuelle,*
qu'il y avoit des Souverains vingt
fois , trente fois plus puissans que
quelques uns de leurs voisins. 5^o
Ces plus puissans de ce tems-là, n'a-
voient pas moins de prétentions &
d'espérances d'agrandir leur Ter-
ritoire , que les plus puissans d'au-
jourd'hui ; ainsi il est réel qu'ils
avoient des obstacles que nous n'a-
vons pas , & que nous n'en avons
aucun présentement , qu'ils n'euf-
sent alors ; & cependant malgré tous
ces obstacles , le Traité se signa , la
Société se forma. 6^o L'Allemagne
étoit en ce tems-là beaucoup plus
étendue , & j'ai montré qu'attendu
l'amélioration des chemins par les
défrichemens des Forêts , par l'éta-
blissement de plusieurs Bourgs , par
la construction des Ponts, des Chauff-
fées : attendu la sûreté des Voya-
geurs , l'établissement des Postes, &
l'invention des Chaises de Postes ;
il n'étoit pas plus facile alors aux
Souverains éloignez d'avoir des
nouvelles de leurs Députez à la Vil-
le de la Diette d'Allemagne, & d'en
avoir en peu de jours , qu'il le sera
aux Souverains éloignez d'Europe.

d'avoir des nouvelles fréquentes, & en peu de jours de leurs Députés à la Ville de la Diète d'Europe.

Après avoir parcouru les motifs & les obstacles, j'ai parcouru les moyens qu'eurent les Souverains Allemands, pour faire leur Traité, & pour établir cette Société, & il se trouve qu'ils n'en eurent aucun que nous n'ayons; & nous en avons même qu'ils n'avoient point. 1^o. Ils convinrent de se contenter de la possession actuelle. 2^o. Ils convinrent de la voye de l'arbitrage, pour déterminer leurs différens futurs. 3^o. Ils convinrent que celui qui refuseroit d'exécuter ses promesses, ou les Jugemens des Arbitres, seroit mis au Ban de l'Empire. 4^o. Ils convinrent de leurs contingents, de former des Cercles; de la manière de donner, & de faire compter leurs suffrages: or nos vingt-quatre Souverains votans ne seront-ils pas comme les vingt-quatre Cercles d'Europe? Et qui peut dire que nous ne puissions pas avec la même facilité qu'eux, convenir

372 *Projet de Paix perpetuelle,*
des choses à peu près semblables &
équivalentes ? 5o. Ils n'avoient point
de modèle devant eux , & nous en
avons devant nous. 6o. Ils firent la
faute de se choisir un Chef perpé-
tuel , & comme ils ont ressenti par
leur expérience , à quel point cet
article est préjudiciable à leur li-
berté , nous avons encore un mo-
yen qu'ils n'avoient point, c'est cet-
te malheureuse expérience qu'ils
ont faite de l'article du Chef : car
c'est un moyen de faire quelque
chose de meilleur & de plus solide,
que de pouvoir profiter, non-seule-
ment de ce qu'il y a de bon dans
un modèle , mais encore de ce qui
s'y trouve de défectueux.

On a beau examiner la chose, on
n'y trouvera jamais que ces trois
points, *Motifs, Obstacles, Moyens*. On
a beau se tourner & se retourner de
tous côtez , on ne trouvera rien
pour la Société Germanique , qui
ne soit, & en plus forts termes pour
la Société Européenne : on ne trou-
vera rien contre la dernière , qui
n'ait été & en plus forts termes
contre la première ; cependant la

premiere s'est formée : pourquoi donc jugeroit-on sans examen, que la seconde est impraticable?

Mais pourquoi ce Projet qui paroît si simple, si avantageux à tout le monde, n'est-il venu à l'esprit d'aucun Souverain, d'aucun Ministre? Ce préjugé étoit puissant contre moi; mais j'ai montré qu'il étoit venu à l'esprit d'Henry le Grand, le Duc de Sully habile & sage Ministre, dix ans après la mort du Roi en vante la beauté, l'utilité & la possibilité. Dira-t-on que Henry le Grand n'a fait qu'envisager ce Projet en passant? N'a-t-on pas vu qu'il y a travaillé douze ans de suite, avec une grande application? Dira-t-on que lui seul y trouvoit son interêt? N'a-t-on pas vu que la Reine Elizabeth dès 1601. y trouvoit aussi son interêt, & celui de son Etat? Navoit-elle pas beaucoup de lumieres; & n'avoit-elle pas un Conseil composé des plus grands esprits d'Angleterre? Ainsi son Jugement, son approbation, son consentement n'est-il pas d'un grand poids? Dira-t-on qu'elle y cherchoit

574 *Projet de Paix perpetuelle,*
aussi bien que Henry quelque interêt particulier ? Et n'a-t-on pas vû que de toutes les Conquêtes que Henry proposoit de faire , ni lui ni elle , n'en prétendoient retenir aucune chose pour les frais de leur armement ? Dira-t-on que les quinze ou seize autres Potentats , à qui on le propofa ne trouvoient pas leur interêt , eux qui avoient consenti ? Nous avons même fait observer , qu'il falloit que ce Projet parût bien avantageux à Henry & à Elizabeth ; puisqu'ils comptoient de faire une si prodigieuse dépense pendant plusieurs années , pour y parvenir , pour égaler les Puiffances , & pour faire des Conquêtes pour d'autres , au lieu que le Plan que je propose ne demande aucune dépense , aucun armement , aucune Conquête.

Henry ne croyoit pas qu'on pût trouver de sûreté fuffifante dans la *Société permanente* , à moins que par cet armement il ne fût venu à bout de rendre réellement les Membres de la Société presque égaux en Puiffance ; & c'étoit une très-grande

entreprise, & peut-être injuste : au lieu qu'en égalant les Puissances par les suffrages, & par le nombre des Soldats de chaque Nation, je remédie à l'inégalité de puissance; la sûreté devient suffisante, & l'on n'est pas obligé d'ôter injustement au plus puissant, aucune portion de son Territoire, de ses richesses, de ses Sujets, de ses revenus : en un mot, on ne lui ôte aucune portion de sa Puissance. On se contente de prendre ainsi les sûretés que cette Puissance ne pourra jamais être nuisible à ses voisins, & tout le monde demeure paisible, & dans une sécurité parfaite.

Quand je n'aurois point pour ce Projet d'aussi puissans préjugés, que ceux que j'ai opposé dans le second discours, je serois toujours en droit (si j'ai raison) d'attendre du Public, qu'il se trouveroit à la longue quelques bons esprits, qui parvenus dans le ministère, feroient valoir mes raisonnemens, chacun auprès de leurs Souverains; & les obligeroient enfin à examiner, & à faire examiner ce Projet; mais

376 *Projet de Paix perpetuelle,*
avec le secours de pareils préjugés,
j'ai lieu d'espérer que l'on ne fera
pas si long-tems dans les Cours de
l'Europe à ordonner cet examen,
& pour mieux fonder cette espé-
rance, j'ai tâché d'exposer avec clar-
té dans le troisiéme discours les
principaux avantages que trou-
veroient tous les Souverains dans
la perpétuité de la Paix, si tant étoit
qu'on pût trouver les moyens de la
rendre perpétuelle.

Sur les avantages du Systéme de
la Paix, il a fallu rabattre les avan-
tages du Systéme de la Guerre ; &
voir, pour ainsi dire, ce qui en res-
toit de bon : le premier avan-
tage vient de la seureté que cha-
que Souverain acquiert contre
les diverses causes du bouleverse-
ment de sa Maison & de son Etat.
Il y en a de deux sortes, l'une de de-
hors par les Guerres étrangères, soit
que ce soit un Conquerant voisin,
ou un Conquerant éloigné, soit
qu'il vienne seul enflé des succez
précédens, soit qu'il soit à la tête
des Princes liguez, en prenant le
tems d'une Minorité, d'une Régen-
ce

ce ou de quelque autre affoiblissement de l'Etat, l'autre du dedans par les conspirations & par les révoltes. J'ai fait remarquer que le plus puissant Prince de l'Europe, tel qu'est le Roi de France, n'a pas plus de la sixième partie de la Puissance de l'Europe; qu'ainsi il y a cinq contre un à parier qu'il n'envahira point les cinq autres parties, & que quelque un des autres Potentats bouleversera la Maison de France; ainsi il n'y a rien à gagner pour lui à demeurer dans le bouleversement du système, c'est-à-dire, dans le Système de la Guerre; puisque si lui ou ses Successeurs peuvent gagner du Territoire, ils en peuvent perdre; s'ils en peuvent gagner le double, ils peuvent perdre le total, & il est cinq fois plus vraisemblable que quelque autre Maison bouleversera la sienne, qu'il n'est vraisemblable que la sienne bouleversera toutes les autres; qu'ainsi le système de l'immutabilité étoit de beaucoup préférable au système des révolutions, & des bouleversements.

J'ai fait remarquer que plus les Etats se trouveroient puissans, plus il s'y feroit de conspirations, parce que la grande puissance met à couvert l'Usurpateur de la crainte, de la punition dont il pouvoit être menacé par les Souverains voisins; puisque l'on suppose que cette grande Puissance n'a pû s'augmenter que par l'affoiblissement, ou par la destruction entière de ces voisins, que les Maisons Impériales n'ont pas duré l'une portant l'autre plus de vingt-quatre ans; qu'ainsi plus un Souverain augmentoit ses Etats aux dépens de ses voisins, plus il ruinoit les fondemens de sa Maison, en ouvrant plus de portes aux Conspirateurs: car enfin n'est-ce pas leur ouvrir la porte, que de les affeurer de l'impunité de leur crime? A l'occasion de cette considération, le Lecteur se souviendra du raisonnement que j'en ai fait en parlant d'un Souverain puissant, qui pour ne point abandonner l'espérance d'agrandir son Territoire, a de la peine à se résoudre, à préférer le si-

système de l'immuabilité au système des révolutions.

Ou bien il porte ses espérances fort loin, & jusqu'à la Conquête de l'Europe entière, ou bien il borne ses espérances à quelques Provinces de plus.

S'il vise à la Monarchie de l'Europe, il vise sans y penser à une situation, ou sa Maison, sera seurement bouleversée cinquante ans après; à cause de la multitude des Conspirateurs qui se succéderont perpétuellement les uns aux autres.

S'il borne ses espérances à quelques Provinces de plus, outre qu'il y a autant d'apparence que lui ou ses Successeurs auront quelques Provinces de moins; c'est que dans le Système de la Paix, la seule épargne des dépenses de la Guerre, & la continuation du Commerce lui vaudra actuellement deux fois plus de revenu, que ces Provinces où il borne ses espérances.

J'ai montré pour la Maison de France un prodigieux avantage, qui est l'article de la substitution perpétuelle des deux Monarchies aux Mâ-

380 *Projet de Paix perpetuelle*,
les de cette Maison. J'ai montré pour
la feureté de l'Europe, que les deux
Monarchies ne seroient jamais gou-
vernées par un même Chef.

J'ai montré combien la voye de
l'arbitrage pour terminer les diffé-
rens étoit préférable à la voye de
la force. 1^o. En chaque Guerre le
Souverain risque tout, au lieu que
dans l'Arbitrage il ne risque que ce
qui est en contestation. 2^o. Il est in-
dispensablement obligé d'entrer en
Guerre, dès que ses voisins y en-
trent, au lieu que dans la voye de
l'Arbitrage il ne prend de part aux
contestations des autres, que pour ne
être Arbitre. 3^o. Dans le Systême de
la Guerre & des révolutions, cha-
que Souverain a à craindre ses voi-
sins, & qui ne sçait que l'on dépend
réellement de tous ceux dont on
a quelque chose à craindre: or dans
le Systême de l'Arbitrage les Sou-
verains n'auront point cette sorte
de dépendance. 4^o. On ne dépend
de ses Juges, qu'à proportion de
l'importance de ce qui est déferé
de leur Jugement. Or j'ai montré
que dans le Systême de l'Arbitrage,

ce qui fera la contestation ne sera jamais rien de fort important. 5°. S'il est obligé à suivre les autres Jugemens des Souverains, ils sont obligés à suivre les siens; s'il leur cède le droit d'être jugé par eux, il acquiert en même tems le droit de les juger. 6°. Les Juges sont vivement intéressés à être très-équitables; ils se feroient grand tort s'ils étoient injustes, parce que leurs Jugemens serviroient de règle en pareil cas contre eux-mêmes. 7°. Dans le Systême de la force, les différens ne se terminent jamais que par la destruction entière d'une des Parties. 8°. Dans ce systême les frais de la décision sont ruineux pour tous les intéressés.

J'ai montré combien les Loix & les bons établissemens, combien les arts & les sciences se perfectioneroient dans le Systême de la Paix perpétuelle, en comparaison du progrès qu'elles font dans le Systême de la Guerre. J'ai montré quelle différence il y avoit pour la durée des beaux monumens entre le systême des bouleversemens, & le si-

382 *Projet de Paix perpetuelle,*
système de l'immutabilité. J'ai mon-
tré combien les Souverains qui
commenceront l'établissement de
la Paix perpetuelle travailleront
plus utilement pour leur réputa-
tion, que dans le Systême de la
Guerre; & par conséquent combien
seront odieux dans la posterité ceux
qui s'opposeront à la perpétuité de
la Paix ?

J'ai montré quelle diminution
de soins, de chagrins, d'inquiétudes,
quelle tranquillité pour les Souve-
rains dans le Systême de la Paix, en
comparaison de ce qu'il y a à souf-
frir dans le Systême de la Guerre.

On a vû de même quel profit ils
tireroient par la continuation du
Commerce, & par l'épargne de la
dépense des Troupes.

On a vû que le Roi de France, le
jour qu'il signeroit son Traité, aug-
menteroit son revenu annuel de
plus de 48. millions, & celui de ses
Sujets de plus de cent millions, c'est-
à-dire, qu'il feroit un aussi grand
profit, que s'il héritoit ce jour-là de
quatre Provinces, aussi grandes,
aussi riches, aussi peuplées que la

Normandie, que s'il héritoit de toute l'Italie.

On a vû que ce jour-là il acquerreroit une seureté, que le revenu de ses Sujets augmenteroit chaque année de plus de cinq millions; qu'ainfi prenant le dixième de cette augmentation, son revenu augmenteroit tous les ans de cinq cens mille livres, & par conséquent il se trouveroit augmenté à la fin de chaque siècle de cinquante millions, & le revenu de ses Sujets de cinq cens millions; de sorte que le révenu du Royaume au bout de deux siècles se trouveroit double, & cela en ne supposant que les mêmes réglemens & les mêmes établissemens d'aujourd'hui.

On a pû voir d'ailleurs que l'on pouvoit facilement améliorer durant une longue Paix les réglemens & les établissemens: or combien toutes ces améliorations augmenteroient-elles le revenu des Sujets, & par conséquent celui du Roi? Or le jour qu'il signera le Traité; il acquiérera la liberté, la commodité & la facilité de faire toutes ces

384 *Projet de Paix perpetuelle,*
ameliorations ; ainsi outre la valeur
des quatre grandes Provinces, dont
nous venons de parler , il acquiert
encore une sûreté entière , que sa
Maison, sans faire tort à aucun Sou-
verain voisin, aura encore en moins
de deux siècles la valeur d'un autre
Royaume par l'augmentation du
double de son revenu, & cela outre
le plaisir de voir doubler en même
tems celui de ses Sujets : il est enco-
re visible que chacun des autres
Souverains augmentera de même
son revenu & celui de ses Sujets, &
acquerra sûreté entière, que le re-
venu de sa Maison doublera encore
avant deux cens ans , aussi bien que
celui de ses Sujets.

On a pû voir aussi combien les
Maisons Souveraines seroient plus
durables dans le Systême de la Paix,
que dans le Systême de la Guerre.
Et de toutes ces comparaisons , il
en résulte , ce me semble , que les
avantages pour l'établissement d'u-
ne Paix vraiment perpetuelle, sont
si évidens, si grands, si sensibles, qu'il
faudroit qu'un Souverain fût hebê-
té pour ne les pas appercevoir, si
on

on les lui expose , & qu'il fût infensé , si les appercevant il ne donnoit pas son consentement au Traité d'établissement ; ainsi je crois avoir démontré dans le troisiéme discours *que si la Société Européenne peut procurer à tous les Souverains sûreté suffisante de la perpétuité de la Paix , au dedans & au dehors de leurs Etats ; il n'y a aucune d'eux pour qui il n'y ait beaucoup plus d'avantages à signer le Traité pour l'établissement de cette Société , qu'à ne le pas signer.* Or comme j'ai tâché de ramasser dans ce discours les plus puissans motifs pour cet établissement , il ne me restoit à prouver autre chose , sinon que l'on pouvoit former cet établissement d'une manière si solide , qu'il donneroit sûreté suffisante de la perpétuité de la Paix , c'est ce que j'ai tâché de faire dans le quatriéme discours , & c'est proprement le recueil des moyens.

J'ai réduit ces moyens en différens articles, les uns m'ont parû devoir être comme la baze de tout Edifice , je les ai appellés *fondamentaux* ; je crois avoir démontré, qu'ils étoient & absolument nécessaires ,

386 *Projet de Paix perpetuelle,*
& entièrement suffisans pour le rendre très-facile, parfaitement solide, & tel qu'il procureroit cette sûreté suffisante, si désirée pour la perpétuité de la Paix.

A l'égard des autres articles du Traité qui peuvent être *importans*, ils m'ont parû tels, qu'il étoit aisé d'en convenir, dès que l'on seroit convenu du nombre de suffrages, & de tout décider à la pluralité des suffrages pour la provision, & aux trois quarts pour la définitive.

J'ai montré dans le cinquième discours, qu'en quelque tems qu'on pût proposer ce Projet aux Souverains, ils le recevront avec joye, s'ils ont la moindre connoissance de leurs intérêts, & qu'ils le recevront avec d'autant plus de joye, qu'ils seront plus sages & plus habiles.

A l'égard des objections, je n'en ai omis aucune de celles qui sont venuës à ma connoissance, & il me semble qu'elles n'avoient besoin, pour ne plus faire de peine que des éclaircissemens que j'y ai donnés, si je me trompe; c'est au Lecteur à me faire remarquer en

quoï je me suis trompé, & à me
montrer que malgré mes réponses,
la difficulté subsiste en son entier;
& qu'elle suffit pour prouver que
le Projet ne peut jamais être agréé,
ni en tout, ni en partie par aucuns
des quatre ou cinq plus puissans de
l'Europe, dans aucune circonstance,
soit de Minorité & de Régence, soit
de divisions domestiques, soit de
mauvais succez dans des Guerres
étrangères; que cette difficulté sera
toûjours un obstacle suffisant, pour
empêcher qu'aucun Prince moins
puissant, & qu'aucun Etat Républi-
quain ne travaille à l'établissement
de la *Société Européenne*: jusques-là je
crois être en droit d'espérer que cet
ouvrage ne sera pas inutile à la Mai-
son Royale, à ma Patrie, à l'Europe,
& au reste des Nations de la Terre.

En répondant aux principales ob-
jections, je me suis surtout atta-
ché à montrer une chose, c'est que
les plus fortes objections que l'on
puisse jamais faire contre le Projet
de la *Société Européenne*, on les pou-
voit faire également contre le Pro-
jet de la *Société Germanique*, &

388 *Projet de Paix perpetuelle,*
contre le *Projet de Henry le Grand;*
il n'y a qu'à les rappeler, & en
faire l'épreuve : cependant la *Société*
Germanique n'a pas laissé que
de se former, le *Projet de Henry*
IV. n'a pas laissé que d'être approu-
vé, & n'est-ce pas une démonstra-
tion sensible que ces objections
n'ont en effet rien de solide, & les
prétendus obstacles ne sont rien
moins que surmontables.

Il y a des établissemens désirables
qui paroissent possibles, & qui, lors-
qu'on se dispose à les mettre en pra-
tique, se trouvent réellement im-
praticables. Tels sont quelquefois
les établissemens qui n'ont aucun
modèle en petit qui subsiste; il y en
a même qui sont possibles, & qui
subsistent en petit, & qui sont im-
possibles en plus grand, c'est-à-dire,
qu'ils sont tels qu'ils ont toute la
grandeur qu'ils peuvent avoir, &
que l'on ne scauroit jamais faire
plus grands qu'ils sont; mais ici je
crois que ce n'est pas le cas; puisque
d'un côté il est évident par l'expé-
rience que sept, que treize Souve-
rainetez peuvent subsister unies sans

Chef perpétuel électif, soit pour présider aux Assemblées, soit pour commander les Armées, soit pour choisir & nommer les Officiers subalternes; qu'ainsi il est évident que l'Union Germanique pourroit être sans un tel Chef: il n'est pas moins évident de l'autre, que si elle étoit sans un tel Chef les Hollandois, & les Suisses pourroient s'y joindre, sans rien perdre de leur Territoire, de leurs droits de Souveraineté sur leurs Peuples, & cela dans la vûe de se conserver en Paix entre eux, de maintenir leur Commerce, de résister aux attaques des Puissances étrangères, & de se rendre médiateurs & arbitres dans les Guerres qui naistroient entre leurs voisins.

Il paroît donc démontré que l'Union Germanique n'a point atteint toute l'étendue dont elle étoit capable; puisqu'elle peut encore embrasser la Hollande & la Suisse, & effectivement elle les a embrassés autre fois: car les Hollandois comme le reste de la Flandre étoient du Cercle de Bourgogne, la Lorraine, la Pologne en partie, le Danne-

390 *Projet de Paix perpetuelle,*
marck en partie ont déjà fait partie de cette Union ; donc elle n'est pas encore au plus haut point de grandeur où elle puisse être ; la plupart des Etats d'Italie en ont fait aussi partie : pourquoi n'y pourroient-ils pas r'entrer ? L'expérience nous montre que la diversité de Religion n'est point une opposition insurmontable : or si tous ces Etats y étoient remis & *sans Chef perpétuel,* qu'on me montre quelle impossibilité il y auroit que l'Angleterre y entrât ; si l'Angleterre y étoit une fois entré, est-ce que la France pour prévenir les divisions & les Guerres Civiles d'une Minorité auroit rien de plus avantageux à faire, que d'acquiescer une pareille protection ? Qu'on me montre que cette Union auroit trop d'étendue, si la France y entroit, elle qui est Frontière de l'Union Germanique, la France même en fait déjà partie par quelques unes de ses Places ; & elle contribuë déjà en quelque chose au contingent de cette Union, le Roi d'Espagne y contribuë de même pour la Flandre, la Suède, elle-mê-

me en fait déjà partie, par une partie de ses Etats.

Or que l'on me montre que si l'Union Européenne comprenoit une fois tous ces Etats que je nomme, elle ne pût pas encore y comprendre la Moscovie: qu'on m'en montre l'impossibilité, j'ai été plus loin, je me suis approché le plus près de la pratique que j'ai pû, en proposant dans le septième discours divers articles de pratique: or que l'on me montre que l'on ne peut jamais en convenir, ou de quelques équivalens: que l'on me montre qu'ils soient insuffisans pour former l'établissement, & que ceux qui seroient nécessaires pour la mettre en exécution, ne peuvent jamais être ou inventez ou accordéz, soit à la pluralité, soit aux trois quarts des suffrages.

Jusqu'à ce que l'on me montre l'impossibilité en détail, & des impossibilités sans remède, n'est-il pas évident que l'Union Européenne paroît tellement possible, tellement praticable, tellement désirable pour tout le monde, que ce se-

392 *Projet de Paix perpetuelle,*
roit une très-grande faute pour
ceux qui ont le plus d'interêt de ne
pas en tenter l'exécution, en mettant
la chose en examen chez eux, &
puis en négociation avec quelques
uns de leurs voisins, & s'il y a déjà
un congrés général de l'Europe en
le faisant proposer & examiner dans
le lieu même du Congrés, par les
Plénipotentiaires : donc il demeure
démontré que l'Union Germani-
que est réellement un modèle d'u-
ne plus grande Union, & qu'elle
peut être portée peu à peu sans pei-
ne, & avec plus de perfection jus-
qu'à l'Union Européenne.

J'ai ajouté plusieurs motifs de dif-
ferens Souverains, & de differens
Etats de l'Europe pour désirer &
solliciter cette Union, la Pologne,
l'Angleterre, l'Italie, la Moscovie
& d'autres : encore ne doivent-ils
pas y être sensibles ; sont-ce des mo-
tifs chimériques ? Sont-ils de la na-
ture de ceux auxquels on ne doit
faire qu'une légère attention.

Il ne me reste plus qu'à deman-
der au Lecteur qu'il se souviene
du but que je me suis proposé, c'est

de démontrer qu'il n'y a aucun Souverain en Europe, pour qui il n'y ait beaucoup plus d'avantages à signer le Traité d'Union, qu'à ne le pas signer.

Ma conclusion n'est pas qu'il n'y aura aucun d'eux qui ne le signe; mais qu'il n'y a aucun d'eux *qui n'ait beaucoup plus d'intérêt à le signer, qu'à ne le pas signer.* J'ai prétendu dans mon ouvrage faire une démonstration, & une démonstration ne regarde point le futur: car quoique ce que les personnes prudentes prédisent arrive souvent, il n'arrive jamais avec une nécessité tellement indispensable, qu'il n'eût pû ne pas arriver, du moins dans les effets produits par des causes libres, au lieu qu'en fait de démonstration, il faut pour qu'elle soit véritable, que la conclusion soit tellement nécessaire, qu'en supposant ce qui doit être supposé, elle ne puisse jamais être autrement.

Je sçai bien que le Lecteur voudroit encore sçavoir ce qu'il peut raisonnablement attendre d'un tel Projet pour l'avenir; mais je ne sçaus-

394 *Projet de Paix perpetuelle,*
rois sur cela que lui dire ce qui me
paroît de plus vrai-semblable en lui
montrant en quoi consistent les
vrai-semblances.

Cet ouvrage traite d'une matière
très - importante à tous les hom-
mes , & en traite d'une manière si
nouvelle , qu'il est plus vrai-sembla-
ble que beaucoup de personnes le
liront , qu'il n'est vrai - semblable
qu'il ne sera point lû ; ainsi les uns
contribueront , sans y penser à le
faire lire aux autres.

S'il est lû par un grand nombre de
ceux qui sçavent le François , & en
differens Pais ; il est plus vrai-sem-
blable qu'il sera traduit en latin , &
en diverses langues vulgaires , qu'il
n'est vrai-semblable qu'il n'y sera
point traduit ; c'est que non-seule-
ment il y a par tout des Lecteurs
assez gens de bien , pour en procu-
rer des traductions ; mais il y a en-
core des gens de bien , qui se feront
honneur & plaisir de faire eux-mê-
mes ces traductions , & à l'égard
des Imprimeurs , leur intérêt leur
suffit pour en multiplier les exem-
plaires. Voilà, ce me semble, ce qu'il

y a de plus vrai - semblable.

Si l'ouvrage devient une fois commun en langue vulgaire dans toutes les Villes Capitales de l'Europe; il est vrai-semblable que beaucoup de personnes en parleront, & souvent dans toutes les occasions où l'on souhaitera la Paix, & où l'on craindra la Guerre; ainsi il est plus vrai-semblable que les Ministres & les Souverains le liront & l'examineront, qu'il n'est vrai-semblable, qu'ils ne le liront point, qu'ils ne l'examineront point.

S'il est une fois lu & examiné par tous les Ministres, & par tous les Souverains; il est plus vrai-semblable qu'il s'en trouvera quelques-uns qui prendront la résolution de tenter de mettre ce Projet en exécution, & de le proposer à d'autres; qu'il n'est vrai-semblable qu'aucun d'eux ne prendra cette résolution: c'est que les avantages sont si grands & si évidens qu'il n'est pas vrai-semblable qu'aucun d'eux ne les aperçoive.

Si un Souverain se détermine à le proposer à ses Alliez, à ses voisins;

396 *Projet de Paix perpetuelle,*
tantôt à l'un, tantôt à l'autre ; il est plus vrai-semblable que quelqu'un d'eux se joindra à lui, qu'il n'est vrai-semblable, que malgré ses représentations il demeurera tout seul de son avis ; sur tout s'il prend les conjonctures favorables : c'est que les avantages du Projet ne sont pas pour un seul, ils sont communs à tous, quoique plus grands, plus pressans pour les uns que pour les autres : ils ne sont pas seulement propres à déterminer dans une seule espèce de conjonctures, ils sont de tous les tems & de toutes les conjonctures, quoiqu'il y en ait de plus favorables, les unes que les autres.

Si deux Souverains sont une fois convenus de concert de solliciter les autres Souverains d'entrer dans l'Union, & qu'ils regardent comme la plus-grande & la plus importante affaire de leur Regne, d'acquiescer le plus qu'ils pourront de Membres à l'Union ; il est plus vrai-semblable qu'ils en acquiesceront, qu'il n'est vrai-semblable qu'ils n'en acquiesceront point : c'est que les ré-

presentations, les sollicitations de deux, font toujours plus d'effet que celles d'un seul.

S'il y a une fois trois ou quatre Souverains bien unis, & tous occupés de faire réussir leur Projet, ils prendront leurs mesures si justes; ils réviendront si souvent à la charge, pour faire valoir à d'autres ces grands avantages qu'ils en tiroient, qu'il est plus vrai-semblable que peu à peu ils gagneront la plupart des Princes, les uns dans un tems plus proche, les autres dans un tems plus éloigné; qu'il n'est vrai-semblable que la plupart refuseront toujours opiniâtrément de signer le Traité. Le Lecteur pour se convaincre de cette opinion, n'a qu'à repasser dans son esprit les vingt-quatre Souverains votans, & les quinze avantages; & je suis sûr que vû l'évidence des avantages, il n'hésitera pas à croire qu'il est plus vrai-semblable que la plupart auront signé dix ans après que le Projet aura été signé de quatre ou cinq, qu'il n'est vrai-semblable que la plupart ne l'aient point encore signé alors.

Si la plûpart ont une fois signé, ils auront encore plus de force & plus de moyens pour se faire écouter, & pour persuader ; & cela d'autant plus que l'ouvrage sera connu depuis long-tems dans les Etats dont ils solliciteront les Souverains, & qu'il est difficile que dans le cours de dix ans il n'arrive pas des conjonctures favorables à ceux qui solliciteront ; ainsi il est plus vraisemblable que l'Union parvenue à plus de la moitié de son accroissement croîtra enfin chaque année jusqu'à son entière perfection ; qu'il n'est vraisemblable qu'elle demeurera toûjours alors sans aucun accroissement.

De sorte qu'en remontant six ou sept degrés : l'on peut dire que si l'ouvrage est une fois semé : il est plus vrai - semblable qu'il prendra racine, & qu'il portera tous les fruits que nous pouvons nous en promettre, c'est-à-dire que la Société Européenne s'établira quelque jour, qu'il n'est vraisemblable qu'elle ne s'établira jamais.

Alors se vérifiera la prophétie sa-

lutem ex inimicis nostris, & de manu omnium qui oderunt nos. Les Nations d'Europe sont ennemies, elles se haïssent; & cependant en faisant ensemble un Traité de Société permanente, elles contribuèrent toutes à la conservation & à la félicité l'une de l'autre.

Le progrès de cet ouvrage peut bien être fort lent; mais il peut arriver telle chose que l'établissement de la Société seroit fait en dix-huit mois, surtout si l'on prenoit les mesures que j'indiquerai, s'il est nécessaire en une heure de lecture.

J'ai démontré ce qui se pouvoit démontrer, & ce qui étoit de la dernière importance de démontrer; j'ai montré même ce qui s'y pouvoit montrer de plus vrai-semblable, & c'est, ce me semble en pareil cas, tout ce que le Lecteur peut attendre d'un simple Particulier, qui sur ceux qui peuvent tout, ne peut rien qu'autant qu'ils auront de désir de connoître & de suivre leurs plus grands intérêts.

F I N.

Ad dirigendos pedes nostros in viam Pacis.

Deſſein de la ſeconde Partie.

Comme les Habitans de la Ville de Paix & de ſon Territoire ſeroient deſtinés à remplir les principaux Emplois de la République de l'Europe, il faut, ſ'il eſt poſſible, trouver des Réglemens ſi bons, qu'ils faſſent d'excellens Citoyens; il faut trouver le moyen de faire que lorsqu'il ſ'agira de remplir un Emploi, ceux qui les éliront connoiſſent entre les Prétendans celui qui peut le plus dignement le remplir, c'eſt-à-dire, le plus habile, le mieux intentionné, le plus laborieux; & qu'ils ſoient toujours très-intéreſſez à placer le plus digne: il faut que chacun pour ſ'y bien gouverner ſoit excité chaque jour à faire mieux que ſes pareils, ſoit par émulation, ſoit par l'eſpoir des récompens honorables & utiles, il faut que chacun d'eux puiſſe croire que pour avancer, il n'a beſoin d'autre recommandation que de celle de ſon travail, & de ſes talens; afin qu'il ſ'y livre tout entier. D'ailleurs comme

me

me ces Emplois sont les plus importants Emplois du monde ; puisqu'ils consistent à entretenir l'Union & la concorde entre toutes les Nations de la Terre. Il est à propos que ces Citoyens soient élevés, instruits, formés, pour les mœurs & pour les connoissances humaines par les plus excellens Maîtres ; il faut qu'ils soient choisis entre les esprits du premier ordre ; il faut que cette Ville excelle ; s'il est possible, en politesse, en agrément, en justice, en honnêteté, en sçavoir ; il faut que l'on y trouve des hommes supérieurs aux autres : hommes en lumières, en indulgence, en fermeté, en patience. Il faut en bannir pour jamais l'oisiveté, la vanité, l'intempérance, le luxe & la mollesse ; vices, qui au lieu de rendre réellement les hommes plus heureux, ne font que multiplier leurs besoins : il faut que le principal ressort de ces Habitans soit le désir d'exceller en vertu, en travail, en talens utiles à la République. Il faut que les Catons, les Scipions, les Aristides & les Epaminondas de

402 *Projet de Paix perpetuelle*,
cette nouvelle République soient
uniquement occupés de belle gloi-
re, & que par dessus ils ayent, s'il
est possible, l'esprit plus éclairé que
ces vieux modèles de la vertu hu-
maine, afin de travailler plus uti-
lement à leur propre bonheur, &
au bonheur des autres; c'est à ce
sujet que j'ai déjà fait plusieurs ré-
flexions, & formé les projets de
divers réglemens & de differens
établissmens que j'espere donner
un jour dans la seconde partie de
cet Ouvrage.

LETTRE DE L'AUTEUR

A M.

Pour examiner l'Ouvrage.

VOUS voyés, Monsieur, que les mé-
ditations politiques que j'ai faites
dans ma solitude de S. Pierre Eglise, ont
bien changé de forme depuis que j'ai pu
profiter à diverses reprises des avis de
nos plus habiles Négociateurs, & des
meilleurs esprits de ce pays-ci. Je me
propose de tenir la même conduite le reste

de ma vie , approfondir , creuser , ébaucher les matières à la campagne , & venir ensuite ici les mieux arranger , les mieux polir , avec le secours de la contradiction , & des bons Critiques. Il est trop difficile à cause des distractions perpétuelles de rien creuser ici ; mais les diamants brutes que l'on a eu bien de la peine de tirer de la mine Champêtre , on les taille mieux ; on les met mieux en œuvre à la Ville qu'à la Campagne.

Je vous demande de relire le Projet , & surtout le troisième & le quatrième discours ; c'est que quelque esprit & quelque attention que l'on y ait , il n'est pas possible à l'égard d'un Ouvrage médité comme celui-ci , que l'on puisse s'assurer d'avoir vu en huit ou neuf heures d'une lecture interrompue , tout ce que l'Auteur n'a pu bien voir qu'en quatre ou cinq années d'une méditation suivie & opiniâtre ; cependant on ne peut pas être en état de bien juger de la bonté ou de la solidité d'un pareil Projet , que l'on ne soit sûr d'être parvenu au point de vue de celui qui l'a composé.

S'il n'est pas certain que les Souverains feront tous un choix sensé , n'est-il pas vrai-semblable du moins que le plus grand nombre , & les plus habiles ne feront pas

404 *Projet de Paix perpetuelle,*
un choix insensé? Et ne trouvés - vous pas
que si nous avons quelque chose à craindre
de l'inapplication, de l'incapacité & de la
folie des uns, nous avons beaucoup à espé-
rer de l'attention, de l'habileté & de la
sagesse des autres.

Si ce Projet même en l'état qu'il est,
eût parû dans toute l'Europe en langue
vulgaire du Regne de Henry le Grand, ne
croyés-vous pas que les Souverains les
uns après les autres, l'eussent enfin agréé,
& qu'ils seroient depuis ce tems-là, eux
& nous dans une opulence, dans une féli-
cité que l'on ne scauroit bien représenter?
Or si cet Ouvrage se traduit, s'imprime,
& devient de nos jours aussi public; pour-
quoi nos neveux & nos Souverains futurs
ne jouïroient - ils pas dans cent ans des
mêmes biens dont nous jouïrions nous-mê-
me présentement, si le Projet fût parvenu
dés-lors à la connoissance de tous les Prin-
ces & de leurs Ministres. Il est vrai que
c'est un Projet, dont peut-être ni vous, ni
moi ne verrons jamais aucun fruit; mais
par reconnoissance de ce que nous avons
reçu des biens de nos Ancêtres, ne devons-
nous pas tâcher d'en procurer d'encore
plus grands à nôtre Posterité?

A Paris le 15 Juillet 1712.

SECONDE LETTRE.

LE Projet de la Paix perpétuelle peut produire un grand effet en Europe ; mais pour cela il a besoin d'être protégé par les suffrages des gens de bien , & des Sujets Zelés pour leurs Souverains , autrement il court risque d'être étouffé par le grand nombre de ceux qui en jugeront sans l'avoir lu. La nouveauté de l'idée , la jalousie de quelques Lecteurs, la présomption & l'inattention des autres ; voilà des obstacles formidables pour le succès du Projet : c'est ce qui me fait penser qu'il seroit à propos de pouvoir opposer homme à homme le témoignage de ceux qui l'approuvent au témoignage de ceux qui ne l'approuvent pas , afin d'obtenir au moins un examen sérieux & sans prévention de ceux qui ne l'ont point encore examiné , & s'il se peut une nouvelle révision de ceux qui ne l'ont vu qu'en courant , & avec trop de précipitation , ou qui n'en ont vu que les premières ébauche qui étoient très-différentes de celle-ci , mais afin de mettre en cette occasion des bornes précises au terme d'approbation , je regarderai comme Approbateurs ceux qui conviendront.

Qu'il leur paroît que j'ai démontré

406 *Projet de Paix perpetuelle,*
dans le premier Discours, que tant qu'il
n'y aura point de Société permanente en-
tre tous les Souverains d'Europe, il n'y
aura entre eux nulle sûreté suffisante pour
l'exécution des Traités, & sur tout pour
la durée de la Paix.

20. Que la Société Germanique & le
Projet de Henry le Grand, sont de puis-
sans préjugés pour faire croire qu'il n'y a
rien d'impossible dans la formation de la
Société Européenne.

30. Qu'il leur paroît que j'ai démontré
dans le troisième Discours, que les Sou-
verains les plus puissans ne peuvent jamais
signer aucun Traité si avantageux que le
Traité de la Société Européenne, pour ren-
dre la Paix perpétuelle; que les Etats
Républicains & les Souverains les moins
puissans ont encore un intérêt plus pressant
de signer ce Traité, qu'il n'y a aucune im-
possibilité que ces Etats commencent à for-
mer un pareil établissement; que cet éta-
blissement une fois commencé, il ne leur
sera pas difficile, en profitant des conjonc-
tures favorables, d'attirer en peu d'an-
nées les autres Souverains l'un après l'au-
tre dans la même Société.

40. Qu'il leur paroît que j'ai démontré
dans le quatrième Discours & dans le
reste de l'Ouvrage, que les Souverains

peuvent trouver des moyens suffisans de rendre leur Société aussi durable qu'aucune société humaine, & faire ainsi que la Paix dure aussi long-tems que les hommes sentiront qu'ils ont besoin de Société pour être plus heureux.

Je me borne à cette Approbation, j'apprendrai avec plaisir les noms des Approbateurs ; à l'égard des autres, je n'en veux point sçavoir les noms ; mais tâchés, je vous supplie, de sçavoir d'eux mêmes en quoi consistent les raisons qu'ils ont de ne point approuver. Les approbations des uns aideront à soutenir la réputation du Projet, & les objections des autres m'aideront infiniment à le perfectionner.

Un de mes amis m'a appris depuis deux jours que cette vûe d'établir une Société entre tous les Etats Chrétiens, n'a pas échappé au fameux Grotius, malheureusement elle n'a fait que passer légèrement dans son esprit ; mais toujours c'est un grand préjugé pour cet établissement, que ce grand Politique l'ait regardé comme possible, & même en quelque façon comme nécessaire pour rendre la Paix durable en Europe. Voici comme il s'en explique dans son Traité de Jure belli & Pacis Lib. II. Cap. XXI I. VIII. *Et tum ob hanc, tum ob alias cau-*

408 *Projet de Paix perpetuelle,*
fas utile effet, imò quodammodo
factu necessarium, Conventus quos-
dam haberi Christianarum potesta-
tum, ubi per eos quorum res non
interest, aliorum controversiæ defi-
niantur; imò & rationes ineantur
cogendi partes ut æquis legibus pa-
cem accipiant.

TROISIEME LETTRE.

Divers jugemens sur le Projet.

IL y a eu beaucoup de jugemens differens
sur la troisième ébauche de ce Projetz
mais il me semble qu'on peut tous les ra-
porter à trois classes : Les Lecteurs sur le
seul titre de l'Ouvrage ont tous commencé
par être prévenus contre la possibilité d'un
pareil Traité. Ceux de la première classe
sont demeurés dans la même prévention
malgré les preuves; les seconds ne sont plus
si prévenus, ils croyoient que le Projet de
Société permanente étoit impraticable, &
ils en doutent présentement; pour ceux
de la troisième classe, ils ont entièrement
changé d'opinion, & croyent présentement
possible ce qu'ils avoient jusques-là regar-
dé comme impossible.

Rien.

Rien n'est plus naturel que cette diversité de jugemens sur le même Ouvrage. Elle vient de la diversité des dispositions d'esprit & de cœur de ceux qui en jugent; à l'égard de ceux qui sont demeurés dans leur prévention, les uns n'ont pu croire que quelqu'un dont ils avoient une opinion si peu avantageuse, ait été assez heureux pour imaginer un Projet qui seroit une si belle chose, si c'étoit une chose praticable, si non seulement l'Auteur est méprisé, mais par malheur il est encore ou haï ou envié de ces mêmes personnes; comment pourroit-il espérer de les faire jamais changer d'opinion dans une affaire qui lui apporteroit une si grande réputation, & qui ne sçait que dans ces occasions rien n'est plus ordinaire que l'esprit soit la dupe du cœur.

Quelques-uns ont lu les premières ébauches, où les preuves étoient bien moins fortes, où je n'avois pas répondu à plusieurs objections nouvelles, où je n'avois pas assez bien répondu aux anciennes, où il y avoit beaucoup de choses qu'il falloit retrancher, où les matières étoient mal digérées, mal arrangées, où les raisonnemens n'étoient pas assez bien liés; ainsi il n'est pas étonnant qu'ils se soient déclarés hautement pour l'impossibilité du Projet, &

410 *Projet de Paix perpetuelle,*
cette prévention à laquelle j'avois moi-même donné lieu, a fait que plusieurs n'ont pas même voulu lire la troisième ébauche, quoi qu'à la comparer avec les premières, ce soit, pour ainsi dire, un Ouvrage tout nouveau.

Il y en a, mais en plus petit nombre, qui sont demeurés de bonne foi dans leur première prévention contre la possibilité de la Société Européenne, ils changeroient peut-être de sentiment, s'ils vouloient se donner la peine de commencer à écrire contre cette possibilité, en mettant mes objections comme leurs preuves, & mes preuves comme leurs objections, & en comparant ensuite l'intérêt de signer le Traité de Société à l'intérêt de ne le point signer; qu'ils écrivent & ils verront qu'ils n'auront pas écrit beaucoup de pages que la seule comparaison de ces deux intérêts leur fera tomber la plume de la main, je ne le dis qu'après l'expérience d'un homme d'esprit à qui chose pareille est arrivée.

À l'égard de ceux de la seconde classe, leur doute peut venir de quatre sources. 10. C'est souvent faute d'habitude suffisante pour discuter & pour pénétrer les choses de raisonnement. 20. C'est peut-être faute d'une connoissance suffisante des

affaires générales & des intérêts des Princes. 3^o. C'est quelquefois faute de mémoire, comme il arrive aux gens qui ont plus de soixante ans, ils ont porté des jugemens à mesure qu'ils ont lu; mais comme ils n'ont point la méthode de faire des extraits, il ne leur est pas possible de se représenter à eux-mêmes leurs propres jugemens, & par conséquent ils ne sont pas en état d'en faire un résultat propre à les faire sortir de leur doute. 4^o. Plusieurs ont assez d'habitude à examiner des choses de raisonnement, ils ont assez de connoissance des matières politiques, assez de mémoire pour se ressouvenir de ce qu'ils ont lu; mais ils n'ont pas eu à la première lecture de la troisième ébauche une attention suffisante à la preuve de chaque article, à la preuve de chaque proposition, aux réponses de chaque objection; ainsi comme ils n'ont pas eu la force & l'attention nécessaires pour sortir de leurs incertitudes & de leurs doutes, à mesure qu'ils lisoient les diverses parties de l'Ouvrage; il n'est pas surprenant qu'à la fin de leur lecture ils ne sçachent que penser de cette possibilité dont la démonstration est cependant l'unique but de tout l'Ouvrage.

Je ne sçai pas de remède pour ceux dont

M m ij

412 *Projet de Paix perpetuelle,*
le doute vient des deux premieres sources ; car enfin une verité a beau être clairement exposée, elle a beau être solidement démontrée, elle a encore besoin pour être sentie actuellement du Lecteur, que son esprit par quelques préparations précédentes ait une proportion actuelle avec cette verité ; c'est pour cela que je conviens que cet Ouvrage n'a presque aucune proportion quant à son but principal, ni avec l'esprit des jeunes gens, quoique net avec un esprit d'une grande étendue, ni avec la plupart des gens du monde, & encore moins avec la plupart des femmes d'esprit. Pour ceux dont le doute vient des deux dernieres causes, ils ont un moyen d'en sortir, c'est de relire l'Ouvrage avec plus d'attention, & d'en faire à mesure de petits extraits pour soulager leur mémoire : je me suis souvent aperçu que par cette methode je profitois beaucoup plus à la troisième lecture qu'à la seconde & qu'à la premiere, quand le sujet étoit important & approfondi, & c'est même la seule maniere de se rendre propres toutes les lumières de l'Auteur sur la matiere, & de recueillir en peu de mois ce qu'il n'a pû lui-même ramasser & arranger, qu'avec beaucoup de peine & d'attention, durant un grand nombre d'an-

nées. Or d'un côté on ne peut pas dire que le sujet ne soit ici fort important, & de l'autre je n'entens que gens qui se plaignent de ce qu'il est trop approfondi.

Enfin, ceux qui croient qu'il est possible que le Traité de Société permanente se signe un jour, sont de deux sortes; les uns le croient très-difficile, & doutent s'il se signera dans ce siècle; les autres ne le croient point si difficile, ils croient au contraire si cet Ouvrage s'imprime & se publie en langue vulgaire dans toutes les Cours & dans toutes les Capitales de l'Europe, qu'il est très-difficile que deux Etats Républicains, comme la Hollande & Venise, ne commencent pas deux ans après à signer une convention pour travailler de concert aux articles d'un Traité propre à établir peu à peu entre les Etats Chrétiens une Société permanente assez solide pour rendre la Paix perpétuelle en Europe, & qu'il est encore plus difficile que cette convention étant signée, les Cantons Suisses, Gênes, plusieurs Princes d'Allemagne & d'Italie ne souscrivent, & qu'étant une fois ainsi souscrite par quelques uns, & par eux proposée tantôt à un Souverain, tantôt à un autre, elle ne soit dix ans après souscrite l'un après l'autre du reste des Souverains d'Europe.

414 *Projet de Paix perpetuelle,*
Voilà toutes les sortes de jugemens qui
se sont faits sur l'ébauche précédente, &
qui se feront apparemment sur celle-ci,
jusqu'à ce que quelque Puissance commen-
ce à s'ébranler pour jeter les fondemens
de la Société Européenne.





SENTIMENS

DE M. LE BARON

DEL ***

Sur le Projet de la Paix
perpétuelle.

SI les Anglois ou les Hollandois, ou les Venitiens, ou quelques autres Etats députoient au Roi de France pour le supplier de vouloir bien négocier la Paix sur le Plan de la Société Européenne, je suis persuadé que Sa Majesté écouterait volontiers cette proposition ; & voici les raisons qui m'en persuadent.

1°. Une pareille députation l'obligerait lui & son Conseil d'examiner sérieusement les quinze avantages ou les quinze motifs qui doivent lui faire préférer la Société permanente à la non-Société, la Paix perpétuelle à la Guerre perpétuelle:

M m üij

416 *Projet de Paix perpetuelle,*
Or il me paroît impossible qu'il examine chacun de ces avantages sans entrer dans les vûes & dans le Plan du Roi son Ayeul, & sans accepter volontiers la proposition de négocier sur ce Plan.

2°. Outre les quinze motifs généraux qui peuvent convenir aux Princes très-puissans, il y a encore des considérations personnelles qui peuvent contribuer à déterminer le Roi de France; il n'est pas vrai qu'il ait une ambition injuste & démesurée, il n'est point vrai qu'il ait en vûe d'assujettir l'Europe. Un Prince uniquement occupé d'une pareille passion auroit-il fait scrupule au commencement de la Guerre de retenir toutes les Garnisons Hollandoises en Flandres, & d'attaquer à l'improviste les Places principales de Hollande. Or ce Plan doit plaire à tout Prince sensé, qui n'a point de desirs injustes d'envahir le bien des autres.

3°. Quand jeune & sans expérience, il auroit été capable de cette espèce d'ambition, il est vieux, il a expérimenté la vicissitude des

choses humaines, & l'on sçait que dans la vieillesse tout travail devient penible, les affaires pesent, l'agitation déplaît; ainsi on quitte facilement des idées d'agrandissement par la voye des Conquêtes, pour ne plus songer qu'aux agrandissemens qui se peuvent faire en Paix & en tranquillité, & qui sont dans le fonds beaucoup plus considérables, beaucoup plus réels, de moins de dépense, & qui ne nuisent à personne.

4°. Quoiqu'il n'ait jamais été attaqué de cette folie d'aspirer à la Monarchie de l'Europe, il ne laisse pas de sçavoir que presque toutes les Nations l'ont soupçonné de cette injustice, & qu'une infinité d'Écrivains fameux l'en ont accusé publiquement: il est donc de l'intérêt de sa réputation & de sa gloire de se justifier pleinement de ces odieuses accusations: Or peut-il jamais employer un moyen plus efficace pour prouver sa justice & sa modération, que de consentir à une Société qui lui impose l'heureuse nécessité à lui & aux siens d'être

418 *Projet de Paix perpetuelle,*
toujours juste, moderé, ou du
moins de ne prendre jamais que la
voye des Arbitres pour terminer les
differens.

5°. Il se porte bien, mais il craint
& avec fondement de laisser le Dau-
phin Mineur, & une Régence lon-
gue exposée à des Guerres Civiles
& Etrangères, il a même à craindre
si le Dauphin venoit à mourir, qu'il
n'y eut des Guerres entre ses petits
Enfans, à l'occasion de la rénoncia-
tion : Or quel moyen peut jamais
être plus efficace que l'établisse-
ment de la Société Européenne
pour tenir tout dans l'ordre, dans
le calme, pour protéger le Mineur
contre les Rébelles, & pour préve-
nir les Guerres dans sa Maison à
l'occasion de la rénonciation.

6°. Il sçait combien il est endet-
té, combien ses Sujets sont épuisez,
combien le bas peuple est misera-
blé, il sçait qu'il n'y a qu'une lon-
gue Paix qui puisse rétablir le cré-
dit public, & remettre l'abondance
dans le Royaume : or quel moyen
plus seur peut-il employer pour
asseurer à son Royaume une lon-

que Paix au dedans & au dehors, que l'établissement d'une Société qui sera formée, pour ainsi dire, le lendemain qu'il aura signé les douze articles fondamentaux? & quel plus grand bien-fait peut-il jamais procurer à ses Sujets presens & avenir, que la sûreté d'une pareille Paix? quel moyen plus efficace peut-il jamais employer pour rendre son nom immortel & en bénédiction dans tous les siècles?

7°. En homme sage, en bon Chrétien, il veut éviter l'Enfer & obtenir le Paradis, il cherche par de bonnes œuvres à obtenir le pardon de ses fautes: or quelle bonne œuvre comparable à l'établissement d'une Société qui préserveroit pour jamais tous les Peuples d'Europe d'une infinité de sacrileges, de profanations, de vols, de pillages, d'incendies, de violences, de meurtres, d'assassinats & d'autres crimes énormes, qui sont la suite nécessaire des Guerres Civiles & Etrangères? que dis-je, peut-on même refuser de concourir à un si saint établissement? peut-on refuser volontairement de

420 *Projet de Paix perpetuelle,*
faire cesser pour jamais ce nombre
prodigieux de crimes & de pechez
horribles, sans commettre *volontai-*
rement le plus grand & le plus hor-
rible de tous les crimes ? Peut-on
soutenir continuellement ce refus
sans demeurer dans une habitude
continuelle de péché mortel, &
d'un péché exécrationnable ? Peut-on s'o-
piniâtrer publiquement à un pareil
refus, sans se rendre infiniment
odieux devant les hommes dans tou-
te la posterité, & abominable de-
vant Dieu pendant toute l'éternité.

Mais jusqu'à ce qu'il ait une con-
noissance pleine & entière du Pro-
jet de Société permanente, il n'au-
ra jamais la joye de concourir à
un si saint établissement, & ceux
qui connoissent le terrain de la
Cour de France, disent que le Roi
n'aura jamais cette connoissance
pleine & entière, à moins que quel-
ques-uns de ses voisins ne le sup-
plient de jeter les yeux sur les quin-
ze sortes d'intérêts expliquez dans
l'ouvrage d'un de ses Sujets, & qui
sont apparemment les mêmes qui
déterminerent le Roi son ayeul à
former un semblable Projet.



EXTRAIT
D'UNE LETTRE

DE

M. B. MINISTRE A LA HAYE,

A

M. D. MINISTRE A BERNE.

Du 15. Novembre 1712.

L paroit ici depuis cinq ou six mois
un Livre en un volume in douze im-
primé à Cologne, qui a pour titre, Mé-
moire pour rendre la Paix perpé-
tuelle en Europe. Je n'avois pas gran-
de curiosité de le lire, parce que la plû-
part de ceux à qui j'en avoit oïi parler
traisoient de chose entièrement imprati-
cable le Projet de l'Auteur.

Mais enfin un de mes amis qui l'a-
voit lu avec cette prévention, m'ayant dit
que l'Ouvrage lui paroissoit solide, & qu'il
ne voyoit pas toutes ces impossibilités dont
on parloit tant; je l'ai lu depuis peu &

222 *Projet de Paix perpetuelle,*
je vous prie de le lire, vous en devez
avoir à Berne, car il y en a beaucoup à
Geneve.

Pour moi je vous avoie qu'il me pa-
roit de la nature de ces ouvrages qui doi-
vent être rebutez d'abord par le plus
grand nombre, comme il en arriva à la
Philosophie ou plutôt à la Methode de
M. Descartes il y a 70. ans, mais qui doi-
vent cependant s'établir un jour malgré
ces premières contradictions.

Et effectivement ce Livre a déjà for-
mé deux partis, ceux qui croient le pro-
jet de l'Auteur praticable s'appellent Iren-
nistes les autres Anti-Irenistes, & je voi
que les Irenistes qui dans les commence-
mens n'osoient quasi se déclarer, commen-
cent à lever la tête & à soutenir leur opi-
nion dans les conversations : J'apprens
qu'il y a beaucoup plus d'Irenistes à
Amsterdam qu'ici, vous en devinez fa-
cilement la raison, il est naturel que l'I-
renisme plaise davantage aux gens de
Commerce qu'aux gens de Guerre.

On vient de me dire que l'Auteur a
fait une nouvelle Edition de son Ouvrage
plus ample du double que celle de Colo-
gne ; j'ai grande envie de la voir, il me
semble que l'on peut regarder son plan en

politique comme un plan tres-nouveau & tres-étendu, & aussi nouveau & aussi étendu que celui de M. Descartes en Philosophie. C'est un plan d'interêts des Princes aussi opposés à tous ceux qui ont paru jusqu'aujourd'hui; que la division est opposée à la Société, la Paix à la Guerre, l'incertitude à la seureté, la crainte à la tranquillité. Vous me ferez bien plaisir de me mander ce que vous en pensez, & s'il y a déjà des Irenistes à Berne.





T A B L E

Du second Tome.

SIXIÈME DISCOURS.

- I. **O**bjection. *La Maison de France seroit trop puissante après la restitution des Conquêtes.* pag. 4
- II. **O**bjec. *La République de l'Union sera formidable aux Souverains.* 17
- III. **O**b. *La résidence des Députez à la Ville de l'Union pourra faire naître des conspirations contre l'Union même.* 21
- IV. **O**b. *Le Souverain se donne un Souverain au dessus de lui, en se donnant un Juge.* 31
- V. **O**bjec. *Est-il possible qu'un Projet si avantageux à tous les Souverains ait échappé aux plus habiles.* 45
- VI. **O**b. *Les Souverains ne sont pas assez raisonnables, ils sont trop gouvernez par les passions.* 47
- VII. **O**b. *En se dispensant de restituer les Conquêtes, les Alliez, augmenteroient*

TABLE.

<i>voient leur sûreté.</i>	60
VIII. Ob. Point de dédommagement en faveur des Anglois & des Hollandois, pour les Conquêtes à restituer, & pour les frais de la Guerre.	61
IX. Ob. La rénonciation à tous droits, & à prendre les Armes sera un grand obstacle.	70
X. Ob. Il y a des principes de division perpétuelle entre les hommes, & ces principes s'opposent à l'Union.	75
XI. Ob. Un Souverain craindra que l'Union ne le prive de ses Etats.	78
XII. Ob. Est-il juste que l'Union soutienne les révoltes dans un Etat rébelle, & qu'elle punisse deux cens Officiers de cet Etat.	79
XIII. Ob. Nul Souverain ne voudra d'Arbitres perpétuels pour décider ses différens futurs.	82
XIV. Ob. Procez long-tems indécis.	85
XV. Ob. Il y aura des cabales dans le Sénat.	86
XVI. Ob. Le désir de s'agrandir sera un grand obstacle.	87
XVII. Ob. La Guerre est une suite nécessaire du Péché Originel.	94
XVIII. Ob. La Guerre est un fleau de Dieu nécessaire à sa justice.	100
Tome I I.	N n

T A B L E.

XIX. Ob. <i>Les Chrétiens ne se conduisent pas selon leurs plus grands intérêts.</i>	102
XX. Ob. <i>Ce Projet est trop vaste pour être exécuté.</i>	107
XXI. Ob. <i>Ce Projet ne se signera point.</i>	116
XXII. Ob. <i>Gens d'esprit prédisent que ce Projet ne se signera point.</i>	117
XXIII. Ob. <i>Les Nations deviendroient trop nombreuses.</i>	119
XXIV. Ob. <i>Nul établissement humain ne peut être inaltérable.</i>	124
XXV. Ob. <i>Christianisme & Mahométisme irréconciliables.</i>	127
XXVI. Ob. <i>La gloire des Armes en éloignera quelques Souverains.</i>	130
XXVII. Ob. <i>Les Ministres s'y opposeront.</i>	135
<i>Considérations sur les intérêts de la Noblesse.</i>	142
XXVIII. Ob. <i>Difficulté de faire convenir vingt quatre personnes.</i>	146
XXIX. Ob. <i>L'abondance produira de grands maux.</i>	154
XXX. Ob. <i>Les Guerres purgent les Etats des esprits séditieux.</i>	162
XXXI. Ob. <i>Il est impossible que quatre ou cinq commencent.</i>	164
XXXII. Ob. <i>Il étoit à propos que l'An-</i>	

T A B L E.

<i>teur cachât sa Patrie.</i>	166
XXXIII. Ob. <i>Difficulté à changer le train du ministere.</i>	168
XXXIV. Ob. <i>Les Ministres n'auront pas le loisir de lire.</i>	169
XXXV. Ob. <i>Un Souverain peut gagner un Résident & armer.</i>	171
XXXVI. Ob. <i>Principe de division, dans les hommes ; grand obstacle.</i>	172
XXXVII. Ob. <i>Il étoit à propos de donner ce Projet comme une idée Platonique.</i>	174
XXXVIII. Ob. <i>Chasser le Turc d'Europe auparavant.</i>	177
XXXIX. Ob. <i>Les plus puissans voudront avoir plus de voix.</i>	179
XL. Ob. <i>Souverains & Ministres accoutumés à penser autrement.</i>	180
XLI. Ob. <i>Jalousie de métier révoltera les Ministres.</i>	181
XLII. Ob. <i>Plusieurs peuvent se liguier, pour détruire l'Union.</i>	182
XLIII. Ob. <i>Guerres Civiles impossibles.</i>	184
XLIV. Ob. <i>Maison de France pourra se liguier avec la Maison d'Autriche.</i>	185
XLV. Ob. <i>L'argent de la Guerre reste dans l'Etat.</i>	ibid.
XLVI. Ob. <i>Une ambition folle peut s'em-</i>	

T A B L E.

<i>parer de quelques Souverains.</i>	187
XLVII. Ob. <i>Une longue Paix effacera toute idée des malheurs de la Guerre.</i>	188
XLVIII. Ob. <i>On n'osera dire la vérité aux Souverains.</i>	189
XLIX. Ob. <i>Il faut être fort prudent pour voir tous les avantages du Projet, & les Princes ont rarement beaucoup de prudence.</i>	191
L. Ob. <i>La Maison de France y gagneroit assez, sans prétendre de restitution.</i>	195
LI. Ob. <i>Un Souverain ne voudra pas de la Société Européenne, de peur d'être mis un jour au Ban de l'Europe.</i>	197
LII. Ob. <i>Il y a plus de passions & plus vives pour le Système de la Guerre.</i>	199
LIII. Ob. <i>Les Troupes des voisins de l'Europe s'aguerriront.</i>	201
LIV. Ob. <i>L'opulence du Peuple le dispose à la révolte.</i>	207
LV. Ob. <i>Les Particuliers ont beau voir l'intérêt des Souverains dans l'Union, les Souverains ne le verront point.</i>	210
LVI. Ob. <i>Il ne falloit point répondre aux objections.</i>	211
LVII. Ob. <i>L'Ouvrage est trop long.</i>	213
LVIII. Ob. <i>Il falloit se borner à proposer une Chambre Européenne, à la ressem-</i>	

T A B L E.

<i>blance de la Chambre Imperiale.</i>	215
LIX. Ob. <i>Tirannie plus à craindre dans le Système de la Paix.</i>	219
LX. Ob. <i>Les Alliez ne pourront se résoudre à restituer.</i>	230
LXI. Ob. <i>Les Alliez à la première connoissance de ce Projet s'éloigneront encore plus de la Paix.</i>	247
LXII. Ob. <i>Les Alliez regarderont ce Projet comme un piège.</i>	251
LXIII. Ob. <i>Trop de répétitions.</i>	256
LXIV. Ob. <i>Vingt-trois Souverains peuvent se liguier pour dépouiller le vingt-quatrième, & pour partager sa dépouille.</i>	260
LXV. Ob. <i>La Lorraine ne pourra pas fournir le contingent en Soldats.</i>	260
LXVI. Ob. <i>L'Union Germanique uniquement formée contre l'Empereur.</i>	270
LXVII. Ob. <i>Marchands d'Edimbourg ne pourront-ils point appeller du Jugement du Roi à l'Union?</i>	274
LXVIII. Ob. <i>Nul tems où l'Union Germanique se soit formée.</i>	277
LXIX. Ob. <i>Interêts des Souverains opposé à celui des Sujets.</i>	282
LXX. Ob. <i>Henry IV. feignoit de vouloir établir la Société.</i>	285

T A B L E.

SEPTIEME DISCOURS.

Articles utiles.

I. ARTICLE. <i>Sûreté & privilege de la Ville de Paix.</i>	292
II. ART. <i>Généralissime de l'Union.</i>	294
III. ART. <i>Qualité des Députez, &c.</i>	296
IV. ART. <i>Fonctions des Députez.</i>	298
V. ART. <i>Forme des délibérations, &c.</i>	300
VI. ART. <i>Sûreté des Frontières de l'Europe.</i>	308
VII. ART. <i>Contingens.</i>	309
<i>Liste des Contingens.</i>	311
<i>Dépense de l'Union.</i>	313
VIII. ART. <i>Union Asiatique.</i>	316
<i>Interêt de la Pologne.</i>	319
<i>Avantage d'un Roi sage pour son successeur Mineur.</i>	323
<i>Interêt des Souverains d'Italie.</i>	328
<i>Interêt de l'Angleterre.</i>	331
<i>Interêt des Mahométans.</i>	335
<i>Interêt du Czar.</i>	336
<i>Interêt des Souverains pour la vie future.</i>	337
<i>Interêt d'un Royaume prêt à tomber en Minorité.</i>	343
<i>Interêt des Etats, à cause des démêlez.</i>	

T A B L E

<i>de Religion.</i>	348
<i>Interêt des Suisses.</i>	349
<i>Récapitulation de l'Ouvrage.</i>	351
<i>Dessin de la seconde Partie.</i>	400
<i>Première lettre pour examiner l'Ouvrage.</i>	402
<i>Seconde lettre de l'Auteur.</i>	405
<i>Troisième lettre. Divers jugemens sur le Projet.</i>	408
<i>Sentimens de M. le Baron dEl*** sur le Projet de la Paix perpétuelle.</i>	415
<i>Extrait d'une Lettre de M. B. Ministre à la Haye, à M. D. Ministre à Berne.</i>	421

Fin de la Table du second Tome.

ERRATA DU SECOND TOME.

- Page 40. ligne 19. voudra , lisez vaudra.
 P. 62. ligne 18. n'ayent , lisez ayent
 P. 62. ligne 18. eussent , lisez ayent
 P. 65. l. 23. à la supputation lisez à suppuration.
 P. 110. ligne 17. autres articles , lisez articles.
 P. 110. ligne 23. ne pourront-ils pas , lisez ne pourront pas.
 P. 123. ligne 24. 1669. lisez 1668.
 P. 123. ligne 24. sixième , lisez dixième.
 P. 123. ligne 26. quatre ans , lisez deux ans.
 P. 123. ligne 28. effacez cinquante.
 P. 127. ligne 13. & 14. Religions , lisez Religion.
 P. 130. ligne 1. expoler , lisez mettre.
 P. 133. ligne 14 d'un , lisez de.
 P. 137. ligne 17. & 18. mettent , lisez donnent.
 P. 138. ligne 14. & 15. les constitutions présentes , lisez la constitution présente.
 P. 140. ligne 26. qu'on ne dise , lisez qu'on me dise
 P. 141. ligne 7. desquels , lisez lesquelles.
 P. 153. ligne 16. fait , lisez fait.
 P. 161. l. 1. & 3. eff. & dont chaque parti permet.
 P. 192. ligne 21. de lisez de la.
 P. 196. ligne 21. ses luges , lisez ces.
 P. 208. ligne 8. se trouvent , lisez sont.
 P. 222. ligne 2. tous , lisez tout.
 P. 241. ligne 7. ceux , lisez eux.
 P. 254. ligne 20. le , lisez les.
 P. 256. ligne 5. sans lui rendre , lisez sans rendre au Roi.
 P. 256. ligne 8. & 9. que prit le Roi , lisez qu'il prit
 P. 285. ligne 10. ce je , lisez ce que je
 P. 343. l. 19. reconnoissoient. lisez reconnoissent.
 P. 371. ligne 16. déterminer , lisez terminer.
 P. 277. ligne 14. & 15. bouleversement du système lisez système du bouleversement.
 P. 380. ligne 16. effacez ne.
 P. 380. ligne 28. de , lisez à
 P. 385. ligne 27. édifice , lisez l'édifice.
 P. 388. ligne 9. & les , lisez & que les.
 P. 388. l. 11. surmontables , lisez insurmontables.
 P. 391. l. 14. l'impossibilité , lisez des impossibilités.
 P. 392. ligne 2. qui ont , lisez qui y ont.

